

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADEMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1896-1897



ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1898

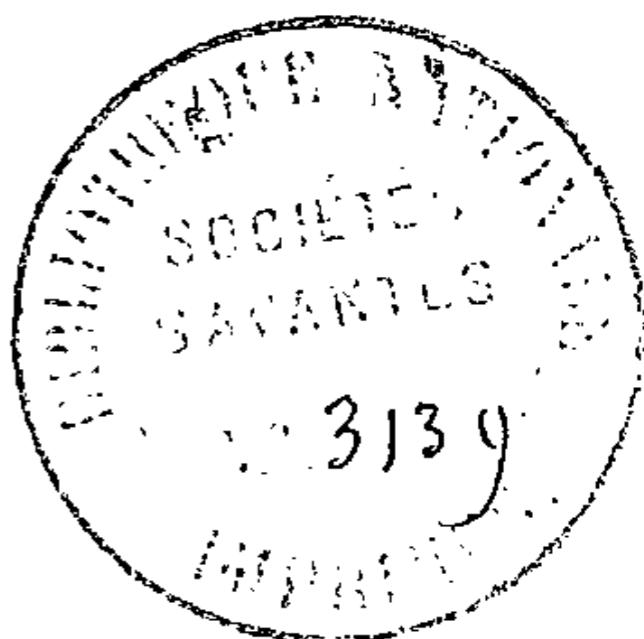
PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADEMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1896-1897.

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADEMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN
PENDANT L'ANNÉE 1896-1897

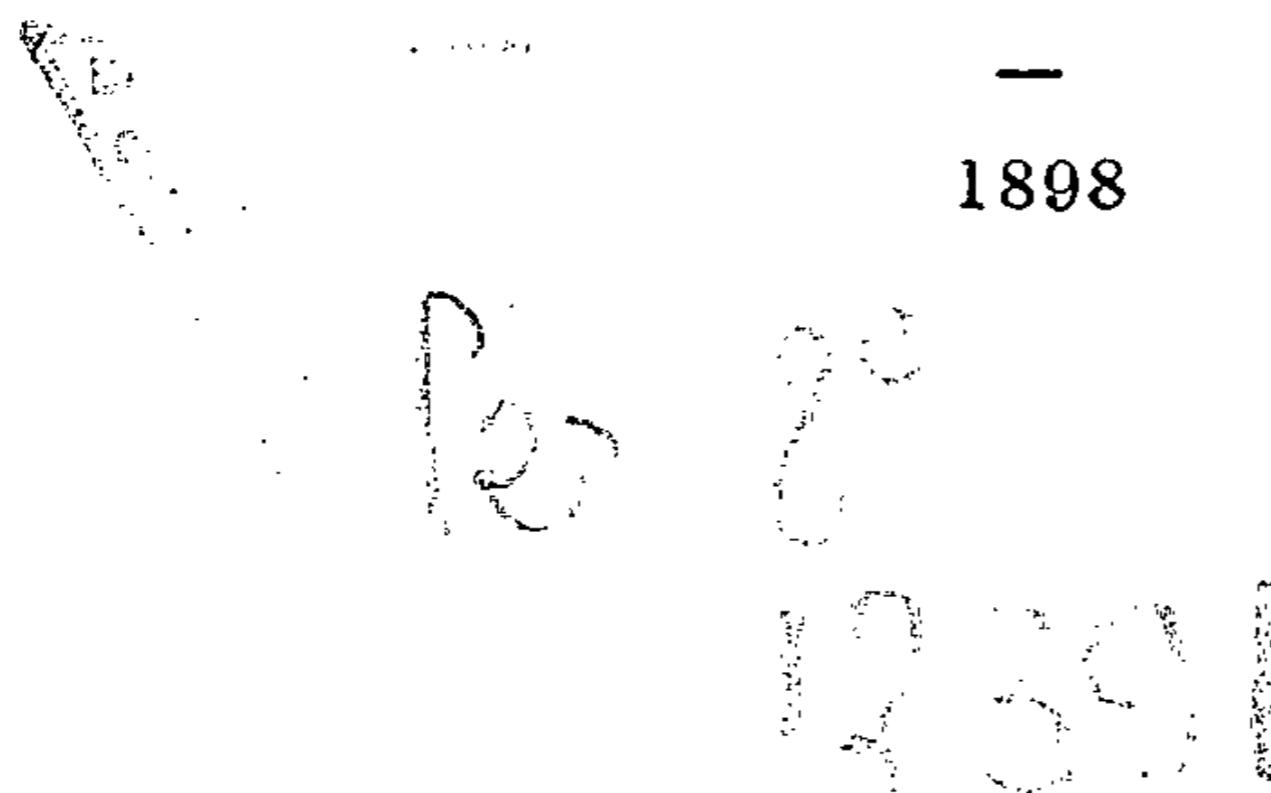


ROUEN

IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1898



SÉANCE PUBLIQUE
DE
L'ACADEMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

TENUE LE 16 DÉCEMBRE 1897, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Présidence de M. l'Abbé Bourdon.

La séance publique annuelle de l'Académie a été tenue dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 16 décembre 1897, à huit heures un quart du soir.

M. Hendlé, préfet du département de la Seine-Inférieure, M. Berchon, premier président de la Cour d'appel, M. Laurent, maire de Rouen, M. Levillain, adjoint, M. l'abbé Lemonnier, vicaire-général, et de nombreux représentants du clergé, de la magistrature, de l'Université et des diverses administrations publiques; MM. Ch. Lenepveu, l'abbé Tougard et Barbier de la Serre, membres correspondants, avaient répondu à l'invitation de l'Académie et honoraient de leur présence cette réunion; Mgr le Cardinal-Archevêque et M. le Général commandant le 3^e corps d'armée s'étaient

excusés de ne pouvoir se rendre à l'invitation de l'Académie.

M. l'abbé Bourdon, président, a ouvert la séance en donnant la parole à M. Sarrazin, avocat à la Cour d'Appel, bâtonnier de l'Ordre, élu récemment membre de l'Académie, pour la lecture de son discours de réception.

Ce discours est un véritable pèlerinage patriotique et ému, à travers les diverses stations parcourues à Rouen par Jeanne d'Arc, prisonnière des Anglais, depuis le début de sa détention au Vieux-Château, dans les derniers jours de décembre 1430, jusqu'à la consommation de son martyre, le 30 mai 1431, sur le bûcher du Vieux-Marché.

M. le Président a répondu à ce discours en examinant avec compétence la part qu'a eue la musique dans la glorification de Jeanne d'Arc, non seulement à Rouen, mais dans toute la France et dans l'Europe entière.

De nombreuses marques de sympathie et des applaudissements souvent répétés ont accueilli la lecture de ces deux discours, dont on trouvera le texte à la suite de ce procès-verbal.

MM. le docteur Giraud et Canonville-Deslys ont lu

les rapports sur les prix Dumanoir et Octave Rouland, attribués, au milieu des applaudissements de l'auditoire, le premier à un marin, Auguste Cornu, de Dieppe, les seconds à M^{lles} Euphrasie Troude et Blanche Emo, de Rouen.

Le prix Bouctot a enfin été attribué, sur le rapport de M. Samuel Frère, à M. Albert Démarest, peintre, pour son tableau *Aux péris en mer*, faisant partie de l'Exposition municipale des Beaux-Arts et acquis par la Ville.

La seconde partie de la séance a été entièrement consacrée à une audition musicale.

Le programme comprenait :

1^o Trois fragments de *Jeanne d'Arc*, drame lyrique, poème de M. Paul Allard, membre résidant de l'Académie, musique de M. Ch. Lenepveu, membre correspondant ; la *Marche funèbre*, transcrrite pour deux pianos, exécutée par l'auteur et M. Hoelling, organiste du chœur de la Cathédrale, l'*Arioso* et l'*Extase*, chantés par M^{lle} Dreux, de Paris ;

2^o Un *Ave Maria* de M. Ch. Lenepveu, chanté par M^{lle} Dreux ;

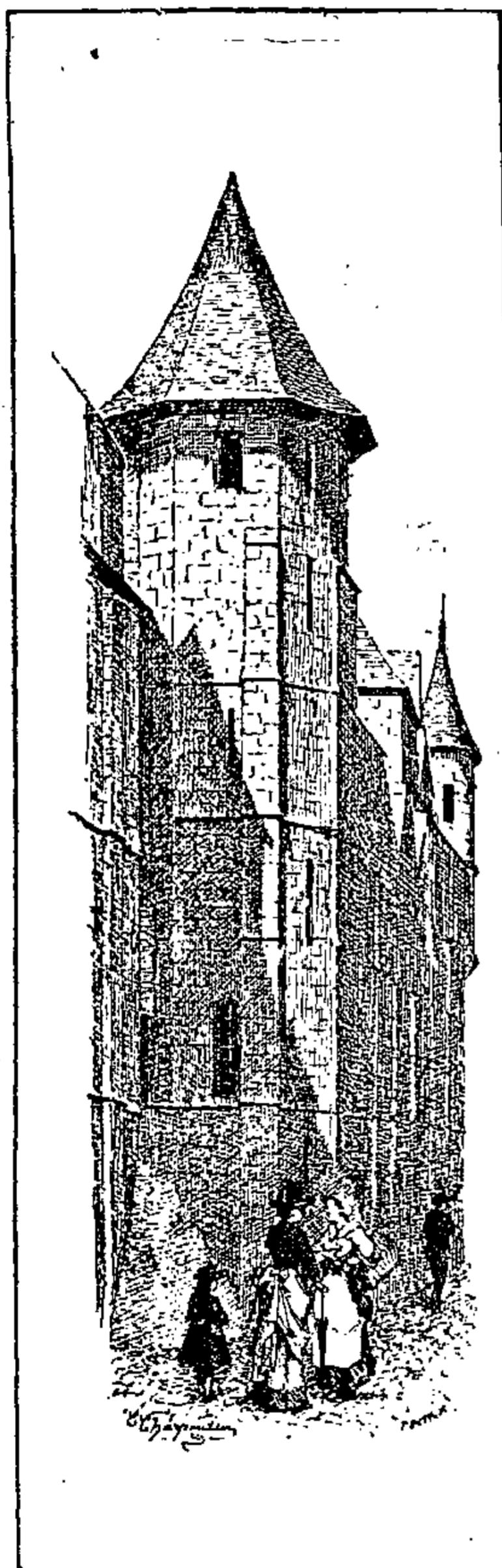
3^o L'*Ode triomphale à Jeanne d'Arc*, poème de M. P. Allard, musique de M. Ch. Lenepveu, qui a

dirigé l'exécution de son œuvre, confiée aux élèves de la Maîtrise et à de nombreux amateurs.

Ce programme a été accompli avec un entier succès et la séance s'est terminée à onze heures et demie, au milieu d'unanimes applaudissements qui s'adressaient à la fois au compositeur et aux interprètes de ses œuvres.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. ALBERT SARRAZIN



La rue Saint-Romain à Rouen
(dessin de Charpentier).

MESSIEURS,

En venant prendre place parmi les membres de votre Académie, je réalise, un peu tard, l'un des rêves de ma première jeunesse.

Je m'étais proposé, l'an dernier, de passer cet aveu, bien simplement, en réunion plus intime, lorsque vous me fîtes l'honneur de me conférer le titre de Membre résidant.

Je n'ai pas pensé que je fusse tenu à moins de sincérité dans cette séance solennelle, dont les instances amicales de votre Président m'ont réservé l'enviable mais périlleux honneur.

Vous avez, en effet, rattaché mon âge mûr à un passé dont le souvenir me remplit d'une douce émotion; et vous avez achevé de réconcilier en moi, — si je puis m'exprimer ainsi, — deux personnages que les circonstances avaient presque complètement brouillés,

quoique cependant ils eussent toujours désiré vivre en bonne intelligence : je veux parler du jeune artiste d'autrefois, chercheur et archéologue, qui fut épris, à ses débuts, d'un si grand amour pour notre histoire, comme pour nos antiquités locales ; et du juriste d'aujourd'hui, enchaîné au labeur professionnel, mais ramené toujours comme invinciblement, dans ses heures de loisir, vers ses premières et chères études.

Cette réconciliation est désormais complète, grâce à vous, Messieurs, et je ne saurais trop vous remercier de l'avoir scellée, pour ainsi dire, par le titre flatteur que vous avez bien voulu me décerner.

Et, puisque je débute, en quelque sorte, par une confidence ; puisque, d'ailleurs, je parle devant des collègues, dont quelques-uns ont été mes maîtres bienveillants, et dont beaucoup sont mes amis, je n'hésite pas à dire quel charme j'éprouve à faire ce retour vers un passé déjà si lointain. J'aime, en effet, à revivre par la pensée, pour de trop courts instants, ces jours pleins de fraîcheur et de poésie, où je parcourais, le crayon à la main, — avec un maître érudit qui vous appartint aussi et que la mort nous a prématurément ravi, — ces belles campagnes du pays de Caux, si riches en souvenirs historiques, en monuments et en précieuses reliques du passé !

C'était hier : et cependant, hélas ! il y a plus d'un quart de siècle !

Aussi, je me félicite bien vivement, Messieurs, de ce qu'en usant de votre aimable hospitalité, et en prenant part à vos travaux, je pourrai, parfois encore, égayer

par ces réminiscences printanières, le présent quelque peu morose, et me livrer au charme d'un commerce qui repose si délicieusement l'esprit et le cœur.

Pour préluder à ce renouveau, je dois aujourd'hui m'acquitter envers vous, conformément aux traditions de votre Académie.

Lorsque j'ai fait choix d'un sujet d'entretien, j'ai pensé que vous me pardonneriez volontiers de me laisser entraîner par ma passion pour tout ce qui intéresse le culte de Jeanne d'Arc, l'infortunée captive dont toutes les vieilles pierres de notre cité rouennaise racontent encore la sombre et dramatique histoire.

Je n'ai pas suivi cette inspiration, je dois l'avouer, sans éprouver une certaine hésitation ; mais j'ai espéré que mes auditeurs bienveillants m'excuseraient de traiter encore un sujet qui semble épuisé, en considérant le but spécial et nouveau que je me suis proposé d'atteindre, par cette étude sur : *Les derniers souvenirs de Jeanne d'Arc à Rouen*.

Ne sont-ils pas, en effet, pour la plupart, enfants de cette terre normande que la Pucelle a fécondée de son sang ; et leurs ancêtres n'ont-ils pas contracté envers la suppliciée du Vieux-Marché, une dette déjà vieille de plusieurs siècles et qui n'a pas encore été complètement acquittée ?

J'ai le devoir de le dire puisque notre ville n'a pas encore élevé à l'héroïne ce monument de réparation et de glorification que les Rouennais les plus sympathiques et les plus considérables n'ont cessé de réclamer tour

à tour, depuis un siècle, au sein même de cette Académie.

Ce n'est donc point, Messieurs, le récit de ce drame lugubre du moyen âge que j'ai l'intention de reproduire, après tant d'autres et tant d'illustres ; tout au plus en rappellerai-je sommairement quelques épisodes, chemin faisant, dans le pèlerinage patriotique que je vais essayer d'accomplir avec vous.

En vous conduisant rapidement à travers les stations de ce douloureux calvaire qu'a parcouru la Pucelle, prisonnière des Anglais à Rouen, j'ai cru répondre aux préoccupations de tous ceux qui ont au cœur l'amour de la Patrie, et qui, à un titre quelconque, — croyants ou rationalistes, — professent sincèrement le culte de la sublime jeune fille. Ils sont légion maintenant dans notre pays, et ils aimeraient parfois à reconstituer pieusement sur place, sa longue et douloureuse captivité, cet inique procès de foi qui fut suscité pour la perdre, la séance émouvante de l'abjuration, la scène inoubliable du supplice au Vieux-Marché ; enfin, les manifestations solennelles qui signalèrent, trente ans plus tard, la réhabilitation de sa mémoire, après le triomphe définitif de Charles VII.

Mais, il faut reconnaître que, mal guidés dans leurs recherches et insuffisamment renseignés, les fervents de Jeanne d'Arc qui visitent Rouen, sont le plus souvent dans l'impossibilité de réaliser utilement cette partie essentielle de leur itinéraire.

Tout le monde n'a pas consulté, en effet, sur cette question, les curieuses recherches de nos érudits rouen-

nais, MM. O'Reilly, Bouquet, l'abbé Sauvage, G. Dubosc, Debray et autres ; ni les travaux si remarquables de notre éminent archiviste départemental, M. de Beau-repaire, dont le nom est devenu illustre dans le monde savant, malgré la grande modestie de celui qui le porte, et à qui nous devons ces monuments de science et d'érudition qui font revivre, avec une méthode impeccable, les hommes et les événements de cette époque.

Beaucoup croient avoir tout épousé, lorsqu'ils ont visité le donjon du Vieux-Château, dans lequel on leur affirme encore quelquefois que la Pucelle a été enfermée — bien qu'elle y ait été seulement menacée de la torture ; — et le monument élevé à sa mémoire sur la place dite à tort *de la Pucelle*, puisque ce n'est pas là qu'elle fut brûlée.

Je ne parle que pour mémoire de ces légendes absurdes qui représentent l'héroïne, tantôt enfermée dans la *Tour aux Clercs*, à Saint-Ouen ; tantôt (d'après les indications d'une curieuse gravure anglaise), comme partant, pour se rendre au supplice, de l'hôtel du Bourgtheroulde, qui ne fut construit que plus d'un demi-siècle après sa mort !

C'est trop peu, assurément, pour ceux qui placent le souvenir de Jeanne d'Arc au premier rang de leurs préoccupations, en parcourant la ville qui a donné le jour à Fontenelle et au grand Corneille.

N'est-ce pas trop peu aussi pour la plupart de nos concitoyens qui n'ont souvent que des données vagues sur les événements dramatiques qui se sont

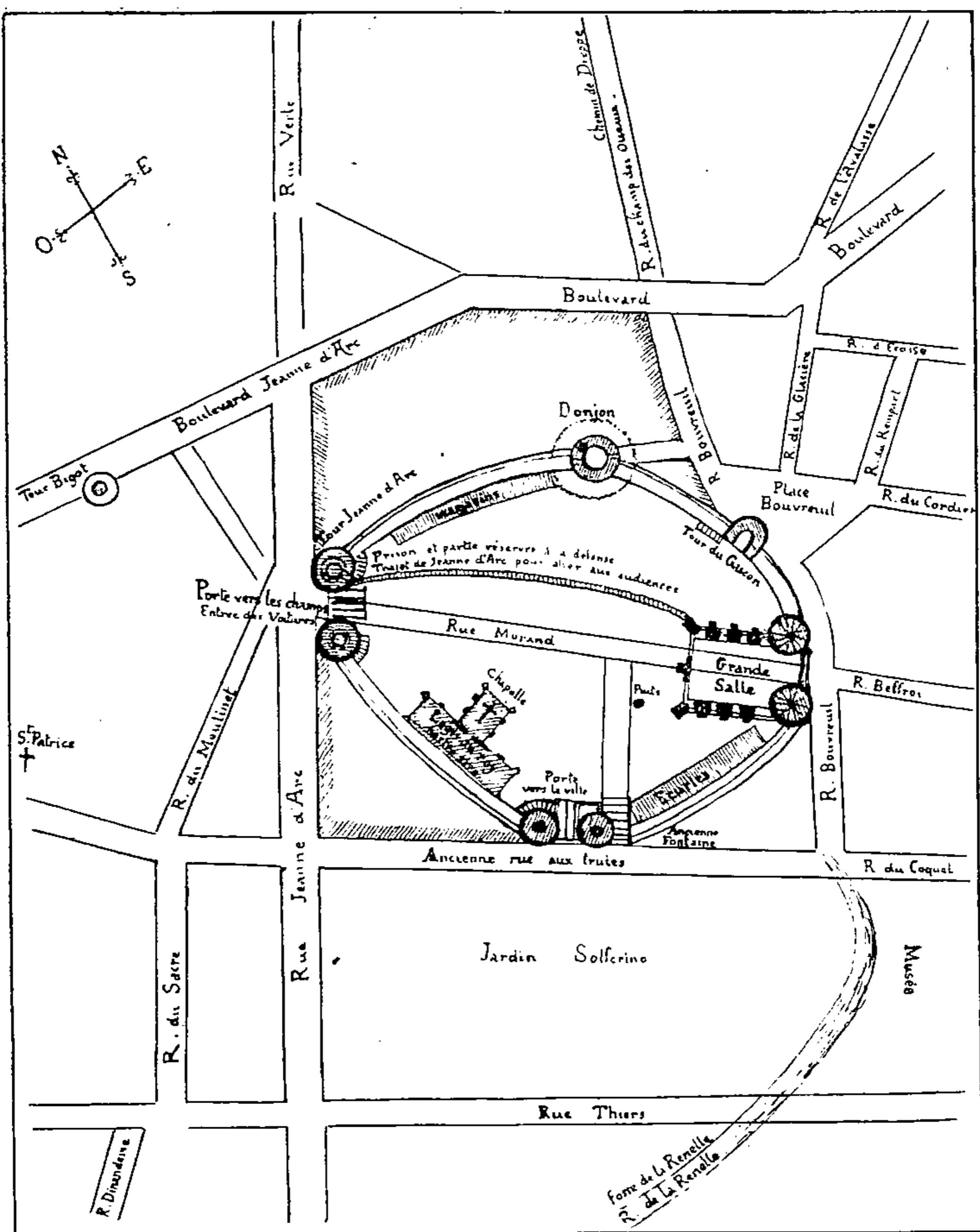
accomplis si près de leurs demeures, et sur les personnages fameux qui ont illustré leur ville natale ?

J'essaierai donc de suivre un itinéraire pratique, à travers nos anciens quartiers, et je signalerai au passage, avec les monuments principaux, les souvenirs plus modestes que nous découvrirons sur notre chemin, et qui ne sont connus que d'un petit nombre d'initiés. Nous acquerrons ainsi la conviction que le souvenir de Jeanne d'Arc plane encore sur la ville entière, et qu'on le retrouve dans tous les coins de nos vieilles rues.

Notre point de départ doit être logiquement ce côté de la ville par lequel la vaillante jeune fille, qui avait relevé si merveilleusement la fortune du petit *roi de Bourges*, fut introduite dans nos murs par une escorte anglaise, après sa prise à Compiègne, et ses pénibles étapes dans les châteaux fortifiés du littoral de la Picardie et du pays de Caux (1).

Lorsqu'on arrive à Rouen par la gare de la rue Verte, dont l'emplacement, au temps de la Pucelle, n'était que le prolongement d'une vaste forêt, et qu'on gagne le boulevard, à la hauteur de la rue Jeanne-d'Arc, où s'étendait alors la ligne sombre des tours et des remparts de la cité, on se trouve précisément à l'extrémité de ce *chemin de Clères* par lequel l'infortunée captive arriva à Rouen, dans les derniers jours de décembre 1430, et fut jetée dans une tour du Vieux-Château.

(1) Selon toutes vraisemblances, la Pucelle fut dirigée sur Rouen par Eu et Arques.



Reconstitution de l'emplacement du Vieux-Château de Rouen
 (d'ap. un dessin inédit de M. Foucher, père, communiqué par M. Georges Dubosc).

La sombre forteresse où l'on avait disposé sa prison et dont le *Livre des Fontaines* nous a laissé une vue saisissante, avait été construite en 1205 par Philippe-Auguste, qui venait de reprendre la Normandie sur Jean-Sans-Terre. Elle était entourée de fossés dont la profondeur nous a été révélée l'an dernier encore, par la casemate située sous le lycée Jeanne-d'Arc, que quelques privilégiés ont pu parcourir, lors d'un travail exécuté par M. Gogéard, ingénieur-voyer de la ville.

Elle était flanquée de six tours, plus une demi-tour, et défendue par le *Donjon* qui subsiste encore de nos jours (1).

Ce donjon ou *grosse tour* dont la masse imposante frappe tout d'abord les regards de l'étranger, signale aujourd'hui l'emplacement du Vieux-Château qui occupait à peu près tout le quartier compris entre le boulevard, la rue Jeanne-d'Arc, la rue du Bailliage et la rue Bouvreuil.

C'est vers l'angle formé par le boulevard et la rue Jeanne-d'Arc, que se trouvait la *tour carrée* que les Anglais avaient fait construire après le siège meurtrier de 1418-1419, afin de se ménager une sortie, en cas de soulèvement des bourgeois et du peuple dans l'intérieur de la ville (2).

Je ne doute pas que Jeanne d'Arc ait été introduite de ce côté dans la forteresse, car cette porte de secours s'offrait naturellement à l'escorte anglaise à son arrivée.

(1) *Notice sur le Donjon...*, par M. Bouquet.

(2) Chéruel, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise*, p. 69.

D'ailleurs, il importait aux envahisseurs de ne pas donner immédiatement la Pucelle en spectacle à la population rouennaise, en la faisant entrer par la porte *devers la ville* (1). La renommée de la libératrice avait franchi les murs de Rouen. Le peuple qui vénérait son nom et connaissait ses merveilleux exploits, aurait pu essayer de sauver celle qui venait d'être si lâchement vendue et livrée aux Anglais, moyennant un impôt levé par ceux-ci sur nos ancêtres de Normandie (2).

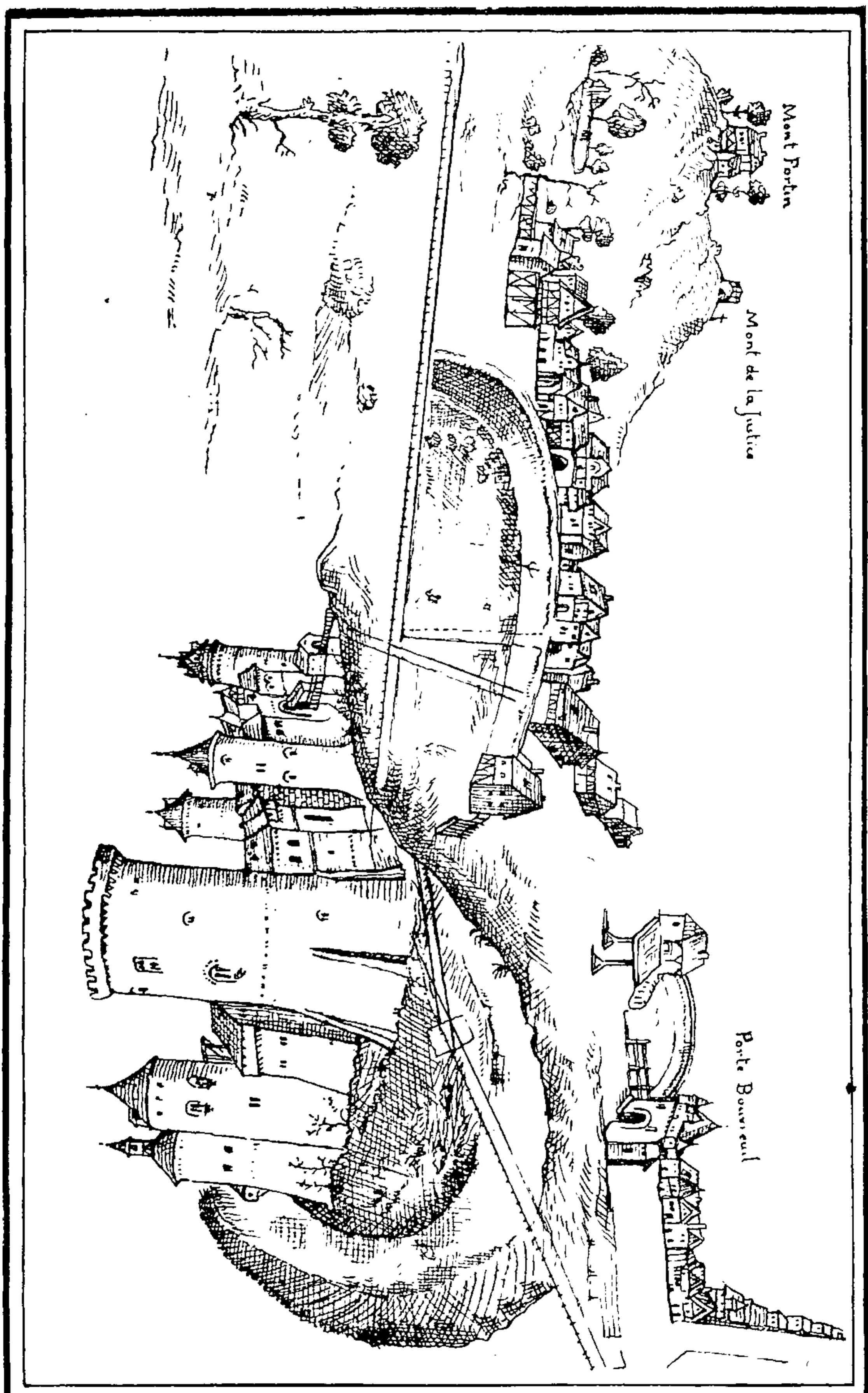
Sa prison avait été préparée dans une tour dite alors tour *devers les champs*, dont l'emplacement correspond à peu près à l'angle de la rue Morand, et se trouve signalé aujourd'hui par une plaque commémorative que l'administration municipale a fait placer en 1891 (3).

On ne saurait trop déplorer la disparition de cette tour dont les religieuses Ursulines démolirent les restes

(1) *Jeanne d'Arc et la Normandie au XVI^e siècle*, p. 142 et 166. — Un riche bourgeois de Rouen, Richard Mites, qui avait tenté de délivrer Rouen du joug des Anglais, venait de payer de sa tête son audacieux projet. Avec lui avait été exécuté pour ses *démérites*, Pierre de Cleuville, dit Grand Perrin, l'un de ses complices. (Chéruel, ibid., *Notes* ; *Chronique normande* de P. Cochon, p. 298.)

(2) La négociation avait été faite par les soins de P. Cauchon, avec l'aide de Louis de Luxembourg qui devint plus tard archevêque de Rouen. (*Chronique de Perceval de Cagny*, xv^e siècle.) — Le 6 décembre 1430, Pierre Surreau, receveur général de Normandie, versait à Thomas Blount 2,636 nobles d'or, « pour avoir Jehanne qui se dit la Pucelle, prisonnière de guerre. » (J. Félix, *Invent. de Pierre Surreau*, p. 149. — De Beaurepaire, *Etats de Normandie sous la domination anglaise*, p. 40).'

(3) *Jeanne Darc au château de Rouen*, par M. Bouquet. — *Le Château de Bouvreuil*, par Léon de Duranville, « Rev. de Rouen », 1852, p. 387. — Deville, *Précis de l'Académie*, 1866, p. 240. — Ballin, *Renseignements sur le Vieux-Château*, « Rev. de Rouen », 1842, p. 35.



Le Château de Rouen, où la Pucelle fut détenue pendant son procès (d'après le *Livre des Fontaines*, ms. de 1525 aux Archives municipales).

en 1809. Si elle avait pu être sauvée, elle serait devenue certainement, de nos jours, l'un des monuments les plus précieux et les plus vénérables de notre pays !

C'est là que Jeanne, au milieu d'une grossière soldatesque, subit tous les outrages, toutes les violences physiques et morales, pendant plus de cinq mois de captivité.

On sait qu'elle dut être enfermée tout d'abord dans une cage de fer, construite par un serrurier de la rue Saint-Romain, Etienne Castille, et que Pierre Cusquel avait vu peser (1). Puis on l'avait attachée, de nuit, à un grabat substitué à la cage : elle y était étroitement ferrée par les jambes et par le corps (2).

C'est dans cette tour que Pierre Cauchon, le sinistre évêque de Beauvais, et le chanoine Loysel, demandèrent à un odieux espionnage, les premiers éléments du procès (3), là que la chaste victime dut subir l'examen intime d'Anne Bavon et d'une autre matrone de Rouen, sur l'ordre de la duchesse de Bedford ; là aussi qu'elle fut si souvent en butte aux perfides interrogatoires de ses juges acharnés, et aux outrages des Warwick, des Stafford et autres capitaines anglais dont elle bravait la fureur, en s'écriant avec une vaillance toute française : « *En nom Dé... je scay bien que ces Angloys me feront mourir, croyant qu'après ma mort, ils gagneront le royaume de France, mais* »

(1) Quicherat, *Procès*, t. III, p. 155.

(2) Ibid., t. II, p. 48.

(3) De Beaurepaire, *Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, p. 109.

*quand même ils seraient cent mille godons de plus qu'ils ne sont présentement, ils n'auront pas ce royaume ! » C'est là, enfin, que ses douces voix l'engageaient, disait-elle, à la résignation : « *Pran tout en gré, ne te chaille de ton martyre, tu t'en vendras enfin en royaume de paradis !* (1). »*

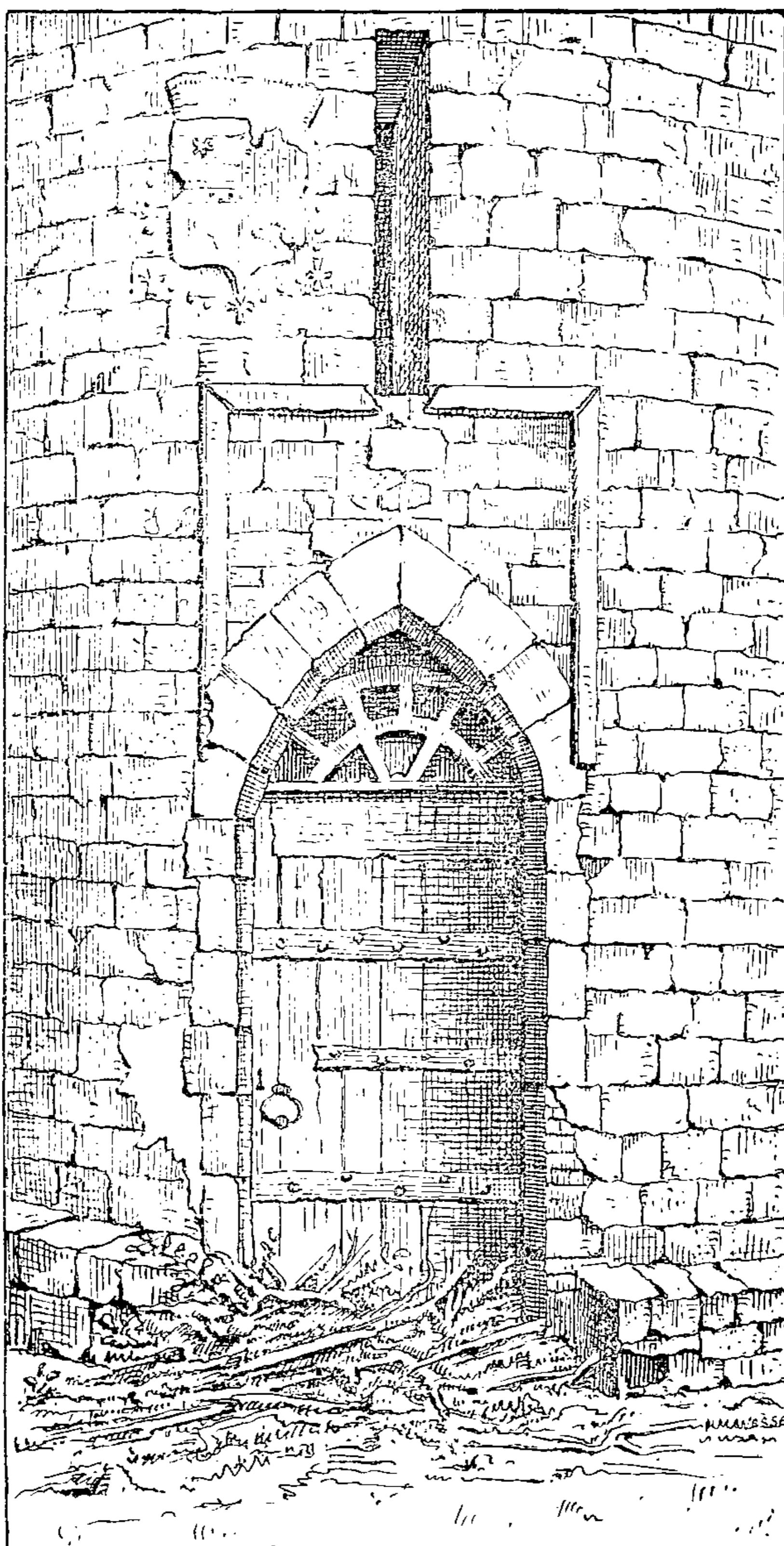
Entre cette tour et le donjon se trouvait la chapelle du château (2), où la pauvre fille aurait été si heureuse



Sceau de Henri IV, roi d'Angleterre, 1430.

(1) Quicherat, *Procès*, t. I, p. 130, 153, 155.

(2) Son emplacement est fixé par un compte de 1432, publié par M. de Beaurepaire, et par le témoignage de l'huissier Massieu qui, conduisant Jeanne, de sa prison à la chambre de parement, située vers les tours du



Porte du Donjon
par laquelle la Pucelle fut introduite dans la salle de la torture.
(Dessin de H. Manesse).

de pouvoir prier à son gré, et dont elle fut, un jour, si brutalement écartée. Dans l'enceinte qu'elle traversa si souvent pour se rendre aux salles d'audience, se trouvaient les appartements qu'occupait alors le jeune roi d'Angleterre Henri VI, le duc de Bedford (1) et les autres personnages de la suite du roi.

C'est dans les salles d'audience, dont nous devinons encore l'emplacement du côté des rues Bouvreuil et Beffroi, et qu'un Rouennais, M. Foucher père, a essayé de reconstituer, que se tinrent la plupart des séances de ce procès de foi, imaginé par l'Université de Paris, pour tenter de transformer, aux yeux du peuple, la vaillante libératrice du territoire en une vulgaire sorcière, et ramener ainsi la confiance et la victoire du côté des capitaines anglais découragés.

C'est là que Jeanne, exposée à tant de pièges, tint tête à cette meute d'universitaires en rupture d'orthodoxie, à ces gradués de tout rang et de tout ordre vendus aux Anglais ou entraînés par l'exemple des chefs, qui la harcelaient, lui posaient les questions les plus insidieuses, dénaturaient ses réponses, et s'attiraient ces réparties fines et mordantes, ces apostrophes fières et sublimes qui émerveillent et frappent de stupeur, tant elles paraissent tenir du prodige !

Si nous ne pouvons nous représenter qu'à l'aide d'anciens plans assez confus, et de quelques lambeaux de

Gaseon et du Beffroi, lui montra, *sur la route*, une chapelle où se trouvait le corps du Christ. Jeanne s'agenouilla et fit très dévotement sa prière, ce dont Massieu fut violemment repris.

(1) V. l'abbé Cochet. (*Revue de la Normandie*, 1867, p. 485.)

comptes du temps, publiés par MM. de Beaurepaire (1) et Léopold Delisle (2), les différentes salles du château où se tinrent ces audiences orageuses, il n'en est pas de même de la *grosse tour* ou donjon, qui est restée comme le dernier témoin de tant de douleurs et d'infamies !

Entrons par la porte ogivale opposée à celle qui sert actuellement d'accès au public, et nous nous trouverons dans la belle salle du rez-de-chaussée où Pierre Cauchon essaya sur sa victime une dernière tentative d'intimidation, en la menaçant de la torture.

Cette salle, éclairée seulement par quelques fenêtres étroites, nous apparaît encore aujourd'hui dans son état primitif, avec son immense cheminée à voûte.

« Telle devait être la salle du tribunal, la chambre des tortures, un endroit sourd, aveugle, entouré de murs épais destinés à étouffer les gémissements de la douleur et les appels du désespoir (3). »

C'est là que Cauchon avait fait mander l'appariteur Mauger Leparmetier, qui en a déposé, afin de soumettre l'accusée à la torture, et qu'on avait disposé les poulies, les chaînes, les tenailles, les grésillons ; en un mot, tous les lugubres appareils destinés à frapper d'épouvante la jeune fille, et à lui arracher l'aveu tant convoité de son imposture prétendue.

Quand on cherche à reconstituer la scène sublime qui eut lieu dans cette même enceinte, sous ces mêmes

(1) Voir les notes inédites de M. de Beaurepaire, communiquées par M. Bouquet. (*Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e siècle*, p. 185.)

(2) *Revue des Sociétés Savantes*, mai 1857, p. 440-441.

(3) Notes inédites de M. Bouquet.

voûtes qui ont retenti de la voix de Jeanne d'Arc, on croit entendre encore cette réponse mémorable qu'elle fit à son persécuteur, et que le manuscrit de d'Urfé nous a transmise intégralement : « *Vraiment, se vous me deviez faire détruire les membres, et faire partir l'âme du corps, si ne vous diray-je autre chose; et se aucune chose vous en disoy-je, après si diroy-je tousjours que vous me le auries fait dire par force* (1) » ; admirables paroles qui étaient la condamnation de cette barbare coutume de la torture, et qui décontenancèrent le juge à ce point qu'il se contenta de la menace, soit qu'il eût été désarmé par l'énergie de sa victime, soit qu'il eût cru plus habile de ne pas lui arracher, par la seule violence, un aveu qui aurait pu paraître suspect (2).

Il importe de ne pas s'éloigner de la *grosse tour*, qui rappelle de si poignants souvenirs, sans jeter un coup d'œil sur les restaurations dont elle a été l'objet en 1876. Ces restaurations ont été diversement appréciées, mais il est juste de dire qu'elles ont été poursuivies, avec un gran' zèle et un grand patriotisme, par un Comité auquel Rouen et la France entière doivent la conservation de ce précieux monument. Une plaque commémorative rappelle, à l'intérieur, les noms des membres de ce Comité, parmi lesquels j'aime à relever celui du savant et vénéré M. Bouquet, et celui de feu M. Frédéric Deschamps, l'une des gloires de notre barreau rouennais,

(1) Le précieux manuscrit de d'Urfé nous a conservé cette réponse de Jeanne, en français (f° 34 r°).

(2) Quicherat, *Procès*, t. III, p. 401.

dont le patriotisme et la haute influence assurèrent le succès de cette œuvre importante.

Si maintenant nous descendons la rue Bouvreuil, en tournant par la rue du Bailliage, nous rencontrons un large escalier de pierre qui permet d'accéder à l'hôtel de Bellegarde, ancien hôtel Morant d'Estreville. Cet escalier marque, à peu près, l'emplacement de la fontaine du Château, du Bailliage et de la Cohue, près de la porte *devers la ville* (1).

C'est évidemment de ce côté que l'infortunée Pucelle, après l'épreuve subie au donjon, sortit pour la première fois de la forteresse, le 24 mai 1431, et fut conduite par les Anglais au cimetière de Saint-Ouen, où ses juges devaient essayer d'obtenir l'abjuration de ses erreurs en présence du bourreau tout prêt à la livrer aux flammes (2).

On peut suivre, sans trop d'hésitation, l'itinéraire de l'escorte anglaise à travers les rues et les carrefours de la cité, en traversant le square Solférino, devant le Musée actuel, et en gagnant par la rue Thiers (ancienne rue Saint-Laurent), le carrefour de la Crosse et la rue de l'Hôpital (alors grande-rue Saint-Ouen) qui conduisait directement au cimetière de l'abbaye.

C'est devant l'ancienne maison à l'enseigne la *Crosse*, où se trouve la fontaine de ce nom, qu'on peut évoquer,

(1) Cette porte, dit Farin, « était la plus commode et la plus hantée ; encore qu'elle fût élevée du pavé de la rue de plus de seize pieds, on ne laissait pas d'y monter à pied et à cheval. (*La Normandie chrétienne*, p. 527). — Voir aussi J. Félix, *Le Château fortifié*, p. 79.

(2) *Jeanne d'Arc et la Normandie au XVe siècle*, p. 352. — G. Dubosc, *Intermédiaire des Chercheurs...*, 1893, p. 141.



Vieux Château et Vieux-Marché de Rouen au moyen âge
(Extrait du plan de Rouen de Belleforest).

par la pensée, le défilé des soldats et des juges traînant à leur suite l'héroïque jeune fille.

C'est sur partie de la place de l'Hôtel-de-Ville, et le long de la basilique, du côté sud, ainsi que l'a établi M. de Beaurepaire dans un intéressant mémoire (1), que fut tenue cette séance publique.

En 1431, l'admirable édifice dont notre ville est si justement fière, était en grande partie construit, car l'ancienne nef romane venait d'être partiellement remplacée par la nouvelle nef gothique.

Si nous pénétrons dans son enceinte, à ce point de notre itinéraire, nous retrouverons plus d'un souvenir de l'époque de Jeanne d'Arc.

Nous regretterons la disparition de deux pierres tombales curieuses : celle de Jean Talbot, fils de l'illustre capitaine anglais, décédé en 1438 ; et celle de Jean Richard, abbé de Saint-Ouen, destitué et emprisonné lors du procès de la Pucelle, peut-être moins pour le désordre de son administration qu'à cause de son patriotisme et de son attachement indiscutable au souverain légitime.

Mais, nous admirerons, au passage, les trois anciennes tapisseries représentant des épisodes de la vie de notre héroïne dont M. le curé a eu l'heureuse inspiration d'orner la chapelle de l'abside. Nous contemplerons aussi avec intérêt la belle pierre tombale des deux Berneval qui sculptèrent, en pleine invasion anglaise, les magnifiques rosaces nord et sud, deux chefs-

(1) *Notes sur le Cimetière de Saint-Ouen de Rouen. — Précis de l'Académie, 1875-1876*, p. 214.

d'œuvre, et dont la légende est encore si populaire à Rouen.

Enfin, nous nous arrêterons, non sans une profonde émotion, devant la chapelle Saint-André, où Jean de Saint-Avit, doyen des évêques de Normandie, voulut être enterré, en 1442 (1).

Ce vénérable prélat, qui se trouvait alors à Rouen, où il faisait des ordinations pendant la vacance du siège, était fort suspect aux Anglais qui le firent, plus tard, emprisonner dans l'abbaye.

Il avait été consulté par Pierre Cauchon, auquel il avait eu l'audace de dire qu'on devait recourir au pape et au Concile, en matière aussi douteuse, blâmant ainsi, et avec une noble indépendance, les premières délibérations du procès.

Il était, sans doute, l'hôte des religieux de Saint-Ouen lorsque la Pucelle fut amenée au cimetière de l'abbaye, et nul doute qu'au lieu de mêler sa voix aux clamours de ses accusateurs, il n'ait entendu, le cœur serré et les larmes aux yeux, comme beaucoup d'autres, l'écho des menaces et des grossières invectives proférées contre elle, dans cette douloureuse séance!

Ce serait faire œuvre patriotique que de rappeler, en cet endroit, le souvenir d'un évêque, d'un bon Français, dont la courageuse attitude repose un peu des défaillances et des lâchetés accumulées dans cet inique procès, et qui fut victime de son attachement à la cause nationale !

(1) V. de Beaurepaire. Note sur *Jean de Saint-Avit*. — *Bulletin de la Commission des Antiquités*, 1891.

En sortant de l'église abbatiale, nous nous trouvons près de la grille du jardin, à l'extrémité de l'ancien cimetière, où l'administration municipale a fait placer, en 1891, une inscription rappelant cet épisode de notre histoire, et le lugubre spectacle qui fut donné à la population rouennaise le 24 mai 1431.

On y avait dressé deux ambons ou échafauds ; l'un pour Cauchon entouré de nombreux personnages ; l'autre, pour G. Erard et l'accusée qu'il devait *prescher* (1).

Cette scène est dans la mémoire de tous, et je n'ai pas à rappeler la violence du fougueux prédicateur, ni la vénémente apostrophe de Jeanne, qui l'interrompit pour défendre son roi outragé.

On sait comment ses ennemis la circonvinrent et lui arrachèrent une prétendue abjuration de ses erreurs, après quoi, on lui lut une sentence qui, épuisant toutes les rigueurs de l'Inquisition, la condamnait, « *pour faire salutaire pénitence, à la prison perpétuelle, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse* (2). »

Comment ne pas frémir, quand on se rappelle toutes les ignominies dont les Anglais, furieux de cette insuffisante satisfaction, abreuvèrent alors leur prisonnière que Cauchon avait fait reconduire au Vieux-Château ?

Isambard de la Pierre a déclaré l'avoir vue alors « *éplourée, son viaire (visage) plein de larmes deffiguré et oultraigé* ».

(1) Déposition de Jean de Mailly.

(2) Quicherat, *Procès*, t. I, p. 452.

Jeanne, « *molestée, battue et deschoulée* (1). » comme elle dit, exposée aux derniers outrages, reprit ses habits d'homme, tant pour protéger sa pudeur que pour protester contre les aveux qu'on lui avait arrachés.

Cauchon, qui la guettait, s'empressa de constater la rechute et réunit, le lendemain, ses assesseurs dans l'antique chapelle de l'archevêché, dite la chapelle des Ordres, où l'arrêt de mort devait être prononcé.

Les restes de cette chapelle existent encore dans la rue Saint-Romain. C'est l'un des souvenirs les plus intéressants et les moins connus de ce mémorable procès.

En nous dirigeant de ce côté par la place des Carmes, le passage Remy, la rue Saint-Nicolas et le passage des Chanoines, nous arpenterons le quartier qui était alors habité par les pires ennemis de la Pucelle.

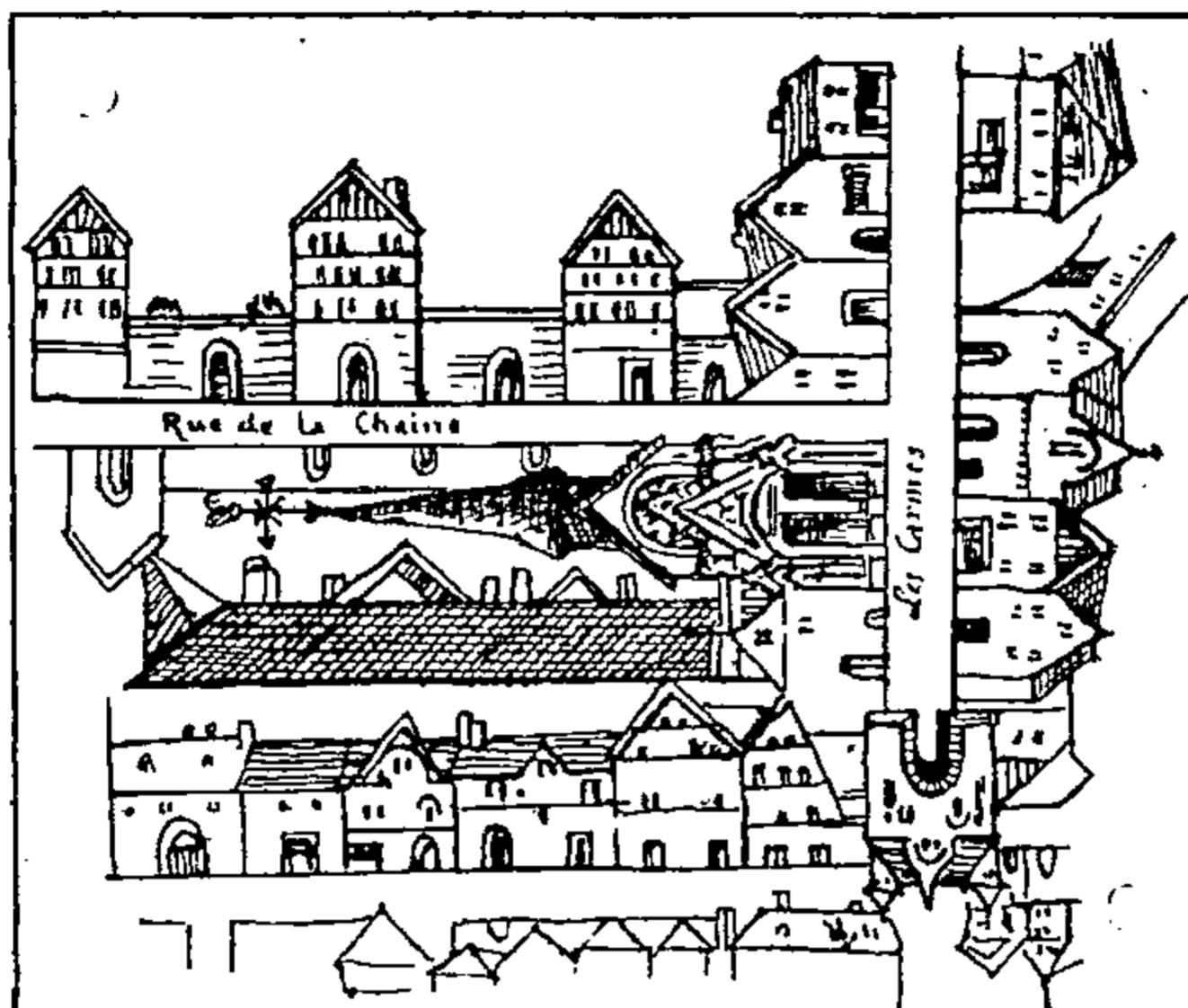
Nous rencontrerons d'abord la maison canoniale de Nicolas Loysel, fréquentée par Pierre Cauchon et Midy, le prédicateur du Vieux-Marché, maison qu'on ne soupçonnerait guère derrière les façades modernes des immeubles portant les n°s 27 et 31 de la place des Carmes (2); derrière se trouvaient les hôtels, avec jardins et colombiers, occupés par Jean de Rynel, neveu de Cauchon et secrétaire de Henri VI (3). Un de ces hôtels fut loué à Boisguillaume, l'un des greffiers rouennais

(1) Procès, t. III, p. 168.

(2) V. de Beaurepaire, *Notes sur les juges et assesseurs...* p. 79, 80.
— Georges Dubosc, *Ce qui reste du Rouen de Jeanne Darc*, suppl. du *Journal de Rouen*, du 9 juin 1897.

(3) Cartulaire de la cathédrale de Rouen, n° 9, fo 160.

qui tinrent la plume au procès. Ces immeubles devaient s'étendre vers la *ruelette* (aujourd'hui passage Remy)



Hôtel canonial de Nicolas Loyselot et couvent des Carmes
(d'après le *Livre des Fontaines*, 1525).

qui contournait l'ancienne église Saint-Nicolas dont nous retrouvons encore quelques vestiges, avec de vieilles constructions près desquelles nous devinons l'emplacement de la maison qu'occupait, en 1431, le curé de cette paroisse, M^e Jean Rubé. C'est dans cette maison que P. Cauchon reçut l'hospitalité pendant toute la durée du procès : il y convoqua ses principaux complices et y tint ses premiers conciliabules.

Dans la rue Saint-Nicolas, demeura Raoul Roussel, qui fut plus tard archevêque de Rouen, et qui, après avoir siégé au procès, contribua pourtant, dans la suite, à l'expulsion des Anglais (1).

(1) « Mention d'une maison située rue Saint-Nicolas, autrefois occupée

Par le *passage des Chanoines*, dont une partie très étroite nous rappelle encore les antiques *coupe-gorge* du moyen âge, nous accéderons à la rue Saint-Romain, rue si pittoresque encore et si digne de la ville qu'a chantée l'auteur des *Feuilles d'automne* :

..... La ville aux vieilles rues,
Aux vieilles tours, débris des races disparues,
La ville aux cent clochers carillonnant dans l'air.

Dans cette rue se trouvait la maison de l'*Ecu de France* (1), près du *Cornet d'argent*, où avait été construite et pesée la cage de fer destinée à Jeanne ; la maison de pierre où se réunissaient joyeusement les notaires et greffiers en cour d'église (2), celle qui abrita le chanoine Guillaume du Désert, assesseur au procès ; enfin plusieurs autres maisons de chanoines flanquées de modestes échoppes aux pignons gothiques, aux étages surplombant sur la rue, où s'entassaient les *gens de mestier et du commun*, et dont le type nous a été conservé dans toute sa simplicité, par la vieille maison menacée aujourd'hui de destruction, qu'un groupe de Rouennais a généreusement entrepris de sauver.

Près du *portail des Libraires* se dressent les sombres constructions de l'ancienne *Officialité*. On y re-

par l'archevêque Raoul Roussel et baillée ensuite au capitaine François l'Arragonois », 21 fév. 1446. (De Beaurepaire. *Inventaire sommaire...* G. 2131). Inventaire de 1491. — Arch. de la S.-Inf. G. 2054).

(1) V. Georges Dubosc. *La maison d'un juge de Jeanne Darc*, supp. du *Journal de Rouen* du 22 juillet 1894.

(2) Actuellement rue Saint-Romain nos 8-14.

marque deux grandes fenêtres ogivales du XIII^e siècle, sous lesquelles deux anciennes portes bouchées.

C'est tout ce qui reste de la chapelle des Ordres.

Je ne sais rien de plus impressionnant que la vue de cette longue et triste muraille, flanquée d'une tourelle à toit aigu, dernière limite de l'ancien archevêché (1), percée de fenêtres étroites, et dont les lignes sévères ne sont rompues que par les meneaux et le rayonnement des ogives.

Pénétrons de l'autre côté, dans l'espace libre où va être édifiée la nouvelle maîtrise. Nous distinguerons encore nettement les traces de l'ancienne clôture de cette chapelle qu'il serait si désirable de sauver de l'oubli, ne fût-ce que par la construction d'un modeste oratoire qui serait éclairé par les deux fenêtres ogivales, ou d'un musée spécial qui deviendrait rapidement un but de pèlerinage à la fois pieux, historique et archéologique.

C'est là, en effet, que le 29 mai 1431, se trouvèrent réunis, pour la dernière fois, les juges et assesseurs au nombre de quarante-deux, depuis le sinistre Cauchon et le traître Loyseleur, jusqu'à Frères Martin Ladvenu et Isambard de la Pierre ; et qu'on décida que Jeanne serait citée pour le lendemain, au Vieux-Marché, comme *relapse, excommuniée et hérétique !* (2).

C'était l'arrêt de mort que devait lui signifier l'huisier Massieu.

(1) L'archevêché actuel fut commencé en 1461 par Guillaume d'Estouteville et continué par Georges d'Amboise.

(2) O'Reilly, t. II, p. 370.

Nous ne quitterons pas la rue Saint-Romain pour nous rendre au lieu du supplice, sans jeter un coup d'œil sur notre cathédrale, cette gloire de Rouen, qui écrase de toute sa majesté nos modernes conceptions architecturales, et que Victor Hugo semble avoir chantée dans ces beaux vers :

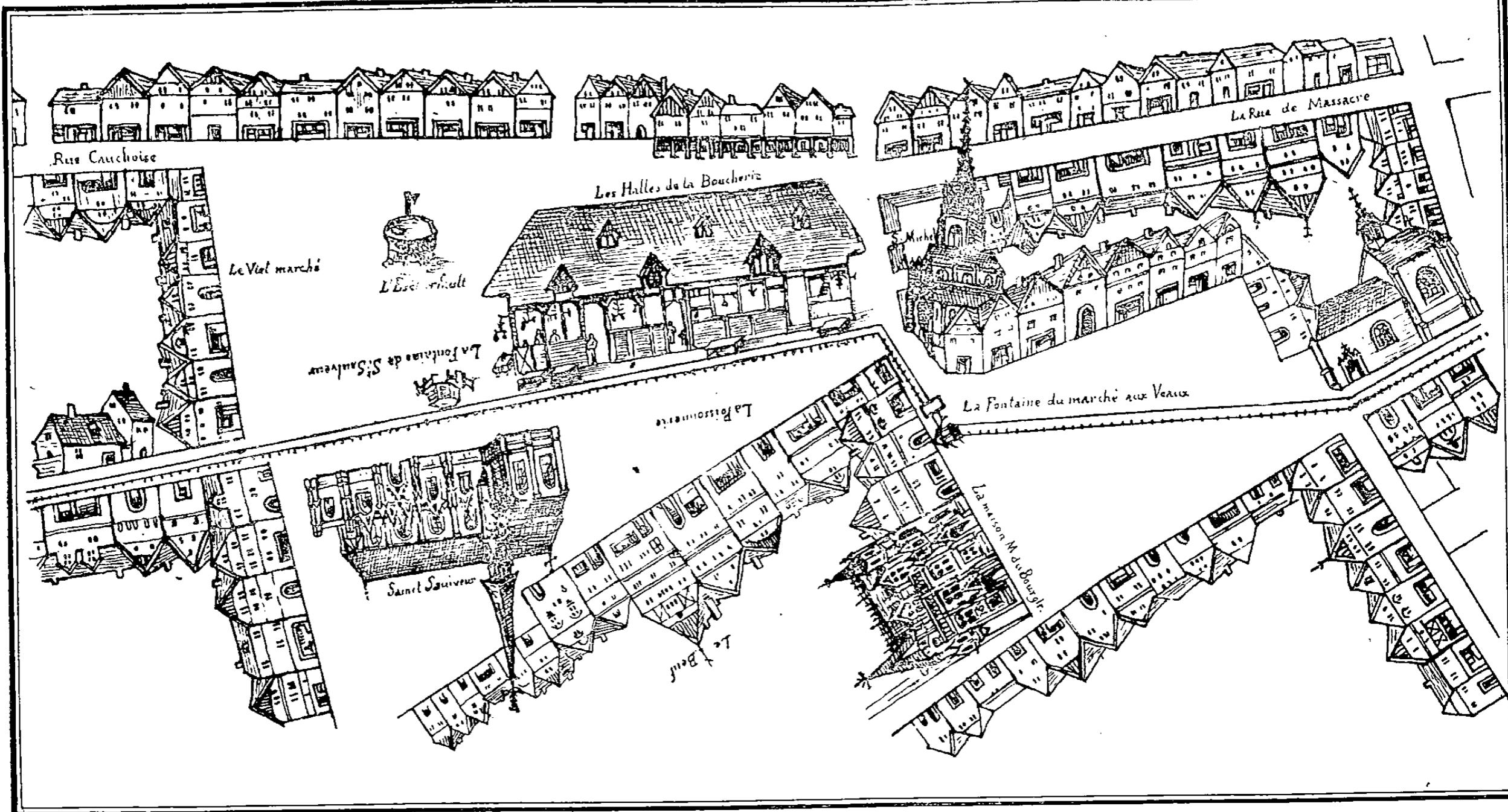
L'église est vaste et haute : à ses clochers superbes,
L'ogive en fleurs suspend ses trèsfles et ses gerbes.

Qu'elle est belle, Messieurs, dans son harmonieuse diversité de styles : soit qu'on la contemple du côté nord, où se dresse, dans son austère nudité, l'antique tour Saint-Romain (1), berceau du Rouen historique ; soit qu'on l'admire du côté sud, où elle se dégage dans le développement merveilleux de ses travées, et dans la splendeur que lui ont rendue d'importantes et habiles restaurations !

L'émotion est plus profonde encore si l'on pénètre à l'intérieur par ce grand portail qui vit entrer solennellement, avant et après les conquérants anglais, tant de rois, d'archevêques et de puissants personnages.

Que de souvenirs de cette époque nous pouvons glaner rapidement, là encore, malgré les démolitions stupides des vandales de 1562 qui détruisirent le superbe tombeau du duc de Bedford ; et malgré les regrettables mutilations qu'ordonnèrent les chanoines de 1762, lorsque, subissant le goût détestable de leur époque, ils firent disparaître le tombeau de Raoul Roussel, la statue de

(1) En 1431, la tour Saint-Romain était inachevée. La partie supérieure, ou couronnement, ne fut exécutée que de 1465 à 1470. On sait que la tour de Beurre fut commencée seulement à la fin du xve siècle (1487-1507).



« Le Vieil Marché » où Jeanne d'Arc fut brûlée, le 30 mai 1431 (d'après le *Livre des Fontaines*, 1525).

Pierre de Brézé et tant d'autres reliques du xv^e siècle.

Passons rapidement sur la pierre tombale de Denis Gastinel, assesseur au procès, dont un dessin de M. Deville nous a conservé la grave et dure physionomie aujourd'hui effacée (1). Nos yeux se porteront de là sur le bel escalier de la Bibliothèque du Chapitre qui rappelle, avec le souvenir du grand et patriote cardinal d'Estouteville, l'œuvre si consolante de la réhabilitation de Jeanne d'Arc, et les solennités qui furent célébrées à cette occasion, en 1456.

Nous n'aurons garde enfin d'oublier la gracieuse balustrade de pierre qui sert de clôture à la sacristie, et qui fut donnée par le chanoine Philippe de la Rose, l'un des premiers et des plus zélés inspirateurs de la révision du procès.

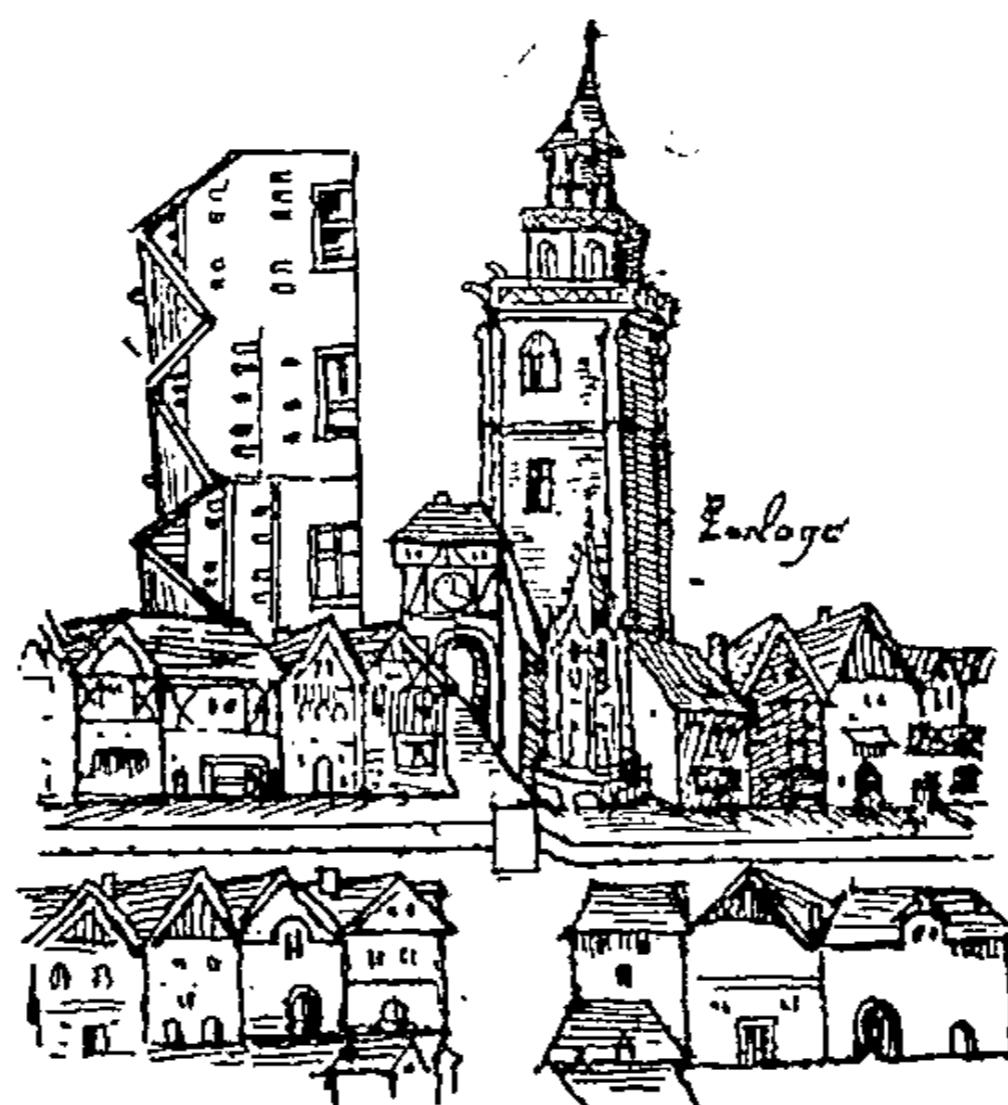
Mais je voudrais ne pas trop m'attarder, car nous avons hâte d'arriver au lieu du supplice, but de notre pèlerinage.

Nous l'atteindrons en suivant cette curieuse rue de la Grosse-Horloge, au cœur de la cité, et en passant sous l'ancien beffroi dans lequel on avait remonté, en 1395, après les troubles de la Harelle, la vieille cloche

(1) Elle est placée dans le dallage du transept gauche, au bas du chœur. L'inscription est encore déchiffrable. Elle est ainsi conçue : « Cy gist vénérable et discrete personne maistre Denis Gastinel prestre maistre es ars licencie es droit canon et cure chanoine de Rouen et conseiller du Roy nostre sire lequel trespassa lan de grace mil cccc xl. le xiii^e jour de decembre pries dieu pour lame de lui Amen. » — Il nous semble qu'on aurait dû relever et conserver avec soin ce très curieux souvenir du procès de Jeanne d'Arc et de la domination anglaise à Rouen.

si chère aux bourgeois rouennais, parce qu'elle était le symbole de la liberté pour la commune.

Avec quel charme ne l'entendons-nous pas encore, cette tant vieille cloche du soir, dont le glas sonore et prolongé semble si mélancolique pendant les nuits d'hiver, quand on pense que ses plaintives envolées durent, en 1431, parvenir quelquefois, vers les hauteurs de Bouvreuil, jusqu'aux oreilles de l'infortunée cap-



Le Beffroi de Rouen (d'après le *Livre des Fontaines*).

tive enchaînée à son misérable grabat dans la tour *devers les champs* !

Encore quelques pas, et nous sommes enfin au *Vieux-Marché* !

Là encore, le temps a fait bien des ravages, et a complètement modernisé cette célèbre place, siège de tant d'insurrections populaires et témoin de tant d'exécutions sanglantes.

Considérablement agrandie vers 1865 (1), du côté de la rue Cauchoise, elle n'a plus ce cadre si pittoresque que constituaient les hôtels et maisons que reproduit le *Livre des Fontaines*, où pendaient les enseignes *du Bœuf*, *de la Harpe*, *du Chaudron*, *des Balances*, *du Cygne* et *des Connins*.

Là n'est plus cette église Saint-Sauveur (2), où frère Martin Ladvenu alla chercher la croix qu'il tint élevée devant la victime jusqu'à son dernier soupir, au milieu de ces Anglais qui venaient, dit le poète,

.... voir mourir une femme !

Depuis longtemps aussi ont disparu les *halles de la Boucherie* sur lesquelles s'appuyait l'un des quatre échafauds dressés pour les juges, les hauts personnages, le bailli, le prédicateur Midy et la pauvre Pucelle.

L'œil avide de reconstituer ce drame émouvant que Michelet a raconté en de si belles pages, ne rencontre plus que la plaque et la dalle commémoratives placées en 1891 à l'angle de la halle aux légumes. C'est en face, sur la voie même qui traverse le *Vieux-Marché*, que les Anglais avaient fait disposer le bûcher, ce *hault escherfault de platre*, disent les textes, qui devait per-

(1) Voir notamment *Rouen aux différentes époques de son histoire*, p. 25, par M. Bouquet. — *Mémoire sur le supplice de Jeanne d'Arc*, par M. de Beaurepaire. — Exposé de l'administration de la ville, de 1858 à 1865, par M. Verdrel, maire.

(2) Cette église, qui avait été reconstruite, au moins en partie, vers la fin du xv^e siècle, fut démolie en 1795. On en a retrouvé les fondations en 1866-67. V. l'abbé Cochet, *Répert. arch. de la Seine-Inférieure*, p. 388.

mettre à la foule de constater que la suppliciée était bien morte.

C'est là que, le 30 mai 1431, au milieu d'un peuple frémissant d'émotion et de pitié, fut accompli l'assassinat juridique de celle qui n'avait commis d'autre crime que de délivrer sa patrie si odieusement trahie par ses accusateurs, et qui, condamnée comme hérétique, ne cessa d'invoquer avec ferveur les noms des saints et saintes du paradis, et de protester énergiquement de son orthodoxie.

Ni le prédicateur Midy, ni l'implacable Cauchon ne furent ébranlés par les touchantes lamentations de la pauvre fille qui s'écriait : « Ah ! Rouen, Rouen, mourrai-je donc ici » ; qui demandait *mercy* très humblement (ont dit les témoins), aux gens de quelque condition qu'ils fussent ; qui criait bien haut à travers ses larmes, qu'elle n'était pas schismatique comme le portait l'écrêteau ; et qui expira, au milieu des sanglots des assistants, victime de sa foi, sans doute, mais victime aussi et surtout, disons-le, de son amour et de son dévouement pour sa chère patrie française !

Nous pourrions nous arrêter ici, si ce n'était un devoir pour nous, ce me semble, de saluer, tout à côté, sur la place de la Pucelle (ancienne place du Marché-aux-Veaux) la statue-fontaine du sculpteur Slodtz, qui remplaça en 1740 un autre monument élevé là, au XVI^e siècle, par suite de simples nécessités de voirie, ainsi que l'a établi M. de Beaurepaire, dans son savant mémoire sur le *lieu du supplice de Jeanne d'Arc*.

Nous devons bien cet hommage à la statue, quelque

peu digne qu'elle soit de l'héroïne et de notre ville, car suivant la juste remarque de M. Wallon : « Il ne faut pas oublier que le marbre se gravait à Rouen, alors qu'on imprimait à Paris le poème immonde de Voltaire ; et il nous faut voir dans ce monument une protestation éclatante du sentiment public contre une œuvre anti-national ! (1). »

Nous ne descendrons pas jusqu'aux bords de la Seine en pensant avec l'un des poètes qui ont chanté la martyre :

Qu'en ce flot qui s'en va, murmurant et rapide,
Jadis, par une main perfide,
Son chaste corps réduit en cendres fut jeté (2).

Nous aurions pu évoquer le souvenir de Gieuffroy Thérage (3), le bourreau rouennais qui, sur l'ordre du cardinal d'Angleterre, jeta ses cendres encore fumantes du haut du pont de Mathilde (4).

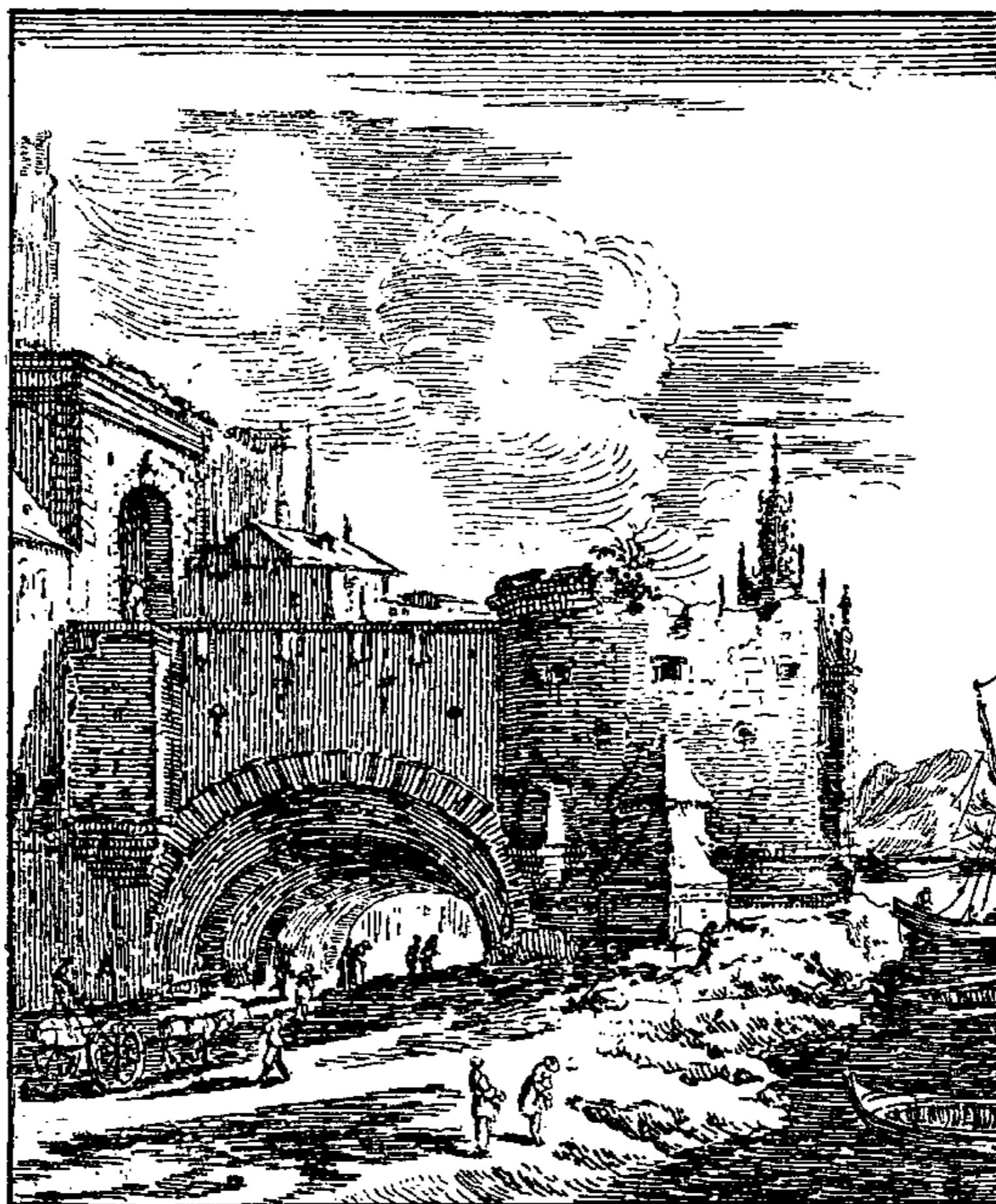
(1) Wallon, *Jeanne d'Arc*, édition illustrée, p. 530.

(2) M. Paul Allard. *Ode triomphale à Jeanne d'Arc*, musique de Ch. Lenepveu.

(3) Thérage était le bourreau laïque qui opéra tant de sanglantes exécutions dans cette période néfaste de l'occupation anglaise. Leparmetier, qui assistait au supplice, était le bourreau de l'Officialité. C'est lui qui avait disposé les instruments de torture dans le donjon. V. O'Reilly, t. II, p. 458, note. — V. aussi *Les Cronicques de Normandie*, publiées par A. Hellot, p. 80. — D'après M. Siméon Luce (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, 1880-1884, p. 122 et suiv.), « Nous avons les noms de plusieurs centaines de bourgeois plus ou moins compromis dans des complots, qui périrent de la main de Gieuffroy Thérage, maître exécuteur des œuvres de la haute justice de Henri V et de Henri IV à Rouen. »

(4) Thomas Basin est le seul historien qui précise le lieu d'où les cendres de Jeanne d'Arc furent jetées dans la Seine : « *Cineres... de ponte*

Mais les derniers vestiges de ce pont, qu'on apercevait encore, aux basses eaux, il y a quelques années,



La porte Grand-Pont et le Pont de Mathilde
fac-simile d'une gravure d'Israël Sylvestre (xvii^e siècle).

ont fait place à l'ossature métallique du pont Boieldieu.
Aussi bien, il me semble que nous avons tout épuisé,

in Secanam projecti ». D'après M. Georges Dubosc (*les Cendres de Jeanne Darc*, suppl. du *Journal de Rouen* du 10 juin 1894), on dut les jeter, non du milieu du pont, mais près de l'abreuvoir aux chevaux, à l'endroit où se trouvait une sorte de château occupé par quelques soldats anglais.

en parcourant ainsi les différents quartiers de Rouen dans l'ordre des faits et des graves événements qu'ils rappellent.

Pourtant le souvenir de Jeanne vit encore et les érudits, comme les plus fervents admirateurs de l'héroïne le retrouveront un peu partout :

Aux *Archives départementales*, où les chartes du temps, bulles de papes, *lettres royaux*, délibérations du chapitre relatives au procès et à la réhabilitation, actes de donations, testaments du duc de Bedford, des archevêques, prélats, des chanoines assesseurs au procès, ont été classés et analysés par M. de Beaurepaire avec la compétence qu'on lui connaît. Je n'en puis donner autrement la nomenclature dans cette lecture publique.

Aux *Archives municipales*, où l'on conserve, au milieu de nombreux documents relatifs à l'occupation anglaise, le *Livre des Fontaines*, manuscrit précieux, œuvre du Rouennais Jacques Le Lieur, qui nous a laissé intacte la physionomie de Rouen à la fin du moyen âge.

A la *Bibliothèque publique*, où l'on peut consulter, avec d'assez récentes copies du procès, le manuscrit de la *Chronique de Jean Chartier*, dont une très curieuse miniature du xv^e siècle, plusieurs fois reproduite par la gravure, représente Jeanne d'Arc en costume de guerre, au milieu de la cour de Charles VII ; sans parler du splendide Bréviaire, en deux volumes, enluminé de riches et nombreuses bordures, dit le *Bréviaire de Louis de Luxembourg*, qui dut appartenir à ce puissant prélat, homme de guerre plus qu'évêque, ennemi

acharné de la Pucelle autant que partisan dévoué des Anglais (1). A l'Archevêché où figure, parmi les



Sceau de Jean, comte d'Arondel, 1432 (Bib. de Rouen, fonds Leber).

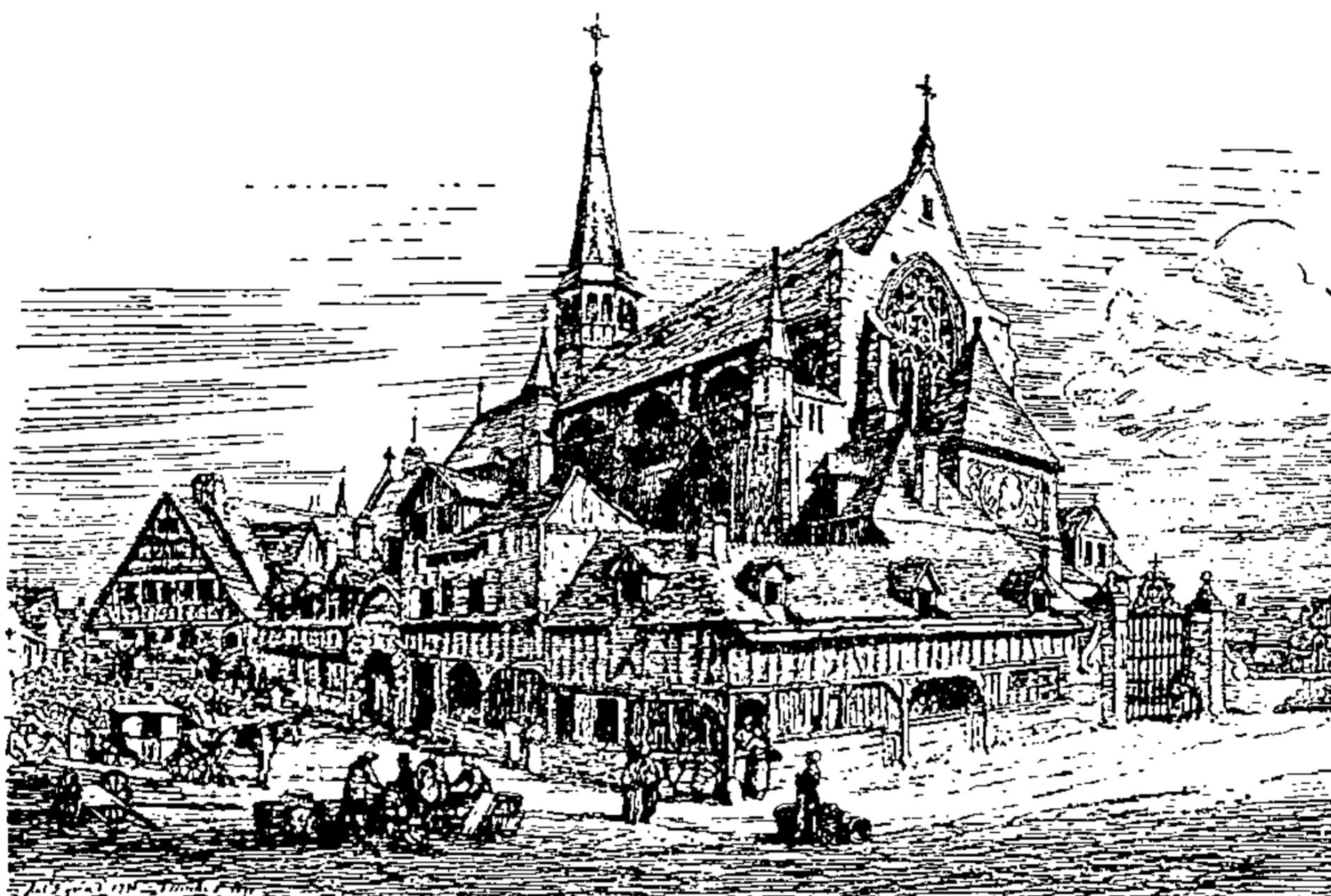
portraits des archevêques de Ronen, celui du cardinal d'Estouteville qui poursuivit avec tant de zèle l'œuvre de la révision du procès de Jeanne d'Arc, en 1456.

Enfin, au Musée des Antiquités, où les curieux, et surtout les toujours infatigables touristes anglais, que ne découragera pas l'ascension de la rue Beauvoisine, pourront contempler des cheveux noirs et des fragments d'étoffe provenant de la sépulture du duc de Bedford, ce « fils, frère et oncle de rois », qui avait été inhumé dans la cathédrale de Rouen. Ils remarqueront

(1) C'est encore à la Bibliothèque publique de Rouen que nous avons retrouvé, dans le fonds Leber, le sceau de Jean, comte d'Arondel, capitaine anglais célèbre par sa bravoure et sa férocité, qui mourut peu après la révolte du pays de Caux (1435).

aussi plusieurs spécimens des monnaies anglaises frappées à Rouen sous les rois Henri V et Henri VI d'Angleterre, des gros en argent de Henri VI, des pièces anglo-françaises, etc. (1).

J'ajoute qu'on trouvera, en outre, au *Musée de peinture*, dans les *Galeries de la Bibliothèque*, le



L'église Saint-Sauveur et le Vieux-Marché en 1790
(dessin de Robert Pigeon, gravé par Nicolle).

plan général de Rouen en 1525, par Jacques Le Lieur ; un tableau du XVIII^e siècle, peint par Barbier l'aîné, élève de Descamps, représentant la fontaine de la *place du Marché-aux-Veaux*, avec la première statue que les Rouennais ont élevée à Jeanne d'Arc au XVI^e siècle ; enfin un tableau du commencement du XVII^e siècle, re-

(1) Catalogue du Musée d'Antiquités de Rouen, 1868, p. 48.

présentant la Pucelle sous un costume qui s'écarte singulièrement du type que lui ont attribué les chroniqueurs du XV^e siècle, mais qui ne manque pas d'intérêt, car on le trouve gravé dans la belle histoire illustrée de Jeanne d'Arc, par M. Wallon (1).

Je m'arrête, Messieurs, quelque peu confus d'une énumération forcément sommaire et qui vous paraîtra, sans doute, ressembler beaucoup trop à l'esquisse de quelque nouveau guide de l'étranger à Rouen.

Il me faut bien me résigner pourtant à subir les conséquences d'une impression que je suis le premier à ressentir et l'inconvénient auquel je me suis sciemment exposé.

Si j'ai quelque peu dévié de la voie que doit suivre un récipiendaire, vous serez indulgents, je l'espère, pour la faute commise et avouée.

Au surplus, en essayant de résumer, sur ce point, l'inventaire de nos richesses locales, et en portant mes investigations dans nos rues et dans nos monuments publics, j'ai cédé surtout au désir de vulgariser parmi nos concitoyens, des événements qui constituent l'une des

(1) Par une coïncidence curieuse à signaler, ce tableau orne, aujourd'hui, le cabinet de M. Laurent, maire de Rouen, qui jadis donna si patriotiquement l'impulsion à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument à la libératrice.

Ceux qui seront tentés d'aller contempler cette peinture pourront saluer au passage, dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, le beau marbre de Jean Feuchères (1845), qui représente l'héroïne sur le bûcher, et le buste de M. de Fontenay, cet autre maire de Rouen, qui, en 1793, sauva de la destruction la statue actuelle de la Pucelle, sur la place de ce nom, en faisant remarquer au peuple que l'héroïne était sortie de son sein et qu'elle appartenait au tiers-état.

pages les plus touchantes de notre histoire nationale.

Et, puisque j'ai commencé cet entretien par une confidence, laissez-moi le terminer en vous confiant encore que j'ai toujours rêvé d'écrire un livre, à l'usage de la jeunesse, sur ce sujet si palpitant d'intérêt, et d'arriver ainsi à accentuer à Rouen le mouvement d'opinion d'où naîtra enfin le monument que nous devons à l'illustre héroïne.

Ce livre désiré, vous ne le désavouerez pas, Messieurs, car vous souhaitez comme moi, j'en suis sûr, que les enfants de nos écoles et de nos pensionnats, élevés dans l'amour de la patrie, soient initiés complètement à l'histoire de la sublime fille du peuple qui délivra notre France du joug de l'étranger au XV^e siècle.

Vous estimatez aussi qu'ils éprouveront un sentiment plus net de son héroïque sacrifice, quand ils connaîtront mieux ces souvenirs et ces témoins du passé qui frapperont vivement leur esprit et leur cœur.

Vous pensez que c'est une excellente leçon de choses que cette histoire racontée par la pierre, le marbre et le vélin ; que c'est là un enseignement salutaire et patriotique puisé aux meilleures sources.

Et si, du livre rêvé, je passe à ce monument toujours projeté et jamais exécuté, vous ne me désapprouverez pas de vous en entretenir encore dans cette Académie d'où sont partis de si fréquents et de si généreux appels à la population rouennaise.

Lorsqu'on parcourt l'importante collection de vos travaux, on est frappé de la persistance de ces efforts.

Il serait impossible de citer ici tous les membres de l'Académie qui ont contribué à mettre en honneur le culte de la Pucelle, à Rouen. Il me faudrait énumérer les Saas, les Toustain de Richebourg, les Godard de Belbeuf et les Guilbert des anciens temps; puis MM. Brevière, H. Langlois, André Durand, Deville, Ballin, Guiard, Chéruel, André Pottier, de Duranville, de Lérue, Bachelet, Fr. Deschamps, O'Reilly, de Beau-repaire, Bouquet, les chanoines Sauvage et Loth, Paul Allard, Gaston Le Breton, et tant d'autres que j'omets forcément. N'est-il pas vrai qu'ils forment comme une pléiade d'esprits distingués, d'historiens, de poètes et d'artistes enthousiastes, qui à l'envi ont plaidé successivement cette grande et noble cause?

N'est-il pas juste, dès lors, que ce soit au sein de cette même Académie qu'une dernière voix s'élève pour rappeler encore la nécessité d'élever ce monument qui devrait être l'œuvre du siècle qui va s'éteindre?

Pourquoi faut-il que cette question, sans cesse remise en discussion, ait paru si complexe et si difficile, quand la solution en serait si facile, ce semble, sur le terrain du patriotisme qui peut et doit grouper toutes les bonnes volontés?

Déjà, en 1892, un hommage solennel a été rendu à Jeanne d'Arc, mais ce ne fut pas à Rouen même, et il m'a toujours semblé, pour ma part, que du gracieux monument, quelque peu égaré sur la côte des Aigles, à Bonsecours, l'héroïne sculptée par Barrias, contemple fièrement et avec amertume cette ville de Rouen où elle

a tant souffert et dont elle avait le droit d'attendre une toute autre réparation.

Ce fut un hommage rendu à cette foi naïve et profonde qui féconde si puissamment son ardent patriottisme, foi qui déborde, il faut le reconnaître, de tous ses dires, de tous ses actes et de tous les documents officiels du procès.

Votre Académie, Messieurs, a été indirectement, mais très honorablement associée à cette belle manifestation *extra muros*.

C'est l'un des vôtres, M. Lefort, architecte en chef du département, qui a surveillé l'exécution d'une œuvre dont il avait le droit d'être fier à plus d'un titre.

C'est l'un de vos anciens présidents les plus distingués, M. Paul Allard, qui écrivit sur Jeanne d'Arc ces beaux vers que j'aimais à rappeler il y a quelques instants. Son *Ode triomphale* a inspiré l'œuvre grandiose d'un autre enfant de Rouen qui vous appartient aussi, Charles Lenepveu, l'illustre compositeur, qui n'oublie jamais sa ville natale, — et il nous en donne une nouvelle preuve ce soir, — lorsqu'il s'agit d'accomplir une œuvre philanthropique ou patriotique.

Le monument de Lisch et la statue de Barrias ont été comme une seconde réhabilitation de Jeanne au XIX^e siècle, par les soins de l'éminent cardinal Thomas; après cette première réhabilitation provoquée, au XV^e siècle, par le grand cardinal d'Estouteville.

Ce fut un acte de foi!

Mais, ne l'oublions pas, et disons-le bien haut, il nous reste maintenant un devoir civique à remplir,

devoir qui s'impose plus que jamais, et qui intéresse au plus haut point l'honneur et le bon renom de notre vieille cité.

Vous savez quel fut, l'an dernier, l'étonnement de Nansen, l'hôte illustre de la ville de Rouen; vous savez quelle était, hier encore, la surprise des musiciens fêtés du régiment de Préobrajenski, de ne pas voir se dresser au Vieux-Marché un monument grandiose, digne d'un aussi grand fait historique. La presse locale qui a relaté ces impressions serait unanime, assurément, à seconder le dernier effort qui pourrait être tenté pour combler cette lacune regrettable.

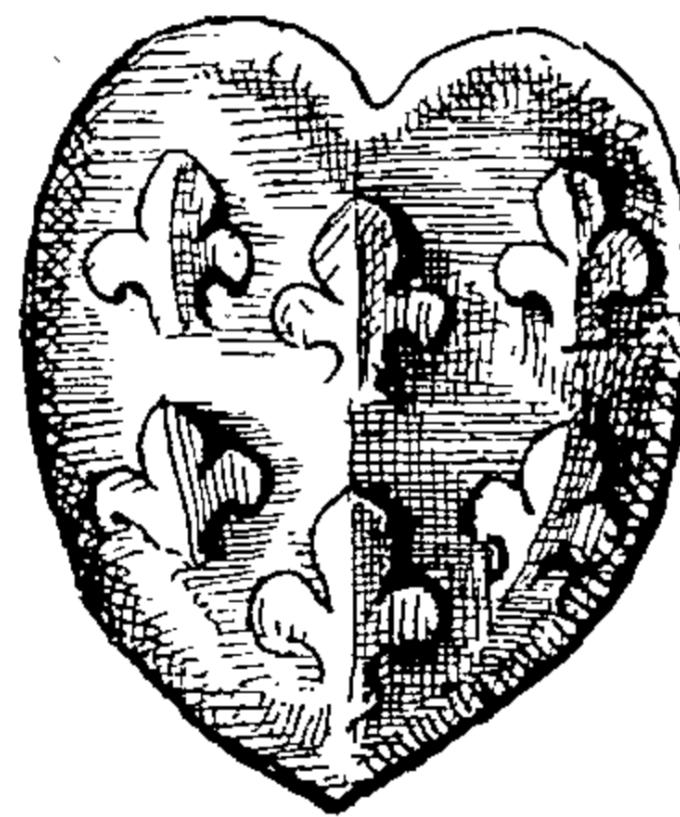
J'espère donc, Messieurs, comme conclusion, que le temps approche où notre dette plusieurs fois séculaire pourra être acquittée par l'union de tous nos concitoyens (1).

Puissent ces espérances se réaliser à bref délai.

(1) Le Conseil municipal en 1880, et le Conseil général en 1885, ont décidé, en principe, l'érection d'un monument sur la place Verdrel. La ville de Rouen a voté une souscription de 5,000 fr. — Voir *Bulletin de Jeanne d'Arc*, avril 1888; — Rapport de M. Robert au Conseil municipal, séance du 17 avril 1891. — En 1894, le Sénat avait décidé, sur la proposition de M. Richard Waddington, qu'un monument national serait élevé à l'héroïne, sur l'une des places publiques de Rouen (séance du 8 juin). Quoique la Commission parlementaire ait tout récemment adopté des conclusions favorables à ce projet (rapport de M. de Mahy, janvier 1898), il est fort à craindre que cette question, liée à l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, n'aboutisse jamais. Aussi, puisque ce fut avec un impôt prélevé sur nos ancêtres de Normandie que les Anglais achetèrent la Pucelle aux Bourguignons, il semble juste que ce soit avec les souscriptions de nos compatriotes que l'œuvre de réparation soit accomplie. Nos concitoyens s'honoreraient grandement en la réalisant sans plus attendre.

Puisse cet entretien, en séance solennelle de l'Académie, provoquer s'il le faut une dernière initiative, quelque groupement nouveau et définitif, qui, fort des promesses du passé, réalise enfin le vœu de tant de générations.

Nous pourrons ainsi saluer, avant le xx^e siècle, ce monument, que vous me permettrez d'appeler, par anticipation, *le dernier souvenir de Jeanne d'Arc à Rouen!*



Ecu de France (XIII^e siècle), clef de voûte de la salle du Donjon.

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. A. SARRAZIN

Par M. l'Abbé BOURDON, Président.

MONSIEUR,

Permettez-moi de croire que les deux personnages que vous nous montriez, au commencement de votre discours, tout près de se brouiller, n'en seraient jamais venus à cette extrémité. En tous cas, vous avez réussi à les accorder à merveille. Le juriste, loin de se faire intransigeant, a, au contraire, secondé et guidé l'archéologue, l'artiste, l'historien, et de leurs efforts unis est sorti ce livre, véritable monument que vous avez élevé en l'honneur de Jeanne d'Arc, et dont le mérite littéraire, la valeur historique, l'érudition vous ont ouvert toutes grandes les portes de l'Académie.

Aussi bien, notre Compagnie ne peut que se réjouir si ses suffrages ont contribué à rendre complète et définitive une réconciliation qui présentait déjà les meilleures apparences. Les travaux qui en seront le fruit seront accueillis avec faveur par vos collègues. Car, si vous aimez avec passion tout ce qui touche au souvenir

de Jeanne d'Arc, l'Académie a toujours professé un culte profond pour la grande héroïne française; si vous êtes vivement curieux, comme vient de le prouver votre discours, de tout ce qui est du domaine de l'histoire locale, l'Académie ne se lasse jamais d'enrichir ses archives des souvenirs du Rouen des âges passés, afin de les transmettre pieusement au Rouen des âges futurs; si vous êtes épris des arts, vous savez que l'Académie n'est indifférente à aucun travail de l'esprit, qu'elle suit avec intérêt tous les progrès des sciences, et qu'elle se plaît à encourager les arts en accueillant aimablement les artistes.

Il ne m'a pas échappé, Monsieur, que vous avez dédié votre ouvrage sur *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e siècle* à la mémoire de Madame votre mère. Cet hommage filial inscrit à la première page de votre livre ne peut étonner personne. Mais, pour ceux qui, comme moi, ont connu Madame votre mère, il dit plus que vos regrets de n'avoir pas pu déposer entre ses mains un travail commencé sous ses yeux : ils y lisent le témoignage public de votre cœur reconnaissant, tout fier d'attribuer la plus grande partie de ce que vous êtes aujourd'hui à ses vertus et à sa vaillance.

Dans les derniers chapitres de votre beau livre vous avez retenu l'attention de vos lecteurs sur le tribut d'hommages que les arts, l'éloquence, la poésie, l'histoire ont rendu à Jeanne d'Arc, particulièrement à Rouen. Je veux moi-même jeter un coup d'œil rapide sur la part qu'a eue la musique dans la glorification de

l'héroïque Pucelle, non seulement à Rouen, mais dans toute la France, mais dans l'Europe entière ; car, partout le nom de Jeanne d'Arc a pénétré comme un symbole du patriotisme le plus pur, comme un modèle de la vertu la plus éprouvée.

L'art, qui a le plus d'empire sur les cœurs, ne pouvait pas se dérober à la mission de célébrer celle dont la vocation divine, l'angélique candeur, les prouesses merveilleuses, l'étonnante infortune et le dououreux martyre ont fait naître et excitent toujours dans les âmes des sentiments si vibrants et si profonds. En fait, la musique a commencé l'éloge de Jeanne d'Arc dès que celle-ci eut mis en acte sa mission libératrice. Ces premiers hommages musicaux ne purent être que très modestes : ce qui devait devenir la musique moderne était encore si peu de chose ! Au xv^e siècle, la race des compositeurs qui avait donné à l'art chrétien primitif tant de vrais chefs-d'œuvre, était éteinte et presque oubliée. L'École des hymnographes de Saint-Gall avait elle-même perdu son antique éclat. La polyphonie s'attardait à défigurer les anciennes formules homophoniques sans être encore bien consciente du principe qui allait faire d'elle un art nouveau et puissant ; et le génie de Palestrina ne devait mettre de l'ordre et de la lumière dans le chaos de l'harmonie que plus d'un siècle plus tard.

Mais à aucune époque la muse populaire ne s'est beaucoup souciée des règles de l'art. Primesautière de sa nature, livrée au sentiment plus qu'à l'idée, elle suit

simplement l'impulsion de son cœur et n'a pas d'autre secret pour chanter tour à tour son Dieu, ses saints, ses héros, ses fêtes, ses joies, ses deuils ou ses espérances, ses épreuves ou ses triomphes. En 1429, c'est Jeanne qui l'attire, la captive et la transporte ; c'est elle qui devient le sujet de ses chansons, de ses ballades, de ses complaintes, l'objet de son amour et de son culte. « Et l'appelaient ly aulcuns du commun de France, l'angélisque ; et en faisaient et cantaient plusieurs canchons, fables et bourdes moult merveilleuses », dit, non sans dépit, l'auteur mal intentionné d'une chronique bourguignonne (1).

Malheureusement la plupart de ces pièces que nous eussions tant désiré de posséder, que nous eussions été si curieux de voir et d'étudier ont été perdues, beaucoup pour le texte, plus encore pour la musique.

M. Meyer, de l'Institut, en a signalé une qui nous est parvenue d'une manière assez originale (2). L'auteur en a griffonné les vers sur la feuille de papier qui sert de couverture au mémoire d'un certain Cudrifin, horloger de Fribourg. Cudrifin avait été chargé par la ville de Romans, en Dauphiné, de la construction de l'horloge communale. La « ballade de la Pucelle » annexée à son mémoire est certainement contemporaine des succès de Jeanne d'Arc. Elle doit avoir été composée en 1429 (3).

(1) H. Wallon, *Jeanne d'Arc*, t. I, p. 248.

(2) Séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 5 juin 1891.

(3) Huet, *Bibliographie musicale de Jeanne d'Arc*, p. 80.

Dès 1430, Orléans établissait, à la date du 8 mai, une procession solennelle en actions de grâce de sa miraculeuse délivrance par la Pucelle. Cette fête patriotique et religieuse, dont la tradition s'est maintenue fidèlement jusqu'à nos jours sans interruption notable, a maintes fois donné à la musique l'occasion de concourir à sa solennité, par des compositions spéciales. La première œuvre de ce genre dont la mention nous ait été conservée, date de 1483. C'est une suite de motets, partie français partie latins, composés par Eloy d'Amerval, Maître des enfants de chœur de Sainte-Croix, qui reçut de la ville quatre écus d'or pour ce travail. Cette composition, « destinée à être chantée désormais à la station de la Porte Dunoise, fut transcrise en deux exemplaires de chacun huit pages de parchemin reliés en cuir vermeil, l'un pour les chantres de Sainte-Croix, l'autre pour les enfants de chœur. En 1643 ces exemplaires étaient usés ; les procureurs les firent renouveler », et, par la suite, ils disparurent des archives d'Orléans qui n'en gardent que la mention dans un inventaire de 1486 (1).

Toutefois les motets n'ont pas été perdus. En 1645, Le Maire, dans ses *Antiquités de l'Eglise et du diocèse d'Orléans* prend soin de décrire le cérémonial complet de la procession du 8 mai, tel qu'il se passait de son temps ; il indique les motets qui se chantaient devant l'église de Notre-Dame des Miracles de saint Paul et à la Porte-Dunoise, et il en donne le texte tiré des

(1) Huet, *Bibliographie musicale de Jeanne d'Arc*, p. 78.

livres « du Trésor de la ville ». Ce sont bien les motets d'Eloy d'Amerval, mais comme Le Maire nous dit aussi sur quels airs on les chantait, il nous découvre que pour les quatre écus d'or qu'il avait reçus, le maître de chapelle de Sainte-Croix ne s'était pas cru obligé d'écrire la musique des motets qu'il avait composés ; il s'était contenté d'en adapter les paroles pour la partie française à la musique grégorienne de l'hymne des Complies de l'office de la Sainte-Vierge et à la ravisante mélodie du Noël : *Or nous dites Marie*. Quant à la pièce latine qui terminait la station, elle n'est pas autre chose que l'adaptation à la cérémonie, par un léger changement de texte, de l'antique et belle mélodie grégorienne de l'*Ingressa* ou *Introït* : *Gaudemus omnes*, de la messe de sainte Agathe, martyre (1).

Le *Mystère du siège d'Orléans* nous offre un autre hommage musical à Jeanne d'Arc, antérieur aux motets d'Eloy d'Amerval, puisque, si l'on en croit les éditeurs érudits qui l'ont publié dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France (2), cette œuvre aurait été très vraisemblablement exécutée à la fête du 8 mai, en 1435 et en 1439. Ce long poème de plus de vingt mille vers était évidemment destiné à la représentation, car l'auteur a pris un soin minutieux d'en diviser les scènes par des intermèdes musicaux qu'il note de cette manière : « Ici il y a pose, », et c'est, suivant le cas, pose de trompettes, de clairons, ménestriers ou autres instru-

(1) Jules Brosset, *Vieul Motets et complaintes de Jehanne d'Arc*, Orléans, 1890.

(2) MM. Guessard et Certain.

ments : « à deux reprises seulement il y a pose d'orgue et l'on n'y voit qu'une fois cette mention d'une mélodie chantée, au vers 8,490 : « *Trompète et grant silete* », c'est-à-dire grande antienne (1).

Je dois avouer ici, Monsieur, une surprise et une déconvenue. Quand je me suis mis au travail, j'espérais avoir beaucoup à glaner dans ce vaste champ de quatre siècles, que je me proposais de parcourir. Or, voici que le xv^e siècle qui a vu naître Jeanne d'Arc, qui a bénéficié directement de sa mission providentielle, qui a été témoin des infamies de son procès et de l'iniquité de son supplice, qui a vu s'accomplir la prophétie de la martyre et l'anglais « boute hors de France », le xv^e siècle semble, après l'effort du procès de réhabilitation, avoir épuisé toute sa reconnaissance, et il ne laisse rien en l'honneur de la Pucelle, si ce n'est les motets d'Eloy d'Amerval et les intermèdes musicaux du *Mystère du siège d'Orléans*.

Au xvi^e siècle, les discorde civiles et les guerres de partis étouffent les souvenirs pieux ; et, si Orléans continue sa procession annuelle pour célébrer sa délivrance ; si Rouen élève à Jeanne d'Arc un monument public et commence la première histoire de sa vie et de sa mort, partout ailleurs le silence et l'ombre semblent planer sur sa mémoire. Une seule œuvre y paraît dans laquelle la musique a une part. Elle porte ce titre : *Histoire tragique de la Pucelle de Domrémy, aul-*

(1) Huet, *op. cit.*, p. 12.

trement d'Orléans. Nouvellement départie en actes et représentée par personnages. Cette tragédie fut jouée le 7 septembre 1588 à Pont-à-Mousson, devant les princes de la maison de Lorraine qui voulurent récompenser l'auteur, le P. Fronton du Duc, « un jésuite », par un cadeau de cent écus d'or (1). »

Nous eussions dû, avant d'interroger le XVII^e siècle, nous souvenir que Jeanne d'Arc avait à ses yeux une tache originelle. N'était-elle pas de ce moyen-âge pour lequel il professait un si haut dédain ? Ah ! si elle avait appartenu à la Grèce ou à Rome ! Les beaux esprits, les littérateurs, les poètes ont feint de l'ignorer. Conséquemment les artistes ne l'ont point aperçue. Pouvons-nous nous étonner que les musiciens n'aient point pensé à elle ? Rouen seul élève la voix honorablement dans ce silence pénible et peut inscrire parmi ses hommages à Jeanne d'Arc, une tragédie, mêlée de chœurs, parue sur son théâtre en 1600, représentée à Paris, en 1603, sur le théâtre du Marais, et sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, en 1611. Cette tragédie n'eut pas moins de six éditions, à Rouen même, de 1600 à 1615, et une septième à Troyes, en 1628 (2). L'auteur, Virey, sieur des Graviers, fut un poète médiocre ; au moins était-il un cœur reconnaissant. Il se peut que la musique qui accompagnait son œuvre fût elle-même d'une valeur bien contestable. N'importe, elle n'en constitue pas moins avec le poème, un hommage digne d'être noté.

(1) Huet, *op. cit.* (p. 81-82).

(2) Huet, *op. cit.* (p. 83).

En 1631, un Luxembourgeois, Nicolas de Vernulz, professeur d'éloquence à l'Université de Louvain publiait une tragédie en vers latins, *Johanna Darcia*, dont chacun des cinq actes finit par un chœur, tantôt de soldats anglais ou français, tantôt de jeunes filles.

Enfin, en 1633, nous avons à signaler *Le ballet des modes, tant des habits que des danses, depuis Charles VII*, ballet dont la « deuxième entrée » porte ce titre : *La Pucelle d'Orléans suivie de son père et de sa mère*. Et c'est tout ! Cent quarante-cinq années s'écouleront maintenant avant que nous trouvions sur notre passage une composition musicale inspirée par Jeanne d'Arc.

Nous descendons au 5 juin 1778. A cette date leurs majestés assistaient, à Marly, à la représentation d'une pantomime en trois actes intitulée : *Programme du fameux siège d'Orléans*, dont la musique fut imprimée chez l'éditeur Ballard. L'auteur, un ancien officier-gouverneur des pages du roi, nommé Regnard de Plinchènes, reproduisit son œuvre à Rouen, en 1786.

Rodolphe Kreutzer, violoniste de grand talent, devenu dans la suite professeur au Conservatoire national, fut le premier qui, en France, mit une composition musicale importante sous le titre de *Jeanne d'Arc à Orléans*. Son œuvre, véritable opéra-comique en trois actes, fut exécutée avec succès à Paris, au Théâtre des Italiens, le 10 mai 1790. Une artiste très renommée, la célèbre M^{me} Dugazon, y chanta le rôle de « Jeanne » (1).

(1) Huet, *op. cit.*

Une année plus tôt, en Italie (1789), Gaetano Andreozzi écrivait sur un livret de Sografi un opéra en quatre actes intitulé : *Giovanna d'Arco o sia la pulcella d'Orléans*, destiné au théâtre de Vicence, mais qui ne fut représenté que dans l'été de 1797, à Venise, sur le théâtre de la *Fenice*.

C'est l'Angleterre qui vient clore la bibliographie musicale de Jeanne d'Arc au XVIII^e siècle, par une pantomime ou plutôt un « ballet historique », dont la première représentation sur le théâtre de Covent-Garden, à Londres, en 1795, fut marquée par un incident très significatif, étant donné le lieu où il se produisit. L'auteur faisait apparaître, dans le dernier tableau, des diables qui entraînaient la Pucelle en enfer. Ce dénouement déplut. On siffla. L'impresario comprit. A la seconde représentation, plus de diables, plus d'enfer ; mais des anges apparurent qui enlevaient l'héroïne triomphalement dans le ciel, et le public anglais applaudit chaudement à l'apothéose de Jeanne d'Arc.

En résumé le long espace de trois cent soixante-neuf années, du XV^e siècle au XIX^e, n'a vu paraître que onze œuvres musicales inspirées par le souvenir de la vierge libératrice et martyre. Encore dans deux de ces œuvres seulement, l'opéra de Kreutzer et l'opéra d'Andreozzi, la musique tient-elle la place principale.

Mais le XIX^e siècle va nous dédommager de cette pénurie. Dès 1803, la municipalité d'Orléans avait sollicité et obtenu du premier Consul le rétablissement de la procession du 8 mai, dont la tradition avait été inter-

rompue pendant la tourmente révolutionnaire. Ce fut le signal d'un réveil plein de vie pour la popularité de Jeanne d'Arc.

Depuis, le sentiment de respect, de vénération, de reconnaissance envers la chaste héroïne, loin de s'attédir, est devenu si général, et a pris une telle puissance, que nous avons de la peine aujourd'hui à nous persuader que sa mémoire sainte ait eu à subir l'incroyable ingratitudo d'un oubli si long et si universel.

La musique s'est fait remarquer en bon rang dans l'accomplissement de cette œuvre de justice et de réparation. Par des productions dans les genres les plus variés qui se sont honorées du nom de Jeanne d'Arc, elle a fait entrer sa glorification dans les répertoires les plus divers. Dans le répertoire populaire avec les *ballades*, les *complaintes*, les *chansons*, les *pots-pourris*, les *revues locales*; dans le répertoire des salons, avec les *romances*, les *airs détachés*, les *fantaisies* pour piano; dans le répertoire dansant, avec les *gavottes*, les *ballets*, les *valses*, les *scottishs*, les *polkas*, les *quadrilles*; dans le répertoire militaire, avec les *marches héroïques* ou *triomphales*, les *fanfares* et les *pas redoublés*. Les cérémonies patriotiques, les écoles publiques, les pensionnats, les concerts, les théâtres ont tour à tour retenti de son nom acclamé, chanté, bénî dans des œuvres musicales dont le nombre ne s'élève pas à moins de trois cents.

Assurément toutes ces œuvres ne sont pas marquées au coin du génie. Beaucoup n'ont pas d'autre mérite que la bonne intention de leur auteur. Quelques-

unes même parmi les revues et parodies du commencement du siècle ont un ton voisin de l'irrévérence. Mais c'est l'exception très rare. La pensée générale et dominante de ces compositions, à quelque genre qu'elles appartiennent, est l'hommage, sinon toujours artistique, du moins bien sincère à l'héroïne d'Orléans.

Nous avons pu constater, d'ailleurs, que dans tous les genres de productions dont Jeanne d'Arc est le sujet, il y a des œuvres dignes d'être remarquées.

Parmi les *cantates*, par exemple, deux ont obtenu le Grand Prix de Rome, l'une signée Leborne, second grand prix, en 1818, l'autre signée Gaston Serpette, premier grand prix en 1871. Une troisième est un envoi de Rome, en 1890, de M. Paul Vidal, un jeune dont le talent a déjà fait ses preuves.

Parmi les chœurs d'orphéons, il en est qui portent les noms connus d'Adolphe Adam, Adrien Boieldieu fils, Laurent de Rillé;

Une *romance*, dont les vers sont d'Alexandre Dumas, a reçu de la musique de Franz Listz;

La *Marche héroïque*, de M. Th. Dubois, le savant et distingué directeur de notre Conservatoire national de musique et de déclamation, est très avantageusement appréciée partout.

M. Huet, avocat à Orléans, qui a publié une intéressante bibliographie musicale de Jeanne d'Arc, nous assure que le « quadrille historique » de Bolzman a obtenu une vogue persistante et méritée.

Enfin, il est de notoriété publique que tout Paris a couru à l'Hippodrome, il y a quelques années, pour y

jouir du spectacle de la « Légende mimée de Jeanne d'Arc », dont la musique très relevée est due à la plume élégante de M. Ch.-M. Widor, l'éminent organiste de Saint-Sulpice.

Pendant que la musique française multiplie dans notre siècle, sous toutes les formes, ses hommages à Jeanne d'Arc, quel accueil le souvenir de l'héroïne reçoit-il de la part des musiciens des autres pays ?

Si l'on en juge par le caractère et l'importance des œuvres qu'ils lui ont consacrées, cet accueil est certainement plein de respect et d'honneur. Il faut songer, en effet, qu'au-delà de nos frontières ce n'est plus la fibre patriotique nationale qui vibre au souvenir de l'humble bergère de Domrémy divinement transformée en chef de guerre invincible dans la bataille et infallible dans les conseils. Par conséquent plus de cet élan populaire qui entraîne tous les artistes, petits et grands, vers l'objet d'un même enthousiasme.

Mais, pour être plus réfléchie et moins éparpillée dans des œuvres de valeur secondaire, l'admiration que notre héroïne suscite à l'étranger n'en est pas moins élogieuse.

Ainsi, l'Angleterre que nous avons déjà vue manifestement sympathique à Jeanne d'Arc en 1795, produit, en 1826, un mélodrame en trois actes de Nicholson, et, en 1837, un opéra de Balfé pour le théâtre Drury Lane à Londres. Une cantate de Cow obtient un succès considérable à Brighton, en 1872, et à Norwich, en 1875; enfin, dans ces dernières années, les journaux de

Londres et d'autres grandes villes anglaises étaient remplis des éloges de la « Jeanne d'Arc » de M. Alfred Gaul, musicien très populaire dans la Grande-Bretagne, dont l'œuvre venait d'être consacrée par un franc succès au festival de Birmingham.

L'Allemagne à son tour compte à son actif, de 1806 à 1892 : une cantate, deux symphonies et neuf opéras, dont un signé Max Bruch.

La Russie est représentée par Tschaïkowsky dont l'*Orleanskaïa dieva*, opéra en quatre actes et six tableaux a été successivement édité à Moscou, à Hambourg, à Saint-Pétersbourg, à Varsovie et à Paris.

L'Italie nous offre, outre l'opéra d'Andreozzi paru en 1789, un opéra de Vaccaj, en 1827, un autre de Pacini qui tomba sur la scène de la « Scala » à Milan, en 1830 ; puis un drame lyrique en trois actes, dont le poème de Temistocle Solera ne put être sauvé par la musique de Verdi.

Temistocle Solera, comme Tschaïkowski, comme aussi tous les auteurs allemands, s'est inspiré du drame de Schiller pour écrire son *libretto*, mais en exagérant ses défauts sans prendre ses qualités. S'il est vrai que Schiller ne s'est nullement préoccupé de l'histoire dans sa tragédie et qu'il y a fait entrer le merveilleux fantastique des légendes du moyen âge, du moins y a-t-il toujours conservé au personnage de « Jeanne » le caractère de vertu, de simplicité, de noblesse, d'héroïsme inspiré, de virginité sans tache, de pieuse et communicative candeur. Aussi quand M. Solera, entre autres travestissements de l'histoire, a inventé une

Jeanne amante du roi et l'aimant, une Jeanne blessée à Compiègne et mourant devant cette ville dans les bras de Charles VII, a-t-il commis une méprisable bévue. « Quelle idée s'est donc faite M. Verdi de l'autorité des traditions nationales françaises pour adopter une telle donnée? Quelle opinion pouvons-nous avoir à notre tour de son goût littéraire? » Ainsi s'exprime M. Félix Clément, qui ajoute, pour expliquer une autre catastrophe musicale du même genre, et amenée par les mêmes causes : « Tant qu'on ne se contentera pas de prendre dans l'histoire vraie et rigoureusement exacte de la sainte héroïne française, les épisodes d'un drame en se conformant strictement aux données de l'histoire traitée avec goût, c'est-à-dire en faisant le choix nécessaire, nous n'aurons jamais un bon opéra de « Jeanne d'Arc. »

La *Jeanne d'Arc* de M. Verdi, malgré la réputation grandissante du maestro et une interprétation de premier ordre, ne réussit pas à Paris en 1868. Celle dont M. Mermet fut à la fois le librettiste et le musicien, et qui montrait une Jeanne amoureuse de Gaston de Metz, eut un sort semblable en 1876, bien que la mise en scène fut des plus somptueuses et l'interprétation confiée à M^{me} Krauss, à M^{le} Daram, à Faure, Gailhard, Salomon. Cette fois encore, comme le remarque très judicieusement M. Huet, la musique a porté la peine du livret.

Pourtant M. Mermet avait près de lui un exemple qui eût pu le guider au chemin du succès. En 1873, le drame de M. Jules Barbier, avec la musique de Gounod, rece-

vait du public un accueil très flatteur. Pourquoi? Précisément parce que, en des vers souvent fort beaux, il nous présentait Jeanne d'Arc comme nous la connaissons et comme nous voulons la voir, l'admirer, la plaindre, l'aimer.

Regrettions qu'à la suite de Schiller, de Solera, de Mermet et d'autres encore, il ne nous ait pas fait grâce d'Agnès Sorel. On lui pardonnera, toutefois, plus volontiers cette entorse à l'histoire, parce qu'il laisse, dans son drame, à la célèbre courtisane un rôle purement secondaire, qui n'a rien d'offensant pour l'héroïne elle-même.

Gounod a écrit la musique de scène qui agrémente le drame de M. Barbier. Le chœur du sacre « *Noël! Noël!* » et surtout le chœur des hommes d'armes « *Dieu le veut!* » ont peut être trop les qualités banales de la musique d'orphéon. Mais le chœur des *fugitifs* et la prière « *Dieu de miséricorde* » sont d'une belle venue et d'une inspiration élevée. Dans la scène des « Voix » le duo « des Saintes » d'une facture très simple n'en est pas moins une page d'un charme impressionnant, comme aussi, dans un autre ordre d'idées, la « *ballade du prisonnier* » chantée par « Loïs » au commencement du second acte.

Du reste, je me hâte de le dire, Gounod a voulu offrir à la grande héroïne française un hommage plus personnel et plus délicat que cette musique écrite pour le drame de M. Barbier.

Sa foi de chrétien lui a fait entrevoir et désirer comme nous les désirons tous pour Jeanne d'Arc, les

honneurs suprêmes de la religion, les seuls vraiment dignes d'elle. C'est sous l'empire de ce sentiment pieux qu'il composa, en 1887, une messe à la *mémoire de Jeanne d'Arc libératrice et martyre.*

Je veux terminer, Monsieur, cet aperçu que les limites d'un discours ont rendu forcément sommaire. Le pourrai-je cependant sans avoir au moins énoncé le souvenir, encore si présent à tous, de deux œuvres bien rouennaises celles-là par l'occasion qui les a fait naître, par leur sujet, par leurs auteurs, et dont le moindre mérite, certainement, est d'avoir reproduit l'histoire avec la plus scrupuleuse fidélité?

Vous étiez à votre aise, Monsieur, pour dire dans votre livre tout le bien que vous pensiez et des vers de M. Paul Allard, et de la musique de M. Ch. Lenepveu. Vous l'avez fait avec un légitime plaisir. Mais l'Académie me pardonnerait-elle de paraître vouloir faire publiquement son éloge, si je rappelais avec quelque insistance les émotions vives et l'impression profonde que ces deux œuvres ont laissées dans les esprits et dans les cœurs?

Du reste, je me soumets volontiers à la réserve qui m'est imposée en songeant que ces œuvres dignement interprétées parleront d'elles, tout à l'heure, dans cette enceinte, bien mieux que je ne le ferais moi-même.

Nous avons dû constater, Monsieur, qu'un voile de lourd silence a longtemps enveloppé la mémoire de Jeanne d'Arc. Mais nous avons appris aussi, l'histoire en mains, que tout ce qui touche à cette sublime fille a

accoutumé de revêtir un caractère extraordinaire. C'est pourquoi je ne puis me défendre de voir dans cet oubli apparent une conduite de la Providence. Et ma conviction profonde est que, comme Dieu a suscité Jeanne d'Arc pour arracher la France du xv^e siècle au joug de l'envahisseur, il l'a prédestinée aussi à devenir, pour la France du xx^e siècle, le céleste flambeau qui fera briller d'un éclat plus vif que jamais sa foi aujourd'hui obscurcie, le vivifiant foyer aux flammes duquel les cœurs français retremplés de vertu chrétienne, s'embrasseront d'un même ardent amour pour la Patrie.

C'est dans cette réconfortante espérance que je m'associe de tout mon cœur, Monsieur, au vœu que vous exprimiez il n'y a qu'un instant, de voir bientôt tous les esprits s'accorder, toutes les bonnes volontés s'unir pour l'œuvre si désirée et si populaire de l'érection, sur une place publique de Rouen, d'un monument national à la grande héroïne française. Et puisqu'il nous est permis d'entrevoir maintenant l'aurore du jour où la glorieuse auréole des saints nimbera de la lumière des cieux son front de vierge et de martyre, j'ajoute, au nom de la musique, ce vœu modeste : que la première messe composée en l'honneur de Jeanne d'Arc proclamée sainte par l'Eglise retentisse pour la première fois dans notre Cathédrale, et qu'elle soit le chef-d'œuvre partout admiré d'un enfant de Rouen.

RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. le Dr GIRAUD

On dit que, par le fait même de leur profession, les médecins sont de fort mauvais moralistes. On ne va jamais les consulter quand on a envie de faire une bonne action et on va toujours chercher leurs conseils quand on éprouve des inconvénients résultant de ce qu'on peut appeler par euphémisme : bonne vie et mauvaises mœurs. En d'autres termes, le médecin ne reçoit pas la visite des gens vertueux et est toujours enclin à excuser le mal.

L'Académie a, cette année, chargé un médecin de présenter le rapport d'usage sur le prix de vertu fondé par M. Dumanoir, et j'ai dû accepter, quoique médecin, la tâche de vous exposer les mérites de celui que l'Académie a jugé digne du prix Dumanoir. Vous m'excuserez si mon rapport ne répond pas à votre attente.

Le choix de l'Académie a porté sur un homme qui s'est signalé par des actes multiples de dévouement. Ce qui caractérise les actes de dévouement, c'est que leur

auteur se porte sans hésitation au secours de son semblable, sans avoir pour mobile un intérêt personnel, sans avoir pour mobile une récompense à attendre, risquant sa vie pour sauver une autre existence en danger. On ne discute pas les actes de dévouement, on les admire, et le plus bel éloge qu'on en puisse faire est de les exposer sans commentaire pour n'en point affaiblir l'effet.

Cornu (Augustin-François-Bénoni) est né à Dieppe, le 16 octobre 1858. Au mois d'octobre 1876, à l'âge de dix-huit ans, par conséquent, il a fait le sauvetage de deux hommes dans le bassin Duquesne, à Dieppe.

Au mois de janvier 1880, il a fait le sauvetage d'un enfant dans l'avant-port de Dieppe. Au mois de mars de la même année, sauvetage d'un autre enfant dans les mêmes conditions. Quelques mois après, il partait pour faire son service dans la marine de l'Etat, et, au cours de ce service, il s'est signalé par un acte de courage qui lui a valu tout à la fois une médaille d'honneur et sa nomination au grade de quartier-maître. Ses états de service portent cette brève et éloquente mention : « Décision ministérielle du 17 avril 1885. Médaille d'honneur de 2^e classe en or pour le sang-froid et le dévouement dont il a fait preuve dans le sauvetage du grand canot du *Cher*. »

Voici, d'après une note du chef du bureau des équipages de la flotte, le résumé succinct des faits exposés par le commandant du *Cher*, à l'appui de la demande de récompense en faveur du quartier-maître Cornu :

« Le 10 janvier 1885, à neuf heures quarante-cinq

du soir, après l'échouage du *Cher*, le grand canot amené pour le mettre à l'abri de la lame a été chaviré sur les brisants.

« La baleinière, ayant pour patron Cornu et pour armement quinze hommes, a été aussitôt envoyée à leur secours. Cette dernière embarcation a pu franchir les brisants, grâce au sang-froid et à l'intrépidité du patron et à l'énergie de l'armement; ils ont pu sauver tous les grands canotiers et relever le grand canot, nous conservant ainsi une embarcation qui nous a été du plus grand secours pour le sauvetage. La mer brisait avec violence sur le récif, la nuit était très noire, et, je le répète, les baleiniers n'ont pu sauver leurs camarades et se sauver eux-mêmes que grâce à leur sang-froid et à leur énergie. »

M. le Chef du bureau des équipages de la flotte ajoute que le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie a appuyé la demande de récompenses de la façon suivante :

« Les hommes qui sont l'objet de ces propositions ont fait preuve du plus grand courage et d'un véritable dévouement en allant, dans des circonstances très périlleuses, recueillir, au milieu des brisants, l'armement d'une embarcation du *Cher* qui avait été roulée sur le récif. De plus, l'équipage de la baleinière du *Cher*, sur qui j'appelle d'une façon toute particulière la bienveillance du Ministre, a contribué dans la plus large mesure au sauvetage de l'équipage du bâtiment naufragé pendant la journée du lendemain. »

Cornu, dans cette circonstance, n'a pas accompli un

acte de courage et de dévouement individuel et tout personnel. Il était à la tête d'une équipe de braves gens que nous saluons en passant, et cela n'ôte rien à son mérite particulier.

De retour en France, Cornu a continué sa série d'actes de dévouement, et sa fonction de maître baigneur, sur la plage de Pourville, lui a fourni l'occasion de sauvetages émouvants. Je ne puis en faire le récit complet pour la bonne raison que nous ne les connaissons pas tous ; une note tirée d'une lettre de M. le curé du Pollet donne l'explication de notre ignorance. Cette note porte : « Cornu, marin, très méritant; conduite parfaite, très digne d'intérêt et incapable de faire le nécessaire pour se faire valoir. »

On lit dans la *Vigie de Dieppe*, du 15 août 1892.

« Pourville, près Dieppe, le 13 août 1892.

« Cette jolie plage a été dimanche, le théâtre d'un sauvetage émouvant. Vers cinq heures de l'après-midi, une famille, composée de cinq personnes, se baignait à l'est de la plage, quand quatre d'entre elles vinrent à perdre pied. Entraînées par le courant dans la direction des falaises de Varengeville, elles allaient disparaître. Fort heureusement, le baigneur de la plage les avait aperçues. Il se jeta à l'eau avant que le canot de sauvetage eût pu les rejoindre. Ces quatre personnes en péril, qui s'étaient accrochées l'une à l'autre, et qui formaient une sorte de grappe humaine, étaient ramenées sur le bord. C'est un tour de force que le brave sauveteur vient d'accomplir. Cornu ne compte plus le

nombre des personnes qu'il a sauvées, et les neuf médailles qu'il porte sur sa poitrine témoignent hautement de son dévouement. »

Une nouvelle médaille d'honneur lui fut décernée à cette occasion.

Quelques autres faits nous sont révélés par une lettre de M. le Président de la Société des Sauveteurs Dieppois.

Au mois d'août 1893, à Pourville, en face les bains, un homme et une femme se trouvaient entraînés par le courant. La femme était accrochée au bras de son mari et avait perdu connaissance. Comme d'habitude, Cornu n'hésite pas, se jette au secours de ces deux personnes et les sauve.

Au mois de mai 1895, sauvetage par Cornu d'un enfant qui allait se noyer dans la rivière d'Arques.

Le 14 juillet 1896, à Pourville, Cornu opère le sauvetage d'une dame qui avait perdu pied et était entraînée par le courant.

J'ai exposé des faits et je m'arrête ici. Cornu fait partie de la Société des Sauveteurs Dieppois, dont la devise est : Sauver ou périr, courage et dévouement. Il se trouve là, comme jadis, quand il était à la tête de son équipe de la baleinière du *Cher*, en compagnie de braves gens. Je lui demande pardon, à lui, qui ne sait pas faire le nécessaire pour se faire valoir, si j'ai mis aujourd'hui sa modestie à l'épreuve.

RAPPORT SUR LES PRIX OCTAVE ROULAND

Par M. CANONVILLE-DESLYS

MESSIEURS,

C'est aujourd'hui, au sein de notre Compagnie, la fête des dévouements obscurs et des vertus ignorées. Grâce à de généreux donateurs, l'Académie a la bonne fortune de pouvoir, chaque année, récompenser des actions vertueuses. Il faut honorer, aimer cette institution qui nous permet de réjouir quelques braves cœurs, de mettre en lumière quelques belles actions, qui nous oblige nous-mêmes à sonder ce qu'il y a de misères dans la société, et à juger des merveilleux effets de la volonté. Mais nous avons chaque fois le vif regret d'être obligés de faire un choix, en cherchant des nuances à peu près insaisissables. Par bonheur, les auteurs de ces belles actions ont fait et font le bien naturellement, comme l'oiseau fait son nid, sans songer à la récompense. L'âme vraiment charitable fait en effet le bien par une pente naturelle, et c'est là sa béatitude!

D'ailleurs, quelle somme d'argent pourrait payer ces

soins, ces abnégations, ces sacrifices de toutes les minutes, ce morceau de pain partagé, et accompagné souvent, pour se faire accepter, d'un mensonge chrétien? Cela n'a pas de prix. Les braves gens trouvent tout simple qu'on se secoure, qu'on meure l'un pour l'autre, qu'on s'aime enfin! Quel éloge public vaudra jamais le sourire d'un enfant rappelé à la vie, d'une mère rendue à ses enfants!

Tous ceux dont nous pouvons arriver à connaître les mérites sont des gens de bien et souvent si celui-ci l'est depuis moins longtemps que celui-là, c'est qu'il est d'un âge moins avancé,..... si cet autre est moins dévoué que son voisin, c'est qu'il est d'une santé moins forte,..... mais tous sont animés de ce même esprit de charité simple, persévérant, qui va tous les jours tout droit à son but.

Les bienfaisans ne manquent pas, je vous assure! Que les bienfaiteurs les imitent! Que de nouveaux fondateurs viennent à nous pour que, les appelés étant nombreux, nous puissions augmenter sans cesse le nombre des élus!

Qu'ils tâchent d'imiter la générosité, souvent la prodigalité du pauvre qui n'a rien et trouve le moyen de donner.

Dumas fils a dit quelque part : « La fortune, tant enviée de ceux qui ne l'ont pas, ne fait pas le bonheur de ceux qui l'ont, parce que ceux qui l'ont ne s'en servent pas assez pour faire le bonheur de ceux qui ne l'ont pas. »

Et comme il a raison! A voir les joies complètes,

durables, presque célestes que ces excellents cœurs éprouvent à faire le bien, non pas avec ce qu'ils possèdent, mais avec ce qu'ils acquièrent par un travail pénible, incessant, n'arrive-t-on pas à comprendre que c'est une erreur de ne demander à l'argent que les plaisirs qu'il peut nous donner, au lieu de lui demander les félicités qu'il peut donner aux autres.

Pailleron, dans une charmante poésie, intitulée « *Noël* » engage ainsi au bien le riche qui souffre et qui ne sait que faire de la vie.

..... Vois ce pauvre ; il a froid, il a faim.
Regarde-le, tremblant et nu, sous la bise aigre,
Dans le carrefour noir, rôder comme un loup maigre ;
Les passants qu'il supplie, en marchant dans leurs pas,
Refusent de l'entendre et ne s'arrêtent pas.

Eh bien ! arrête-toi, riche, et fais-lui l'aumône ;
Le seul bonheur qu'on a vient du bonheur qu'on donne ;
Essaie, et tu verras ; fais l'aumône, crois-moi,
Fais-la pour lui, fais-la pour Dieu, fais-la pour toi.

Car, — et ce que je dis va te sembler étrange —
L'aumône, entre le pauvre et toi, n'est qu'un échange,
Vous souffrez tous les deux : toi de l'horrible ennui,
Lui de l'horrible faim. — Tu souffres plus que lui.
Il ne veut qu'exister, mais toi, tu voudrais vivre ;
Délivre-le du mal, afin qu'il t'en délivre ;
Donne-lui l'être afin qu'il te donne à son tour
La vie, entends-tu bien ? c'est-à-dire l'amour,
Sa pitié, sa tendresse, et sa joie et sa flamme ;
Guéris son corps, afin qu'il guérisse ton âme ;
Votre mal à tous deux s'appelle pauvreté.....
Faites-vous tous les deux, — frères — la charité.

Une femme charitable entre toutes, M^{me} Rouland, a eu la généreuse pensée de créer deux prix, afin que

nous puissions honorer ceux qui font plus que leur devoir, en aidant leurs frères et sœurs.

Ces deux prix sont décernés cette année à deux femmes. Certes les femmes n'ont pas le privilège du sacrifice et de la charité, l'Académie l'a prouvé maintes fois, mais notre cœur n'est certainement pas aussi capable de ces dévouements chaleureux et tenaces où semble toujours reparaître quelque réminiscence du sentiment maternel.

M^{me} Euphrasie Troude est née le 10 octobre 1832, d'un père tisserand et d'une mère bobineuse. Elle est la seconde de trois filles.

Dès le plus jeune âge, ses parents l'emploient à divers travaux, et c'est à peine si elle peut aller à l'école trois heures par semaine. A onze ans, on trouve qu'elle est d'âge à travailler, et qu'elle doit, comme sa sœur aînée, rapporter ses 0 fr. 50 par jour à la famille. Sa plus jeune sœur fera de même au même âge.

De treize ans à dix-huit ans, Euphrasie va en journée, gagnant 1 fr. par jour, sans être nourrie; elle lave et repasse, métier misérablement rétribué et bien dur pour un enfant. A dix-huit ans, on lui donne le même salaire mais on la nourrit; à vingt-huit ans, c'est-à-dire en 1860, elle arrive à obtenir 1 fr. 50 par jour et la nourriture. Elle est heureuse de cette augmentation..... pas pour elle.... mais pour les siens..... car ses parents deviennent vieux, ne peuvent plus gagner leur vie,... la sœur aînée est d'une santé délicate, souvent malade,... et son autre sœur, mariée à

un marchand de journaux à la criée, a de nombreux enfants et peut à peine suffire à sa famille.

A cette époque, elle est demandée en mariage, et refuse un parti avantageux pour ne pas abandonner son œuvre de dévouement.

Le père meurt en 1864 et la mère en 1866, Euphrasie devenait libre,... mais là commence réellement le dévouement sublime. Jusqu'ici elle a fait noblement son devoir, et c'est très bien!... mais maintenant elle va faire plus, et mériter notre admiration.

Sa sœur aînée, non mariée, tombe malade. Elle reste sept ans au lit et tout à fait la charge de M^{me} Troude, comme je vais vous le prouver.

Les trois sœurs demeurent ensemble; la sœur mariée a alors douze enfants, et voilà à la maison seize bouches à nourrir. Le pauvre marchand de journaux à la criée est impuissant à subvenir à tous les besoins. Euphrasie donne tout ce qu'elle a, sans en excepter un centime. Et cela dure jusqu'en 1887. A cette époque, son beau-frère meurt, laissant encore deux enfants n'ayant pas dix ans et une femme incapable de les élever à elle seule, et si l'autre sœur n'est plus au lit, elle ne peut rien gagner.

Aussi, à soixante-cinq ans, cette pauvre femme n'a pu rien économiser, malgré un labeur de plus de cinquante ans et cela nuit et jour.

Elle fait encore sans compter avec ses forces son rude métier de laveuse, hiver comme été. Le dimanche, depuis plusieurs années, elle est chaisière à Saint-

Nicaise, ce qui rapporte le pain du dimanche à la maison.

Il est difficile, n'est-ce pas, Messieurs, de trouver une plus grande persistance, un plus grand acharnement, pour ainsi dire, dans le bien. Si j'ajoute que, durant cette vie de sacrifices, M^{me} Troude n'a jamais pensé à se plaindre ni de la tristesse, ni de l'ennui, ni même de l'ingratitude, vous conviendrez que nous ne pouvions mieux faire que de lui décerner un des deux prix Rouland.

Le second des prix Rouland est accordé à *M^{me} Blanche Emo*, institutrice, âgée de quarante-cinq ans.

D'un caractère très doux, un peu timoré, M^{me} Emo n'a jamais eu que peu d'élèves, et, du reste, les charges qui lui sont incombes et qui lui incombent encore ne lui ont jamais permis d'en avoir beaucoup. Elle gagne environ 800 francs par an à l'ingrat métier d'apprendre à lire et à écrire à des petits enfants.

Son père, âgé de soixante-cinq ans, a eu deux congestions et ne peut plus depuis longtemps travailler. Il loue des véhicules à bras et encore a besoin d'être périodiquement soutenu dans ce travail. Il gagne environ 600 francs par an.

Voilà donc au total 1,400 francs par an, et vous allez voir ce que l'on peut faire avec une telle somme, en travaillant nuit et jour.

Blanche Emo a trois frères (je ne parle pas d'une sœur religieuse morte aux Dames blanches) ; les deux derniers frères mariés ont des charges assez lourdes et ne peuvent aider leur père.

Le frère aîné, mal marié en Suisse, abandonne, en 1888, sa femme pour aller chercher fortune en Amérique. Mais il ne veut pas emmener ses enfants âgés de sept ans, trois ans et neuf mois ; il ne veut pas non plus les laisser à la mère qu'il regarde comme indigne de les élever, et il prie sa sœur de venir les chercher, et de les garder jusqu'à ce qu'il puisse s'en occuper. La mère ne fait du reste aucune tentative pour les conserver.

M^{me} Emo n'hésite pas ; elle part en plein hiver chercher ses neveux. Si elle n'en ramène que deux, à ce premier voyage, c'est que le temps est si dur, et le bébé de neuf mois si délicat qu'on n'ose pas l'enlever à sa nourrice ; elle retournera le chercher quelques mois après.

Voilà donc quatre personnes à la charge de notre héroïne qui, pour loger, habiller, nourrir tout ce monde, n'a que 1,400 francs.

Le curé-doyen de Bolbec, ancien curé de Saint-Vivien, qui a connu durant de longues années M^{me} Blanche Emo, m'a déclaré qu'il n'a jamais compris comment elle pouvait allier ses répétitions qui étaient le gagne pain de ces petits enfants avec les soins maternels dont elle les entourait. Ni pendant la maladie de sa mère qui a été longue, ni au moment des épreuves de son frère, qui l'a chargée de ses trois enfants, le curé n'a pas une seule fois entendu exprimer une plainte à cette admirable fille, et il loue comme chrétien son grand courage et son abnégation, qui ne sont égalés que par la modestie avec laquelle elle a toujours agi.

Le frère n'a plus donné signe de vie depuis deux ans. Sa femme, ayant besoin de la signature de son mari pour un héritage, est venue à Rouen intenter une action en divorce. Le procès, perdu par elle au civil, a été gagné en appel. Pour se rendre intéressante, elle a réclamé un de ses enfants, sa fille aînée et l'a obtenue.

M^{me} Emo a donc à sa charge un enfant de moins depuis quelques mois, mais outre qu'elle a dépensé une grosse somme pour soutenir le procès, elle a la douleur d'avoir été obligée de se séparer d'une nièce qu'elle adorait, qui vit maintenant dans un milieu déplorable et la paye d'ingratitude.

J'ajouterai un détail touchant : M^{me} Blanche Emo était prête à renoncer à la récompense que nous allons lui décerner, quand elle a su qu'on devait parler en public de son frère, et elle a fait faire une démarche près de moi pour me supplier de ne pas accuser celui qu'elle estime et aime de tout cœur. Le fait n'est du reste pas nouveau ; bien des personnes vertueuses hésitent avant d'accepter que nous dévoilions leurs actions secrètes. Mais qu'elles se rassurent ! Nous ne nous servons de leur exemple que pour propager leurs sentiments, persuadés que si le mal est contagieux, le bien, heureusement, se communique.

J'espère, Messieurs, que vous me pardonnerez l'uniformité des détails que je viens de vous donner. La monotonie en pareil cas, c'est précisément ce que nous cherchons. Nous voulons la constance, l'obstination d'une vertu vraie tournée en habitude. Le courage, la résolution, le sentiment du devoir et la connaissance du

bien, c'est quelque chose, mais ce qui est plus encore, c'est la persévérance qui seule de ces dispositions sait faire ces vertus.

J'aurai rempli ma tâche si j'ai su vous montrer la continuité de l'héroïsme dans ces deux âmes si chrétiennes, si j'ai su vous faire admirer la facile largesse, le patient dévouement et la bonté native de ces deux excellentes femmes.

M^{me} Euphrasie Troude et M^{me} Blanche Emo sont invitées à venir recevoir le gage de profonde estime que l'Académie se fait un honneur de leur offrir.

RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. SAMUEL FRÈRE.

MESSIEURS,

L'Académie décerne cette année le prix Bouctot à un artiste, né ou domicilié en Normandie, dont l'œuvre figurait à la XXXV^e Exposition municipale de Rouen.

Un grand nombre de peintres, graveurs ou sculpteurs, réunissant les conditions exigées par notre programme, nous devions, selon l'usage, procéder par voie d'élimination, afin de former une liste d'élite, en tête de laquelle figurent aujourd'hui MM. Moteley, Marais, Lepoittevin, Legout-Gérard, Hermann Léon, Diéterle, Berthélémy, Zacharie, de Bergevin, Delabarre, Baudouin, Alphonse et Albert Guilloux, Ernest Dubois, Manesse, Benet, Brunet-Debaines et Démarest.

De cet ensemble, il faut encore exclure des artistes au-dessus de tout concours, ceux que leur rôle dans le jury, leur situation exceptionnelle à la tête du monde artistique, ou leurs antécédents honorifiques placent hors rang, par exemple nos lauréats du prix Bouctot en 1877, 1883, 1884 et 1895, MM. Brunet-Debaines,

Alphonse Guilloux, Zacharie et Marais, dont nous aimons à saluer les noms au passage. Notre examen portait donc en dernière analyse sur une douzaine d'œuvres dont la plupart mériteraient d'être étudiées ici, si le temps nous le permettait. Ce soir, ne l'oublions pas, la musique aura la parole après la peinture ; les deux sœurs font trop bon ménage pour que l'une joue le mauvais tour à l'autre de la faire attendre devant ce portique au fronton duquel l'Académie a écrit : *Tria limina pandit*. Aussi bien, c'est une des supériorités de la musique : quoique non moins grande dame que la peinture, elle peut se déplacer, venir à vous, se donnant, se redonnant sans cesse, sans jamais cesser de se donner toute entière. Au contraire, la peinture reste chez elle, on est contraint d'aller lui faire sa cour dans ses palais.

Quant à l'infortunée critique s'évertuant à parler de l'Exposition quand l'Exposition est fermée, elle peut tout au plus prétendre à évoquer rapidement le souvenir des impressions suggérées sur place au public par le marbre et la toile. Des mots, rien que des mots pour figurer des lignes et des couleurs ! Pauvres instruments, Messieurs de l'orchestre, à côté des vôtres, et comme vous êtes plus à l'aise pour peindre, surtout quand un Lenepveu a fait votre palette.

*
* *

Cependant, sous prétexte d'insuffisance, il serait malséant, en parcourant à la hâte ces galeries de notre Salon rouennais, de ne pas rendre hommage tout au

moins à des talents déjà faits comme celui de M. Benet, auteur de l'*Obsession* et de cette belle *Tête de martyr* en marbre teinté où, sur le masque de la mort, s'entrevoit l'héroïque vision du sacrifice. On voudrait aussi s'attarder devant ce superbe buste de M. de Beauregard, qui a valu à M. Benet la prime d'honneur de 1,000 fr., morceau vraiment royal, resplendissant de vérité et d'intelligence : flamme dans le regard, franchise de l'attitude, santé de la forme, tout y est !

Plus loin, et dans un genre différent, deux jeunes Rouennais, élèves de notre Ecole régionale, donnent la mesure de leurs aptitudes professionnelles : M. Delabarre avec son grand tableau : *Entre deux Idéals*, image symbolique d'un faire un peu lourd, mais révélant l'évidente préoccupation de dégager la pensée de l'interprétation matérielle, et M. Albert Guilloux, auteur du groupe *Eve retrouvant le corps d'Abel*.

M. Albert Guilloux est le digne frère de l'éminent sculpteur rouennais que l'Académie récompensait en 1883. Il a vingt-quatre ans à peine : non content d'agencer adroitemment ses modèles, d'accuser leur mouvement avec une certaine audace, il cherche à donner au plâtre une valeur d'expression susceptible de caractériser son motif.

Cette Eve est bien la mère désolée, folle de douleur, se précipitant sur le cadavre de son fils cheri et cherchant d'un œil angoissé à surprendre sur ces lèvres blêmes un dernier souffle, une ultime palpitation.

Conformément aux vœux exprimés par l'Académie, la médaille d'or dont vous disposez a donc été décernée

par le jury à M. Albert Guilloux. Il y a là tout à la fois récompense et encouragement; gageons qu'un jour ou l'autre, votre Compagnie inscrira le nom d'Albert à côté de celui d'Alphonse Guilloux.

*
* *

Ces qualités d'intention et de pensée exprimée, recommandent à un plus haut degré la toile de M. Démarest, intitulée : *Péris en mer*.

Sur une falaise bretonne, aux pieds de laquelle expire un océan sans vagues, des femmes, des enfants, filles, mères, épouses de marins disparus, sont venus processionnellement derrière le modeste clergé de l'église voisine. Elles apportent des prières et des fleurs qu'elles jettent d'en haut, comme on jette une immortelle sur une tombe ouverte. L'eau bénite est tombée tout à l'heure du goupillon du prêtre dans ce cimetière sans mausolée où dorment pêle mêle les travailleurs de la mer, que la mer a gardés. Maintenant l'ordonnance du cortège s'est rompue, les groupes se sont mêlés, et chacun, en s'absorbant dans des souvenirs qui particulissent sa douleur, donne à la manifestation de ses regrets un caractère plus familial : malgré ses dimensions, l'envoi de M. Démarest appartient ainsi, par l'accent, au style qu'on appelait jadis le genre.

Au reste, cette classification du tableau de genre et du tableau d'histoire est désormais surannée. De même qu'en musique on a inventé une espèce mixte qui n'est ni l'opéra-comique ni le grand opéra et dont *Carmen* est le type, de même on développe aujourd'hui sur

d'immenses panneaux des scènes intimes que nos pères eussent enfermées jadis dans les limites d'une toile de 50. Ceci n'est pas un reproche indirect adressé aux *Péris en mer*. Le sujet traité a en effet une haute portée qui justifierait un cadre où les personnages du premier plan pourraient être traités en grandeur nature. Ils sont ici à peu près demi-nature et personne n'y trouve à redire.

La plus importante de ces figures, celle qui s'approche le plus près du spectateur en faisant pyramider la composition de haut en bas, est une femme vue de profil, presque de profil perdu ; à genoux sur une pente solidement peinte en terres d'ombre et festonnée d'ajoncs, la bretonne a joint les mains : bientôt elle saisira cette couronne qui gît à sa gauche et dont les colorations d'un jaune assoupi servent provisoirement à réveiller les gris sévères de la falaise.

Debout derrière elle, une petite fille tient un bouquet de violettes ; immédiatement à ses côtés, une autre femme de haute stature, légèrement penchée et enlevant sa taille en clair obscur, sur les blancheurs du ciel, lance dans le précipice la couronne entourée de crêpe, qui tombe à l'extrême gauche en coupant la ligne de la roche. Son bras tendu tout d'une pièce, terminé par une main robuste, paraît quelque peu disproportionné avec les dimensions du corps auquel il appartient : le geste manque de souplesse. M. Démarest se préoccupe avant tout d'une facture sincère, il a craint sans doute de devenir théâtral, ce qui est pis que d'être incorrect, mais n'eut-il pas mieux valu atténuer l'ap-

parence trop rigide du mouvement en le profilant moins horizontalement sur le fond clair ?

Plus loin et toujours sur le bord, une suite de figures plus petites aboutit par transitions à l'extrême limite de la falaise, au sommet de laquelle se dessine une silhouette noire enveloppée d'un voile de gaze tourmenté par le vent.

Enfin, à droite, et en avant de la foule, s'aperçoit un joli groupe jouant dans l'ensemble le rôle d'épisode. Au centre, une fillette de douze ans, trop vite poussée dans des vêtements trop courts, à ses côtés un gros luron portant une brassée de chrysanthèmes jaunes formant complémentaires au bleu de la blouse du bérét ; comme pendant, la sœur du luron, à n'en pas douter, tête blonde sur un schall crème, la note lumineuse du tableau.

Ces insouciants bambins contemplent la mer, le sourire aux lèvres, ils sont encore à l'âge où la notion de la mort n'apparaît ni bien nette, ni bien terrifiante ; le développement de la cérémonie, l'appareil extérieur, voilà pour eux l'important ! Un peu plus, et l'on entendrait le petit garçon aux chrysanthèmes s'écrier, en tirant son aînée par le jupon : « Et moi, Marie-Jeanne, quand donc que je jetterai les miennes ? »

Telle est, Messieurs, la donnée de *Péris en mer*, sujet bien choisi pour éveiller notre émotion, composition heureusement conçue, distribution habile des masses, de manière à éviter un double écueil : ou le désordre, qui n'eut pas été un effet de l'art, même sous

prétexte de naturel, ou le groupement trop conventionnel exclusif de la vérité vécue.

L'exécution n'est pas moins à louer que la conception.

M. Démarest dessine, il sait sa forme. Coloriste à sa manière, il aime les teintes sombres. Son harmonie, généralement maintenue dans un mode mineur, comporte des modulations en demi-teinte qui préservent l'ensemble de la monotonie, sans jamais faire perdre de vue sa tonique. Il pratique volontiers l'art des sacrifices pour donner de la valeur aux éléments saillants de son thème : chacune de ses figures n'est pas conduite isolément : elle s'apparente avec ses voisines, et bien qu'elles aient toutes un point commun et un commun costume, elles gardent cependant leur rôle distinctif dans l'analyse de l'action.

Quelques-uns de ces personnages sont particulièrement étudiés, la femme à genoux au premier plan, par exemple, dont la facture solide et ample rappelle le style du peintre Laurens.

Enveloppées de leur mante à vastes capuchons, coiffées du petit bonnet en triangle retenu sous le menton par un simple ruban blanc, les bretonnes n'ont pas besoin de montrer leur état civil. Ce sont des Cancalaises.

Pour obéir aux lois de l'exactitude historique, il eût mieux valu que les Cancalaises fussent Poletaises ; car, en fait, la procession des *Péris en mer* est une tradition plus dieppoise qu'armoricaine. Pardonnez néanmoins à l'auteur cette adaptation un peu fantaisiste en

réfléchissant, comme il l'a fait lui-même, que le costume austère de l'Ille-et-Vilaine s'adaptait supérieurement à la poétique de son sujet. Que voulez-vous ? M. Démarest ressemble à tous ceux qui se sont aventurés sur ces côtes adorables où tant d'artistes ont résolu de finir leurs jours : à force de voir breton, d'entendre et de parler breton, on finit par penser breton, et par peindre breton, la pente est fatale : ajoutez que votre lauréat est un mélancolique et que la gravité doucement attristée des Bretons doit correspondre à un instinct secret de son cœur.

Voilà comment les *Péris en mer*, partis du phare d'Ailly, se retrouvent à deux pas du rocher de Saint-Malo.

*
**

Né à Rouen le 7 mars 1848, M. Guillaume-Albert Démarest est issu d'une famille locale. Au sortir du collège Rollin, ses parents lui firent entreprendre des études d'architecture, mais la peinture avait jeté sur lui, dès ses premiers ans, son terrible grappin, et elle n'entendait pas le laisser s'échapper. Après un court stage dans un atelier de dessin industriel, M. Démarest entra donc chez M. Bonnat, puis en 1877 chez M. Jean-Paul Laurens, son vrai maître, celui dont il a gardé l'influence indéniable.

Un de ses premiers envois au Salon fut ce petit chef-d'œuvre de sentiment que possède le musée de Rouen, *Voyage in extremis*, par lequel il affirmait, dès le début, le genre délicatement attendri où il n'a cessé de se faire remarquer.

En 1882, il expose trois panneaux commandés par la ville de Rouen pour le Théâtre-des-Arts ; nous les avons sous les yeux en montant l'escalier conduisant au foyer, et il nous semble que l'artiste s'y est montré moins à l'aise que dans ses tableaux de chevalet. En revanche, son *Cimetière* lui mérite une troisième médaille en 1883, enfin ses *Deux voies*, le *Jeune aveugle*, *Devant la Maternité*, le *Vœu*, font successivement leur apparition aux Champs-Elysées et valent à M. Démarest de nombreuses récompenses.

Il est aujourd'hui hors concours avec la deuxième médaille.

Cette année l'Académie lui décerne le prix Bouctot, et la ville, en achetant les *Péris en mer*, nous assure la satisfaction de ne pas perdre de vue cette belle page.

On a souvent reproché à M. Démarest le choix de ses sujets. Pourquoi traiter de préférence les scènes funèbres ? Il y a dans la vie pratique assez de causes inévitables de chagrin sans que nous ajoutions volontairement le spectacle des fictions douloureuses.

Jetez, lui a-t-on dit, vos pinceaux trempés de noir et conduisez-nous au milieu du chœur des bacchantes ; rions, chantons, tressez-nous des couronnes de roses et non de soucis, l'heure des larmes sonnera toujours trop tôt !

Entendons-nous, Messieurs, votre lauréat n'est point cet insipide Héraclite, ce fossoyeur maussade inventé par ses contradicteurs. Il se montre sensible à ses heures, tout comme un autre, aux joies que donnent la jeunesse et le soleil. Il sait même, sur le terrain de

l'art, aimer chez les maîtres et chez ses confrères la peinture gaie, la chanson des bleus clairs, des pourpres, des vermillons intenses et des cadmium retentissants, mais il tient à rester lui-même et il a raison : s'impressionnant surtout de ce qui, dans la nature et dans l'homme, conduit l'esprit aux pensées graves, aux problèmes de l'au-delà, il cherche à lever un coin du voile derrière lequel se dissimule le mystère de cette seconde patrie promise comme dédommagement aux malheureux, aux souffrants. Par là, il compose en spiritueliste et sa technique répond aux conditions essentielles de l'art qui consiste à penser soi-même et à faire penser les autres.

Assez de soi-disant artistes nous servent aujourd'hui un art froid, muet, dont la représentation matérielle des objets tangibles fait tous les frais. Arrière, Messieurs, ces adroits manœuvres qui ne savent exécuter que le morceau. Ils sont légion, nos expositions en regorgent. Nous voulons, sous les formes vues, si admirablement photographiées qu'elles soient, non seulement qu'on sente le sang qui nourrit la chair, mais l'âme qui éclaire. Les *Féris en mer*, que nous couronnons ce soir, réunissent cette double vertu.

M. Démarest s'y révèle praticien expérimenté et penseur d'un ordre élevé. L'Académie obéit donc à ses traditions esthétiques en lui décernant une des plus hautes récompenses dont elle puisse disposer.

CLASSE DES SCIENCES

RAPPORT SUR LA CLASSE DES SCIENCES

Par M. POAN DE SAPINCOURT

Secrétaire.

MESSIEURS,

La classe des Sciences cette année n'apportera aucun travail original et par conséquent aucun élément au *Précis* où elle ne sera représentée que par le rapport annuel de son secrétaire, qui, aujourd'hui, a le regret de constater que sans doute, à l'exemple du bon Homère, elle a cru pouvoir quelque peu sommeiller. Il est vrai de dire que certains de ses membres ont publié dans d'autres Sociétés des travaux justement remarqués et notre Compagnie a eu de ce fait à enregistrer de leur part des envois d'exemplaires. Je n'oserais même affirmer que d'autres, ingrats transfuges de la science, n'aient pas, quelque beau jour, fait une incursion dans le domaine des Arts et des Belles-lettres.

Les ouvrages qu'à titre d'hommages l'Académie a reçus de ses membres comprennent d'abord une série de travaux de M. E. Niel : Ce sont des « remarques mycologiques »; une étude sur les marchés aux fleurs et l'in-

dustrie florale ; des observations sur le *Cladosporium herbarum*, une note sur quelques carex nouveaux ou rares de la flore normande, et un travail sur le *Clitocybe cryptarum* de Letell.

M. G. Lechalas, de son côté, a continué dans la *Revue Métaphysique* ses savants articles dans lesquels il aborde avec tant de facilité et de clarté les théories les plus ardues des mathématiques et de la philosophie.

Peut-être d'autres membres ont-ils publié également des travaux, mais ils ne nous en ont pas fait part ; ils devront donc m'excuser de ne pas les citer.

Quoi qu'il en soit, plusieurs de nos confrères nous ont apporté des notes sur les ouvrages renvoyés à leur examen. Je vais m'y arrêter un moment :

Nous devons à M. E. Niel l'analyse de trois études de M. Guiseppe Rosa sur la botanique et l'horticulture.

Le premier volume a trait à la construction et à l'exploitation des voies ferrées et des tramways. L'auteur s'attache particulièrement à montrer l'importance et l'utilité des plantations sur les talus dans les constructions de chemins de fer. C'est un ouvrage technique qui sera consulté avec fruit par les spécialistes. On y trouve, notamment dans la dernière partie, une liste complète des espèces propres à protéger les talus.

Le second ouvrage forme un volume orné de nombreuses planches intercalées dans le texte. Il a pour titre : *Manuel pratique de culture forcée de la vigne, du pêcher, du prunier, et d'autres arbres fruitiers*.

La culture forcée, dit M. Roda, était considérée jus-

qu'ici comme l'apanage de riches propriétaires, au goût raffiné, voulant se procurer des produits exceptionnels, et il ajoute qu'il croit que cette culture peut être avantageuse aujourd'hui, au point de vue commercial, et que les fruits de choix et de qualité supérieure, peuvent être, sur les marchés, d'un placement rémunératriceur.

L'initiative appartient aux Anglais, suivis plus tard dans cette voie par la Belgique, la Hollande et le nord de la France. Cet exemple démontre que les cultures forcées ont fait de grands progrès et sont devenues de véritables et très importantes industries. Ainsi, en Angleterre, les maisons Broxbourn et autres, pour ne rappeler ici qu'un des faits cités par l'auteur, exploitent 20 hectares de terre pour le forçage du raisin, et la production est de plus de 600,000 kilos.

On trouve aussi exposées dans ce traité les cultures forcées des différents fruits, l'établissement des serres, l'étude des divers modes de choix et la préparation des plants, du terrain et des soins généraux à donner aux plantes.

Le troisième envoi de M. Joseph Roda est un élégant volumé, illustré de gracieuses vignettes dues au talent de l'auteur. Il lui a donné le nom de *Botanique récréative* ou *les Merveilles de la végétation*. Cet ouvrage est destiné à la jeunesse et est une œuvre de vulgarisation. C'est un plaidoyer adressé aux jeunes gens pour les entraîner vers l'étude des plantes, en débarrassant autant que possible la science de sa glossologie et des termes

techniques, qui, bien souvent, effraient les débutants et les détournent d'études intéressantes.

C'est une bonne fortune pour M. Roda d'avoir eu pour interprète de ses ouvrages, écrits en italien, notre érudit confrère M. E. Niel, qui n'a pas reculé devant la nécessité de traduire pour nous en faire part, le texte des volumes offerts à notre Compagnie.

Les journaux et les revues ont souvent eu l'occasion d'attirer l'attention publique sur le danger que le perroquet pouvait, dans certaines circonstances, apporter à la santé de leurs propriétaires.

M. Antonio di Gordon y di Acoste, dont nous avons plusieurs fois reçu des brochures, a publié à ce propos un ouvrage, sous le titre : *Le Perroquet et la Tuberculose*.

Vous avez renvoyé ce livre à l'examen d'une Commission composée de : MM. E. Niel, Ch. Allard, et Héron ; et M. Héron a, dans son rapport, donné son appréciation et celle de ses collègues et analysé les diverses parties de l'ouvrage.

Il comprend une étude sur les diverses espèces de perroquets, sur leur domestication, sur leur intelligence, que l'auteur considère comme très grande. Mais les perroquets et, particulièrement une perruche de Cuba, joueraient un grand rôle dans la transmission de la tuberculose, qui cependant ne se développe pas spontanément chez ces animaux, et est transmise à l'homme par eux après l'avoir reçue de lui.

L'auteur part de cette considération pour passer en revue les effets et les divers modes de propagation de la

terrible maladie, en s'appuyant sur un grand nombre de travaux de savants et de spécialistes. Il indique les mesures prophylactiques ou hygiéniques préconisées pour la prévenir et les procédés curatifs proposés et essayés.

L'ouvrage du docteur Antonio di Gordon paraît, d'après notre confrère, qui a une si grande compétence dans les matières d'enseignement, avoir mis son ouvrage à la portée du public et avoir ainsi montré un grand talent de vulgarisateur. M. Héron a cependant critiqué l'oubli des tuberculoses infectieuses amenant une mort rapide dues aux perruches et signalées par les journaux à plusieurs reprises.

M. Niel, qui s'est, depuis plusieurs années, fait pour l'Académie, l'historien de l'*Exploration de Tunisie*, vous a parlé du nouveau volume paru dernièrement, ouvrage important et qui renferme le catalogue raisonné des plantes de cette contrée. En publiant ce travail, M. le Dr Ed. Bonnet et M. Baratte ont comblé la lacune qui existait dans la série des publications précédentes de cette mission scientifique, qui a été, en 1882, peu de temps après la reconnaissance du protectorat de la France, instituée par le Ministère de l'Instruction publique, à l'exemple de ce qui avait d'ailleurs été fait précédemment pour l'Algérie. Le but était de recueillir des documents destinés à faire connaître l'histoire naturelle de ce pays, qui a été l'une des plus florissantes colonies romaines et désormais intimement liée à la France. Ce fut M. le Dr Cosson, savant éminent et regretté et directeur de la mission du nord de l'Afrique, qui fut le prin-

cipal organisateur de celle de la Tunisie; mais la mort l'empêcha de terminer son œuvre, et M. Doumet-Adanson lui succéda dans cette fonction. Les plantes de la Tunisie, pays naguère à peu près fermé aux nations européennes, étaient peu connues, et les herbiers n'en contenaient que de rares échantillons.

M. le Dr Bonnet a fait remonter ses recherches jusqu'à l'époque punique, qui ne lui a du reste fourni que quelques indications vagues sur les plantes cultivées.

La période grecque, au contraire, a révélé la connaissance relativement étendue des plantes spontanées du pays et on a pu reconnaître 54 espèces, d'après les noms qui se sont perpétués jusqu'à nos jours et qui ont été adoptés par les botanistes.

La période romaine apporte peu de choses; César a cité une algue marine servant de nourriture à ses chevaux; c'est la *posidonia Oceana*.

Les botanistes qui avaient déjà visité la Régence sont : le danois Vahl, élève de Linné, en 1783, et Desfontaines, également en 1783, puis Kralek, en 1853, et enfin Henri Duverger, en 1860.

La conclusion de ces recherches, c'est que la Tunisie n'a pas une flore distincte, mais que cette flore est un simple prolongement oriental de celle de l'Algérie.

Notre membre correspondant, M. Husnot, lauréat du prix Gossier, en 1885, et toujours fidèle à notre Compagnie, nous a fait parvenir un important travail dans lequel il a fait la description complète des graminées spontanées et cultivées de la France et des pays limi-

trophes. De belles figures illustrent cette publication.

C'est encore notre confrère, M. E. Niel, si compétent dans les sciences naturelles, qui vous a rendu compte de cet envoi et a rappelé toutes les qualités de clarté et d'exactitude qui ont valu à l'auteur un prix de l'Institut. M. E. Niel a fait ressortir tout le talent de dessinateur dont avait fait preuve M. Husnot, en reproduisant si fidèlement les plantes qu'il avait décrites. Votre rapporteur ajoute que notre membre correspondant a rendu aussi un très grand service aux naturalistes en raison des difficultés que présente l'étude des graminées.

Est-il besoin de rappeler combien les curieuses expériences de radiographie ont occupé l'attention publique et quels services pratiques a déjà rendus cette nouvelle branche de la physique?

Notre confrère et très sympathique président, aussi savant docteur qu'habile praticien, dans une communication verbale, appuyée d'une pièce anatomique et de photographies, vous a raconté comment, après l'attentat criminel commis sur une religieuse par un ancien pensionnaire de la prison Bonne-Nouvelle, il a pu trouver le logement près de l'oreille de la victime d'une balle de revolver et, grâce à cette découverte, procéder sans danger à l'extraction avec la plus grande précision et la plus grande facilité.

Votre secrétaire des Sciences vous a présenté une note concernant des recherches généalogiques sur les Poterat, de Troyes, où se trouvent encore aujourd'hui

des membres de la famille des illustres artistes, d'ailleurs originaires de cette cité.

J'aurai terminé cette revue des actes de la classe, en rappelant que le prix Gossier, proposé cette année pour un sujet scientifique : « La teinture sur laine » n'a été concouru que par un seul candidat à qui la récompense n'a pu être décernée, votre Commission ayant jugé que le programme n'avait pas été entièrement satisfait, et enfin il ne me reste plus qu'à constater que pendant l'exercice la classe ne s'est augmentée daucun membre, mais qu'elle n'a pas eu le regret d'enregistrer le décès d'un seul.

Et maintenant, je veux remplir un devoir de respectueuse gratitude en rappelant que notre regretté confrère, M. de Lérue, a légué à l'Académie l'album où il a fait consigner par les membres nouvellement élus, quelques impressions originales. J'ai déposé au siège de la Compagnie ce recueil, illustré de dessins amusants et émaillé de réflexions humoristiques ; quand il aura été remis au pair, grâce aux bienveillants concours que je solliciterai, je me propose de continuer la tradition, en le tenant à jour, puisque ma fonction, en raison de votre sympathie constante, m'assure quelques années de présence au bureau, et c'est une nouvelle occasion pour moi de vous témoigner toute ma gratitude de cette bienveillance qui m'a rappelé à cette place.

CLASSE DES BELLES-LETTRES
ET DES ARTS

R A P P O R T
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS

Pour l'année 1896-1897

Par M. CHRISTOPHE ALLARD, vice-président.

MESSIEURS,

Si, suivant le mot de Joseph de Maistre, « tout bon écrit est une bonne action, » je dois commencer ce compte rendu en félicitant, au nom de l'Académie, ceux de nos confrères qui, par de savants travaux, d'importantes études d'histoire locale, de curieuses œuvres d'imagination, ont assuré l'intérêt de nos séances pendant l'année qui vient de s'écouler. Je ne le ferai pas, cependant, sans avoir rempli cette pénible mission qui fait partie des fonctions confiées à vos secrétaires, l'éloge funèbre de nos confrères disparus. Par une heureuse fortune qui se continue depuis trois ans, notre Compagnie n'a perdu aucun de ses membres résidants, mais c'est un membre correspondant, puis,

tout récemment, un membre honoraire, qui nous ont quittés.

Au membre honoraire, au vénéré M. de Lérue, vous m'avez permis de consacrer une notice biographique spéciale à la fin de ce Précis. Le membre correspondant dont nous avons à regretter la perte, c'est M. Faucher de Saint-Maurice, mort au milieu de travaux importants et d'une légitime notoriété M. Faucher de Saint-Maurice était, au Canada, l'un des écrivains qui représentaient avec le plus d'autorité la littérature française ; il a contribué, pendant sa trop courte carrière, à l'enrichir par de nombreux écrits, dont le dernier, une *Etude sur les émigrés de la Révolution française au Canada*, n'a paru qu'après sa mort. Il occupait dans le monde politique, où il ne comptait que des amis, une situation qui ne le cédait en rien à celle que lui avaient valu ses travaux littéraires et historiques, et, élu député au Parlement canadien pendant deux législatures, il était secrétaire de cette assemblée quand il a succombé à Québec, le 1^{er} avril dernier, âgé de cinquante-trois ans, à une maladie qui le minait depuis plusieurs années. M. Faucher de Saint-Maurice n'était pas seulement un érudit, un écrivain distingué, un patriote qui aurait pu prendre pour devise le mot célèbre : « Tout homme a deux patries, la sienne et la France », il était encore un homme d'esprit, un caisseur charmant, un cœur ouvert et généreux. Il appartenait à notre Compagnie depuis 1887, et celui qui, alors, avait été chargé par vous d'apprécier dans un rapport les mérites de sa candidature, était loin de

penser qu'il aurait, dix ans plus tard, à s'associer, en votre nom, aux regrets causés par sa mort à tous les Canadiens français.

Cette dette de souvenir payée, Messieurs, il m'appartient, heureuse compensation, de vous rappeler que notre Compagnie s'est accrue par l'élection de deux membres correspondants, MM. Léon Coutil et l'abbé Ulysse Chevalier, et par celle d'un membre résidant, M. Sarrazin. Si le mérite de nos nouveaux confrères vous était depuis longtemps connu, il n'en a pas moins été rappelé avec autorité dans les rapports de M. le docteur Coutan, de M. l'abbé Vacandard et de M. Gustave Prevost. M. Coutil, président de la Société normande d'études préhistoriques, membre correspondant de l'Institut, a entrepris, vous le savez, une noble tâche : poursuivre l'œuvre de son illustre prédécesseur, l'abbé Cochet, et l'étendre à toute la Normandie. C'est ce qu'il a fait en publiant, outre une série de brochures sur les découvertes archéologiques les plus variées, d'importants ouvrages, illustrés d'après ses dessins reproduits à l'eau-forte ou par la lithographie, et parmi lesquels il faut citer ses dictionnaires paléo-ethnologiques de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne, puis ses inventaires des monuments mégalithiques de ces deux derniers départements, l'inventaire des monnaies gauloises de l'Eure, et enfin le premier fascicule de l'Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque de ce même département.

Vous avez été heureux et fiers d'admettre également, comme membre correspondant, M. l'abbé Ulysse Che-

valier. M. le chanoine Chevalier était prédestiné par sa naissance à se faire un nom dans les études historiques : il est en effet le fils d'un ancien officier supérieur qui a laissé à Romans un nom justement estimé dans l'érudition locale. Professeur d'histoire à l'Institut catholique de Lyon, M. l'abbé Chevalier s'est, du premier coup, conquis l'estime de tous les travailleurs par son admirable *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, publié sous les auspices de la Société Bibliographique. Jusqu'au fond de l'Allemagne, de modestes bibliothèques se sont munies de ce précieux instrument d'érudition maintenant épuisé, et que les savants les plus distingués prennent pour base de leurs recherches.

Nommé correspondant de l'Institut, M. Chevalier a entrepris sur le même plan un *Répertoire topobibliographique*, appelé pareillement à rendre d'incalculables services. Vous pourrez en juger par l'article *France*, qui compte, en quarante sections, près de sept mille lignes.

Cet énorme manuel peut paraître néanmoins une simple diversion aux autres publications de l'auteur. Outre une foule de mémoires et de publications d'œuvres inédites, parmi lesquels plus de trente volumes sont venus enrichir la bibliothèque de notre Académie, M. Chevalier dirige le *Bulletin d'histoire du diocèse de Valence*, arrivé à sa douzième année, et dans lequel abondent les documents originaux les plus variés. Il a enfin entrepris une *Bibliothèque liturgique* qui annonce une quinzaine de volumes dont six ont déjà

paru, parmi lesquels un *Répertoire des hymnes et proses* où il a cité plus de vingt-deux mille de ces pièces, et que va suivre un supplément d'environ deux mille articles.

Enfin, vous venez de recevoir M. Sarrazin, membre résidant. Chez notre nouveau confrère sont à une égale hauteur le savoir juridique et l'érudition artistique et historique, et il n'avait cherché, depuis bien des années, de trêve à ses nombreuses occupations professionnelles que dans des études d'histoire locale. Combien de monuments du Rouen disparu a-t-il tenté de faire revivre par la plume ou par le crayon ? A combien d'intéressantes figures rouennaises, comme Philippe Josse et Auguste Le Chevallier, a-t-il redonné la vie du souvenir ? Mais l'œuvre maîtresse de notre confrère, c'est son important ouvrage, *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e siècle*, qui révèle un historien sérieux et pénétré de son sujet, un artiste, un patriote. Vous connaissez ce beau volume, et le Président de l'Académie, en répondant au discours de réception de M. Sarrazin, a apprécié son œuvre en termes qui me dispensent d'en dire davantage. Jeanne d'Arc n'est-elle pas d'ailleurs ce sujet, jamais épuisé, qu'on ne peut étudier assez complètement et auquel on aime à revenir ? M. Sarrazin lui-même vous l'a prouvé par son discours de réception, véritable chant du calvaire de l'héroïne qui devait être immolée au salut de la France, pélerinage ému, à travers notre vieille cité, aux diverses stations du martyre de Jeanne, depuis son internement au Vieux-Château jusqu'au bûcher du Vieux-

Marché. Votre Président, M. l'abbé Bourdon, vous l'a prouvé en examinant, d'un coup d'œil rapide, mais avec compétence, la part qu'a eue la musique dans la glorification de l'héroïque pucelle, non seulement à Rouen, mais dans toute la France, mais dans l'Europe entière ; et la seconde partie de votre séance publique vous l'a prouvé encore, quand des œuvres inspirées par la libératrice de la France à deux membres de votre Compagnie ont, dignement interprétées, excité votre émotion et soulevé des applaudissements qui s'adressaient, à la fois, aux vers de M. Paul Allard et à la musique de M. Ch. Lenepveu.

En comptant cette séance publique, notre Compagnie a tenu, cette année, trente-trois séances, dont vingt-trois ont été occupées par des travaux appartenant par leurs sujets à la classe des lettres.

A côté des rapports qui ont guidé les choix dont je viens de parler, d'autres doivent être signalés, qui nous ont fait connaître les ouvrages envoyés à l'Académie par leurs auteurs ou par des Sociétés correspondantes. M. le Dr Boucher a analysé le Précis de la Société neufchâteloise de géographie. M. le Dr Giraud a résumé, d'après les bulletins de la Société d'anthropologie, un travail sur l'origine des Hovas à Madagascar, et une communication sur les *tombes à escargots* du département de Maine-et-Loire, rapprochées par l'auteur, M. Lionel Bonnemère, d'autres sépultures semblables signalées notamment par M. l'abbé Cochet. M. de Beau-repaire a étudié l'ouvrage de M. Hainault, horloger à Rouen, *Recherches sur l'origine de l'horlogerie*,

ouvrage qu'il était d'autant plus à même d'analyser avec compétence que lui-même avait fourni à l'auteur de nombreux faits et documents qui avaient pris place dans ce livre. M. Samuel Frère a fait un examen critique du volume consacré par M. Léon Lafarge au maréchal de Mac-Mahon. M. Henri Frère a résumé pour nous la curieuse brochure dans laquelle, à propos du deuxième centenaire de M^{me} de Sévigné, l'un des membres correspondants de l'Académie, M. E. Le Mire, résoud les problèmes auxquels ont donné lieu la dernière maladie de l'illustre auteur des Lettres, sa mort et sa sépulture.

Treize travaux originaux se sont ajoutés à ces rapports. Plusieurs d'entre eux étaient destinés, par leur objet, à d'autres publications, et n'ont pu, par suite, être reproduits dans notre Précis : je ne ferai que les rappeler à votre souvenir, en remerciant, en votre nom, leurs auteurs de vous en avoir donné la primeur. Ce sont : l'introduction, par M. Héron, à une réimpression des œuvres de Pierre de Marbeuf, ce poète de l'école des Ronsard et de la pléiade, si oublié maintenant des historiens littéraires et qui vaut mieux, d'après son éditeur, que le silence qui s'est fait autour de son nom ; l'étude dans laquelle M. Le Verdier, après s'être posé cette question : Peut-on dire encore quelque chose de nouveau sur la réception d'un conseiller au Parlement ? prouve à l'aide d'intéressants détails que, même après M. Gosselin, la question doit être résolue affirmativement. M. l'abbé Vacandard, avant de donner au public sa *Vie de saint Bernard*, nous en avait, ces

dernières années, fait successivement connaître presque tous les chapitres : il a tenu à nous communiquer également la Réponse qu'il a faite, à l'occasion de sa seconde édition, aux critiques, d'ailleurs peu nombreuses, dont cet important ouvrage a été l'objet. Enfin, notre érudit confrère a donné lecture à l'Académie d'une étude dans laquelle, sous ce titre : *La Scola du Palais Mérovingien*, il discute l'existence d'une école littéraire à la cour des rois de la première race. Dom Pitra avait cru, il y a cinquante ans, découvrir l'existence de cette école dans les Vies des Saints des VI^e et VII^e siècles, et avait appuyé cette assertion de nombreuses références. Ainsi documentée, l'idée avait fait son chemin, et Fustel de Coulanges lui-même se l'était appropriée en l'élargissant un peu. Cette théorie était-elle acceptable ? Non, a répondu M. l'abbé Vacandard en examinant successivement la valeur probante de tous les textes invoqués par ces historiens. Le programme d'études des jeunes nobles, devenus palatins, n'excluait assurément pas les lettres proprement dites, mais, ainsi qu'il l'établit dans une savante discussion, la littérature était loin de constituer l'objet propre des travaux de ces jeunes recrues du Palais, désignés assez communément sous le nom de *nourris (nutritii)*.

Nous retrouverons ces conclusions dans l'une des importantes communications que M. l'abbé Vacandard a encore faites à l'Académie : *L'enfance et la jeunesse de saint Ouen*. Je me reprocherais de vous rappeler l'extrême intérêt de ces travaux qui formeront, nous l'espérons, les deux premiers chapitres d'une vie

de l'illustre évêque de Rouen, et nous regretterons, en lisant dans notre Précis le récit de l'enfance de Dadon, le saint fils des pieux Authaire et Aiga, le digne disciple de l'énergique et indomptable législateur monastique saint Colomban, que l'histoire de sa jeunesse ait été destinée par son auteur à prendre place dans une autre publication. Dans ce second travail, M. Vacandard nous montre Ouen ou Dadon, parvenu à l'âge *robuste*, environ quinze ans, admis avec l'un de ses frères à faire partie des *nutritii* du palais de Clotaire II, auquel ils avaient été, suivant l'usage, « recommandés ». Un serment solennel de fidélité était exigé de ces jeunes pages de la royauté mérovingienne, sur les reliques qui accompagnaient la cour et dont la plus précieuse était la fameuse tunique, *cappa* ou *capella* de saint Martin, qui devait fournir l'étymologie du mot *chapelle*. M. l'abbé Vacandard vous a décrit le costume, la situation, enviable tout en étant singulièrement assujettie, de ces leudes du roi, il a résumé le cercle des occupations par lesquelles Dadon se préparait aux grandes fonctions qu'il devait remplir plus tard, et exposé le programme complexe de l'éducation palatine : Vie polie et savante, où les compagnons du futur évêque de Rouen s'appelaient Wandrille, le futur fondateur du monastère de Fontenelle, Arnoul, le saint évêque de Metz, Béthaire, Rusticus, Sulpice, qui devinrent évêques de Chartres, de Cahors, de Bourges, et tant d'autres, aussi prédestinés à l'épiscopat, comme Desiderius ou Didier et surtout le célèbre orfèvre Eloi, qui devint le modèle de Dadon et qui devait avoir sur

lui une influence singulière dans les circonstances curieuses que rappelle M. l'abbé Vacandard.

Les deux derniers Précis de l'Académie contenaient une revue rétrospective de littérature et d'histoire normande, extraite du *Mercure galant*, par M. l'abbé Tougard, membre correspondant. Notre savant frère a bien voulu nous communiquer cette année l'épilogue de ce long travail. Vous avez voté l'insertion au Précis de cette troisième série de notes, élaborées avec le soin le plus consciencieux, à un point de vue plus général et n'intéressant pas seulement notre province. Les travailleurs, auxquels, ainsi que l'indique M. l'abbé Tougard, ces notes sont destinées, y trouveront une précieuse source d'informations.

M. de Beaurepaire a, pendant le cours du dernier exercice, comme tous les ans, apporté aux travaux de la Compagnie un utile et précieux concours. Notre Précis reproduit les trois intéressantes communications qu'il nous a faites. Deux d'entre elles sont des documents d'histoire locale : le premier est relatif à *un établissement à Rouen de bains chauds ou naturels sur la rivière de Seine*, en 1763, privilège qui a son intérêt pour notre Compagnie, puisque son concessionnaire, Louis Gilbert, architecte, était membre de l'Académie, dont faisaient partie les docteurs en médecine appelés à donner leur avis, et que l'Académie elle-même fut consultée à ce sujet; la seconde de ces notes a rapport à la *publication de livres liturgiques du diocèse de Rouen*, par les frères Marye, cessionnaires du privilège obtenu à cet effet par l'arche-

vêque, Mgr de Lavergne de Tressan. Enfin, dans un travail plus étendu, M. de Beaurepaire a extrait d'un grand nombre de pièces, déposées aux archives départementales par notre confrère M. de Saint-Philbert, des documents curieux sur une vieille famille, béarnaise d'origine, mais normande de résidence depuis le XVI^e siècle, la famille Ducasse ou Duchesne. Si la généalogie de cette famille est éclairée par M. de Beaurepaire de remarques historiques d'un haut intérêt, plus curieuses encore peut-être sont, à un autre point de vue, les lettres reproduites à la suite de ce travail, écrites de Bohême, par le dernier représentant de la famille, Jean-Baptiste Duchesne, à son frère, en 1742, et qui contiennent de nombreux détails sur la guerre de la succession d'Autriche, sur les opérations des maréchaux de Broglie et de Belle-Isle, les mœurs des habitants et les incidents de la campagne.

Comme plusieurs des travaux que je viens d'analyser, c'est encore à l'histoire locale qu'appartient l'importante étude de M. Henri Wallon sur les *jetons et médailles de la Chambre de commerce de Rouen*, que l'Académie a été heureuse d'insérer dans le Précis. Ce que, dans ce travail, pour lequel M. Wallon avait une compétence incontestée, il est impossible de résumer, ce sont, outre l'érudition artistique qui en est un des attraits, les mille intéressants souvenirs rouennais et détails de vie publique relatés au cours d'une description très complète des jetons et médailles de la Chambre consulaire. L'attribution que fait cette

Chambre de ses médailles à tous les personnages de marque dans les circonstances les plus variées, suffit à rappeler tous les événements importants qui ont signalé l'histoire de notre ville depuis le commencement du XVIII^e siècle. Enfin, attrait de plus, M. Wallon a illustré son travail en reproduisant en photocollogravure la face et le revers de chacun des jetons ou médailles par lui successivement étudiés, reproductions exécutées, vous en jugerez, avec une rare perfection.

C'est par ce travail, à la fois historique et artistique, comme naguère son discours de réception, que M. Wallon nous payait sa bienvenue : c'est aussi par une étude artistique que M. de La Serre, le distingué président de la Compagnie au début de cette année, a tenu à nous montrer que son départ de Rouen n'avait pas rompu les liens qui l'unissent à nous. *Le rendu du feuillage chez les peintres paysagistes*, tel est le titre de cette étude, que vous serez heureux de retrouver dans notre Précis, et dont le sujet réunit à la fois le souvenir de la profession à laquelle l'auteur avait consacré sa vie, et les recherches d'art auxquelles il peut s'adonner pendant les loisirs d'une retraite laborieusement acquise.

Telles sont les œuvres qui vont prendre place dans le volume de l'année qui vient de se terminer. Mais ne semblerait-il pas manquer quelque chose à notre Précis s'il ne contenait un de ces récits, tour à tour aimables, touchants, étranges, dans lesquels M. Samuel Frère aime à mettre toute son imagination ou tout son cœur ? Le volume de 1897 n'aura rien à

envier à ceux qui l'ont précédé, et vous y lirez *Saint Denis d'en haut..., saint Denis d'en bas*, cette fantastique excursion dans le domaine des rêves sous-marins, qui fait revivre à nos yeux, dans un curieux et capricieux décor, la vieille ville de Saint-Denis-Chef-de-Caux, au nord de l'emplacement actuel du Havre, disparue, en 1352, dans une catastrophe semblable à celle de la ville d'Ys.

Arrivé au terme de ce rapport, je tiens à rappeler que les communications que je viens d'analyser, ne sont qu'une partie des travaux des membres de l'Académie. Vous ne me pardonneriez pas d'oublier la part importante que M. Le Verdier a eue dans l'organisation et le succès de la dernière réunion, tenue à Rouen, des assises littéraires et scientifiques fondées par M. de Caumont, et les rapports si complets lus à ces assises, par M. Héron et M. Canonville-Deslys, sur l'état moral et les progrès de l'instruction et sur le mouvement scientifique et industriel dans les départements du nord-ouest pendant ces dernières années. M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, membre correspondant, a publié une étude historique : *Le comte du Manoir et la cour de Weimar*; M. l'abbé Bourdon, en collaboration avec dom Joseph Pottier, prieur de Saint-Wandrille, et M. l'abbé Collette, aumônier du Lycée Corneille, un *Mémoire sur la musique sacrée en Normandie*; M. H. Wallon, *La Bourse découverte et les quais de Rouen*; M. l'abbé Tougard, membre correspondant, une *Notice sur le chanoine Lebarc*; M. Ch. Lenepveu, membre

correspondant, une *Notice sur Ambroise Thomas, membre de l'Institut*; M. l'abbé Fouard, continuant ses études sur les premières années du Christianisme, a consacré à la Vie de saint Paul un nouveau volume, *Saint Paul, ses dernières années*; enfin, M. l'abbé J. Loth, en collaboration avec M. Charles Verger, vient de publier les *Mémoires de l'abbé Baston*. Pardonnez-moi cette sèche énumération ; ce serait, je le constate avec regret, oublier le but de ce rapport, que d'analyser ces œuvres, qui vous sont d'ailleurs connues.

Après m'être fait l'interprète de vos félicitations à l'égard de notre vénéré confrère, M. Decorde, pour sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, qu'il méritait depuis longtemps à tant de titres, et de M. Chanoine-Davranches, nommé officier d'Académie; après avoir mentionné que la médaille d'or, mise par notre Compagnie à la disposition de la municipalité à l'occasion de la trente-cinquième Exposition municipale, a été attribuée par le jury de cette exposition à M. Albert Guilloux, sculpteur, je n'ai plus qu'à vous rendre compte des prix décernés dans notre séance publique. Sur le rapport de M. Samuel Frère, le prix Bouctot, destiné à l'une des œuvres ayant figuré à l'Exposition municipale, a été attribué à M. Albert Desnarest, peintre, né à Rouen, pour son tableau *Aux péris en mer*, qui ne quittera pas notre Musée, la Ville en ayant fait l'acquisition (1). Le prix Dumanoir a été décerné, sur le rapport de M. le Dr Giraud, à un marin

(1) Une médaille d'argent a également été décernée par le Jury de l'Exposition à M. Samuel Frère, pour son tableau : *Printemps*.

de Dieppe, Auguste Cornu, pour de nombreux actes de courage et de dévouement ; enfin, après le rapport de M. Canonville-Deslys, les prix Octave Roulland ont été remis à deux vaillantes femmes, M^{les} Euphrasie Troude et Blanche Emo, de Rouen. Des applaudissements unanimes et mérités ont ratifié les choix de l'Académie et salué les noms des lauréats.

L'ENFANCE DE SAINT OUEN

Par M. l'Abbé VACANDARD

Quand saint Ouen vint au monde, aux environs de l'an 600 (1), il y avait près d'un siècle que la Gaule romaine, domptée par Clovis, vivait sous le sceptre des rois de la race mérovingienne. La coutume franque du partage de l'héritage paternel entre les enfants avait amené, vers cette époque, la division du sol conquis en trois royaumes. Brunehaut qui avait gouverné quelque temps sous le nom de ses petits-fils Théodebert II et Thierry II l'Austrasie et la Bourgogne, résidait alors dans cette dernière province (2); Clotaire II, fils de Childéric et de Frédégonde, régnait en Neustrie.

(1) « Circiter annum vigesimum Lotharii regis. » *Vita secunda Audoeni*, cap. I, ap. *Acta SS.*, Augusti, t. IV, p. 810. Cela correspondrait à l'année 603. C'est à peu près la date, moins précise, mais plus sûre, que fournit Jonas (*Vita Columbani*, cap. L), quand il dit qu'Adon et Dadon (ou saint Ouen) étaient *infra infantiae annos decennes*, lors de l'exil de Colomban, c'est-à-dire en 610.

(2). Jonas, *Vita Columbani*, cap. xxxi; Epp. Gregor. Papæ, ap. *Hist. des G.*, t. IV, p. 33. Cf. G. Kurth, *La Reine Brunehaut*, dans *Revue des Quest. histor.*, juillet 1891, notamment p. 44-45. L'auteur nous paraît un peu trop favorable à Brunehaut.

Les dénominations territoriales que nous employons ici, bien que d'un usage constant, sont cependant sujettes à caution et veulent être déterminées avec exactitude. A vrai dire, les limites des royaumes francs ont changé sous les Mérovingiens, non seulement à chaque règne, mais encore plusieurs fois dans le cours d'un même règne. Clotaire II, notamment, a vu d'abord se retrécir, puis s'agrandir, dans des proportions extraordinaires, la part de son héritage. Vers l'an 600, son territoire était réduit à trois cités : Rouen, Beauvais et Amiens, qui formaient seulement douze *pagi* ou cantons. C'est donc par erreur que les historiens semblent insinuer que saint Ouen a vu le jour sur son domaine. En réalité, saint Ouen, qui était du Soissonnais, naquit sujet du roi d'Austrasie, Théodebert II (1).

(1) Aug. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 39. Voir surtout les cartes de la Gaule en 594, en 600 et en 613. Cf. *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 145. Les trois biographies de saint Ouen (nous les désignerons par *Vita A*, *Vita B* (ap. *Acta SS.*, Augusti, t. IV, p. 805 et suiv.), *Vita C*, édition Sauvage (ap. *Analecta Bollandiana*, t. V, 1886), font naître saint Ouen *temporibus Lotharii* (*Vita A* et *B*), *regnante Lothario* (*Vita C*). D'où l'erreur de l'abbé Sauvage (*Vita C*, cap. I, n° 3, note). D'après le P. de Smedt (*Monitum prævium* au texte **C** dans *Analecta Bolland.*, loc. cit.), les *Vitæ B* et *C* proviendraient d'un texte commun qui est perdu. Cette hypothèse ne nous paraît pas sûre; selon nous, le *Vita C* serait plutôt une retouche et une amplification du *Vita B*. Les deux dernières *Vies* ne sont vraisemblablement pas antérieures au IX^e siècle; mais la première a suivi de près la mort du saint: peut-être a-t-elle été composée à l'occasion de la translation de ses reliques (cf. *Vita Ansberti*, cap. xxviii, ap. Mabillon, *Acta SS. ord. S. B.*, t. II, p. 1057). Le culte de saint Ouen se répandit très vite. Aux environs de 743, un évêque du Mans lui dédiait une chapelle aux portes de sa ville épiscopale (Cf. Havet, *Mélanges*, p. 413). La première com-

Son père Authaire et sa mère Aiga étaient, paraît-il, de race franque. Cette origine a été contestée (1). Ce qui a rendu le doute possible à cet égard, c'est que leurs noms, qui sont à coup sûr germaniques, n'étaient plus, au VII^e siècle, un indice suffisant de race. La fusion qui s'était opérée depuis l'invasion entre les Francs et les Gallo-Romains avait effacé jusqu'à la distinction des noms, qui était la caractéristique de chaque nationalité. Nombre de Francs portaient des noms romains et, réciproquement, ce qui est plus étrange, nombre de Gallo-Romains avaient pris des noms francs. Tout était de la sorte commun entre les deux races. Ce phénomène a déjà été observé et décrit. « Francs et Gaulois vivaient ensemble, nous dit Fustel de Coulanges ; les familles s'unissaient et se confondaient. Au bout de deux ou trois générations il était devenu fort difficile de les distinguer les uns des autres. Au VII^e siècle, il y avait bien peu d'hommes dont on pût dire avec certitude s'ils étaient de sang gaulois ou de sang germanique (2). » La tradition

position subit bientôt des retouches. Fut-elle remaniée par l'auteur ou complétée par un autre écrivain du même temps ? C'est ce qu'il est difficile de décider. Mais le remanieur, quel qu'il fut, en appelle au témoignage des disciples de saint Ouen. « Ad miracula quæ a discipulis ejus testibus idoneis narrantibus cognovi. » Cap. ix.

(1) Oscar Reich, *Über Audoens Lebensschreibung des heiligen Eligius*, Halle, 1872, p. 36-37. L'auteur s'appuie sur les mots *Inter Francorum protervam gentem* du *Vita Eligii* (lib. II, cap. ix), qui, selon lui, sont de saint Ouen et ne sauraient être d'un Franc. Il resterait à prouver que saint Ouen est l'auteur du *Vita Eligii*, ce qui nous paraît inadmissible.

(2) *L'Invasion germanique et la fin de l'Empire*, p. 549. Sur la communication des noms entre Francs et Gaulois, cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2^e éd. Kiel, 1870.

tion de famille pouvait seule fournir, en pareil cas, un renseignement qui fit foi et qui présentât quelque garantie aux historiens. Or nous n'avons aucun motif grave de suspecter sur ce point l'autorité de l'hagiographe qui nous assure que le père et la mère de saint Ouen étaient de la race des Francs (1).

On nous apprend également qu'Authaire était d'une famille « illustre et très noble (2) ». Mais il ne faudrait pas se méprendre sur la portée de ces mots, dont le sens est très vague et très élastique à l'époque mérovingienne. Il n'y avait pas alors sur le sol franc de noblesse proprement dite, de noblesse héréditaire. A parler rigoureusement, les rois seuls étaient de race noble et jouissaient des prérogatives attachées à ce titre. Le droit ne reconnaît à aucune autre famille le même privilège. Chose digne de remarque, on ne saurait citer un acte officiel public, un diplôme royal qui contînt le mot « nobles ». On le rencontre même très rarement dans les actes privés. En revanche, les historiens et les hagiographes l'emploient couramment. Grégoire de Tours ne manque pas de mentionner que tel personnage, dont il raconte les gestes, est issu d'une famille « noble ».

(1) « Ex præclara Francorum stirpe ». *Vita C*, c. I, n° 3. (Les *Vitæ A* et *B* sont muets sur ce point). « Ex præclara Francorum progenie. » *Vita Agili*, cap. XIV, ap. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, t. II, p. 321. Noter les ressemblances frappantes qui existent entre ce chapitre quatorzième du *Vita Agili* et les passages parallèles du *Vita C*. Le biographe d'Agile connaissait évidemment ce *Vita*.

(2) « Ex uno semine nobiles generati. » *Vita A*, cap. I. Le *Vita B*, cap. I, ajoute : « Cum essent nobilissimi carnis origine. » « Ambo parentes genere nobiles. » *Vita C*, cap. I, n° 3.

et sénatoriale ». Il faut entendre par là que son héros est un descendant d'une de ces familles Gallo-Romaines dont les membres avaient joué un rôle important dans les grandes cités. Parfois des personnages francs sont pareillement traités dès leur naissance d'illustres et de très nobles. Il s'agit, en ce cas, de familles qui ont, pendant plusieurs générations, occupé à la cour un poste éminent et rempli des fonctions de premier ordre. Aux yeux des écrivains du temps, peu soucieux d'observer l'étiquette et les degrés de la hiérarchie, les dignités inférieures exerçaient souvent le même prestige. La richesse acquiert, de son côté, une importance sociale et s'impose au respect public ; les grands propriétaires terriens marchent les égaux des fils de fonctionnaires. Ces divers groupes qui occupent, au-dessous du roi, les échelons les plus élevés de la société mérovingienne forment non pas une caste de nobles, mais une véritable aristocratie. On les distingue d'ordinaire non seulement des serfs et des colons, mais encore des hommes libres, de position moyenne ou peu aisée (1).

Authaire appartenait à l'aristocratie de la richesse et non à l'aristocratie de cour. On ne nous dit pas, du moins qu'il ait tenu un poste au palais (2). S'il y

(1) Chacune des assertions contenues dans cet alinéa appellerait une preuve qui la justifiât. Pour ne pas charger outre mesure notre texte de notes, nous renvoyons le lecteur curieux d'érudition à Waitz (*Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2^e édit., Kiel, 1870, t. II, p. 288-301).

(2). Nous ne savons sur quoi s'appuie Hauck (*Die Bischofswahlen unter den Merovingern*, Erlangen, 1883, p. 44), pour dire le contraire.

aspirait, ce fut pour ses enfants, comme nous le verrons plus tard. Toute sa richesse consistait en biens fonciers. Etait-elle considérable? nous ne saurions le dire avec précision. Autant que nous pouvons en juger par les documents, ses domaines étaient disséminés sur le territoire de plusieurs cités. On en trouve des morceaux entre le Grand et le Petit Morin, au diocèse de Meaux. La villa d'Ussy, sur les bords de la Marne, n'était pas le moins considérable. Enfin Sancy, village situé à dix-huit kilomètres de Soissons, fut pendant quelque temps son séjour préféré (1).

C'est à Sancy que naquit Dadon (2) plus connu sous le nom de saint Ouen. Il était, à ce qu'il semble, le second de trois enfants qui portèrent tous des noms germaniques : Adon, Dadon et Radon (3). L'existence de ce dernier a été révoquée en doute, mais sans motif suffisant, car elle est attestée par des documents de

(1) *Vita B*, cap. I, nos 1-3; *Vita C*, cap. I, nos 3-4, cap. III, no 5. Noter les mots *Monasterium Jodarense* (Jouarre), *in proprio solo*.

(2) *Ibid.* Saint Ouen est aujourd'hui le patron de Sancy. Ce village (233 habitants, d'après les derniers recensements), possédait jadis un prieuré connu sous le nom de la *maison de Sancy* et dépendait de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Cf. Ledouble, *Etat religieux des pays qui forment le diocèse de Soissons*, p. 80, Soissons, 1880.

(3) Dans *Vita A* et *B*, après avoir nommé Adon, Dadon et Radon, les biographes indiquent en quelques mots le sort d'Adon et de Radon pour n'avoir plus à revenir sur eux et s'occupent ensuite de Dadon. C'est ce qui a fait croire — à tort selon nous — à l'auteur du *Vita C* (cap. IV, no 6), et à son éditeur l'abbé Sauvage (*Ibid.*, cap. I, notes), que Radon était le second et Dadon le dernier né des enfants d'Aiga. Cf. *Vita Agili*, cap. XIV. On trouve un maire du palais d'Austrasie, du nom de Radon, vers 643, Frédeg., *Chron.*, lib. IV, cap. XLII.

provenances diverses, de Rouen, de Meaux et de Saint-Denis (1). Il y a même lieu de croire que ce dernier né d'Aiga, élevé comme ses frères à la Cour, y remplit successivement plusieurs fonctions éminentes et devint trésorier, peut-être même référendaire de Clovis II (2). Un biographe de saint Ouen a soin de nous faire remarquer qu'une telle dignité n'enorgueillit nullement le favori du prince, qui avait toujours devant les yeux la parole d'Isaïe : « Toute chair n'est que du foin et toute sa gloire passe comme la fleur des champs. L'herbe se dessèche et la fleur tombe (3). » C'était là le fruit des leçons que Radon avait reçues au foyer paternel.

Authaire et Aiga étaient, en effet, chrétiens, comme les Gallo-Romains de cette époque. Le baptême de Clovis et de ses trois mille compagnons d'armes (4) avait déterminé rapidement, par l'influence d'un

(1) Jonas (*Vita Columbani*, cap. L) ne nomme qu'Adon et Dadon; mais la *Vita A.*, qui est, ce semble, du VII^e siècle et d'origine rouennaise, la charte de Faron en faveur de Rebais (Ap. Migne, t. LXXXVII, p. 4133), les *Gesta Dagoberti* (édit. Krusch, p. 425) attestent l'existence d'un frère de saint Ouen, nommé Radon. Rien n'empêche d'ajouter le témoignage du *Vita Agili* (cap. XIV, ap. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, t. II, p. 321), qui s'inspire de *Audoeni Vita C.*, et qui est peut-être du diocèse de Meaux.

(2) Les *Vita Audoeni* font de Radon un trésorier du roi. Dans les *Gesta abbatum Fontanellensium*, cap. I (p. 16, éd. Lœvenfeld), un Radon paraît comme référendaire sous Clovis II : *scriptor regalium privilegiorum gerulusque anuli regis*.

(3) *Vita C.*, cap. IV, n° 6.

(4) » Amplius tria millia », dit Grégoire de Tours, *Historia Franc.*, lib. II, cap. XXXI (32 Omont). *L'Historia epitomata* (cap. XXI), dit : *cum sex millibus*. En revanche, le *Vita Solennis* (cap. VIII, ap. *Acta SS.*, sept. VII, 69) abaisse le nombre à 364.

exemple tombé de haut, la conversion de presque toutes les familles de race germanique implantées sur le sol gaulois. Les évêques, qui commençaient à faire la France, ainsi que les abeilles font leur ruche, déposaient dans les cités et dans les paroisses rurales, comme en autant de cellules animées, cet esprit chrétien qui devait peu à peu adoucir, en les pénétrant, la rudesse et l'aigreur des mœurs germanines. En moins de cent ans, le paganisme avait disparu du royaume, sauf sur certains points, notamment en Austrasie, où l'on rencontre encore des fanatiques attardés dont quelques-uns se glissèrent plus tard dans le palais du jeune Dagobert. Sur les bords de l'Aisne et de la Marne comme sur les rives de la Seine, on n'aperçoit que de rares vestiges du culte des idoles. Presque toute la population, serfs, colons, seigneurs, fonctionnaires et rois, adorent le Christ (1).

Authaire et Aiga étaient au nombre des plus fervents adeptes de la nouvelle religion. L'éclat de leurs vertus frappa tellement les esprits que la génération suivante voulut en perpétuer la mémoire. On les éleva sur les

(1) Sur les restes du paganisme en Austrasie, cf. *Vita Arnulphi*, cap. xi-xii; Grégoire de Tours, *Historia*, lib. VIII, cap. xv; *Vitæ Patrum*, cap. VI, n° 2. Le canon 16 du Concile de Clichy (626-7), ap. Maassen, p. 199) regarde évidemment aussi la Neustrie. Cf. *Vita Walarici*, cap. xxii, ap. Mabillon. *Acta SS. O. S. B.*, t. II, p. 84; *Audoeni Vita A*, cap. i, n° 6. Il nous semble que Fustel de Coulanges fait bon marché des canons du Concile de Clichy quand il dit : « Ce qui est sûr, c'est que les documents, dès le début du vi^e siècle, ne nous montrent pas de Francs païens. C'est à peine si quelques Vies de saints autorisent à penser qu'il en était resté quelques-uns dans le pays de Tournai et de

autels (1). A une époque où l'Église n'intervenait pas encore avec ses règles sévères pour surveiller de très près la canonisation des saints, un tel honneur n'a rien de bien surprenant. Il est très probable que le peuple et les moines qui placèrent les parents de Dadon dans le Martyrologe furent moins exigeants qu'on ne le serait aujourd'hui sur les marques révélatrices de la sainteté. Nous inclinerions volontiers à croire que les vertus éminentes du fils rejaillirent sur le père et la mère, que ceux-ci bénéficièrent d'une telle illustration et qu'ils furent honorés surtout en souvenir de l'éducation qu'ils avaient donnée à leurs enfants. C'est déjà, nous le reconnaîssons, un titre de gloire qui n'est pas des moins honorables.

L'éducation de Dadon et de ses frères fut avant tout une œuvre de préservation et de prévoyance. Authaire et Aiga prirent soin d'écartier tout ce qui pouvait être pour l'innocence de leurs enfants une pierre de scandale. Si le culte idolâtrique avait disparu avec ses rites officiels, ses temples et ses prêtres, certaines pratiques

Cologne. En général, il faut se défier quelque peu des hagiographes qui prêtent volontiers à leurs héros des conversions de païens. » (*La Monarchie franque*, p. 507-8). Les hagiographes, au contraire, sont en général d'accord sur ce point avec les Conciles. Voici, par exemple, le texte du Concile de Clichy : « *Sunt nonnulli (Christiani) qui cum pagani comedunt cibos.* » Il y avait donc encore des païens, et ils offraient des sacrifices : « *Quod si idolatriis vel immolantibus se miscuerint (Christiani), pœnitentiæ tempus exsolvant.* » Et cela au vi^e siècle, en Neustrie. Nous admettons seulement que c'étaient des exceptions.

(1) Cf. *Vitæ A, B, C*, cap. 1. Authaire et Aiga sont honorés le 26 avril. Cf. Martyrologe de Du Sollier et note de l'abbé Sauvage sur le cap. 1 du *Vita C*.

toutes pénétrées de l'esprit du paganisme n'en avaient pas moins cours parmi le peuple, surtout dans les centres ruraux. Le crédit des graveurs de talismans, des devins, des sorciers, des enchanteurs s'y était toujours maintenu. On observait encore les augures, les éternuements, les chants des oiseaux, les éclipses de lune, les solstices et les calendes de janvier ; on faisait des vœux auprès des pierres, des fontaines, des arbres ou des enclos ; on allumait, par dévotion, des flambeaux le long des chemins et dans les carrefours : autant de superstitions qui amenaient insensiblement beaucoup de chrétiens à trahir l'esprit de l'Eglise, à violer ses préceptes et à enfreindre ses défenses. Dadon sut toujours, grâce à la vigilance paternelle, prémunir son âme contre le péril de telles défaillances (1).

Ses parents lui apprenaient en même temps à mépriser tous les plaisirs profanes. A certaines fêtes de l'année, notamment à la Saint-Jean et à la Saint-Pierre, les danses, les caroles et ce qu'un écrivain de l'époque appelle des « chants diaboliques » étaient d'usage en beaucoup d'endroits parmi les populations rurales (2). Les biographes de saint Ouen veulent même que les histrions et les mimes aient été admis en toute saison dans les grandes familles où ils exerçaient leur art équivoque. La maison d'Authaire et d'Aiga ne connut

(1) *Vita A., B., C.*, cap. i. Sur les superstitions du temps, cf. *Vita Eligii*, lib. II, cap. xvi, ap. Migne, t. LXXXVII, p. 528-529 ; *Concilium Turon.* (567), can. 22 (ou 23), ap. Maassen, p. 133, et Concile de Clichy cité plus haut.

(2) *Vita Eligii*, loc. cit. et lib. II, cap. xix.

jamais cette hospitalité dangereuse. « On n'y chantait que des hymnes célestes, on n'y méditait que des paroles évangéliques ou apostoliques », on n'y faisait que des exercices pieux. Interdite aux mondains dont l'occupation consiste à inventer des distractions frivoles, sinon coupables, elle était largement ouverte à tout héraut de la parole de Dieu, qui daignait l'honorer de sa visite et l'édifier par sa doctrine (1).

Il serait intéressant de savoir si la villa d'Ussy, où nous voyons résider la famille d'Authaire vers 610, comprenait dans son enceinte une chapelle ou oratoire desservi par un prêtre résident. Mais nous sommes, à cet égard, réduit aux conjectures. Nul n'ignore que la plupart des seigneurs de cette époque construisaient sur leur domaine, pour assurer le service religieux hebdomadaire du personnel, composé de serfs, d'affranchis et de colons, un oratoire privé qu'ils confiaient aux soins d'un prêtre de leur choix. Les évêques eurent plusieurs fois l'occasion de protester contre cette intrusion du laïcisme dans l'organisation ecclésiastique des campagnes (2). Mais, en fait, l'existence des oratoires seigneuriaux se développa durant toute la période mérovingienne. Ce fut, pour nombre de localités, le germe des églises paroissiales actuelles.

Que les parents de Dadon aient eu de la sorte un

(1) *Vita B*, cap. 1; *Vita C*, cap. 1. n° 3; cf. *Vita Desiderii Cadurcensis*, cap. xv, ap. Migne, t. LXXXVII, p. 233.

(2) Cf. canon 14 du Concile de Châlon-sur-Saône (639-654), qui a pour titre : *De Oraturia quæ per villas fuit*. Cf. Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque*, p. 518-519.

prêtre attaché à leur domaine et familier de leur maison, nous n'oserions l'assurer. Mais, ce qui est certain, c'est qu'ils apprirent à leurs enfants à fréquenter, à vénérer les clercs et les moines. Tout prêtre était assuré de rencontrer chez eux une gracieuse hospitalité (1). Entre tous ceux qui furent ainsi accueillis dans la villa d'Ussy-sur-Marne, il faut citer l'un des hommes les plus étonnans de l'époque; nous voulons parler de l'irlandais Columban. Nourri de bonne heure aux lettres divines et humaines, versé dans la grammaire, la rhétorique, la géométrie et les saintes écritures, Columban avait fait, par son savoir et sa piété, l'admiration des religieux de Bangor, parmi lesquels il avait passé sa jeunesse. Après de longues épreuves, il s'était cru inspiré d'aller, comme Abraham, servir Dieu sur une terre étrangère. Douze moines l'accompagnaient. Muni de l'autorisation de Gontran, roi de Bourgogne, il avait fondé successivement, dans les Vosges, les trois monastères d'Anegrai, de Luxeuil et de Fontaines. Depuis lors, il n'était bruit en Gaule que de son nom et de ses entreprises de réforme. Son zèle, qui n'épargnait personne, finit par lui attirer de puissantes inimitiés, et en 610 on le trouve errant dans les diverses parties du royaume franc, victime de la colère de Brunehaut et de Thierry II.

Ce fut un grand spectacle et, pour parler comme l'Écriture, « une grande vision » que l'apparition de ce géant de la vie cénobitique dans la demeure d'Authaire

(1) *Vita B*, cap. 1; *Vita C*, capp. I et II.

et d'Aiga, où l'avait précédé sa réputation d'extraordinaire austérité. Il semble qu'il ait dû frapper les imaginations de ses hôtes, comme le Moïse de Michel-Ange frappa plus tard les Romains, quand on eut ôté le voile qui couvrait sa puissante membrure et ses yeux fulgurants. Le seul costume de Colomban, — portant, selon l'usage irlandais, sa bible dans un sachet suspendu à l'épaule (1), — son étrange tonsure taillée en forme de croissant, sur le devant de la tête, d'une oreille à l'autre, étaient faits pour émerveiller les enfants aux yeux curieux et candides.

Les récits touchants ou terribles dont le voyageur paya l'hospitalité qui lui était offerte achevèrent de lui gagner les cœurs, en les édifiant. Les parents de Dadon voulurent connaître les particularités de cette vie mystérieuse que menaient à Luxeuil Colomban et ses disciples. On savait bien par où dire que les austérités des Pères du désert et des disciples de saint Césaire s'y renouvelaient. L'obéissance, la pauvreté, la chasteté, la mortification, la prière et le travail, qui faisaient le fonds commun de toutes les règles monastiques, y étaient en honneur. Mais ce qui était nouveau, c'était l'énergie avec laquelle ils étaient observés à Luxeuil. « Jusqu'à quel point le moine doit-il obéir à la Règle ? L'obéissance est de précepte jusqu'à la mort », répondait Colomban. Au sujet de la pauvreté, il disait : « Pour un moine, qui est crucifié au monde, avoir des choses su-

(1) *Vita Columbani*, cap. xv. (Cf. Montalembert, *les Moines d'Occident*, 1865, t. II, p. 473, note); Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, III, pars 1^a, *Præfat.*, p. ix, n° 18.

perflues ou seulement les désirer est chose damnable. » Ce qu'il poursuivait dans les convoitises de la chair, ce n'était pas seulement les actes, mais surtout les pensées et jusqu'aux « émotions dérèglées du sommeil et des songes. » La moindre violation du silence entraînait un châtiment qui allait depuis six coups de fouet jusqu'à cent. La prière conventuelle offrait un ordre d'exercices très compliqués et d'une longueur exorbitante : soixante-quinze psaumes et vingt-cinq antiennes pour les grandes fêtes, trente-six psaumes et douze antiennes pour les moyennes. Nous ne disons rien du travail manuel qui était obligatoire, chaque jour, comme la lecture. La nourriture des moines est réduite aux proportions les plus exiguës. Colomban ne permet que les légumes, de la farine détrempee d'eau et un peu de pain. On ne doit manger que le soir, il faut jeûner chaque jour, comme il faut chaque jour travailler et prier. Du reste, la mortification constitue la plus grande partie et pour ainsi dire l'essence « de la vie des moines. » Colomban résume leurs devoirs en quelques mots : « Le moine dépend d'autrui, dit-il, il est nécessaire qu'il ne fasse pas ce qu'il veut, qu'il mange ce qu'on lui donne, qu'il accomplisse sa besogne réglementaire, qu'il soit soumis à qui il ne veut pas ; il n'ira au lit qu'épuisé de fatigue, il faut qu'il s'endorme en s'y rendant et soit forcé de se lever avant d'avoir achevé son somme, qu'il souffre l'injustice sans se plaindre, qu'il craigne son supérieur comme un Dieu et l'aime comme un père. »

Et ce ne sont pas là des prescriptions vagues, dépour-

vues de sanction pratique. Toute violation de la Règle, si légère soit-elle, appelle son châtiment, qui ne tarde jamais à se faire sentir. La mesure des peines et des pénitences est fixée dans une sorte de code ou Pénitentiel, où tous les cas sont prévus avec, en regard, une punition proportionnée à leur gravité. Prendre sa cuiller sans faire un signe de croix, allumer une lampe sans la faire bénir, tousser au commencement de la psalmodie, parler à table sans nécessité, mal recevoir un reproche, parler à une femme sans témoin, tout cela est passible d'une peine corporelle. Le nombre de coups de fouet infligés aux coupables varie de six à deux cents, et, chose bien faite pour surprendre nos moralistes contemporains que la verge scandalise, ce maximum de deux cents coups est regardé comme l'équivalent de deux jours de jeûne au pain et à l'eau. Si les moindres infractions sont ainsi châtiées, on devine quelles punitions atteignaient les fautes plus graves. L'excommunication d'un jour avec jeûne absolu suit toute désobéissance au supérieur, puis vient la prison, et enfin l'expulsion, réservée au blasphémateur de la Règle. Les pénitences proprement dites varient entre six psaumes et le jeûne d'un jour jusqu'à la pénitence d'un an.

Il semble que de telles sanctions soient d'une application difficile et que bien des fautes, nécessairement inaperçues, aient dû échapper à la rigueur du Pénitentiel. Mais Colomban a tout prévu. La conscience des délinquants sera le dénonciateur, aussi bien que le témoin de la faute. Tout coupable doit s'accuser lui-

même. Deux fois par jour, avant de se mettre à table et avant d'entrer au lit, chaque moine se confessera à un frère, le premier venu. Ajoutez à cela la confession secrète — et sans doute sacramentelle — que les frères devront faire à un prêtre avant d'entendre la messe, et nous aurons quelque idée de l'étroite et rigoureuse façon dont Columban étreignait la liberté morale de ses moines (1). A coup sûr, nul abbé n'avait encore songé à imposer à sa communauté une pareille discipline.

Cette vue jetée de loin et comme furtivement dans l'intérieur d'un monastère ne pouvait manquer de jeter les hôtes de Columban dans l'admiration. Comment s'imaginer que des hommes par centaines, sortis des plus grandes familles franques ou galloromaines, aient suivi sans flétrir un régime aussi crucifiant (2) ? Cependant Columban n'inventait rien, et le ton simple avec lequel il narrait ces merveilles de mortification qui font frissonner la nature, montrait bien que pour lui il n'y avait en tout cela rien qui dût étonner un chrétien généreux, tant le surhumain lui était familier et pour ainsi dire naturel.

(1) La *Bibliotheca maxima Patrum* (t. XII, p. 3-33) contient toutes les *Oeuvres* de Columban. Voir, en particulier, la *Regula*, p. 3 et 5 ; le *Liber de quotidianis penitentiis monachorum*, p. 7-8, et le *Liber de pœnitentiary mensura taxanda*, p. 21-23. On a contesté l'authenticité de ce dernier ouvrage, Cf. Jos. Schmitz, *Die Bussbücher und die Russdisciplin der Kirche*, Mainz, 1883, p. 588-602.

(2) « B. Columbanus... his in locis (Anegray, Fontaine et Luxeuil) ferme ducentorum viginti, ut fertur, monachorum pater præerat cenobiis. » *Vita Walarici*, cap. viii, ap. Mabillon, *Acta*, II, 73. Cf. *Vita Columbani*, cap. xvii.

Ce qui grandit encore aux yeux d'Authaire et d'Aiga et sans doute aussi de leurs enfants le grand législateur monastique, ce fut la persécution acharnée dont il était victime. Colomban n'eut garde de rappeler ses démêlés avec l'épiscopat au sujet du cycle pascal. Aussi bien il commençait peut-être enfin à s'apercevoir qu'en cette matière tous les torts n'étaient pas du côté de ses adversaires (1). Mais le conflit qui lui avait valu l'expulsion de son monastère et un ordre d'exil méritait d'être raconté. L'honneur de la morale était en cause, en même temps que sa personne. La haine que Brunehaut lui avait vouée datait du jour où il avait refusé de couvrir du manteau de la religion les désordres du roi de Bourgogne. Comme l'altière et impérieuse princesse lui présentait les quatre rejetons que Thierry II avait eus de ses concubines : « Que me veulent ces enfants ? » dit le moine. « Ce sont les fils du roi, répondit la reine, fortifie-les par ta bénédiction. » « Non, reprit Colomban, ils ne régneront pas, car ils sortent d'un mauvais lieu. » A partir de ce moment, Brunehaut mit tout en œuvre pour rendre odieux au roi et à toute la cour le fondateur de Luxeuil et son monastère. Comme la Règle interdisait l'accès du cloître aux étrangers, quel que fût leur rang, Thierry, à l'instigation de sa grand'mère, prétendit en forcer l'entrée. « Si vous venez ici pour

(1) Sur cette question, cf. *Columbani ep. 2, Bibliotheca maxima Patrum*, t. XII ; Krusch, *Die Einführung der Griechisch Pascalitus in Abendlande*, dans *Neues Archiv*, IX, 99 et suiv. ; Malnory, *Quid Luxovienses monachi ad regulam monasteriorum contulerunt*, Paris, 1894, p. 6-10.

détruire notre monastère, lui dit Colomban avec son audace accoutumée, sachez que votre royaume sera détruit et toute votre race. » Le roi eut peur et sortit; mais les seigneurs de sa suite s'emparèrent de Colomban et l'amènèrent à Besançon. La surveillance dont il était l'objet s'étant relâchée, il regagna Luxeuil. Ce ne fut qu'un répit de courte durée. Bientôt les ministres de la volonté royale vinrent lui intimer un ordre d'exil. Tous ses religieux voulaient le suivre; quelques-uns seulement furent admis à l'accompagner. Il repassa par Besançon, puis traversa Autun, Avallon, Auxerre et Nevers, où on l'embarqua sur la Loire. De cruelles épreuves marquèrent les diverses étapes de son voyage, particulièrement son arrêt à Orléans et à Tours. Arrivé à Nantes, d'où il devait prendre voile pour l'Irlande, il put encore, grâce sans doute à la complicité de l'évêque et du comte, mettre en défaut la vigilance de ses gardes. Lorsqu'il eut posé le pied sur le territoire du roi de Neustrie, Clotaire II, il sentit renaître en son cœur le long espoir et les vastes pensées. L'avenir lui apparut sous un éclat nouveau. Il prédit à Clotaire qu'au bout de trois ans les deux royaumes d'Austrasie et de Bourgogne tomberaient en son pouvoir. L'Austrasie et l'Italie l'attiraient par un charme contre lequel il ne pouvait se défendre. S'avançant dans cette direction, il cheminait lentement; il s'était arrêté à Meaux, où il avait bénî la fille d'Hagneric, « convive du roi de Bourgogne, la jeune Fare », sœur de celui qui devait plus tard occuper le siège épiscopal de Meaux, sous le nom de Faron. C'est ainsi que, côtoyant la

Marne, il avait gagné Ussy, où l'accueillaient si cordialement Aiga et Authaire. La généreuse hospitalité qu'il rencontra de la sorte sur sa route près de certaines familles chrétiennes l'eût consolé de toutes ses peines, si le souvenir de ses frères, toujours vif et brûlant, ne lui eût arraché parfois des plaintes amères et des cris de douleur. A Tours, il s'était échappé jusqu'à murmurer tout haut devant les satellites du roi : « C'est ce chien de Thierry qui m'a séparé de mes frères. » De Nantes, il avait adressé aux siens une lettre tout humide de larmes dans laquelle il avait déchargé son âme. Si maintenant un flot de tristesse menaçait encore de l'envahir, il le refoulait avec énergie et acceptait son sort en disant : « Après tout, ce qui nous arrive n'a rien de bien nouveau. N'est-ce pas ce que nous prêchions tous les jours ? N'y a-t-il pas eu autrefois un philosophe plus sage que les autres qui a été jeté en prison pour avoir soutenu, contre l'avis de tous, qu'il n'y avait qu'un seul Dieu ? Les Evangiles sont d'ailleurs pleins de tout ce qu'il faut pour nous encourager. Ils n'ont guère été écrits que pour cela, pour enseigner aux vrais disciples du Christ crucifié à le suivre avec leur croix. Nos périls sont nombreux, la guerre qui nous menace est flagrante et l'ennemi redoutable. Mais la récompense est glorieuse et la liberté de notre choix est manifeste. Sans adversaires point de lutte, et sans lutte point de couronne. Là où il y a lutte, il y a courage, vigilance, ferveur, patience, fidélité, sagesse, fermeté, prudence ; en dehors de la lutte, misère et désastre. Ainsi donc, sans

lutte point de couronne, et sans liberté, point de dignité (1). »

De telles déclarations mettent en pleine lumière la grandeur d'âme de Colomban et ce que son biographe appelle d'un mot caractéristique : *strenuitatem* (2), son indomptable énergie. Aux yeux des parents de Dadon, la seule présence du martyr de la religion et de la liberté dans leur demeure était une véritable bénédiction du ciel. Aiga, particulièrement pénétrée de la sainteté de son hôte, n'eut garde de le laisser partir sans avoir obtenu de lui une faveur spéciale, chère à son cœur de mère. Elle jeta Adon, Dadon et Radon aux genoux de Colomban, qui, s'inclinant respectueusement, les « sacra de sa bénédiction », nous dit l'hagiographe, comme il avait fait la fille d'Hagneric (3). Le pèlerin de Dieu reprit ensuite sa route et gagna l'Austrasie, puis l'Italie, où il mourut en 615, après avoir fondé et gouverné pendant un an le célèbre monastère de Bobbio (4). Le germe qu'il avait déposé, en passant, dans le cœur des enfants d'Authaire ne devait pas périr. Semblables à la graine que la tempête emporte loin de l'aire où elle a fleuri et qui pousse où elle tombe, les bénédictions que Colomban avait semées en dehors de la Bourgogne sous

(1) Sur ce récit, cf. Jonas, *Vita Columbani*, cap. XXXI-L. Le langage que nous faisons tenir à Colomban est extrait de sa lettre datée de Nantes. Ep. 4, ap. *Biblioth. maxima Patrum*, t. XII, p. 26-28.

(2) « *Cujus strenuitatem si quis nosse velit, in ejus dictis reperiet.* » *Vita Columbani*, cap. LXI.

(3) *Vita Columbani*, cap. L; *Audoeni Vitæ B et C*, cap. I et II. Jonas ne nomme qu'Adon et Dadon.

(4) *Vita Columbani*, cap. LI-LXI.

le vent de la persécution, produisirent des fruits, auxquels sans doute il ne songeait guère quand il maudissait la main brutale qui l'avait arraché à son cloître. Adon et Dadon, aussi bien que la jeune Fare, établirent plus tard en Neustrie, comme nous le verrons, des monastères d'hommes et de femmes, où devait fleurir la discipline de Luxeuil et régner l'esprit du grand moine Irlandais.

Mais le temps était venu pour Dadon et son frère de fréquenter l'école. On voit à cette époque des enfants y entrer dès l'âge de huit ans (1). Et nul parmi ceux que les hagiographes qualifient de nobles ne semble s'être dérobé à cette initiation de la science (2).

Sans être aussi florissantes qu'au IV^e et au V^e siècles, les écoles étaient néanmoins répandues sur tout le territoire franc. Les villes possédaient des maîtres et des copistes. Naguère on avait vu Chilpéric, qui venait d'enrichir l'alphabet de quatre lettres, adresser à toutes les cités du royaume un rescrit par lequel il ordonnait que les enfants apprisseut à lire et que les livres anciens, passés à la pierre ponce, fussent recopiés selon l'orthographe nouvelle (3). Les *castra*, voire de sim-

(1) « Cum completi anni fuissent septem, litterarum studiis traditus » etc, *Vita Eucherii episcop. Aureliani*, ap. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, t. III, p. 1^a, p. 594-600, cap. III.

(2) « Liberalium studiis litterarum (sicut moris erat nobilibus) traditur imbuendus. » *Vita Pauli Viridanensis*, cap. I, ap. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, t. II, p. 268-275. Cf. *Vita Chlodulfi*, cap. III, *ibid.*, p. 1044 : *Vita Agili*, cap. IV, *ibid.*, p. 318, etc. Cf. Vacandard, *La Scola du Palais mérovingien*, dans *Revue des quest. historiques*, avril 1897, p. 492-6.

(3) Gregorii Turon., *Hist. Franc.*, lib. V, cap. XLIV (32 éd. Omont).

ples bourgs ou *vici*, rivalisaient de zèle pour l'instruction littéraire avec le chef-lieu de la cité (1). Plus tard, les monastères même offriront aux belles-lettres un asile que ne connaissaient pas les siècles précédents. Mais il semble que l'aurore de ce progrès avait à peine commencé de luire (2).

On a prétendu cependant que Saint-Médard de Soissons formait une « académie » déjà célèbre au commencement du VII^e siècle, et que Dadon y avait fait ses études sous des maîtres éminents. C'est là une assertion qui repose malheureusement sur un document apocryphe, œuvre sans valeur d'un religieux de Saint-Médard ou de la Croix-Saint-Oyen (3). Rien ne prouve

(1) Saint Géry apprit les lettres à Yvois, *in castro Ebosio*, aujourd'hui Carignan (Ardennes). *Vita Gaugerici*, cap. II, ap. *Rerum meroving. Script.*, éd. Krusch, t. III, p. 652. Saint Prix, « ut tempus extaret quod litterarum acumina sumeret magistro traditur Occiodorensis (Issoire) diocesim docendus. » *Vita Præjecti*, Bibliothèque de Rouen, ms. U. 42, fol. 17; cf. *Vita Patrocli*, ap. Greg. Turon., *Vitæ Patrum*, cap. IX, etc.

(2) En preuve de l'existence des écoles littéraires monastiques de ce temps, on a cité ce texte : « Ingrediens Agilus ævum pueritiæ committitur Eustasio probatæ religionis viro sacris litteris erudiendus cum aliis nobilium virorum filiis, etc. » *Vita Agili*, cap. IV, ap. Mabillon, *Acta S. S. O. S. B.*, t. II, p. 318. Mais il s'agit ici des lettres sacrées. D'ailleurs le *Vita Agili*, qui est du IX^e siècle, ne peut faire autorité en la matière. Le passage cité n'est que l'amplification oratoire d'un passage parallèle du *Vita Eustasii*, cap. V, ap. Migne, (t. LXXXVII, p. 1048) qui ne suppose nullement l'existence d'une école littéraire à Luxeuil.

(3) Tous ceux qui mettent saint Ouen à l'école de Saint-Médard de Soissons (*Gallia christiana vetus*, t. IV, p. 634, et d'après elle l'*Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 441; dom Pommeraye, *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen*, liv. I, chap. II, p. 5; Pitra, *Histoire de saint Léger*, p. 29, etc.) s'appuient sur cette charte, que dom Pommeraye traduit et défend comme authentique (*ouv. cit.*, chap. V, p. 19-24).

que Dadon n'ait pas fréquenté une école du diocèse de Meaux où résidaient alors ses parents. Mais quels qu'aient été ses maîtres, le programme de ses études fut celui que fixait l'usage.

Nous voyons, par la *Vie* du saint que nous honorons sous le nom de Walaric ou Valery, comment débutaient les écoliers. Walaric, jeune pâtre auvergnat, tout en menant les brebis de son père sur les montagnes, entendit parler des leçons qu'on donnait aux fils de nobles. La passion d'étudier s'empara de lui, et,

Mais tout prouve qu'elle est l'œuvre d'un faussaire : 1^o la vraisemblance de l'anecdote qui en fait le fond est fort contestable ; 2^o le début : « Nous Dagobert, etc. » n'a rien de mérovingien ; 3^o les signatures sont manifestement fausses : Dagobert n'a jamais signé *Dagobert illustre roi de France* ; Flavius, archevêque de Reims, était mort dès 549, c'est-à-dire depuis plus de quatre-vingt-dix ans (cf. Maassen, *Concilia meroving.* p. 112) ; Amand ne fut évêque de Maëstricht qu'en 649, et Éloi de Noyon qu'en 641, c'est-à-dire l'un et l'autre après la mort de Dagobert ; Erchinoald ne fut maire du palais qu'en 641 (cf. Fredégaire, lib. IV, cap. LXXXIII-LXXXIV) ; saint Ouen signait *Dado offerebat*, et non « Nous Ouen, chancelier, avons écrit la présente charte, etc. » ; 4^o dans le corps de la charte, saint Ouen est nommé « archichapelain » de Dagobert. Or, d'une part, le mot « archichapelain » n'est pas mérovingien (cf. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. II, p. 411, note 5, 2^e édit.; Krusch, *Rer. Meroving. SS.*, t. III, page 615, note 4) ; d'autre part, il suppose que saint Ouen aurait été abbé de la chapelle royale, c'est-à-dire prêtre en même temps que chancelier ; ce qui est inadmissible, car tous les référendaires étaient laïques (cf. Waitz, *ouv. cit.*, t. II, p. 409, note 4) et d'ailleurs Dadon n'entra dans les ordres que sous Clovis II. Il n'y a donc rien à tirer d'une charte si évidemment et totalement apocryphe. Du reste les modernes, comme Pitra et autres, qui parlent de « l'Académie florissante de Soissons » au temps de saint Ouen, ont mal compris le texte du *Gallia christiana vetus*, qui porte seulement : « In hoc vixerunt olim quadringinti, » etc. « Olim » ne signifie nullement le VIII^e siècle.

s'étant fait une tablette, il alla prier humblement un maître des enfants de lui tracer un alphabet et de l'initier à la connaissance des lettres. Il obtint ce qu'il demandait et se mit à l'étude avec tant d'ardeur qu'en peu de temps il sut le Psautier d'un bout à l'autre (1).

Les écoliers de ce temps tâchaient de pénétrer à la suite de Martianus Capella, selon la mesure de leur intelligence ou de leurs goûts, dans la connaissance des sept arts libéraux. Avec la grammaire, nous dit Grégoire de Tours, ils apprenaient à lire les écrivains classiques, avec la dialectique à démêler les propositions contradictoires, avec la rhétorique à discerner les différentes sortes de mètres; avec la géométrie, l'astronomie, l'arithmétique et la musique à mesurer la terre, à contempler les révolutions des astres, à combiner les nombres, à marier les modulations du chant au rythme des vers (2). C'est tout le cours des études classiques. Dans quelle mesure Dadon le parcourut-il? Il est fort croyable qu'il s'en tint aux éléments, pour les parties du moins qui composent les sciences mathématiques. Dans les lettres et l'éloquence dont la Gaule conservait le culte, il alla plus avant, selon toute vraisemblance. En cela il imitait beaucoup de jeunes gens qui se prépa-

(1) « Audivit in locis vicinorum propinquis qualiter nobilium parvulorum mos est doctoribus instruere scolas... preceptor i infantum deposit ut sibi Alphabetum scriberet et nolitiam litterarum insinuaret. » *Vita Walarici*, cap. II-IV, ap. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, t. II, p. 77.

(2) « Si te... Martianus noster septem disciplinis erudiit, id est si te in grammaticis docuit legere », etc. Gregor. Turon., *Historia Franc.*, lib. X, cap. xxxi, p. 204, éd. Collon.

raient à la carrière politique, notamment Didier de Cahors, avec lequel il devait nouer un peu plus tard, à la cour de Clotaire, un commerce d'amitié si intime et si fécond. A en croire le biographe de saint Éloi, Virgile, Horace, Plaute, Ménandre, Salluste, Tite Live et Cicéron, sans compter nombre d'auteurs grecs des plus éminents, auraient défrayé les leçons des maîtres au VII^e siècle (1). Dadon aurait donc été familiarisé avec les principaux chefs-d'œuvre de l'antiquité classique. Son ami Didier s'était même appliqué à l'étude des lois (et il faut entendre par là le code Théodosien (2) qui résumait la législation des empereurs chrétiens) pour tempérer, nous dit son biographe, l'abondance et l'éclat de l'éloquence gauloise par la gravité du discours romain (3). Celui qui devait remplir plus tard les fonctions de référendaire s'abreua sûrement aux mêmes sources. Mais la science du droit formait alors le fond principal des études palatines, et nous en examinerons les divers aspects lorsque nous suivrons le fils d'Authaire à la cour de Clotaire II et de Dagobert I^{er}.

(1) *Vita Eligii*, Prologus. On attribue généralement cet ouvrage à saint Ouen lui-même ; mais nous démontrerons prochainement que cette attribution est fausse. Cf. Krusch, *Scriptores rerum meroving.*, t. III, p. 579. Voir sur les écoles, Ozanam, *Etudes germaniques*, t. II, chap. IX.

(2) « Grammaticorum imbutus initiis, neenon Theodosii edoctus decretis. » *Vita Boniti*, cap. iii, ap. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, secul. III, p. 4^a, p. 90. Cf. Greg. Turon, *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. XLVI (édit. Omont). « Legis Theodosiani libris eruditus », etc.

(3) « Litterarum studiis ad plenum eruditus... nanctus est gallicanam eloquentiam... ac deinde legum romanarum indagationi studuit, ut ubertatem eloquii gallicani nitoremque gravitas sermonis romani temperaret, » *Vita Desiderii*, cap. i, ap. Migne, t. LXXXVII, p. 220.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS CHAUDS À ROUEN

EN 1763

Par M. Ch. de BEAUREPAIRE.

M. le docteur Merry Delabost, vice-président de l'Académie de Rouen, nous a entretenus du projet d'établissement de bains à l'usage du peuple. En s'intéressant à ce projet, notre Société ne fera que se conformer à ses traditions. Par le document qui suit, on verra, en effet, qu'en 1763, sur le rapport du célèbre Le Cat, elle donna son approbation au projet d'un établissement de bains chauds à Rouen, disposés dans de meilleures conditions que les bains des baigneurs étuvistes. Mais à cette époque on se préoccupait principalement de la classe aisée. Aujourd'hui, il s'agit surtout de venir au secours de la classe indigente, ce qui a paru à notre Société une raison de plus pour donner son approbation au projet de M. Delabost.

Le 9 avril 1763, M. Louis Gilbert, architecte à Rouen, et Marie-Adrienne-Emmanuel Broche, sa femme, obtinrent du Roi « un privilège pour un établissement de bains chauds ou naturels sur la rivière de

Seine auprès de la ville, de même que le Roi avait accordé semblable privilège pour pareil établissement au-dessus et au-dessous de Paris. Ils avaient pris les précautions les plus exactes pour en assurer le succès et pour y faire trouver, comme dans ceux de Paris, toute la commodité qu'on peut désirer et qu'il n'est pas possible de trouver dans les maisons particulières. »

Les endroits durent leur être indiqués par les juges de la police; les bains devaient être établis en un ou plusieurs bateaux, en observant que les bains destinés pour les hommes fussent séparés de ceux destinés pour les femmes par de fortes cloisons, et qu'on laissât même entre eux un espace assez considérable pour qu'il ne pût y avoir aucune communication entre les bains destinés pour les hommes et ceux pour les femmes, de manière qu'il ne pût se commettre aucune indécence sur lesdits bateaux.

Le privilège était pour dix ans.

Le prix ne pouvait être de plus de 3 livres par chaque personne.

Louis Gilbert s'était aidé, pour obtenir l'approbation de son projet et la concession de son privilège, de l'attestation de Le Cat, docteur en médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen. « Le grand usage que les anciens faisaient des bains annonce, disait Le Cat, leur grande utilité; les bons effets de cet usage, tant pour la conservation de la santé que pour la cure des maladies, démontrés par les expériences et la théorie des modernes, nous ont fait désirer depuis long-temps que quelque bon patriote procurât cet avantage

à nos concitoyens. Nos vœux sont accomplis dans le projet que nous a présenté M. Gilbert, architecte et membre de notre Académie. Il rassemble tout, utilité, commodité, décence, médiocrité des frais, 5 avril 1762. » Lous Gilbert s'aidait encore des avis favorables des docteurs agrégés au collège des médecins de Rouen, membres de la même Académie, De la Roche, Pinard, Boisduval, 15 avril 1762; de ceux du maire et des échevins de Rouen, 20 avril 1762; enfin de ceux de l'Académie de Rouen, 21 avril 1762.

L'établissement dut se faire dans un bateau près du quai d'Harcourt. L'Académie avait examiné le détail du projet sur le plan que M. Gilbert lui avait soumis (1). Elle avait reconnu que la construction en était facile, et l'utilité très importante pour cette ville, où un pareil établissement était désiré depuis longtemps.

(1) Ce plan, colorié et rentoilé existe dans le Fonds du Parlement. Il a pour légende ; « Le plan des distributions du projet de bains publics que le sieur Gilbert propose d'établir sur un bateau et les placer au quay d'Harcourt proche le Vieux-Palais à Rouen. »

LE PORTRAIT DE Mgr DE LAVERGNE DE TRESSAN

ARCHEVÈQUE DE ROUEN

PAR M. DE BEAUREPAIRE

En 1725, Mgr de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, obtint par lettres du Roi, du 30 juin, un privilège pour l'impression et la vente des livres liturgiques (bréviaires, missels, graduels, antiphonaires, diurnaux, processionnaires), dont une nouvelle édition avait été reconnue nécessaire par suite de l'épuisement des précédentes. Il céda son privilége à MM. Nicolas et Philippe Marye, écuyers, frères, moyennant certaines conditions dont une était que : « dans les bréviaires seraient employées des estampes gravées, dont la première, qui ferait le frontispice, représenterait l'église métropolitaine de Rouen avec une sainte Vierge au-dessus et ledit s^r archevêque à genoux sur un prie-Dieu, et que les autres estampes seraient au commencement de chaque psautier et aux offices de Noël, Pâques, Ascension, Pentecôte, Fête-Dieu, Assomption, Toussaint, les Rois et Saint-Ro-

main. » (Contrat passé devant les notaires du Châtelet de Paris, en l'hôtel de l'archevêque, rue de la Planche, par Saint-Sulpice, 7 juillet 1725.)

Le grand bréviaire, in-8°, en 2 vol., fut tiré à 2,000 exemplaires; le petit bréviaire in-12, en 4 volumes, le fut à 4,500. MM. Marye, d'après leur déclaration, dépensèrent, pour les estampes du grand bréviaire, 5,000 liv.; pour celles du petit bréviaire, 7,000 liv.; pour celles du missel tiré à 3,000 exemplaires (12 estampes par exemplaire), 9,900 liv.

Pour l'estampe du frontispice, en trois formats, MM. Marye s'adressèrent à un graveur bien connu, Drevet, et à J.-B. Vanloo, dont la réputation pour le portrait était déjà grande et balançait celle que s'était depuis longtemps acquise Hyacinthe Rigaud.

La lettre qui suit est relative à cette estampe, très estimée des connaisseurs, bien qu'elle ne soit pas d'une grande rareté. Je ne saurais dire ce que devinrent le portrait et le tableau, d'après lequel Drevet exécuta ses gravures. J'ai peine à croire qu'ils soient perdus.

« A Paris, le 11^e octobre 1726.

« Monseigneur,

« Quoique j'eusse prié le s^r Drevet le père de voir le s^r Rigault dimanche dernier, dont j'eus l'honneur de rendre compte mardi dernier à vostre Grandeur de ce qu'il luy avoit dit, j'ay encore prié, mercredy dernier, Drevet le fils d'y retourner pour tascher d'en venir à bout; mais le fils n'a pas mieux réussy que le père, luy ayant toujours tenu le mesme discours. Je vois bien,

malgré l'inclination que j'avois de satisfaire là-dessus vostre Grandeur, qui avoit envie d'avoir le s^r Rigault pour faire son portrait, qu'il fault absolument s'en détacher, d'autant plus que nous ne pourrions jamais exécuter le dessein que nous avons, à nous servir d'un capricieux pareil. J'ai donc pris la résolution d'exécuter les derniers ordres que Monseigneur m'a prescrit la dernière fois que j'ay eu l'honneur de le voir.

« J'ay esté chez M. Vanlo qui a peint le Roy et la Reine, dont il m'a monstré les portraits, qui sont certainement très bien ressemblans et bien faits. J'ay veu aussy nombre de différents portraits chez luy, qui sont de la mesme force. J'espère que Monseigneur aura du plaisir de se servir de luy. Je luy ay demandé combien il souhaittoit pour me faire deux tableaux, de sa main, d'un archevesque : il me demande mil livres, ce qui me paroist un prix raisonnable. Je luy ay répondu que je voulois ses deux tableaux différents, que l'un fût en grand, tel que le seigneur pour lequel j'avois l'honneur de parler le souhaitteroit, l'autre, moins grand, dans lequel il me représenteroit son église avec une sainte Vierge en gloire, et l'archevesque sur un prie-Dieu à genoux ; luy ay fait voir le dessein : il est convenu de me le faire, ce qui me fait tout le plaisir du monde, parce que Drevet m'a dit que, sy je venois à bout de luy faire faire cette altitude (*sic*) qu'il me répondoit entièrement de la ressemblance dans sa graveure. Je l'ay encore prié de me faire une autre grâce, qui seroit de prendre l'heure de vostre commodité pour se rendre chez vostre Grandeur pour la tirer, soit à Fontaine-

bleau, s'il y alloit et que Monseigneur y fût, ou à son domicile à Paris, ce qu'il m'a accordé fort gracieusement. Je luy ay demandé quatre jours pour sçavoir de vostre Grandeur ses intentions et de recevoir là-dessus ses ordres ; que d'abord que je les aurois, que je le voi-rois pour faire un marché avec lui par escrit ; qu'à l'égard du payement, que je lui fournirois tel caution qu'il souhaiteroit ; que je lui payerois un tiers lorsqu'il auroit fait la teste, un tiers en livrant le petit tableau à la personne que [je] luy indiquerois dans le courant du mois de février prochain, et enfin le troisième tiers en livrant le grand à vostre Grandeur.

« J'attends, Monseigneur, que vous me fassiez l'honneur de me donner là-dessus vos ordres pour finir cette affaire avant mon départ, qui, je compte, sera à la fin de l'autre sepmaine. Je luy feray signer trois doubles du marché, l'un que j'auray l'honneur de remettre à vostre Grandeur, l'autre que je laisseray au peintre, et le troisième que je garderay.

« Par lettre d'hier, mon frère me mande que M. l'abbé Robinet (1) me doit envoyer le restant du missel pour le remettre à vostre Grandeur, affin qu'elle le fasse examiner. Je la supplie de vouloir bien me donner ses ordres et qu'elle souhaite que je le remette. Je remet-

(1) Urbain Robinet, nommé chanoine de Rouen le 17 février 1715, grand vicaire le 15 novembre 1716; plus tard, chanoine et vicaire général à Paris, décédé en 1758. Le 24 février 1726, la Chambre du clergé du diocèse de Rouen lui avait accordé une décharge de 60 liv. de la subvention due par lui pour son prieuré de Sigy, en considération des grands services qu'il rendait au diocèse pour les nouveaux bréviaires et missels.

tray ces jours-ci ès mains de M. l'abbé de Lezeau (1) ce que M. Cuquemelle (2) a apporté de bréviaires, suivant les ordres que Monseigneur m'a données.

« J'ai l'honneur d'estre, avec un très profond respect,
Monseigneur,

De Vostre Grandeur, le très humble et très
obéissant serviteur,

« MARYE.

« Chez M^{me} Luqueron, rue Tournon, vis-à-vis l'hôtel
des Ambassadeurs. »

« A Paris, le 28^e octobre 1726.

« Je supplie très humblement Monseigneur de vouloir bien se resouvenir d'envoyer chercher Vanlo au premier moment de sa commodité pour commencer son tableau. Drevet me presse pour la graveure dont il y a trois planches à faire, et il luy fault beaucoup de temps pour cet ouvrage.

« J'ai l'honneur d'estre, avec un très profond respect,
Monseigneur,

De Vostre Grandeur, le très humble et très
obéissant serviteur,

« MARYE (3). »

(1) Henri-Bruno Ango de Lezeau, conseiller au Parlement de Normandie, chanoine de Rouen, plus tard archidiacre d'Eu.

(2) Noël Cuquemelle, nommé chanoine de Rouen le 12 décembre 1702, décédé le 17 septembre 1753.

(3) Archives de la Seine-Inf. Série G. Supplément.

NOTES HISTORIQUES

EXTRAITES DES PAPIERS DE LA FAMILLE DUCASSE
OU DUCHESNE

Par M. Ch. de BEAUREPAIRE

La famille Ducasse ou Duchesne (1) était originaire du Béarn. On trouve la preuve de son ancienne noblesse dans un arrêt du Parlement de Normandie, obtenu par Bertrand Duchesne, autrement dit de Casso et Abadie de Narp, écuyer, seigneur de Préaux, surnommé le capitaine Dauphin, arrêt obtenu à la suite d'une enquête dont fut chargé Jean de Barbaste, docteur ès-droits, avocat au Conseil et Cour Souveraine séant à Pau (2).

Le premier membre de cette famille que nous trou-

(1) Casse a la même signification que chêne en languedocien. « Casse, nom commun à presque toutes les espèces de chênes. » *Dictionnaire provençal français ou Dictionnaire de Languedoc*, de Honorat, 1846. — Les membres de cette famille signaient indifféremment de ces deux noms.

(2) Arrêt du Parlement du 28 mars 1613, ordonnant l'enregistrement des lettres patentes du 22 novembre 1610, concernant la noblesse des Bertrand Duchesne. Les armes de cette famille étaient d'azur au croissant d'argent, avec 3 étoiles d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

vons établi en Normandie est ce Bertrand Duchesne, qui avait épousé, par contrat de mariage passé, à la Croix-Saint-Leuffroy, le 18 juin 1579, Hélène Duval, fille de défunt Martin Duval, Élu en l'Election d'Evreux, et de Marguerite Postis. Parmi ceux qui signèrent au contrat on remarque Nicolas de Grimonville, chevalier de l'Ordre, capitaine de Gardes de S. M., sieur de Larchant, dont le nom est resté célèbre par les scènes sanglantes des Etats de Blois de 1588, Louis de Grimonville, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, mestre-de-camp d'un régiment des Gens de pied français, et Jean De la Haye, autre chevalier de l'ordre, sieur de Chantelou.

Bertrand Duchesne est très fréquemment qualifié le capitaine Dauphin, de son nom de guerre. Il passa du service de Henri III à celui de Henri IV, et se distingua, pendant les guerres de la Ligue, par sa bravoure, par sa capacité et par son dévouement à la cause royaliste.

On apprend, par la *Correspondance* imprimée de Henri IV, que le capitaine Dauphin, alors exempt des gardes, fut envoyé par le Roi en Bretagne pour arrêter le sieur de Saint-Phal (t. IV, p. 875); — qu'une autre fois, il reçut des ordres pour s'emparer du château de Chinon (1).

On est fondé à supposer qu'il avait été chargé par le même roi de procéder à la démolition du château du

(1) Je ne sais s'il y avait quelque lien de parenté entre lui et un Ducasse, partisan zélé de Henri IV, mais qui donna bien des embarras au Gouvernement. *Correspondance de Henri IV*, t. I, p. 335, 480, 487, 488, 503, 544, 549, 550, 569, 601, 612, 657, 659.

Vaudreuil, parce que l'on trouve parmi ses papiers le mandement suivant, de Henri IV :

« Le Roy, considérant que la conservation du château de Vaudreuil n'est de telle conséquence pour son service qu'il mèrite d'y entretenir quelques soldatz en garnison, et voulant éviter que ses ennemys rebelles ne s'en puissent cy après prevaloir à la foule de ses sujetz, a ordonné que le dit chasteau sera demantelé, et commandé au s^r de Feuguerolles, gouverneur de Louviers, de ce faire effectuer au plus tost. Faict à Louviers le xxviii^e jour de décembre 1592. » Signé Henry ; plus bas, Potier.

Ce document peut servir à compléter et à rectifier ce que disent M. Gadebled, dans son *Dictionnaire des communes de l'Eure* (1), et M. Goujon, dans son *Histoire de la châtellenie et haute justice du Vaudreuil* (2).

Les deux billets suivants, écrits à la hâte par Sully sur des chiffons de papier, sont adressés à Bertrand Duchesne, indifféremment désigné par son titre de seigneurie (Préaux, à Saint-Aquelin de Pacy) et par son nom de guerre, de capitaine Dauphin.

« Capitaine Daufin je vous verray en bref pour aduiser au paiement des gens de guerre que vous av[ez] faittes.

(1) « Le 20 avril 1592, Henri IV fut obligé de lever le siège de Rouen et de prendre position dans le pays de Caux ; les ligueurs en revenant de cette ville, voyant le château sans défense, le pillèrent complètement et détruisirent ce qu'ils ne purent emporter. »

(2) « La démolition du château du Vaudreuil, qui appartenait alors aux fils mineurs de Philippe de Boulainvilliers eut lieu peu de temps après. » *Mémoires de la Société libre de l'Eure*, III^e série, t. VII, p. 437.

Je suis tres marri de la prise de Verneuil Si le roy ne tient ses garnisons plus fortes il en perdra bien d'autres prenes tousjours bien garde à vous et mad-vertisses de tout ce qui se passeras adieu je suis vostre plus fidelle amy a vous seruir.

« ROSNY.

Suscription : « Au capitaine Daufin à Passi. »

Rappelons que Verneuil au Perche fut pris par Charles-François Rouxel de Médavy, au mois de février 1590. Cette ville était défendue par Théodore de Ligneris, à qui l'on n'avait donné qu'une garnison insuffisante. Jean de Dreux-Morainville, que de Thou qualifie de *provinciae præses*, perdit la vie dans le combat (1). Cet échec fut peu de temps après compensé par la victoire que les troupes royalistes remportèrent sur deux régiments ligueurs (2).

Second billet :

« Monsieur de preaux pour ce que je nay encor peu auoir les depeschés nécessaires pour vous faire receuoir argent du receveur establi a eureux et que j'ay receu encor de nouveau commandement du roy de faire paier les vingt hommes de guerre que vous ay laissez vous donneres ordre avec messieurs de la ville de faire leuée de deniers tant sur les tailles des plus prochains villa-

(1) *Jac. Aug. Thuani Hist. Lib. xcvi*, p. 67-68. (Edition de Genève, 1620).

(2) Verneuil ne tarda pas à être remis en l'autorité du Roi. *Correspondance de Henri IV*, t. III, p. 427, 437, 611, 680, 693.

lages que de la ville que des quatriesmes ou autres deniers royaux qui se leuent sur la chastelenie et ce jusques a ce que par sa majeste en ait esté autrement ordonne. Jauois commis le sergeant Lespine et Noel Harel pour leuer les quatriesmes Vous les y feres continuer et monstrarer ceste lettre aux habitans de pacy afin quils vous assistent en ce que dessus. Sur ce je prie dieu qu'il vous conserve de Mante ce 22 avril cest

« Vostre plus affectionne amy
a vous seruir.

« ROSNY (1). »

Suscription :

« Monsieur Monsieur de preaux à Pacy. »

Un autre billet, celui-là de M. le grand (2) est adressé au capitaine Dauphin, alors sergent-major à Louviers. Il ne porte point de date, mais on peut considérer comme certain qu'il est antérieur de très peu de jours

(1) Cette lettre n'est pas datée. Je la crois postérieure de près d'un mois au billet suivant.

« Nous sr et baron de Rosny commandant pour sa Majesté en la ville de Pacy confessons que M^e Pierre Dyonis, lieutenant du bailly de Pacy pour et en nom des habitans dudit lieu a mis en noz mains la somme de huict vingt quinze escus trente trois solz six deniers t. sur et en deduction de Ve escus ordonnez estre levez sur les d. habitans pour survenyr au payement des gens de guerre estantz pour le Roy audiet Pacy. Faict le troisieme mars 1590. »

L'écriture paraît être du temps. Mais le billet n'est pas signé, et n'est pas de la main de Sully.

(2) César-Auguste de Saint-Lari, baron de Termes, sieur de Bellegarde.

au 20 décembre 1692, date d'un certificat de Jacques Le Vasseur, canonnier en la ville de Pont-de-l'Arche.

Voici ces deux documents :

« Monsieur Daulphin, mons^r le Normand s'en va à Louviers et au Pont-de-l'Arche pour essayer de recouvrer du métal pour achever ma pièce, qui est faillie faute d'assez matières. Je scay que Monsieur du Raullet (1) en eust à la prinse de Louviers, et ayant du canon comme il a, il n'a affaire d'en fondre. Par quoy je vous prie de faire tout ce que vous pourrez pour luy en faire recouvrer ung millier, et s'il a affaire de l'argent dudit millier que Madame du Raullet luy en veulle bailler. Je vous prie bailler l'argent à celuy qui luy baillera la matière ; et sur ce je me recommande à votre bonne grâce. »

« Le vingtiesme jour de décembre mil v^e mⁱⁱ^{xx} douze, le sieur capitaine Daufin, sergent major en la ville de Louviers, a déclaré au Vasseur, canonyer de la ville de Pont-de-l'Arche, le nombre de cinquante troys balles suivant le commandement de monsieur le grand. Faict ledit jour et an. »

Signé : « Jacque le Vasseur (2). »

Le capitaine Dauphin est encore qualifié de sergent major de Louviers en 1593. Il était exempt des gardes du corps sous la charge du s^r de la Force, en 1610.

(1) Pierre Le Blanc sieur du Rollet.

(2) Il faut rapprocher de ces pièces un certificat ainsi conçu : « Le soussigné confesse avoir resceu du capitaine dauphin troyet quaques de poudre par le commandement de monsieur le gran. Faict l'onzieme désembre 1592. » Signé : Henry.

Il servit le Roi au siège de la Rochelle, en qualité de capitaine d'une compagnie de cent arquebusiers à cheval. Pendant les troubles des années 1616, 1617, il prit possession, en vertu d'un exprès commandement de Louis XIII, de la grosse tour de Bourges, qui était détenue par le prince de Condé; il la garda jusqu'au mois de décembre 1617, date de son décès (1).

Il avait eu de son mariage avec Hélène Duval, une fille, Marie, qui épousa, en 1602, Louis de Loubert, écuyer, fils de Pierre de Loubert, sieur de Martainville et de Longuehaye; une autre fille, mariée au sieur de Bantelu, dont l'héritière épousa Gédéon de Fontaine, sieur de Boiscard; deux fils: Louis, qui fut, comme son père, exempt des gardes du corps, sous la charge du marquis de Mosny, et épousa d'^{11e} Le Peultre, fille d'un Trésorier de France (2); Nicolas, qui suit, lequel avait épousé, en 1605, Marie Le Sec, dame de Saint-Mars, seigneurie dont pendant longtemps ses descendants devaient prendre le nom (3).

(1) « Etat des frais faits par le capitaine Dauphin, exempt des gardes du corps du Roi, commandant pour le service de S. M. en la grosse tour de Bourges. » — « Inventaire des armes déposées dans cette tour. » Par ces diverses pièces de correspondance on voit que la garnison était assez peu nombreuse, et que le commandant avait été assez peu et fort irrégulièrement payé.

(2) Louis Du Chesne signait Du Chesne Dauphin. De ses deux filles, l'une se fit religieuse en l'abbaye de Chelles, et l'autre épousa M. André de Gaumont, dont le fils fut maître des Requêtes et dont les deux filles épousèrent, l'une, le président de Bragelongue, l'autre, M. Jannart, conseiller au Grand Conseil.

(3) Fille de Jean Le Sec sieur de la Barre et d'Aliénor Le Seneschal, dame de Chaumont, St-Mards et Coursy. Le contrat de mariage portait la date du 12 janvier 1605.

Nicolas Duchesne eut, de son mariage avec Marguerite Le Sec, plusieurs enfants, savoir : René, sieur de Préaux, capitaine au régiment de Roncherolles, qui épousa, en 1649, Renée Brunel ; Robert, capitaine au régiment de Mercœur ; Georges, qui entra dans les ordres ; Guillaume que je vois, dans une pièce de généalogie, qualifié de garde-marine ; Barthélémy, sieur de Saint-Mards, qui épousa, le 10 février 1641, Françoise Duhamel, veuve de Louis de Nollent, écuyer, sieur de Couillerville, fille de Georges Duhamel, sieur de Latréaumont, près Pavilly (1), maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, et de Françoise Voisin (2). Devenu veuf, Barthélémy épousa, le 9 janvier 1662, Anne Varin, fille de Jean Varin, sieur de Blanchart, et de Catherine Hauvieux, domiciliée pour lors à Paris proche la galerie du Louvre, chez son frère, Jean Varin, artiste célèbre, intendant et ordonnateur des bâtiments de S. M., et conducteur général des Monnaies de France.

L'alliance de Barthélémy avec la fille du sieur de Latréaumont fut fatale à la famille Duchesne. Françoise Duhamel avait pour frère Gilles Duhamel, chevalier, sieur de Latréaumont, qui prit le parti des armes et servit à l'étranger. Le 28 mai 1665, nous le

(1) L'ancien nom de ce fief, qui relevait du Roi, était Hatréaumont *Haterelli mons*. Le château de Latréaumont appartient aujourd'hui à M. Georges Badin.

(2) Du mariage de Nicolas Duchesne et de M. Le Sec étaient aussi issues deux filles, l'une qui épousa, le 30 janvier 1689, François de la Garenne, écuyer, sieur de Saint-Vincent ; l'autre, Marie-Madeleine, mariée à Henri de Sailly, sieur d'Aigleville.

voyons se qualifier de colonel d'un régiment de cuirassiers sur le pied allemand et de général major des troupes de S. A. S. Electorale de Cologne. Il demeurait alors à Paris sur la paroisse Saint-Eustache. Il était, en dernier lieu, « colonel d'un régiment de cuirassiers de Hongrie contre les infidèles (1). »

On ne sait comment il se lia avec le chevalier de Rohan ; ce qui est avéré, c'est qu'il forma avec celui-ci le projet, aussi criminel qu'insensé, d'une conspiration contre le gouvernement de Louis XIV. Ils comptaient s'emparer de Quillebeuf, qu'ils auraient livré aux Hollandais, alors en guerre avec la France ; soulever la noblesse de la Normandie, au moment où elle serait réunie pour le service de l'arrière-ban, et transformer la France en république avec l'appui et les subsides de l'étranger (2).

(1) C'est le titre qui lui est donné dans son acte de décès.

(2) « Il avoit la chimère de changer le gouvernement, de réduire tout en deux Estats, la noblesse et le peuple, et que les religieux et les officiers se rangeroient à l'un de ces deux Estats ; que l'on estableroit de nouvelles charges et offices ; que les gens de la R. P. R. seroient receus à tous les offices et charges indifféremment et auroient partout l'exercice de leur religion ; que l'on fairoit main-basse et que l'on courroit sur tous les employez pour la levée des deniers du Roy. Il avoit pris le temps, pour se rendre à Rouen, de l'Assemblée de la noblesse pour l'arrière-ban. » O'Reilly, *Claude Pellet*, t. II, p. 325. Il est probable que cette conspiration se rattachait à un plan combiné entre les ministres de Charles II, roi d'Espagne, et les agents du prince d'Orange. Latréaumont s'était laissé embaucher au service de Monterey, gouverneur des Pays-Bas, par un vieux maître d'école hollandais, Van den Enden. Voir M. Legrelle, *La Révolte des Camisards*, 1897. « Les documents des procès de Rohan, dit M. O'Reilly, tendent à prouver que la Normandie, sans l'arrestation de Latréaumont, se fût associée à la révolte qui, l'année

La conspiration fut découverte. Le chevalier de Rohan fut arrêté le 10 octobre à Paris. Latréaumont fut arrêté à Rouen le 12, dans une hôtellerie à l'enseigne des *Uniques*, située à Rouen, rue de la Renelle, paroisse Saint-Godard, hôtellerie assez bien achalandée et qui appartenait à la Fabrique de l'église Saint-Herblant. Mortellement blessé du coup de feu qu'il avait reçu d'un des gardes du corps du sieur de Brissac, il avait été transporté en toute hâte au Vieux-Palais, où il vécut assez de temps pour qu'on lui administrât les sacrements. Il fut inhumé le 16, en la paroisse Saint-Jean, où était le domicile de sa famille. Sa sépulture avait été requise par ses cousins Jean Toustant, écuyer, sieur d'Héberville, conseiller au Parlement, et Louis Toustant, chanoine de la cathédrale de Rouen (1).

Plusieurs membres des deux familles Duchesne et Duhamel, entre lesquels il se trouva des conseillers au Parlement de Normandie, furent plus ou moins gravement compromis dans cette étrange affaire.

Les soupçons se portèrent, en premier lieu et principalement sur Guillaume Duchesne et sur son amante, Camille-Anne Sarrau, fille de Claude Sarrau, conseiller au Parlement de Normandie de 1627 à 1645, ensuite conseiller au Parlement de Paris. Elle était veuve en secondes noces du comte de Villars-Mallaric, qu'elle

suivante, éclata en Guyenne et en Bretagne, révolte terrible qui laissa un instant les révoltés maîtres faute de force à leur opposer. » O'Reilly, *Claude Pellot*, t. II, p. 307.

(1) O'Reilly, *Claude Pellot*, t. II, p. 328, 330, 332.

avait épousé après avoir perdu son premier mari, M. d'Heudreville. Elle appartenait par sa famille à la religion protestante, et sa conversion à la religion catholique avait toujours paru suspecte, aussi bien que sa moralité.

Guillaume Duchesne et la comtesse de Villars (c'est sous ce nom qu'elle était connue) furent jugés, en même temps que le chevalier de Rohan, par une Commission de conseillers d'Etat et de Maîtres des Requêtes, qui siégea à l'Arsenal, sous la présidence du Chancelier d'Aligre, le 26 novembre 1674. Ils furent reconnus coupables et exécutés dès le lendemain.

La Reynie, lieutenant général de police, dans un rapport officiel, déclara que la dame de Villars « avait témoigné une constance extraordinaire jusques dans les derniers moments de sa vie et que le chevalier de Préaux avait subi sa peine sans murmurer et avec une assez grande fermeté. »

Suivant la coutume barbare du temps, ils avaient été, l'un et l'autre, soumis à la torture, et il est à remarquer qu'ils rectifièrent au moment de leur exécution quelques-unes des déclarations que les tourments leur avaient arrachées (1).

Il est difficile d'admettre qu'ils ne fussent pas coupables, mais il est permis de croire qu'ils ne l'étaient pas au point de mériter un châtiment aussi rigoureux; et ce qui me porte à cette opinion, qui, du reste, est aussi celle de M. O'Reilly, c'est le sort différent qu'é-

(1) O'Reilly, *Claude Pellot*, t. II, p. 364-365.

prouva l'abbé de Préaux, frère du chevalier de Préaux.

Sur lui aussi s'étaient portés les soupçons. On le rechercha avec tout le soin que l'on pouvait attendre de la police de ce temps-là. Mais, plus heureux que son frère, il parvint à s'échapper et à gagner la Hollande.

La Cour souveraine, qui siégeait à l'Arsenal, avait ordonné qu'à l'égard de l'abbé de Préaux, il serait, dans les trois mois, informé plus amplement. Le 7 décembre suivant, des lettres du Roi le renvoyaient, avec deux autres accusés, MM. d'Aigremont et Chalon de Maigremont, devant la juridiction des Maîtres des Requêtes.

M. O'Reilly, dans son Histoire du Premier Président Pellot, doute qu'il y ait eu jugement. Il émet l'opinion, sans toutefois l'appuyer de preuves, que les accusés furent, à peu de temps de là, « l'objet d'une mesure gracieuse qui dut, en ce qui les concernait, mettre fin à leur procès. »

Les papiers que nous avons sous les yeux nous donnent des renseignements positifs sur l'abbé de Préaux.

On voit qu'il n'avait point pris part à la conspiration, mais qu'il l'avait sué, et que, sans l'approuver, il n'en avait pas révélé les auteurs qui étaient son oncle et peut-être son frère. Il eût pu dire comme de Thou, l'ami de Cinq-Mars : « Mon crime n'est ni noir, ni énorme, ni fort étrange. J'ai su la conspiration ; j'ai fait tout mon possible pour l'en dissuader ; il m'a cru son ami unique et fidèle, et je ne l'ai pas voulu trahir. » Mais il eût pu ajouter comme de Thou : « Je mérite la

mort, je me condamne moi-même par la loi *Quisquis* (1), » premier mot d'une loi romaine rigoureuse que les criminalistes de l'ancien temps, serviles copistes des constitutions impériales, n'avaient pas manqué d'adopter, et qu'en sa qualité de magistrat, de Thou devait connaître mieux que personne (2).

Il est à croire que, agissant sous l'impression du moment, les Commissaires royaux ne se fussent pas fait faute d'appliquer cette loi à l'abbé de Préaux. Par bonheur, l'accusé n'était pas entre leurs mains. Quelques années après, lorsque l'émotion fut calmée et l'autorité royale rassurée, l'équité naturelle reprit ses droits. L'abbé de Préaux put revenir en France : il implora la grâce du Roi qui lui fut accordée, et en même temps il obtint du pape une absolution *ad cautelam* qui lui permit de rentrer en possession de ses bénéfices ecclésiastiques. Quels étaient-ils ? Je ne saurais le dire. Avant son infortune il était curé de Saint-Georges-de-Gravéchon, cure qui ne requérait aucune résidence, et qui devait être d'un bien faible revenu.

Après sa rentrée en France, il fut nommé, sur la présentation d'Antoine Eudes, sieur de Bacquepuis, à la cure de cette paroisse, vacante par la démission de François Carpentier. Il en prit possession le 9 juin 1678.

Le 24 octobre 1690, il fut nommé à celle d'Angles-

(1) Relation du vicomte de Fontrailles.

(2) Codicis, Lib. IV, tit. VIII, 3, *Quisquis cum militibus vel privatis, vel barbaris scelestam inierit factionem*. Mais le cas auquel cette loi s'applique n'est pas celui de de Thou, tel du moins, que l'expose le vicomte de Fontrailles.

queville-la-Braslong au doyenné de Canville, vacante par le décès de Jacques Vieillot. Il y avait été présenté la veille, par Jean Toustant, châtelain, patron de cette paroisse, sieur d'Héberville et de Fultot, conseiller au Parlement, le même qui avait eu le courage, comme nous l'avons vu, de réclamer la sépulture ecclésiastique pour son cousin Latréaumont. Des liens de parenté le rattachaient lui aussi à la famille Duchesne. C'était plus qu'il n'en fallait pour qu'il fût impliqué dans les poursuites auxquelles donna lieu la conspiration du chevalier de Rohan. Mais il en avait été quitte pour quelques mois de détention.

Georges Duchesne garda peu de temps cette cure d'Anglesqueville; il la résigna le 21 juillet 1692, et se fit de nouveau pourvoir à la cure de Bacquepuis. Il dut y mener une vie assez obscure, et je suppose qu'il trouva son bonheur à se faire oublier.

Jean-Baptiste Duchesne, le troisième fils de Barthélémy Duchesne et de Françoise Duhamel dut, sans doute à son jeune âge, d'échapper aux soupçons qui pesèrent sur toute sa famille.

Il eut de son mariage avec demoiselle Jeanne Dionis, entr'autres enfants, un fils, du nom de Barthélémy, qui reprit et suivit avec honneur la carrière où s'étaient si longtemps distingués ses ancêtres. Mousquetaire du Roi, dans la deuxième compagnie du marquis de Vins, il obtenait, après six ans dix mois de services, son congé absolu. Quelques années plus tard, on le retrouve avec les titres de chevalier de Saint-Louis, d'écuyer de S. A. R. le duc d'Orléans, de capitaine au

régiment de Saint-Simon. Il dut à la faveur du duc d'Orléans la charge de major de Vitry. Il fut envoyé par ce prince comme intendant et administrateur dans les terres de Fumay, qui étaient d'un revenu considérable. Il décéda à Mézières et fut enterré dans cette ville, le 19 janvier 1732.

Catherine-Marie-Gabrielle de la Vallée des Letiers, qu'il avait épousée le 12 août 1711, lui survécut : elle obtint la garde noble de ses fils Bertrand-Barthélemy et Charles, qui étaient mineurs à la mort de leur père (1).

Bertrand-Barthélemy Duchesne, né à Breteuil, le 16 mars 1716, s'attacha, comme son père, au service des princes d'Orléans, fut d'abord mousquetaire de la première compagnie de la garde ordinaire de S. A. R., un de ses écuyers, plus tard l'un de ses gentilshommes ordinaires. Il dut au duc d'Orléans les charges de major de Vitry et de Honfleur. Comme son père, il fut chargé de l'aménagement des terres que le duc d'Orléans possédait dans le pays de Liège.

Pendant les dernières années de sa vie il paraît avoir habité presque constamment sa terre de Préaux, où il s'était formé une bonne bibliothèque, et où il recevait une société choisie. Une dame du grand monde, dont le nom m'est inconnu, entretenait de Paris avec lui une correspondance très suivie (de 1759 à 1763), qu'on peut parcourir avec intérêt et profit.

A vrai dire, ce qui occupe le plus de place dans cette

(1) Cette dame vivait encore le 30 janvier 1771. Elle était morte, ainsi que son fils ainé, antérieurement au 13 décembre 1776.

correspondance, ce sont les nouvelles qu'on retrouve avec les mêmes détails dans les gazettes de l'époque. Je me bornerai donc à de rares extraits, en suivant l'ordre des temps.

25 juin 1759. « Il y a 15,000 fusils fabriqués à Vincennes, qui tirent chacun 15 coups en une minute. Ils ne pèsent que 9 livres et portent la balle à 900 pas.

« Il y a, outre ces fusils, des canons à l'Arsenal qui tirent 22 coups en une minute et demie, et que l'on transporte à bras. Ils ont été imaginés par M. le comte de Rostaing, officier d'artillerie. »

7 juillet 1759. « M. de la Michaudière, chef de cabinet de M. le prince de Condé a demandé à se retirer. On a voulu qu'il désignât son successeur : il a nommé M. l'abbé Terey (*sic*) à qui l'on a donné cette place. »

3 août 1762. « M. de Brou, Intendant de Rouen, a la petite vérole à Paris. Elle est au 4^e jour de l'éruption. Sa femme et sa sœur, M^{me} de Mesme, qui n'ont jamais eu la petite vérole, sont enfermées, ainsi que M. de Brou le père.

3 août 1762. « M. de la Michaudière est nommé à l'Intendance de Rouen, à 12,000 l. d'augmentation d'appointements. »

8 janvier 1763. « M. Tiroux de Crosne, Maître des Requêtes, fils de M. le Président Tiroux d'Arconville, épouse M^{me} de la Michaudière, fille de l'Intendant de Rouen. »

Quelques lettres de la même dame montrent que le

régime lacté était alors recommandé pour une certaine espèce de maladie (1).

Parmi les lettres des autres correspondants de Barthélemy Duchesne, il y en a une de M. Lemoyne de Bellisle, secrétaire des commandements du duc d'Orléans qui me paraît assez intéressante et par la manière dont elle est tournée et par les détails qu'elle contient. Je n'en rapporte ici qu'une partie : le texte a trait à des affaires particulières.

« Bruxelles, le 24 novembre 1752.

« J'ay profité, mon bon amy, d'un délay qui m'a été donné pour la décision de l'affaire dont je suis chargé pour passer en Hollande. J'ay eu deux objets dans ce voyage, le premier d'y examiner la construction des moulins à défricher les prairies, pour en faire de pareils dans les marais du pays d'Auge qui appartiennent à Monseigneur, et dont je me flatte d'augmenter le

(1) On voit qu'elle était liée avec le chevalier de Valory, l'abbé de Voisenon, M. Lemoyne de Bellisle, agent du duc d'Orléans, et qu'elle était grand'mère du jeune de Montesquiou. Dans les lettres de cette dame, les mots *paroisse* et *paroissiens* ont un sens particulier que je ne puis exactement déterminer : « J'ai fait part à la paroisse de votre arrivée sans trop de fatigues... Chacun s'en est réjoui, » 16 juin 1759. — « Vous pouvés vous assurer que la paroisse est telle de tout point que vous l'avez laissée, » 29 juin 1759. — « Tous vos compliments sont faits à la paroisse qui vous en rend de très grand cœur. J'en étais chargée d'avance. Votre général surtout radote de vous sur tous les jours d'ordinaires. » — « Je compte que vous ne prenés point dans le courant mon silence touchant les paroissiens pour un effet d'oubli de leur part, » 29 septembre 1762. — « Rien de nouveau dans la paroisse, » 10 septembre 1763. — « Tous les paroissiens sont attentifs à vous d'une façon qui me plaît, ils vous font mille tendres compliments. » Il s'agit évidemment ici d'une sorte de cercle qui se tenait habituellement chez cette dame.

revenu avec ce secours, de plus de 25,000 l. en moins de trois ans ; le deuxième, d'y satisfaire ma curiosité.

« J'ay vu en Hollande des choses qui m'ont beaucoup amusé, principalement les différents cultes des religions qui y sont établis. J'ay assisté aux offices des catholiques, des luthériens, des calvinistes, des kakers, qui sont de très singuliers messieurs, des arméniens et des juifs qui m'ont fait une très bonne réception dans leur synagogue. J'ay vu un grand nombre de cabinets de la plus grande beauté pour les peintures, des ports et des villes d'une magnificence singulière, des forêts flottantes formées par une quantité prodigieuse de vaisseaux, une propreté partout, qui est incommoder et qui va à l'excès, une multitude de très jolies femmes, dont le teint et les couleurs sont naturelles, et, dans les hommes, beaucoup de bon sens, de simplicité et d'avarice. Je me trouvay le seul dans Amsterdam en habit galonné. Aussitôt que je m'en fûs aperçu, je cachay ma turpitude sous ma redingote, que je n'ay point quittée pour être au niveau de tout le monde et ne pas me faire regarder. J'ay remarqué plus de luxe à la Haye. C'est le séjour des députés des Etats généraux, de la douairière du Stathouder et des ministres des cours étrangères. Les hôtels y sont très beaux et en grand nombre. Cet endroit est au rang des villages, mais c'est le plus beau village de l'Europe. Je n'aurais jamais fini si je te faisais la description de ce pays, qui ne subsiste que par l'industrie de ses habitans, qui sont toujours sous l'eau, et dont la vie dépend de la bonté et de la force de leurs digues. J'es-

père que, par les observations que j'y ai faites sur les machines à défricher les marais, la France me sera redevable de plusieurs millions de revenu ; car certainement l'exemple de Monseigneur sera suivi. Il est bien singulier que nous n'ayons pas profité plus tôt de l'invention d'un peuple voisin et avec lequel nous avons tant de correspondance. »

Bertrand-Barthélemy Duchesne eut pour héritier, vers 1764, son frère Charles, longtemps appelé le chevalier de Saint-Mards, du nom d'une terre près de Breteuil. Il était né le 17 octobre 1717. Comme son frère, il fut commandant pour le Roi à Vitry-le-François, en 1760 ; lieutenant particulier de la ville de Honfleur, en 1763. Il avait été cornette au régiment de Chabrollan et avait pris part, en cette qualité, à la guerre de la succession d'Autriche. Les lettres qu'il écrivit à son frère pendant la campagne de 1742, bien qu'ajoutant peu de détails à ceux que l'on connaît, me paraissent mériter d'être publiées, parce que leur exactitude est indiscutable, et qu'elles sont, d'ailleurs, d'une lecture agréable. Par un autre trait de ressemblance avec son frère et son père, Charles Duchesne se montra administrateur soigneux et agriculteur habile. Lui aussi eut pu prendre pour devise : *Ense et aratro*. Il partageait son temps entre Breteuil et Préaux, s'occupant de la culture de ses vignes de Fains (1) et de Ménilles, notant toutes les influences de la température

(1) Cette seigneurie de Fains, située à Fains, commune de Pacy, avait été vendue par Michel de Baultier, sieur d'Indreville, à Barthélémy Ducaisse, le 9 février 1720. (Arch. de la S.-Inf., B. 48.)

sur les récoltes, et, par le menu, ses recettes et ses dépenses. Son journal, malheureusement mutilé, pourrait être consulté avec profit, pour une étude sur l'état de l'agriculture dans un coin de notre province quelques années avant la Révolution.

Charles Ducasse ou Duchesne (ce double mot persista jusqu'à la fin), décéda sans postérité à Breteuil, le 23 février 1793, laissant pour héritiers les descendants de ses deux sœurs, Catherine-Marie Ducasse, mariée à Jacques-François Le Loutrel, sieur de Saint-Aubin-sur-Risle, et Marie-Anne-Gabrielle Ducasse, mariée à Claude-Jacques Le Hantier la Bizièvre, ancien major d'infanterie.

Les documents qui ont servi à la rédaction de cette notice ont été récemment donnés aux Archives de la Seine-Inférieure par M. Albéric de Pillon de Saint-Philbert. Je ne me flatte pas d'en avoir tiré tout ce qui était digne d'attention ; je crois cependant en avoir dit assez pour faire apprécier l'importance du don qui nous a été fait et pour provoquer, de la part de l'Administration et du public, des sentiments de reconnaissance envers le généreux donateur.

APPENDICE

LETTRES DE CHARLES DUCHESNE ADRESSÉES
A SON FRÈRE, RELATIVES A LA GUERRE DE LA SUCCESSION
D'AUTRICHE.

De Klattau (1), le 4 avril 1742.

« Vous ne vous plaindrès plus, j'espère, de ma négligence à vous écrire. Du moins ce seroit une grande injustice, puisque, sans compter, en moins de trois semaines, vous devés avoir receu trois de mes lettres. Je crois que vous m'en redevés quelques unes, mais je suis plus indulgent que vous. Depuis ma dernière nous avons eu une alerte qui n'a pas eu d'effet. En voici le sujet. M. le Maréchal (2) ayant appris que les ennemis faisoient marcher un corps de sept mille hommes du costé de Budeveise (3), craignant que ce ne fust dans le dessein de faire une tentative sur Pisseck (4), envoya ordre à toutes les troupes de se tenir prêtes à marcher et de se précautionner de pain pour huict jours et de fourrage pour trois. Nous craignions beaucoup d'essuyer un second bivouac : nous en serons quittes pour la peur à ce que nous espérons, n'ayant ouy parler de rien depuis plus de huict jours que nous avons receu cet avis.

(1) Klattau, ville des Etats autrichiens (Bohême).

(2) Le Maréchal de Broglie.

(3) Budweiss, en Bohême, au confluent de la Marsh et de la Moldais.

(4) Pisek sur la Wotawa, en Bohême.

« Quand on est sur la dessansive, on est sujet à avoir souvent des alertes, étant assujetis aux moindres mouvements des ennemis et à toutes leurs démarches, qui souvent n'ont pour objet que de changer de quartiers. Quand on n'est pas le plus fort, du moins, il faut estre le plus sur ses gardes. Cela fatigue les troupes, il est vray ; mais, comme le salut en dépend, cela fait qu'on suporte ces fatigues avec plus de fermeté et de patience. Il faut espérer que le ranfort qu'on nous envoie nous mettra en estat de faire la loy à notre tour. Ainsy soit-il !

« Monsieur de Chabriallan (1) donna dimanche dernier un grand bal. et où il vint beaucoup de jolies fames et filles. On y dansa depuis quatre heures jusqu'à deux heures après minuit. Il y avoit toutes sortes de rafraîchissements. Il y avoit, entre autres, des glaces. Nos Boehémiennes, qui ne connoissoient pas ce que c'étoit, n'osoient d'abord en goûter ; quelques-unes, moins timides, vouleurent mordre à même, mais la fraîcheur leur ayant fait lâcher prise, les grimaces qu'elles faisoient nous firent rire beaucoup. Elles se tirèrent mieux de l'*ambigu* (2) qui fut servi à neuf heures. Elles se ruèrent sur les jambons, pastés et tartelettes, dont elles mangèrent avec un appétit à faire plaisir à voir. Quelques-unes même, après s'être bien empifrées,

(1) Nous avons dit plus haut que l'auteur de cette lettre était cornette au régiment de Chabriallan.

(2) Repas où l'on servait à la fois les viandes et le dessert.

mirent dans leurs poches, aparament pour en faire part au reste de la famille.

« Adieu, portés vous bien. »

De Bielchitz, le 23 avril 1742.

« L'on dit icy que ce qui a engagé Monsieur le Maréchal de Broglie de faire faire ce dernier mouvement à la cavalerie, c'est que tous les avis qui luy venoient étoient que les ennemis avoient envie d'attaquer le fort de Pissecck, et qu'ils s'assembloient à Budeveize. Il seroit à souhaiter qu'ils se déterminassent promptement puisque nos chevaux sont réduits à cinq livres de foing, un peu de paille hachée et la ration d'avoine que nous sommes obligés d'aller chercher, à 2 lieues d'icy, à un magasin que M. le Maréchal a fait (faire), et encore n'avons-nous que les deux tiers de cette ration, le nombre de chevaux effectifs excédant beaucoup la quantité des rations qu'on délivre. On dit que M. le Maréchal de Broglie part à la fin du mois pour aler commander l'armée de Bavière qui sera composée de 40 bataillons et de 30 escadrons, et que M. le Maréchal de Belleille doit arriver dans peu pour commander cellecy. »

Du camp de Fauemberg (1), le 31 mars 1742.

« J'ai receu vostre lettre qui m'a affligé beaucoup, en m'aprenant vostre indisposition. Je vous prie, au nom de nostre amitié, de vous ménager plus que vous n'avés fait jusqu'à présent.

(1) Frauenberg ou Podrad à deux lieues de Budweiss.

« Depuis la dernière lettre que je vous ai écrit, il s'est passé de grands évènements à nostre armée que M. le Mareschal de Broglie fit assembler à Protivin (1) le 24 de ce mois pour obliger les ennemis à lever le siège de Fauemberg que monsieur le prince de Locowitz assiégeoit depuis huit jours. M. le Maréchal de Belle-ille se rendit au camp le même jour. Le lendemain, l'armée eut séjour, et l'on commanda toutes les compagnies de grenadiers de l'armée, les picquets de cavalerie et de dragons, les houzards et les compagnies franches et six pièces de canon pour s'emparer de Waudiam (2), petite ville à une lieue et demie de Protivin que l'on croyoit estre occupée par les ennemis, mais ils l'abandonnèrent à nostre aproche et rompirent le pont que l'on fit racomoder. Le lendemain, toute notre armée, forte de 20,000 hommes, partit de grand matin sans équipages; la marche fut fort belle, et, quoique l'on marchât sur plusieurs colonnes, elle fut un peu longue à cause des précautions qu'il est nécessaire de prendre quand on marche à l'ennemy. Il étoit trois heures après midy que nous ne voyions encore personne. Il fallut les traquer comme des loups avant de scavoir où ils étoient. On les trouva enfin rangés le long d'un bois qui fait face à une plaine où étoit leur camp, qu'ils avoient eu soing de détandre, laquelle plaine est fermée de tous côtés par des bois. A la droite, qui étoit le seul endroit par où nous pouvions déboucher se trouve le

(1) Protivin à trois lieues de Pisek.

(2) Probablement Wodnian.

village de Sahaye (1) qu'ils avoient fait occuper par 300 Pandours. Ce sont des gens de Dalmatie qui tiennent beaucoup du Turcq. Ils s'habillent et s'arment à leurs dépends moyennant 6 criches et le pain. L'attaque du village ne fut pas meurtrière, les Pandours en plus grande partie l'ayant abandonné, quand nos grenadiers y marchèrent. Ils mirent le feu au village en se retirant, qui, en peu de tems, fut réduit en cendre. Il y eut beaucoup de Pandours qui furent brûlés, préférant ce supplice à tomber vifs entre nos mains, parce qu'on leur avoit dit que nous ne faisions jamais quartier. Quand le village fut nettoyé, la colonne d'infanterie se mit en marche, et se mit en bataille dans la plaine vis-à-vis du bois où étoient les ennemis. Les carabiniers et les dragons de Mestre-de-Camp et de Surgère suivirent l'infanterie. La cavalerie fut sur la droite pour les prendre par derrière et leur couper leur retraite. Cette disposition étoit fort bonne, mais le terrain ne permettoit pas de l'exécuter, parce qu'il se trouva un marais par où nous devions passer, qui n'étoit pas praticable, et un pont, qui étoit rompu. Les ennemis, voyant notre cavalerie enfournée dans un marais éloigné de l'infanterie, firent revenir la leur, qui se retiroit déjà, pour venir charger notre infanterie, qui étoit sans cavalerie. L'infanterie fut d'abord étonnée, et MM. les cuirassiers, au nombre de 2,000 songeoient à s'en prévaloir ; mais ils furent chargés avec tant de vigueur par les carabiniers qu'ils furent obligés de se retirer

(1) Ailleurs Sahay.

dans leur bois où les carabiniers les suivirent; mais leur infanterie, qui y étoit embusquée les obligea à s'éloigner. Les cuirassiers, voyant que les carabiniers se retiroient, voulurent marcher à eux. C'est dans ce temps-là que la brigade de Mestre-de-Camp Dragons les chargea sy à propos, en les prenant en fianc, que l'on ne les a pas vus depuis. Pendant que tout cela se passoit à notre gauche, la cavalerie, que l'on avoit mandée, arriva à toutes jambes et fut dans un moment formée derrière l'infanterie, qui fut bien aise de nous voir arriver, les ennemis se préparant à faire une troisième charge. Les brigades de la Reine et d'Orléans feurent celles qui arrivèrent les premières. Aussi nous mit-on au poste d'honneur, surtout le régiment qui se trouva placé vis-à-vis 5 pièces de canon, qui nous ont tué beaucoup de chevaux, mais peu de cavaliers. J'en ai été quitte pour ma part d'un que j'avois acheté de moitié avec mon camarade, et le cheval a été tué sous luy. Si la nuit n'étoit pas venue, je me serois bien abonné pour un autre cheval. L'on dit que l'on n'a jamais veu mettre des troupes sy près du canon. L'infanterie, avant que nous fussions arrivés, perdit beaucoup, mais ils furent soulagés quand nous fûmes derrière eux, les canoniers nous ayant donné la préférence, quoique la perte n'ait pas été considérable. On nomme cette action une bataille. C'est M. le Maréchal qui l'a décidée. La raison qu'on donne pour, c'est que les corps en entier ont chargé. Je ne vous parleray point des tués ny des blessés, persuadé que vous en saurez un détail plus exact que celuy que je pourrois vous envoyer. L'on compte

que nous avons perdu 500 hommes, et les ennemis à peu près le double. Le général de leur cavalerie a été tué. On leur a pris le major général de leur armée, un cornette et un étendard. La nuit étant venue, on a été tranquille, et le feu a cessé. Les ennemis ont profité de ce tems pour faire leur retraite et ont levé le siège de Fauemberg et repassé le Moldau (1). Voilà les fruits de notre victoire. Adieu, menagés vous bien *si vous m'aimez.* »

Du camp sous Prague, le 28 juin 1742.

« J'ay receu vostre lettre avec le mesme plaisir que je crois que vous recevrez la mienne. Ce n'est pas ma faute sy je vous ay laissé longtems dans les vives alarmes et l'inquiétude que nostre position vous a causés. Je les ay partagés avec vous, sçachant par expérience combien il est cruel d'estre dans l'incertitude. La rareté des couriers en est la cause. Vons avez sçu notre retraite depuis Faremburg jusqu'à Prague, où nous sommes à présent campés. On ne la peut imputer qu'à l'abandon de nos alliés (2), les troupes ayant fait tout ce qu'elles

(1) « Un peu avant la défection du roi de Prusse, les deux maréchaux avaient remporté à Sahay une petite victoire sur un corps autrichien commandé par le prince de Lobkowitz. Ils lui avoient pris six canons et fait un millier de prisonniers. Belle-Isle avait fait sonner très haut cet exploit. » Lacretitle, *Hist. de France pendant le XVIII^e siècle*, t. II, p. 252. » « Ce n'était qu'une petite affaire, mais elle avait été très chaude et très leste-ment exploitée, avec toute la valeur et tout l'entrain qui faisaient la réputation de nos armées. Lobkowitz se retira précipitamment abandonnant le siège qu'il avait entrepris. » M. de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse d'après des documents nouveaux*.

(2) Le roi de Prusse, moyennant l'abandon qu'il avait obtenu de la Silésie, avait fait sa paix avec Marie-Thérèse.

pouvoient faire dans pareille conjoncture où les ennemis étoient deux contre un. Malgré leur grande supériorité, il ne nous ont suivis qu'un jour sans pouvoir nous entamer. Le salut de l'armée est du à la bonne contenance du Maréchal de Broglie à Protivin, qui, voyant arriver l'armée ennemie, fit ranger la sienne en bataille et scut se choisir un poste sy avantageux qu'ils n'osèrent rien entreprendre. L'armée resta en présence depuis midy jusqu'à la nuit, et nous en profitâmes pour nous retirer à Pisseck. Notre retraite fut fort tranquille et se fit en fort bon ordre. Nous sommes à présent sous Prague dans un poste fort avantageux. Le prince Charles est campé, sa gauche à une demie lieue de nous, et sa droite du côté de l'abbaye de Koniksall, qui est à 2 lieues de Prague. Quoy qu'ils soient fort supérieurs à nous, on ne croit pas qu'ils nous attaquent, notre poste estant des plus forts. Ce qu'il y a à craindre, c'est qu'il ne nous afame(nt), non pas pour les vivres, car nous en avons, mais pour les fourages. M. le Maréchal de Broglie a envoyé un courier à la cour pour l'informer de notre position. La réponse ne doit pas tarder à arriver. Nous espérons que dans peu nous prendrons la route de France, le roy de Prusse et l'Electeur de Sacxe ayant fait leur paix. On dit que l'Empereur est aussy compris dans le traicté. Ainsy je crois que nous n'avons plus rien à faire dans ce païs-cy.

« Adieu, mon très cher frère, portés vous bien, et me croyez pour la vie votre meilleur amy ».

A Prag, ce 27^e septembre 1742.

« J'ay tant de choses à vous dire que je ne sçay par où commencer. Depuis que je vous ai écrit il s'est passé tant d'événements que le détail m'embarrasse. Pour ne pas vous ennuyer par un trop long préambule, je vous diray que je me suis toujours bien porté, Dieu mercy, malgré l'extrême misère où nous avons été réduits. Vous pourés en estre plus amplement informé par les relations que quelques âmes plaintives pourront faire ; mais, pour moi, qui oublie aisément les peines quand elles sont passées, comme les nôtres sont, grâce à Dieu, bientost finies, c'est ce qui fait que je vous en évite le triste et l'ennuyeux récit.

« Vous sçavez que les ennemis veinrent se camper dans le mois de juin en présence de nous. Nous avons esté près de deux mois dans cette position. Les ennemis employèrent ce tems-là à occuper les postes qui pouvoient nous coupper la communication avec la Sacxe, qui étoit la seule qui nous restoit, et à nous rendre les fourages difficiles, ce qui leur fut aisé en occupant les hauteurs qui sont de l'autre costé du Moldau. On fut longtemps sans donner de fourage ; mais, comme le mal devenoit pressant, le vingt-neuf juillet, on se détermina à faire un fourrage qui ne réussit pas, quoy qu'on y fût, armé en guerre. De ce jour-là, il a fallu renoncer à fourrager, et l'on commença à faire tuer des chevaux pour distribuer aux troupes au lieu de bœuf, qui manquoit. Nous avons resté jusqu'au 15 aoust, jour de l'Assomption, feste de la Reine d'Hongrie, que les ennemis, sans nous attaquer, nous forcèrent de dé-

camper et de rentrer dans la ville à la faveur de la nuit. Je ne me suis jamais trouvé à telle feste. Dès les 6 heures du matin, ils démasquèrent six batteries de canon, qui étoient sur les hauteurs qui commandoient notre camp, qui obligèrent la brigade de Royal-Allemard et la nôtre à se retirer derrière un mur où nous attendions la nuit, que nous rentrâmes dans la ville. Le reste des troupes resta campé jusqu'au soir, le canon ne pouvant pas leur faire grand mal. Au bout de deux jours que nous fûmes renfermés, les ennemis ouvrirent la tranchée devant la place. J'oubliois à vous dire que l'on (n')avoit conservé, dans chaque régiment de cavalerie, que huit hommes à cheval, ayant esté ordonné de couper les jarrets à ce qui restoit de surplus avant d'entrer dans la ville. Le 19, les ennemis ayant avancé une parallèle, l'on fit une sortie qui réussit on ne peut mieux, dans laquelle on leur tua beaucoup de monde et fit beaucoup de pr[isonniers]. On leur encloua onze mortiers et 15 pièces de canon, on en prit deux et cinq drapeaux, et nous n'y perdîmes que peu de monde. Celle du 22 nous coûta plus cher par le nombre d'officiers qui y furent tués ou blessés. Le pauvre cousin d'Antigny y fut tué à la première charge. Le régiment du Roy, par trop d'ardeur, y a perdu beaucoup d'officiers. M. de Biron y reçut deux blessures, une au visage et l'autre à la teste; mais il va mieux. M. de Clermont, colonel d'Auvergne, eut la cuisse cassée, dont il est mort. M. de Molak de Karkado, colonel de Berry, tué. M. de Thessé, colonel de la Reine, tué, et le lieutenant colonel de ce régiment, celuy du Roy et le ma-

jor et M. de Chapiso, capitaine de grenadiers, et beaucoup d'officiers particuliers, tués ou blessés. La perte des ennemis fut beaucoup plus considérable que la nôtre. Depuis ce jour-là on ne fit plus que de petites sorties, où cependant on leur tuoit toujours du monde, et cela tous les jours. Enfin, pour abréger, la nuit du 12 au 13 septembre, les ennemis ont levé le siège après y avoir perdu beaucoup de monde et dépensé beaucoup d'argent; et n'étoient pas plus avancés à la fin du siège qu'au premier jour, excepté que leurs canons et mortiers avoient un peu endommagé les défenses de la place et écrasé plusieurs maisons voisines de l'attaque (1). On dit qu'ils sont retirés à Pettersen pour y attendre M. de Maillebois. Pour nous, nous commençons à jouir des douceurs de la liberté et de l'espérance de voir bientôt succéder l'abondance à la disette. Il est fâcheux que notre cavalerie soit à pied, à la réserve des quatre carabiniers par compagnie qui sont montés. Car, si nous étions à cheval, nous pourrions donner de l'occupation au grand duc, joint avec l'infanterie qui a soutenu le siège, et qui vaut bien au moins les troupes fraîches de l'armée de M. de Maillebois.

(1) Voltaire, dans une lettre à M^{me} de Solar, 2 septembre 1742, lui fait le récit de cette sortie : « Ce fut, Madame, le 23 de ce dernier mois, que les troupes enfermées dans Prague firent la plus vigoureuse sortie. Ils comblèrent une partie de la tranchée; ils renversèrent des batteries, ils enclouèrent des canons. Le combat dura une heure; on se battit de part et d'autre en désespérés. Nos troupes, loin d'en être découragées, protestent qu'elles périront plutôt que de se rendre. Jamais on n'a vu tant de zèle et d'intrépidité; chaque soldat semble être responsable de la gloire de la nation; c'est une justice que leur rend le prince Charles. »

« Comme nous étions à pied pendant le siège, nous faisions le service de l'intérieur de la place, ce qui soula-geoit l'infanterie. Ainsy nous n'avons pas eu beaucoup d'occasions brillantes de nous signaler. Adieu mon très cher frère, aimés moi toujours, et me croyez pour la vie,

Vostre meilleur amy. »

EXTRAITS D'UN LIVRE DE RAISON DE CHARLES DUCHESNE

Façon et produit de ses vignes de Ménilles depuis 1748.

« On a fait vendanger à Fains, le 24 septembre 1753, et à Ménilles le 25, par un fort beau temps. Le raisin étoit parfaitement mûr. Le vin de 1753 étoit le meilleur vin qu'on ait recueilli dans ce païs depuis mémoire d'homme. L'été de 1753 a été très sec et très chaud. Le 1^{er} juillet a été le jour le plus chaud du siècle.

« Les vignes ont été gellées la nuit du dernier avril au 1^{er} mai 1755. Le mois d'avril avoit été si doux que la vigne étoit fort avancée ; elle avoit fait des pousses considérables ; mais la gellée fut si forte que toutes les vignes furent perdues. Plusieurs vigneron retaillèrent leurs vignes. Cette opération ne produisit aucun avantage. Pour comble de malheur, il vint, le 4 aoust, une grelle affreuse, qui acheva de perdre ce qui étoit resté de la gellée. Cette année a été une des plus mauvaises pour la vigne que l'on ait eu depuis longtemps. Lors de la gellée du dernier avril au 1^{er} mai, le vent étoit nord ouest.

« On a fait vendanger à Ménilles le 11 octobre 1756. On a eu un peu d'eau sur la fin de la journée. L'année a été très humide et peu chaude. Toutes les récoltes ont été retardées. Le vin de cette année a été très mauvais. Le bled a valu jusqu'à 8 francs le boisseau. Malgré cette charté, qui a causé bien de la misère parmi le peuple, il n'y a point eu plus de maladies que dans les années ordinaires.

« L'hiver de 1761 a été si doux qu'il n'y a point eu de glace. Le printemps a été froid et sec. La plupart des foins ont été vasés par des pluies d'orage dans le mois de juin. Beaucoup de bleus ont été versés. Cette année peut être comptée au nombre des bonnes années pour les bleus et les mars. Il y a eu fort peu de fruits, les vignes ont été gellées, etc.

« L'hiver de l'année 1763 a été très froid, très sec et très long. La gellée a commencé le 14 novembre et a duré jusqu'au 28 janvier, sans discontinuer. Le froid a été d'un degré moindre qu'en 1740, le thermomètre n'étant descendu qu'à 9 degrés au-dessous de la glace. Le printemps a été très sec et très froid ; l'été a été froid. Il n'y a eu que 2 ou 3 jours bien chauds. C'étoit le 18 et 19 aoust.

« L'hiver de l'année 1776 a été plus froid d'un degré et demi qu'en 1709, le thermomètre étant descendu à 16 degrés et demi au-dessous de la congélation. La gelée a commencé le 10 janvier ; il a tombé beaucoup de neige. Il y en avoit généralement partout 10 à 12 pouces de haut. Le froid a été en augmentant jus-

qu'au 31, que le thermomètre descendit à 16 1/2 degrés.

« 1777. Il a plu pendant tout le mois de mai; le mois de juin a été sec et pas chaud; le mois de juillet a été très humide; le mois d'aoust très sec et très chaud ainsi que le mois de septembre. La récolte en toutes espèces de grains a été plus abondante qu'elle n'a été de mémoire d'homme, mais la vigne a manqué en totalité, en sorte que personne n'a fait vendanger ses vignes parce qu'il n'y avoit rien du tout. Il n'y a eu non plus ni poires ni pommes aux arbres de la campagne... ce qui a fait augmenter considérablement le vin et le cidre.

« 1778, l'été a été très sec et très chaud, ce qui a occasionné beaucoup de fièvres putrides et malignes pendant l'automne. J'ai été attaqué de cette dernière espèce de fièvre le 8 septembre, je l'ai eue pendant 40 jours, et sans des dépôts qui se sont faits aux glandes, je ne me serais pas tiré de cette cruelle maladie.

« L'hiver de 1779 a commencé dans les premiers jours de janvier et a duré tout le mois. Cet hiver a été un des plus agréables que j'aye vus. Il n'a point tombé de neige ni de pluie. Le soleil a toujours paru, ce qui a rendu le froid très suportable, quoiqu'il ait été assez fort pour geller la terre à la profondeur de 12 à 13 pouces, de sorte que presque tous les artichaux qui n'étoient pas bien couverts, ont été gellés.

« L'hiver de 1784 a été très froid, surtout les 3 derniers jours du mois de décembre, que le thermomètre de M. de Réaumur descendit à près de 2 degrés plus

bas qu'en 1776. La terre a été couverte de neige pendant plus d'un mois, et à une telle hauteur que de mémoire d'homme on n'a rien vu de pareil dans ce pays-ci.

« L'hiver de 1789 a été le plus froid de ce siècle. Le thermomètre a descendu à plus de 20 degrés... Il y a eu beaucoup de bleds de gellés, ce qui l'a fait monter à un prix excessif. »

NOTE SUR LA SEIGNEURIE DE FAINS,

PROPRIÉTÉ DE LA FAMILLE DUCHESNE

Extrait du papier terrier de la seigneurie de Fains, appartenante à messire Charles Ducasse ou Duchesne, chevalier, seigneur et patron dudit Fains, Preaux, les Essars, Saint-Mars et autres lieux, major de Vitry-le-François.

« La dite seigneurie de Fains est un plein fief de haubert relevant du Roi à cause de sa châstellenie de Pacy.

« Droit de basse justice.

« Banalité de pressoir à droit de siège, lequel consiste à ce que tous les vassaux, resséants et non resséants dans l'étendue dudit fief, sont tenus de pressurer leurs vendanges, tant raisins, pommes et poires qu'ils récoltent sur ladite seigneurie, au presoir de ladite seigneurie; et doivent, pour assiette, les 5 premiers pots qui tombent, et, après, toujours le 7^e pot jusqu'à la fin; et, au cas que les 5 premiers pots n'y fussent pas, sont tenus lesd. vassaux les fournir ou les payer, si au cas avant de presurer ils ne quittent et baillent le marc de

leurs raisins qu'on appelle *aisne*; en ce cas, n'ayant que peu de vendange qui ne fût pas suffisante pour employer le presoir, en donnant ledit marc ou vendange, ils sont quittes.

« Et ne doivent lesd. tenants et vassaux vendanger ny cœuillir leurs raisins, que le seigneur n'ait été vendanger et donné le jour de la vendange.

« Les dits vassaux sont tenus au droit de mets de mariage le jour de leurs noces, lequel consiste à apporter au manoir seigneurial ou logis du receveur, un plat fourni de telles viandes qui sont au festin ou banquet, avec 2 pots de vin, 2 pains blancs de froment pesant chacun 12 onces, et 2 galettes amandées. »

JETONS ET MÉDAILLES

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUEN

Par M. H. WALLON

I

MÉDAILLE OFFERTE PAR M. LE MINISTRE DU COMMERCE

Dans une audience récemment donnée à une députation de la Seine-Inférieure venue le visiter pour l'épilogue de l'Exposition de Rouen en 1896, le Ministre du Commerce, M. Henry Boucher, a fait à la Chambre de commerce de notre ville le don gracieux d'une médaille en argent frappée au coin de l'ancienne Chambre de commerce de la province de Normandie.

Cette médaille, qui mesure quarante-un millimètres et demi (dix-huit lignes) et pèse un peu plus de trente-neuf grammes, porte sur la face un buste de Louis XV enfant, et au revers un Mercure assis devant le port de Rouen, avec le millésime : 1719.

Le buste de la face a un relief prononcé : la figure du jeune roi, dont le profil est tourné vers la droite, a les joues pleines et même rebondies ; ses cheveux bouclés, retombant sur la nuque, sont ceints d'une couronne de laurier ; le ruban qui en lie les branches, flotte en nœud par derrière. La tête est noblement relevée ; le cou, d'un beau galbe, se dégage d'un vêtement à l'antique agrafé sur l'épaule ; une fleur de lys orne le haut de la robe sur la poitrine. En exergue, on lit :

LUDOVICUS XV. D. G. FR. ET NAV. REX

et sous le buste le nom du graveur :

DU VIVIER (1).

(1) Jean Duvivier, le père, né à Liège le 7 février 1687, mort à Paris le 30 avril 1761, graveur en médailles du Roi, reproduisit souvent le buste de Louis XV en médailles, grava divers événements pour servir à l'histoire métallique de son règne, des jetons d'assemblées, d'États de provinces ou d'académies, la succession des têtes des doyens de la Faculté de médecine de Paris, qui se remplaçaient tous les deux ans, etc.; agréé par l'Académie le 27 novembre 1717, il y fut reçu le 28 mai 1718.

Son fils, Pierre-Simon-Benjamin, né à Paris le 5 novembre 1730, décédé dans la même ville le 11 juillet 1819, hérita du talent de son père. Il fut, comme lui, le graveur ordinaire des doyens de la Faculté de médecine de Paris et graveur en médailles du Roi, il fut agréé à l'Académie le 23 novembre 1764, et y fut reçu le 28 décembre 1776, sur une tête de Louis XVI, devant servir pour le nouveau sceau de l'Académie.

Il avait gravé un grand nombre de médailles pour la suite de l'histoire métallique de Louis XV. Le règne de Louis XVI, avec les travaux de la rade de Cherbourg, la jonction de la Seine, de la Loire et du Rhin, les événements et les personnages de la guerre d'Amérique, lui donna aussi l'occasion de produire une quantité d'œuvres remarquables.

Les deux Duvivier, Jean et Benjamin son fils, maintinrent pendant le

Au revers de la médaille, le centre est occupé par une figure entière de Mercure, assise, laquelle, avec les accessoires, forme un premier plan en avant d'une vue du port et de la ville de Rouen. Le dieu du commerce présente de face son torse nu et porte la tête aux trois quarts vers la gauche; il repose, les jambes croisées, sur une balle de marchandise, le bras gauche appuyé sur un ballot. La coiffe et les pieds ont des ailes ainsi que le caducée qu'il dresse de la main droite. La chlamyde, dont le haut du corps est dégagé, retenue par le bras, retombe sur la cuisse. De chaque côté de la figure, d'autres balles ou barils gisent à terre; au pied de la balle où Mercure est assis, une planisphère se déroule entre une bourse et une boussole; et sous le baril à gauche, on distingue le chiffre \overline{B} des initiales T. B.

Le fond de la médaille représente la ville et son port : à droite du Mercure, le pont de bateaux et, sur la rivière, en amont, deux barques mâtées; la porte du Bac et la porte Dorée interrompent l'enceinte crénelée sur le quai; derrière les murs de la ville, des édifices et des clochers, Saint-Maclou, Saint-Martin-du-Pont. A la gauche du Mercure, trois navires, la proue au quai, voiles carguées sur les vergues,

xvii^e siècle les traditions des maîtres de la gravure en médailles qui avaient donné un grand essor à leur art pendant le règne de Louis XIV, les Chéron, les Molard, les Mauger, les Breton, mais ils n'en purent empêcher le déclin. Après une longue éclipse qui dura jusqu'à nos jours, l'art de la gravure en médailles doit son éclat nouveau à des talents qui rivalisent de goût dans l'invention et de perfection dans l'exécution.

pavillon battant à l'arrière ; le mur de la ville laisse voir le haut d'un long édifice comme celui des Halles, en arrière duquel se dresse la façade de la Cathédrale, entre ses deux tours, avec la flèche de Robert Becquet. L'exergue porte :

FIRMATA CONSILIO COMMERCIA.

et, dans la terrasse réservée au-dessous de la composition, on lit :

IX. VIRI ROTHOMAGENSES (1)
COMMERCIIIS REGUNDIS.
M.DCCXIX.

Si l'âge du roi dont la face de cette médaille reproduit l'image correspond à la date de 1719 inscrite au revers, nous devons dire qu'en réalité ces deux coins, heureusement associés pour le présent que le Ministre a voulu faire à la Chambre de commerce d'aujourd'hui, ne l'avaient pas été au siècle dernier pour frapper la médaille de l'ancienne Chambre. Le coin du revers signé T. B. avait été gravé par son auteur Thomas Bernard, dès 1703, pour la Chambre de commerce de

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêt du Conseil du 19 juin 1703 portant règlement pour l'établissement d'une Chambre particulière de commerce dans la ville de Rouen, ladite Chambre était composée du prieur, des deux juges consuls en charge et du procureur syndic de la juridiction consulaire, et de cinq marchands ou négociants élus, en tout neuf syndics.

Plus tard, par arrêt du Conseil du 23 avril 1767, le nombre fut porté à douze, par l'adjonction de trois nouveaux syndics, et il demeura tel jusqu'à la Révolution.

la province de Normandie, c'est-à-dire au lendemain de l'arrêt portant établissement de ladite Chambre. La médaille qui fut alors frappée avec ce coin pour le revers, avait pour face un buste du vieux Roi, œuvre du même graveur. Lorsque, en 1719, la Chambre fit frapper de nouvelles médailles, en changeant la date au revers, elle employa pour la face un buste de Louis XV enfant, dont le coin, gravé par le même J. Duvivier, n'était pas celui qui a servi pour notre médaille. Celui-ci, en effet, avait bien été créé par Duvivier en 1718, comme morceau de réception à l'Académie, mais, si nous en croyons le *Dictionnaire des Artistes français*, ne fut achevé qu'en 1747. C'est une œuvre exquise, où la grâce vivante de ce visage d'enfant est rehaussée par la dignité vraiment royale qu'expriment le regard et la bouche et que rend l'attitude de la tête. Le buste frappé sur l'ancienne médaille de la Chambre, est une jolie tête d'enfant; mais, ni comme expression, ni comme art, elle n'a la valeur d'un ouvrage si longuement caressé par son auteur et achevé dans la pleine maturité de son talent. Comme la Monnaie ne possède plus le coin employé pour la face de l'ancienne médaille, nous devons à cette perte une substitution dont nous ne nous plaignons pas.

Le don de cette médaille a été pour moi l'occasion de rechercher l'origine de son institution ainsi que ses transformations, et d'en écrire l'histoire, que je demande à l'Académie la permission de lui exposer.

II

JETONS DE 1703, 1707 ET 1712

L'arrêt du 29 juin 1703 porte, dans son article XXIII, que deux jetons d'argent du poids de dix deniers chacun, seront payés à la fin de chaque assemblée à chacun des syndics qui y auront assisté, et qu'une médaille d'or sera remise à chacun desdits syndics sortant de charge, et au député au conseil de commerce, lorsqu'il cessera d'en faire les fonctions, « pour marque de la satisfaction qu'on aura eue de leurs services. » L'arrêt n'indique pas quel sera le poids de la médaille d'or.

Dès le 18 novembre 1703 (1), la Chambre, qui avait été formée le 23 juillet précédent, avait prié le député de la province au Conseil royal de commerce, Nicolas Mesnager, de « prendre le soin de faire graver les coins nécessaires pour faire les jettons d'argent de la Chambre conformément au dessein qui avoit esté résolu et envoyé au sieur Le Breton, graveur ordinaire du Roy. » Le poids du jeton avait été arrêté à neuf deniers (2).

En février 1704 (3), Nicolas Mesnager faisait parvenir à la Chambre la quantité de 1,803 jetons avec les carrés qui avaient servi à la frappe et recevait de

(1) *Reg. des délibér.*, I, 82.

(2) *Ibid.*, 83, 22 novembre.

(3) *Ibid.*, 94.

la Compagnie la somme de 3,325 livres 3 sols en remboursement du mémoire qu'il avait payé pour les jetons et les carrés.

Le Musée d'Antiquités de Rouen possède un exemplaire de ce jeton d'argent. Sur la face, autour du buste de Louis XIV âgé, tourné vers la droite, on lit en exergue :

LUDOVICO MAGNO COMMERCII PROTECTORI.

Et sous le buste les initiales H. B. (Henri Breton), avec le millésime 1703.

Dans le haut du revers, un soleil verse ses rayons sur une tige de lys dont les fleurs sont visitées par des abeilles; de chaque côté du pied, un cartouche, à droite, porte les armes de Rouen, un autre, à gauche, celles de la province de Normandie; les inscriptions sont en exergue :

SOLE FOVENTE DITESCUNT.

et dans la terrasse :

CHAMBRE DE COMMERCE.

Un approvisionnement de plus de dix-huit cents jetons nous paraît considérable. C'est qu'il fallait pourvoir à une distribution fréquente et parfois abondante : avec deux jetons par membre et un pour le secrétaire de la Chambre, présents à des assemblées ordinaires qui se tenaient chaque semaine, et à des assemblées extraordinaires qui n'étaient pas rares,

assemblées auxquelles les syndics étaient régulièrement assidus, on dépensait aisément cent jetons par mois (1). On conviait les inspecteurs royaux des manufactures qui, par mois, trimestre où semestre, venaient rendre compte du nombre de métiers battants et de pièces produites par le tissage de laine, lin, chanvre ou coton, dans les différentes villes ou régions de la province. Fréquemment des négociants et surtout d'anciens syndics étaient appelés aux assemblées de la Chambre pour l'étude de certaines questions, soit à cause de leur compétence, soit parce qu'ils en avaient été rapporteurs ou commissaires, pendant le temps de leur exercice. Enfin les membres sortants assistaient non seulement à l'installation de leurs successeurs, mais à la séance suivante, où ils étaient remerciés au nom de la Compagnie. Or, tous ceux qui assistaient aux assemblées avaient part aux honoraires de la Chambre.

On en faisait encore la distribution aux deux assemblées générales des anciens syndics réunis chaque année vers la fin de décembre pour élire, l'une, les inspecteurs marchands des manufactures de toiles, l'autre les syndics nouveaux en remplacement de ceux qui sortaient d'exercice, ainsi qu'à toutes les assemblées générales extraordinaires parfois convoquées pour des délibérations majeures ou intéressant l'octroi des mar-

(1) Nous notons les dépenses suivantes : en 1706, 1,655 jetons ; en 1707, 1,463 ; en 1708, 1,260 ; en 1709, 1,382 ; en 1710, 1,305 ; en 1711 1,738.

chands : ces assemblées comptaient une soixantaine d'assistants.

On avait même décidé (1) que la distribution s'étendrait aux assemblées générales des anciens prieurs et juges consuls qui se tenaient, l'une en janvier, pour l'élection du procureur syndic de la juridiction, l'autre en août pour celle des prieur et juges consuls. Mais la première assemblée qui se tint le 8 janvier 1704, ayant refusé, à la pluralité des voix, d'accepter ces honoraires, la délibération du 31 octobre avait été rapportée le 15 janvier suivant (2).

En février 1706, la provision était épuisée. La Chambre prie M. Cobert (3), marchand à Paris, de faire faire un millier de jetons d'argent sur les mêmes coins que les précédents. Mais, sur l'observation que le sieur Delaunay, qui a seul le privilège de faire frapper des jetons, ne veut pas faire ceux de la Chambre à moins de 39 livres 10 sols le marc, la Chambre décide (4), qu'elle n'en fera faire que cinq cents sur ce pied. M. Cobert envoyait en mars (5) les cinq cents jetons pesant 23 marcs 6 onces 1 gros (6), à à raison de 39 livres 10 sols, faisant la somme de 939 livres 1 sol, plus 10 sols pour les frais.

(1) *Reg. des délib.*, I, 68-69.

(2) *Ibid.*, 86.

(3) *Ibid.*, 236.

(4) *Ibid.*, 237.

(5) *Ibid.*, 239.

(6) Chaque jeton pesait donc 11 gr. 63, c'est-à-dire environ neuf deniers, dont l'équivalent est de 11 gr. 40.

Le premier coin des jetons se trouva bientôt détérioré ; en avril 1706, on se disposait à lui en substituer un autre. La Chambre avait décidé (1) de présenter à M. de Courson, intendant de la généralité, cent jetons d'argent dans une bourse de velours cramoisi brodée d'or à ses armes. Comme il n'y avait plus de jetons et que la Compagnie n'avait encore pris aucune résolution sur le nouveau dessin qu'elle était dans la disposition de faire, M. Cobert fut prié d'en faire encore frapper un millier sur les mêmes carrés qui lui furent à cet effet envoyés, et il reçut en mai une provision de dix-huit cents livres (2).

Ce n'est qu'en juin 1707 (3) qu' « a esté veu et examiné à la Chambre un dessein des jetons qu'elle a resolu de faire faire ou est d'un costé le buste du Roy avec cette legende *Ludovicus magnus commercii protector*, au-dessous 1707, et de l'autre costé un caducée, et aux deux costez les armes de cette ville et de la province, et au-dessous deux mains qui s'entre tiennent et qui tiennent le caducée par le bas qui sortira d'entre ces deux mains, avec cette devise *In commercio fides*. Ce qu'ayant esté approuvé, a esté délibéré que ledit dessein sera envoyé à Mr Cobert à Paris pour en faire graver les coins, en faisant toutes fois observer au graveur que pour laisser plus de champ libre autour et au corps du revers du jetton, il est a propos que les ecussons des armes de la

(1) *Reg. des délib.*, I, 246-247.

(2) *Ibid.*, 248.

(3) *Ibid.*, 348.

ville et de la province soient moins grands, et les cordons qui les tiennent joignent imperceptiblement le corps des serpents; et qu'il faut que la terrasse soit au-dessous de la foy afin de la laisser libre et qu'on la puisse mieux distinguer comme tout le corps du jetton qui sera fermé par la terrasse, et ensuitte *Chambre de commerce*, comme au precedent jetton. » Ces observations furent mandées au sieur Cobert, comme aussi « de convenir du prix avec le graveur au meilleur marché qu'il pourra. »

Le 25 juillet (1), « aprez avoir veu et examiné les empreintes du dessein qui a esté cy devant arresté pour les jettons de la Chambre et qu'ils ont esté bien gravez et selon les memoires et instructions qui en ont esté cy devant envoyées à M^r Cobert qui a provision d'en faire graver les coins, a esté deliberé qu'il sera écrit audit sieur Cobert pour le prier de faire faire deux milliers de jettons d'argent, en luy faisant seulement observer pour le dire au graveur que l'on ne trouve pas la teste des serpens du caducée de Rouen desdits jettons bien formée et qu'on luy fera remettre les fonds nécessaires pour payer le tout. »

On voit avec quel souci de l'art nos aïeux veillaient à la représentation de leurs honoraires. Mais, en commerçants avisés, ils en marchandaient le prix. « Pour la fourniture des jettons (2), Delaunay orfevre du Roy demande 38 livres par marc d'argent, ou qu'on luy

(1) *Reg. des délib.*, I, 322.

(2) *Ibid.*, 324.

fournisse de l'argent au tiltre, il les fera à raison de trois livres par marc pour sa façon (1). » La Chambre autorise le prix de 38 livres, « si on ne peut en tirer meilleur marché ». Et comme le graveur avait fait les coins plus petits que les précédents, la Chambre, en les acceptant, demanda que l'orfèvre donnât aux jetons le même poids qu'auparavant (2). Le 22 août, elle envoya à M. Cobert 3,760 livres pour payer les 2,000 jetons, et 150 livres pour le graveur (3). Elle reçut sa commande au commencement de septembre (4).

Le musée d'antiquités de Rouen possède un exemplaire de ce jeton : la face porte les initiales H. B. du graveur du premier jeton, ce qui permet de croire qu'Henri Breton est encore l'auteur du nouveau revers.

Un des premiers usages que la Chambre fit des nouveaux jetons fut en faveur de l'Intendant de la généralité. « M. de Courson, Intendant, ayant paru jusques à présent dans la disposition d'estre favorable au commerce et aux negocians et en ayant mesme donné des marques en plusieurs occasions, et pour l'entretenir dans cette bonne disposition et luy en donner une petite

(1) La valeur du marc d'argent était fixée par ordonnance royale. Colbert l'avait trouvée à 26 livres, et l'avait successivement portée à 27 et à 28 livres. Elle était, comme on le voit, à 33 livres en 1707. Elle fut élevée jusqu'à 40 livres dans les dernières années du règne.

(2) *Reg. de délib.*, I, 323.

(3) *Ibid.*, 326.

(4) *Ibid.*, 327. — 2,000 jetons payés 3,760 livres, à raison de 38 livres le marc, donnaient le poids de neuf deniers et demi par jeton, intermédiaire entre le poids autorisé par l'arrêt du Conseil et celui qu'avait fixé la délibération du 22 novembre 1703.

marque de reconnaissance de la part de la Chambre, il a esté délibéré qu'il luy sera donné une bourse de cent jettons d'argent, qui a esté pour cet effet mise entre les mains de Monsieur le Prieur, qui veut bien prendre la peine de la luy presenter au nom de la Compagnie (1). »

Ces libéralités et la fréquence des distributions aux assemblées ordinaires ou extraordinaires, leur abondance aux assemblées générales, épuaient assez promptement le trésor confié au procureur syndic. Aussi, bien qu'il fût admis que les jetons fussent remboursés en monnaie courante, à raison d'une livre et quinze sols la pièce (2) et qu'il en rentrât de la sorte une certaine quantité dans la caisse du trésorier de la Chambre, il fallut, en juin 1710 (3), de nouveau recourir à la frappe. Cette fois, l'orfèvre, M. Delaunay, ne voulut pas les fournir à moins de 38 livres 10 sols le marc.

En 1712, le dessin de 1707 fut à son tour abandonné. Avant de faire une nouvelle commande de jetons, la Chambre arrêta en juin (4) « qu'il sera fait une autre empreinte du revers du jetton et qu'au lieu et place du caducée qui y est tenu par deux mains, on mettra sur les nouveaux le Mercure avec la représentation de la ville de Rouen estant sur le revers de la médaille, avec l'inscription au bas et au pied dudit Mercure : *Chambre de commerce de Rouen.* »

(1) *Reg. des délib.*, I, 340.

(2) *Ibid.*, 394, 458, 470.

(3) *Ibid.*, 484.

(4) *Ibid.*, II, 43.

III

MÉDAILLE DE 1703 ET DE 1719

La médaille était en effet distincte du jeton. Nous avons vu qu'en vertu de l'article XXIII de l'arrêt d'établissement de la Chambre de commerce de Rouen, une médaille d'or devait être remise à leur sortie d'exercice à chacun de MM. les Syndics, de même qu'à M. le Député du commerce de la province.

En prévision de la première distribution qui devait être faite en 1705, la Chambre, le 11 mars 1704 (1), arrête qu' « il sera écrit à M. l'abbé Bignon, président de l'Académie des Inscriptions, pour le supplier de donner un sujet pour remplir la medaille d'or dont il a plu à Sa Majesté de gratifier Messieurs les Sindics en sortant d'exercice de la Chambre. » Sur les dessins fournis par l'Académie (2), la Chambre fait graver les coins par les soins de M. Mesnager, député, et de M. Lallemand, ancien prieur, et elle arrête de faire frapper treize médailles d'or de deux onces et demie chacune (3). Elle offre une médaille d'or à M. l'abbé Bignon, président, et une d'argent à M. l'abbé Tallemant, secrétaire de l'Académie des Inscriptions, en considération du dessin qu'ils ont donné pour la médaille (4).

(1) *Reg. des délib.*, I, 97.

(2) L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a encore de nos jours une Commission des inscriptions et médailles, à laquelle est adjoint un membre de l'Académie des Beaux-Arts.

(3) 27 octobre 1704. *Reg. des délib.*, I, 144-146.

(4) 18 novembre, *ibid.* La médaille d'or fut souvent employée par la Chambre, comme la bourse de cent jetons, à reconnaître ou à assurer la

C'est la composition que nous avons décrite au début de cette notice, portant en exergue : FIRMATA CONSILIO COMMERCIA, et dans la terrasse : IX VIRI ROTHOMAGENSES COMMERCIIS REGUNDIS. Mais ici le millésime est M.DCCIII, date de la création de la Compagnie. Les initiales T.B. que nous lisons sur ce revers se retrouvent sur la face en caractères italiques, dans une forme entrelacée,

protection des seigneurs ou magistrats chargés de gouverner la province ou d'administrer la généralité. Ainsi, le 42 mars 1705 (*a*), la Chambre arrête qu'il « sera escrit à M. le Maréchal duc d'Harcourt, pour luy demander l'honneur de sa protection, dans les affaires où il sera nécessaire, au Conseil et auprès de MM. les Ministres pour le bien et utilité du commerce, et sera escrit aussy à Madame la marquise de Beuvron, qui est à Paris pour la suplier de joindre sa recommandation à cette demande. Plus sera fait présent à M. le marquis de Beuvron et à mondit sieur le maréchal d'Harcourt son fils et à M. Amelot conseiller d'Etat ayant le département du commerce chacun une médaille d'or de la Chambre dans chacune un estuy de chagrin garny de clouds d'or avec leurs chiffres et couronnes sur chacun des estuis et d'une roze au dessous. » M. le duc d'Harcourt refusa la médaille d'or et ne voulut en accepter tout au plus qu'une d'argent. Il fut déféré à son désir (*b*).

Le 17 février 1710 (*c*), « aprez avoir conféré sur les besoins que l'on a de protection dans les affaires générales ou particulières du commerce, et notamment dans la conjoncture présente (le manque de travail dans les manufactures avait causé des troubles et une vraie calamité publique), et que Monseigneur le duc de Luxembourg gouverneur de la province a donné des preuves de la sienne dans les occasions en faveur de la Chambre et pour luy donner une petite marque de reconnaissance et l'entretenir dans cette disposition, et à M. de Chaillou son secrétaire celle qu'il a d'y contribuer de sa part, a été arresté qu'il sera incessamment fait présent à mondit seigneur le duc de Luxembourg d'une médaille d'or dans un estuy de chagrin que l'on fera faire à son chiffre, piqué de clous d'or, et audit sieur de Chaillou, d'un cent de jettons d'argent dans une bourse de

(*a*) *Reg. des délib.*, I, 190.

(*b*) *Ibid.*, 199.

(*c*) *Ibid.*, 467.

sous le buste de Louis XIV vieillissant, qu'entoure l'exergue : LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS, et désignent Thomas Bernard comme graveur des deux coins.

La Bibliothèque de la ville, le Musée d'antiquités et la Chambre de commerce de Rouen ont des exemplaires en bronze de cette médaille de 1703, dont l'effigie du grand roi, avec son majestueux profil et sa perruque abondante, ferait à elle seule une œuvre d'art admirable.

Ainsi c'est le dessin du revers de la médaille de 1703, fourni par l'Académie des Inscriptions et gravé par Thomas Bernard, que la Chambre de commerce adopte pour le revers de son jeton en 1712, en le réduisant aux proportions de la pièce. On y conserve l'exergue FIRMATA CONSILIO COMMERCIA ; mais à l'inscription latine de la terrasse, écrite déjà en capitales minuscules sur la médaille et par suite trop ample pour le jeton, on substitue CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUEN avec le millésime approprié. La face du jeton de 1712 reste la même que celle des jetons de 1703 et de 1707 avec les mêmes initiales H. B. La réduction du coin de

velours qui sera pour cet effet acceptée le tout aux frais de la Chambre. » La médaille portée au Vieux Château fut acceptée du gouverneur (*a*).

Du 11 juin 1710 (*b*). « Et comme on a extrêmement besoin dans la conjoncture présente de la protection et des bons offices de M. l'Intendant, a été délibéré qu'il luy seroit incessamment fait présent d'une médaille d'or et au sieur Rameau son secrétaire d'une bourse de cent jettons d'argent. »

(*a*) *Reg. des délib.*, I, 470, 11 mars.

(*b*) *Ibid.*, 482.

Thomas Bernard n'est pas signée. Elle paraît avoir été faite par le graveur de la face et des précédents revers, Henri Breton. Car le 1^{er} août 1712 (1), la Chambre payait « aux sieurs Le Breton et Roger de Paris, pour la façon d'un carré et le prix de mille jetons, la somme de 1,986 livres. »

Elle restera désormais le revers du jeton de la Chambre, dont la face seule sera modifiée avec les changements d'effigie, suivant la personne ou l'âge du roi régnant.

Le jeton d'argent de 1712 se trouve à la Bibliothèque de la ville et au Musée d'antiquités.

Cent des nouveaux jetons remplirent la bourse qui fut présentée le 30 avril 1715 (2), au nom de la Chambre par Messieurs de la Juridiction à M. l'intendant Roujault, « pour les honoraires de l'honneur qu'il a fait à la Chambre de se trouver à l'assemblée tenue hier pour l'élection d'un député au Conseil du commerce (3). »

(1) *Reg. des délib.*, II, 47. En admettant que le poids de ces jetons fût de neuf deniers, et que le prix fût de 38 livres 10 sols le marc, les mille jetons auraient coûté 1,804 livres 10 sols. Il restait donc 181 livres 10 sols pour le prix du carré.

(2) *Reg. des délib.*, II, 200.

(3) Le premier député du commerce de la province de Normandie au Conseil royal de commerce, institué par Chamillard en 1700, avait été Nicolas Mesnager, désigné par le Contrôleur général avant l'établissement des Chambres de commerce, créées précisément afin d'élire dorénavant ce député et de faire connaître par son intermédiaire les avis et les vœux de la province « pour le bien du commerce. » Nommé par le roi un des plénipotentiaires pour traiter de la paix à Utrecht, Nicolas Mesnager avait, en novembre 1711 (a), prié le Contrôleur général de demander à S. M. la

(a) *Reg. des délib.*, II, 10-11.

Ce n'est qu'en 1719 que l'effigie de Louis XV apparaît sur les médailles et sur les jetons de la Chambre

permission de remettre l'emploi de député de la province, et, en décembre suivant (*a*), l'assemblée générale, « pour obéir à M. l'Intendant, et sans tirer à conséquence ny aucunement innover à l'article XIII de l'arrêt du Conseil du 19 juin 1703 qui règle la manière dont ladite élection doit estre faicte », avait décidé qu'il serait présentement fait choix de trois des principaux négociants de cette ville. M. Nicolas Marye avait obtenu 35 voix, M. Le Couteulx 31, et M. David Le Baillif l'ainé 27. Un arrêt du Conseil du 22 mars 1712 avait ordonné de surseoir à la nomination du député et réduit ses appointements de douze mille à six mille livres. Ce ne fut que dans l'assemblée du 24 mai 1712 (*b*) que M. David Le Baillif fut à l'unanimité élu député. Il fut chaque année continué dans ces fonctions jusqu'à sa mort survenue en avril 1745. Il venait d'obtenir un arrêt du Conseil qui lui attribuait huit mille livres d'appointements à commencer du jour de sa première nomination. A sa mort, il fut résolu, dans l'assemblée du 17 avril 1745 (*c*), qu'on se servirait de la voie du scrutin pour former une liste de trois noms. Le premier tour fit sortir dix-huit noms; au second tour, M. Guillebon obtint 30 voix sur 35 votants. M. Pasquier 28, M. Cottard 21. Il fut arrêté que la liste serait soumise à M. l'Intendant. Le 27 avril (*d*), M. l'Intendant prie MM. de la Juridiction de se rendre à son hôtel après-midi pour prendre des mesures au sujet de l'élection pour un député. Le surlendemain, en une assemblée générale tenue en la chambre ordinaire de la Juridiction, sous la présidence de M. l'intendant Roujault, « les avis et suffrages pris en la manière accoustumée a esté nommé et élu unanimement M. Godeheu, ancien prieur, pour un an, à partir du premier may, aux appointements de huit mille livres. » Cette élection, préparée dans le cabinet de M. l'Intendant, fut soumise à l'approbation du Contrôleur général (7 mai), et naturellement approuvée par lui (15 mai).

M. Godeheu fut continué dans ses fonctions d'année en année jusqu'en 1720. Au mois de février de cette année (*e*), il « mande qu'à l'assemblée

(*a*) *Reg. des délib.*, II, 19.

(*b*) *Ibid.*, 37.

(*c*) *Ibid.*, 195-197.

(*d*) *Ibid.*, 198.

(*e*) *Ibid.*, III, 197.

de commerce. Le 2 octobre de cette année (1), la Compagnie délibère de faire frapper six médailles d'or du poids de deux onces, au buste de Louis XV et au revers le Mercure, et mille jetons d'argent du poids de huit deniers chacun ou de vingt-quatre au marc, au buste de Louis XV et au revers le Mercure.

La Bibliothèque de Rouen conserve un exemplaire en bronze de la médaille frappée en 1719. La composition gravée par Thomas Bernard occupe le revers avec ses inscriptions, dont le millésime primitif est changé en 1719. Elle continuera à y figurer jusqu'en 1752, époque où elle sera transformée par une interprétation que graverà Jean Duvivier, et sous cette forme, deux fois depuis modifiée et altérée, elle subsistera jusque sur les jetons que la Chambre de commerce de Rouen fait frapper aujourd'hui.

Sur la face, l'effigie du vieux roi est remplacée par

generale de la Compagnie des Indes, tenue le 21 de ce mois, il a été nommé l'un des trois directeurs d'icelle, et que cependant la Compagnie peut lui écrire à l'ordinaire sur ce qui concerne l'avantage du commerce, attendu qu'il ne quittera sa place de député au Conseil de commerce que suivant le parti que prendront MM. les Commissaires pour déterminer ce qu'on souhaite de lui. On souhaita sans doute qu'il ne cumulât pas les deux fonctions. Car au commencement d'avril (a), il remercia la Chambre de la députation qu'elle lui avait déférée près du Conseil de commerce, et l'assemblée générale tenue le 5 avril 1720, sous la présidence de l'Intendant M. de Gasville, élut député à sa place son gendre, M. L. Pasquier, écuyer, négociant.

M. Godeheu eut plus tard à remplir les fonctions de commissaire envoyé par la Compagnie des Indes à Pondichéry, pour faire enquête sur les agissements de Dupleix.

(1) *Reg. des délib.*, III, 164.

(a) *Reg. des délib.*, III, 204.

celle de son arrière-petit-fils : c'est la tête d'un enfant de neuf ans dont les boucles sont ceintes d'un rameau de laurier, retenu par un nœud flottant ; l'épaule est vêtue d'une fourrure.

Les nouveaux jetons que la Chambre fit frapper cette même année 1719, en portent le millésime dans la terrasse ménagée au revers sous le Mercure. Le coin de la face qui représente le buste de Louis XV enfant, toujours tourné vers la droite, dont la tête bouclée est ceinte de laurier, a été gravé par Joseph-Charles Roettiers, dont on lit les initiales entrelacées sous le buste ; en exergue :

LUDOVICUS XV. D. G. FRAN. ET NAV. REX.

Ce jeton se trouve à notre Musée d'antiquités.

Un jeton d'argent qui porte au revers le millésime de 1721, et dont on peut voir des exemplaires à la Bibliothèque de la ville et à la Chambre de commerce (celle-ci a même conservé le coin bien fatigué du revers), nous présente sur la face un Louis XV adolescent, à perruque frisée jusque sur l'oreille, nouée sur la nuque et retombant en boucles sur l'épaule, avec une cravate au cou, une veste à boutons et jabot, une fourrure au col de l'habit : LUD. XV. REX CHRISTIANIS-SIMUS en exergue. Sous le buste, on retrouve les initiales entrelacées de J.-C. Roettiers.

Au même millésime de 1721, un autre jeton a été frappé avec un coin de face donnant une tête de Louis XV adolescent, à chevelure flottante, sous laquelle on lit en toutes lettres :

DU VIVIER F.

IV

VALEUR DES JETONS ET MÉDAILLES

Quelle était la valeur de ces jetons et de ces médailles ?

Pour la médaille d'or, la Chambre avait décidé, en 1704, que le poids en serait de deux onces et demie (76 gr. 485). Le poids obtenu fut ordinairement de deux onces trois gros (72 gr. 82). C'est celui qu'aurait notre médaille d'argent si elle était en or (1). C'est celui que nous donne le *Registre des délibérations* de la Chambre (2) pour les douze médailles d'or délivrées en août 1706, lesquelles pesaient ensemble 3 marcs 4 onces 4 gros 1/2, ou 873 gr. 83, soit par pièce environ 2 onces 3 gros ou 72 gr. 83.

Le poids du jeton, d'après l'arrêt, devait être de dix deniers (12 gr. 74). La première délibération de la Chambre l'avait fixé à neuf deniers (11 gr. 46). Dans la pratique, il varie de neuf à neuf et demi (3). En 1719, on l'avait réduit à huit deniers (10 gr. 19), un peu plus que le poids d'une pièce de deux francs (4).

(1) Le poids de cette médaille d'argent est de 39 gr. 4. La relation de densité des deux métaux écrouis étant $\frac{19.367}{10.54}$, elle pèserait en or 72 gr. 85 soit environ 2 onces 3 gros.

(2) I, 267.

(3) En mars 1706, 500 jetons pèsent 23 marcs 6 onces 4 gros, donnent 9 d. 1 (11 gr. 63) par jeton. En août 1707, 2,000 jetons payés 3,760 livres à raison de 38 livres le marc, donnent un poids total de 99 marcs, soit 9 deniers 4/2 (12 gr. 4) par jeton. (*Reg. des délib.*, I, 239 et 326).

(4) *Reg. des délib.*, III, 164.

En 1705 (1), deux médailles d'or sont payées 364 livres, soit 182 livres l'une ; en août 1706 (2), à raison de 70 livres l'once, la médaille de 2 onces 3 gros revient à 166 l. 4 s. 6 d. ; en avril 1708 (3), l'once ne coûte que 68 livres et la médaille d'un peu plus de deux onces revient à 138 livres.

Celles-ci avaient été trouvées trop légères. Le 19 août 1709 (4), la Chambre, ayant à faire frapper huit médailles, recommande qu'elles aient le poids des premières, soit deux onces trois gros chacune. Les sept médailles frappées en novembre 1711 reviennent à 1,402 l. 7 s. 6 d. (5), ce qui donne pour chacune un prix de plus de 200 livres. Les cinq médailles commandées le 4 décembre 1713 (6) coûtent 875 livres, soit 175 livres la pièce.

Nous avons vu que la Chambre payait les jetons entre 38 l. et 39 l. 10 s. le marc, prix sur lequel l'orfèvre comptait 3 livres pour la façon. Les 500 jetons fournis en mars 1706 (7) à 39 l. 10 s. le marc, sont payés 939 l. 1 s., pour 23 marcs 6 onces 1 gros, ce qui met les 100 jetons à 187 l. 16 s. En août 1707 (8), la Chambre traite à 38 livres le marc et paye les 2,000 jetons 3,610 livres, soit 185 livres les 100 jetons qui

(1) *Reg. des délib.*, I, 176 B.

(2) *Ibid.*, 267.

(3) *Ibid.*, 335.

(4) *Ibid.*, 436.

(5) *Ibid.*, II, 22.

(6) *Ibid.*, 140.

(7) *Ibid.*, I, 237 et 239.

(8) *Ibid.*, 324 et 325.

pesaient un peu plus lourd (9 d. 1/2 au lieu de 9 d. 1/10, poids des précédents). En juin 1710 (1), elle accepte le prix de 38 l. 10 s. En août 1712 (2), la fourniture de 1,000 jetons et d'un carré est payée aux sieurs Le Breton et Roger, de Paris, 1,986 livres. En supposant le prix de 38 l. 10 s. le marc pour les jetons, et le poids de 9 d. par pièce, les 1,000 jetons auraient coûté 1,804 l. 10 s., soit 180 l. 2 s. 3 d. les 100 jetons. Resterait une somme d'environ 180 livres pour la fourniture du carré. Elle avait été payée 150 livres au graveur du coin de 1707.

Le procureur syndic de la juridiction, trésorier de la Chambre, reprenait jetons et médailles contre espèces ayant cours. La médaille d'or était reprise pour 150 livres et le jeton pour 1 l. 1/2. Cent jetons d'argent équivalaient à une médaille d'or. En 1709 et les années suivantes, le jeton est échangé communément contre 1 l. 15 s., soit 175 l. pour cent jetons (3). Mais plus tard, lorsque la banqueroute de Law eut causé une grande disette métallique et que les *papiers royaux* eurent remplacé la monnaie courante, le procureur syndic paya plus cher les jetons qu'il rachetait à ceux qui avaient reçu les honoraires de la Chambre. Le 6 mai 1720 (4), il fut autorisé à les payer 3 l. chacun jusqu'à nouvel ordre. Au mois de septembre de la même

(1) *Reg. des délib.*, I, 484.

(2) *Ibid.*, II, 47.

(3) *Ibid.*, 394, 458, 470, etc.

(4) *Ibid.*, III, 164.

année (1), l'échange avait lieu à raison de 4 l. 5 s. et même 4 l. 10 s. En janvier suivant (2), le prix en était ramené à 3 l. 15 s., où il était encore en octobre 1723, à 3 l. 5 s. en mars 1724 (3), à 2 l. 15 s. en mai (4), et, en janvier 1726 (5), à 2 l. « eu egard a la diminution du prix du marc d'argent ordonnée pour le premier de ce mois. »

V

HONORAIRES EXCEPTIONNELS

Malgré le renchérissement de la valeur des médailles et des jetons, la Chambre de commerce n'avait pas

(1) *Reg. des délib.*, III, 242.

(2) *Ibid.*, 270, 20 janvier 1721. — « Sur ce qui a esté representé par Mr le Procureur syndic qu'il n'y a pas encore de jettons frappés pour la distribution des honoraires de M^{rs} les Syndics de la Chambre et qu'il est nécessaire d'en acheter ; mais que ne pouvant toucher de fonds a l'octroy de ceux qui sont destinez pour l'entretien de la Chambre, il demande d'estre autorisé d'en acheter à raison de 3 livres 15 sols par jetton à payer des premiers deniers qu'il prendra à l'octroy pour le service de la Chambre : a esté delibéré que ledit sieur Procureur syndic est autorisé de prendre ou acheter les jettons nécessaires pour la Chambre aux conditions cy dessus. »

(3) *Reg. des délib.*, IV, 183. « Veu la lettre de M. Delaunay directeur de la monnoie des medailles a Paris, portant que depuis la derniere diminution les jettons sont à 75 livres le marc façon comprise, et veu que le marc de jettons est composé de 24 jettons (de 8 deniers chacun), le prix des jettons est fixé à 3 l. 5 s. pièce. »

(4) *Reg. des délib.*, IV, 200.

(5) *Ibid.*, 332.

interrompu ses libéralités. Le 23 juin 1721 (1), était « signé un mandement pour la somme de cent livres en faveur de la demoiselle Lemoine horlogeuse pour prix façon et ouvrage d'un etuy de chagrin sur lequel sont représentés d'un costé les armes de M. de Gasville Intendant et de l'autre son chiffre (2), dans lequel est renfermée une médaille d'or qui doit estre présentée à M. de Gasville. » La médaille d'or, du poids de 2 onces 4 gros, selon l'évaluation ordinaire de cent jetons par médaille, représentait en janvier 1722 une valeur de 375 livres (3).

Le 9 décembre 1722 (4), la Chambre faisait présenter à M. l'Intendant de Gasville une bourse de cent jetons à ses armes comme président de la compagnie et gratifiait également d'une bourse de cent jetons M. de Caumont, subdélégué, et M. du Vert, secrétaire de l'Intendance.

A partir du mois d'octobre 1731 (5), l'inspecteur des toiles du marché de Saint-Georges, fonction créée par ordonnance de l'Intendant de Gasville, reçut de la Chambre une médaille d'or à la fin de chaque année de son exercice. Cela dura vingt ans, jusqu'à la décision

(1) *Reg. des délib.*, III, 316.

(2) L'augmentation de la valeur des métaux se faisait sentir jusque dans le prix des étuis garnis de clous d'or dans lesquels la Chambre offrait ses médailles. En avril 1705 (I, 176 B) il était payé 87 l. 18 s. pour deux étuis, en mai de la même année, 43 l. 19 s. pour un, en mars 1710, 59 l. (I, 470).

(3) *Reg. des délib.*, III, 316.

(4) *Ibid.*, IV, 53.

(5) *Ibid.*, V, 292-294.

prise par le Garde des Sceaux en mars 1751 (1). Cette décision modifia les conditions faites à l'inspecteur de Saint-Georges, et, en échange d'autres avantages, remplaça par une médaille d'argent celle qu'il avait reçue jusque-là en or.

Lorsque, en septembre 1732, M. de La Bourdonnaye remplaça M. de Gasville comme Intendant de la généralité de Rouen, la Chambre délibéra (2) qu'il lui serait présenté une médaille d'or avec un étui en chagrin garni de clous d'or à ses armes d'un côté et à son chiffre de l'autre, et qu'il serait donné une bourse de cent jetons d'argent à M. Girault son secrétaire, « le tout au nom de la Chambre suivant l'usage. »

M. de La Bourdonnaye demeura pendant vingt-deux ans intendant de la Généralité de Rouen, et c'est sous son administration que la Juridiction consulaire, la Bourse et la Chambre de commerce obtinrent par la construction du Bâtiment des Consuls un logement noblement approprié à leurs besoins (3). La compagnie consulaire étant en difficulté avec l'entrepreneur qui avait commis des fautes graves dans la construction du nouveau bâtiment, pouvait avoir besoin de la protection de l'Intendant. C'est peut-être avec cette arrière-

(1) *Reg. des délib.*, X, 445-446.

(2) *Ibid.*, V, 408.

(3) Arrêt du Conseil, 22 décembre 1733. Ordonnance de l'Intendant, 25 janvier 1734. Adjudication des travaux, 27 mai 1734. Réception des ouvrages, 8 mai 1741. Procès avec l'entrepreneur Pillet pour malfaçon et adjudication d'ouvrages de réfection le 19 mai 1747. Réception desdits ouvrages, 9 septembre 1750.

pensée que la Chambre de commerce prit, le 23 juin 1743 (1), la délibération suivante :

« A esté exposé par M. le Prieur que luy estant revenu que precedemment la Compagnie auroit mis en deliberation de presenter à M^{rs} les Intendants de cette Generalité une medaille d'or ou bourse de jettons soit pour tenir lieu d'honoraires en qualité de presidents de la Chambre aux assemblées auxquelles ils peuvent se trouver, quand il leur plaist, suivant l'article V de l'Edit d'établissement, ou par reconnaissance pour la protection dont ils honorent le commerce, il auroit en consequence fait l'examen des comptes de M^r le Sindic tresorier de la Chambre et auroit remarqué qu'en differens tems, depuis l'établissement de ladite Chambre, il auroit esté présenté à M^{rs} Roujault, de Gasville, de La Bourdonnoye, tantost une medaille d'or ou une bourse de jettons d'argent, ainsi qu'a M^r le Secretaire de l'Intendance; que l'honneur que la Chambre reçoit de la bienveillance et protection de M^r de La Bourdonnoye qui, dans toutes les occasions où il a esté requis, s'est porté à favoriser le commerce general et particulier de cette province, semble devoir exciter la reconnaissance de M^{rs} les Sindics de la Chambre et les engager à luy en donner des marques sensibles : pourquoi M^r le Prieur demande à la Compagnie si elle trouve à propos qu'il soit *en ce moment* présenté à M^r l'Intendant une medaille d'or avec un etuy à ses armes et chiffre et qu'il soit aussy donné à M^r le Secretaire de l'Inten-

(1) *Reg. des délib.*, VII, 447.

dance une bourse de cent jettons d'argent. Sur quoy les avis de la Compagnie pris a esté delibéré » qu'il sera fait ainsi que le propose M. le Prieur.

La Chambre accordait quelquefois aux absents les honoraires de la séance. Ainsi l'héritier d'un syndic défunt reçoit « quatorze jettons pour les honoraires de sept assemblées de la Chambre ou il n'a pu figurer attendu qu'il etoit malade de la maladie dont il est mort (1). »

A la suite du rachat que la Chambre avait fait des offices des cuirs en vue d'en obtenir la suppression, elle s'était trouvée engagée dans un interminable procès avec les fermiers des droits desdits offices. Elle dut à plusieurs reprises députer à Paris un de ses membres, M. de Chevremont, pour suivre le procès et en activer la marche, et elle décida que le syndic absent signerait toutes les assemblées tenues à l'occasion de ladite affaire pendant son séjour à Paris, c'est-à-dire qu'il en recevrait les honoraires (2).

Mais c'est avec une répugnance visible qu'elle accueillit une demande de ce genre de la part du député Georges Godeheu et plus tard de son gendre le député Louis Pasquier. Godeheu, dont le choix comme député avait été décidé dans le cabinet de l'Intendant pour répondre au désir du Contrôleur général, dut à la protection de celui-ci d'être élu deux fois syndic de la Chambre, la première le 31 décembre 1721 après n'avoir rempli que pendant deux mois les fonctions préli-

(1) 5 janvier 1730. *Reg. des délib.*, V, 157.

(2) 26 juillet 1762. *Reg. des délib.*, XII, 361.

minaires d'inspecteur marchand des toiles à la halle de Rouen (il avait le 30 octobre précédent été élu à la place d'un inspecteur défunt); la seconde fois le 30 décembre 1730, après avoir été expressément dispensé l'année précédente des fonctions d'inspecteur (1). Pendant ces deux périodes de chacune deux ans, il se fit envoyer à Paris à divers intervalles les jetons de présence des assemblées de Rouen auxquelles il n'avait jamais paru, ou plutôt leur représentation monétaire.

Son gendre, Louis Pasquier, élu député à sa place le 5 avril 1720, et continué dans ces fonctions jusqu'à sa mort, s'était fait nommer syndic de la Chambre de commerce de Rouen le 31 décembre 1735. Après sa sortie d'exercice, n'ayant assisté à aucune assemblée de la Compagnie, il n'osa demander directement au trésorier le petit profit des honoraires. Il écrivit en janvier 1738 (2) au syndic qui venait de sortir de charge avec lui « de parler à M^r le Prieur et de prier la Compagnie de luy faire remettre le nombre de jettons qui doivent luy revenir pour ses honoraires des assemblées de la Chambre pendant les deux dernières années dont il a été nommé un des sindics, et de lui faire pareillelement delivrer une medaille d'or qui est accordée à chacun de M^{rs} les Sindics à la fin de leur exercice, le tout ainsy et de la même maniere qu'il a été fait à M^{rs} les autres sindics de la Chambre des deux dernieres années. »

Sur cette requête il a été délibéré « que M^r Pasquier

(1) 22 décembre 1729. *Reg. des délib.*, V, 150.

(2) *Reg. des délib.*, VII, 20-24.

n'ayant point été présent aux deliberations des assemblées de la Compagnie, il convient qu'il obtienne de Mgr le Controleur general ou de Mr l'Intendant une lettre ou un ordre afin que la Compagnie puisse valablement luy payer les honoraires avec la medaille d'or qui sont accordez à M^{rs} les Sindics pendant le tems et à la fin de leur exercice. »

M. Pasquier tomba bientôt malade et la cure qu'il fit pendant l'été à Bourbon-l'Archambault, bien qu'il écrivît en septembre qu'il était content de l'effet des eaux, ne l'empêcha pas de mourir en novembre de la même année 1738, sans que le Contrôleur général ni l'Intendant eût donné d'ordre pour le payement des jetons et de la médaille.

En regard de cet excessif appétit d'honoraires, nous devons citer un exemple de délicatesse donné par la Chambre. En décembre 1730 et janvier 1731, elle s'assembla trois fois pour entendre les plaintes portées contre elle devant le Contrôleur général par les sieurs Clément et de Mettreville, inspecteurs des toiles de la généralité de Rouen et pour y répondre. « Attendu, dit le procès-verbal de chacune de ces séances (1), qu'il ne s'agit dans la présente assemblée que des intérêts et de l'honneur de la Compagnie, il n'y sera distribué aucun honoraire. »

(1) 16 et 19 décembre 1730, 5 janvier 1731. *Reg. des délib.*, V, 220, 224-227, 233.

20 décembre 1730. « Copie de la lettre écrite par M. le Contrôleur general (Orry) à M. de Gasville Intendant datée de Versailles du 11 décembre 1730.

« Monsieur, Les Sindics de la Chambre de commerce de Rouen se

VI

MÉDAILLE DE 1752 ET DE 1781

Après avoir indiqué quel usage la Chambre de commerce faisait de ses jetons ou médailles, nous revenons à l'histoire de leur confection.

Dans l'assemblée du 23 novembre 1751 (1), « a été exposé par M. le Prieur qu'étant nécessaire de faire frapper des medailles tant en or qu'en argent, il auroit été remarqué que le coin dont on fait usage jusqu'à present n'est plus en etat de servir, et comme M. Midy,

« comportent avec les inspecteurs des manufactures d'une maniere peu
« convenable. Je suis informé que depuis le tems que le sr de Mettreville
« est à Rouen non seulement il n'a été apelé à aucune assemblée mais
« mesme que s'étant présent avec le sr Clement son confrere à la Chambre
« de commerce le 29 du mois dernier, on leur repondit qu'il faloit qu'ils
« atendissent : ce qui les determina à se retirer. Si la Chambre de com-
« merce agissoit avec le zèle et le concert necessaire au soutien des
« manufactures, elle n'affecteroit pas un pareil mepris pour ceux qui sont
« commis pour veiller à l'execution des reglements et elle confereroit
« souvent avec eux pour s'instruire de ce qui se passe à ce sujet. Mais
« je voy que l'esprit de negligence et mesme d'oposition au bien du com-
« merce y regnent toujours malgré les reprimandes qu'elle s'est atirées
« en differents tems. Et je vous prie de luy faire connoître qu'à la preuve
« que je recevray d'une conduite si irreguliere, je demanderay au Roy
« des ordres pour contenir les membres de cette Chambre dans leur
« devoir. C'est ce que je vous prie de leur faire entendre et par la lecture
« de ma lettre et par les reproches que vous leur ferez assés vifs pour
« qu'ils prennent la resolution de se corriger à l'avenir. Je vous prie
« mesme de me marquer ce que vous aurés fait à ce sujet. Je suis etc.
« Signé Orry. »

(1) *Reg. des délib.*, IX, 154-155.

dans le voyage qu'il vient de faire à Paris, auroit été prié de consulter les meilleurs ouvriers pour scavoir s'il y auroit moyen de le reparer, il luy auroit été fait reponse qu'il n'etoit pas possible de le remettre en etat à moins de le detremper et le retremper, ce qui ne se pouroit faire sans risque qu'il cassât au premier travail; que sur ce qu'il luy auroit été observé qu'il conviendroit mieux en faire graver un nouveau, qu'en consequence il auroit vu le sieur Duvivier qui est actuellement le graveur le plus en reputation qui luy auroit demandé quinze cents livres pour cet ouvrage. Sur quoy les avis pris, vu la nécessité d'avoir un nouveau coin, M. L. Midy a été prié de vouloir bien prendre le soin d'en faire graver un et d'en menager le prix autant que faire se pourra, ce qu'il a accepté. »

En vue de ce nouvel ouvrage, la Chambre de commerce avait demandé (1) une composition à J.-B. Descamps, directeur de l'école de dessin de cette ville (2). Les dessins de Descamps avec les instructions de son auteur furent remis au graveur Duvivier qui demanda toute l'année pour achever son coin. A la prière de la Chambre, il le promit pour le mois de septembre,

(1) *Reg. des délib.*, IX, 196.

(2) Jean-Baptiste Descamps, peintre et écrivain, né à Dunkerque le 28 août 1706, mort à Rouen le 14 juillet 1791, reçu à l'Académie de peinture le 7 avril 1764 sur *une Paysanne Cauchoise dans sa cuisine avec deux de ses enfants*, tableau conservé au Musée du Louvre. Il fit pour sa ville natale une série de compositions relatives à son histoire, qui ont été gravées par Lebas en 1757 et qui se trouvent neuf au Musée, une à l'Hôtel-de-Ville de Dunkerque. Il avait travaillé avec son maître Largilière aux tableaux exécutés pour le sacre de Louis XV. Il fut aussi chargé

et le prix en fut fixé à 2,000 livres, quelques instances que M. Midy eût faites pour l'obtenir à un plus bas prix. C'est au mois de décembre seulement (1), que le graveur livra à MM. Le Couteulx, banquiers à Paris, le coin qu'il s'était chargé de faire pour la nouvelle empreinte des médailles. La Chambre pria MM. Le Couteulx de faire frapper de suite cinquante médailles en or du prix de 250 livres, matière, façon et droits compris, et cent médailles en argent du prix de 15 livres (2). Mais il fallait obtenir de M. d'Argenson la liberté de faire usage, pour les médailles que la Chambre devait faire frapper, d'un coin nouvellement gravé du buste du Roy par Duvivier. En mai 1753 (3), l'Intendant, M. de La Bourdonnaye, se rendant aux

de reproduire les principales circonstances de la venue de Louis XV au Havre le 17 sept. 1749. A Rouen, il fonda en 1740 l'Ecole gratuite de peinture et de dessin, première application de l'enseignement du dessin aux arts industriels, et la dirigea jusqu'à sa mort. Par arrêts du Conseil du 7 janvier 1750 et 18 novembre 1755, Descamps recevait une gratification annuelle de 1,200 livres « pour tenir gratuitement les écoles de dessin en cette ville. » Il écrivit en 1767 un *discours sur l'utilité des établissements des écoles gratuites de dessin en faveur des métiers*, qui fut couronné par l'Académie française. — Son fils et élève, Jean-Baptiste, né à Rouen le 24 juin 1742, mort dans la même ville, en 1836, succéda à son père en 1791, avec le titre de directeur général de l'école de dessin et de peinture de Rouen et du département de la Seine-Inférieure, occupa cette place jusqu'en 1793, époque où l'école fut supprimée et son directeur incarcéré. Nommé en 1809 conservateur du musée de peinture formé à Rouen de la collection d'œuvres d'art provenant des couvents ou établissements supprimés, il en publia la même année un catalogue raisonné, qui fut réimprimé en 1830 (d'après Auvray, *Dict. des Artistes français*).

(1) *Reg. des délib.*, IX, 292-293.

(2) *Ibid.*, 362.

(3) *Ibid.*, 363.

sollicitations de la Chambre, écrivit à M. d'Argenson pour le prier de permettre aux officiers de la monnaie des médailles de se servir pour celles de la Chambre du nouveau buste du Roi. Ce n'est que le 6 mars 1754 (1) que M. le Prieur put mettre sur le bureau de la Chambre une caisse contenant 53 médailles d'or et 100 en argent frappées à la monnaie des médailles, en conséquence des précédentes délibérations de la Chambre, avec un mémoire-quittance de MM. Le Couteulx montant à la somme de 16,946 l. 7 s. Cette somme représentait le prix des médailles pour 14,756 l. et pour le surplus, 2,196 l. 7 s., le prix de la gravure et divers frais. Ce même jour la Chambre délibéra qu'il serait donné à M. Descamps, directeur de l'Académie de dessin, « pour les peines et soins qu'il s'etoit donnés pour la Compagnie, une medaille d'or. »

Des exemplaires en argent et en bronze de cette médaille se trouvent au Musée d'antiquités de Rouen. Sur la face, le buste de Louis XV tourné vers la droite reproduit l'image du Roi à l'âge d'environ quarante ans : le front est découvert, les cheveux frisés sur l'oreille retombent en longues boucles jusque sous le buste ; le laurier qui ceint la tête est en partie couvert par la chevelure ; le cou est nu. En exergue :

LUD. XV. REX CHRISTIANISSIMUS;

Sous le buste :

J. DUVIVIER F.

(1) *Reg. des délib.*, IX, 468.

Le même graveur qui avait donné tant de saveur et de grâce à la tête de l'enfant, a fait de l'effigie de l'homme, présentée avec un fort relief, une œuvre d'un grand caractère.

Au revers, sous l'exergue :

FIRMATA CONSILIO COMMERCIA.

la composition de 1703 a été l'objet d'une interprétation nouvelle. Mercure descend des cieux, il porte dans la main droite le caducée incliné sur son bras, de la gauche il verse une corne d'abondance en la tenant par le bord. La figure plane sur la ville et le port de Rouen : le pont de bateaux déploie en perspective son tablier depuis la rive de Saint-Sever jusque vers la porte du Bac, derrière laquelle émerge le portail méridional de la cathédrale avec la flèche du XVI^e siècle. A droite de la porte du Bac, les maisons du quai jusqu'à la porte Jean-le-Cœur, interrompues par la porte Dorée ; au-delà, les berceaux des marchands de cidre. A gauche de la porte du Bac, la porte de Paris et la porte Grand-Pont avec des maisons intermédiaires sur le quai, et par derrière quelques clochers y compris le petit campanile des Consuls. Le pied ailé du Mercure interrompt la vue du quai : puis deux navires en aval des piles dérasées dupont de pierre, l'un au milieu de la rivière, l'autre au quai, couvrent de leur mâtue la perspective ; au-dessus du pont, barques et bateaux de

rivière à quai ou au cours de l'eau. La terrasse porte la légende :

VIRI ROTHOMAGENSES
COMM. REGUNDIS
M. DCCLII.

Le graveur a mis ses initiales D. V. horizontalement au bout de l'exergue.

Cette composition est-elle de J. Duvivier, qui l'a gravée, ou de Descamps dont les dessins avaient été envoyés par la Chambre au graveur ? La question est difficile à décider avec les seuls documents dont je dispose. Le dictionnaire d'Auvray dit que J. Duvivier exposa au Salon de 1737 un dessin de médaille représentant Mercure descendant des cieux avec une corne d'abondance. Cela rappelle bien celui de notre médaille, à laquelle il aurait adapté cette composition antérieure, sans se servir des dessins de Descamps, et la Chambre de commerce aurait récompensé d'une médaille d'or « pour ses peines et soins » le dessinateur dont l'invention n'aurait pas été mise en usage.

Le soin que prenait la Chambre pour la composition et la gravure de ses médailles, avait attiré l'attention du conservateur du cabinet du Roi. M. le Prieur reçut un jour de novembre de l'année 1752 la visite de M. Bignon, bibliothécaire du Roi, à l'occasion d'un voyage qu'il faisait à Rouen. M. Bignon (Armand-Jérôme) était le neveu de l'abbé Bignon (Jean-Paul), président de l'Académie des Inscriptions à l'époque où la Chambre de commerce demanda à cette Compagnie

les dessins et légendes de sa première médaille gravée par Thomas Bernard. Il avait succédé à son oncle dans la charge de bibliothécaire du Roi (1).

M. le Prieur Claude Guillebon rapporta à la Chambre (2) que M. Bignon « luy avoit temoigné qu'étant informé que la Chambre distribue annuellement des medailles à M^{rs} les Syndics de la Chambre à leur sortie d'exercice, il seroit seant qu'il y eust de ces medailles dans le medailler du Roy. Pourquoy il auroit prié mondit sieur le Prieur de faire part de sa demande à la Compagnie et luy auroit ajouté que comme la Compagnie en fait frapper aujourd'huy à un nouveau coin, il se flattoit qu'elle n'iroit pas au contraire d'en presenter une de l'ancien coin et une du nouveau coin. »

Avec l'agrément de l'Intendant auquel elle avait fait connaître le désir de M. Bignon, la Chambre délibéra d'y donner satisfaction (3). Dès qu'elle fut en possession de la caisse des nouvelles médailles, elle s'acquitta de sa promesse (4). M. Bignon répond, le 24 mars 1754, qu'« il est sensiblement obligé à la

(1) Le même Bignon était prévôt des marchands de Paris à l'époque du mariage du Dauphin et de Marie-Antoinette. C'est à son imprévoyance qu'on attribua la calamité dont le feu d'artifice fut l'occasion dans la fête publique de ce jour. Il avait été reçu, en 1743, de l'Académie française. Il fut nommé, en 1771, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions. Il mourut l'année suivante, à soixante et un ans, laissant sa charge de bibliothécaire du Roi à son fils Jean-Frédéric (1747-1784), qui fut membre de l'Académie des Inscriptions.

(2) *Reg. des délib.*, IX, 283.

(3) *Ibid.*, IX, 341.

(4) *Ibid.*, IX, 468.

Chambre de la deference qu'elle a bien voulu avoir pour la demande qu'il auroit faite de donner au cabinet du Roy les deux belles medailles d'or du Roy et de Louis XIV que la Chambre a fait frapper, qu'il en fait ses tres sinceres remerciemens, qu'il a fait placer tout de suite les deux medailles dans le cabinet du Roy dont elles vont faire un des ornemens et qu'il a eu soin en même temps de faire mettre sur le catalogue une mention honorable du present de la Chambre, que c'est ce qu'il doit en reconnaissance du zelle qu'elle vient de montrer pour l'enrichissement du pretieux depost qui luy est confié; que le noble procedé de la Chambre l'enhardit a luy demander encore une grace qui est que dans le cabinet du Roy il y a une tres belle suite de jettons d'argent, que la Chambre en a fait frapper de cinq coins differens, qui y manquent et qu'il est indispensable d'avoir, qu'il prie la Chambre d'ajouter ce present au precedent en luy en envoyant seulement un de chacune de ces cinq sortes (1). »

Répondant au nouveau souhait de M. Bignon, la Chambre décida « de luy envoyer deux jettons d'argent de chacun des differents coins dont elle a fait frapper jusqu'à present, lesquels se reduisent à quatre coins effectifs. »

(1) En *post-scriptum*, M. Bignon ajoute « qu'on luy auroit remis le projet d'inscription pour la Meridienne de la nouvelle Bourse découverte, qu'il l'a présenté à l'Académie des Belles-Lettres, qui va travailler à en donner une conforme au sujet et qu'il aura soin de l'envoyer aussi tost qu'elle sera preste. »

En parlant de cinq sortes de jetons, M. Bignon était pourtant bien renseigné ; car, jusqu'à cette époque, la Chambre en avait fait frapper trois à l'effigie du grand Roi : celui de 1704, *Sole fovente ditescunt*; celui de 1707, *In commercio fides*, et celui de 1712, *Firmata consilio commercia*; et deux à l'effigie de Louis XV, l'un avec la tête de l'enfant, l'autre avec le buste du jeune homme, ces deux jetons ayant le même revers, *Firmata consilio commercia*, que le jeton de 1712.

Les deux médailles étaient : l'une, celle de Thomas Bernard, avec le buste de Louis XIV et le Mercure assis, au millésime de 1703, l'autre, celle de J. Duvivier, avec le buste de Louis XV et le Mercure descendant des cieux, au millésime de 1752.

Pour terminer cette revue numismatique de la Chambre de commerce de la province de Normandie, avec les pièces que nous connaissons, nous avons encore à présenter la médaille de 1781 qui se trouve à notre Chambre de commerce et au Musée d'antiquités de Rouen. Sur la face, le buste de Louis XVI, tourné vers la droite, offre un front bombé et dégagé ; les cheveux, relevés sur le haut du crâne, sont frisés sur la tête et sur les tempes, couvrent à moitié l'oreille et tombent sans lien sur la nuque en boucles qui se déroulent jusqu'au dessous du buste. En exergue :

LUD. XVI. REX CHRISTIANISSIMUS.

sous le buste

B. DUVIVIER.

Ce coin est l'ouvrage de Benjamin Duvivier, fils de Jean.

Le revers porte le dessin et les légendes de 1754, sauf le millésime qui est devenu

M.DCCLXXXI.

VII

ATTRIBUTIONS EXTRAORDINAIRES DE MÉDAILLES OU DE BOURSES DE JETONS

Nous compléterons l'histoire des jetons et médailles de l'ancienne Chambre de commerce de la province de Normandie, en citant quelques attributions extraordinaires qui en furent faites par la Chambre à titre d'honneur, de reconnaissance ou de récompense.

Le subdélégué de l'Intendance, M. de Saint-Seine, est gratifié d'une médaille d'argent en 1762, un jour qu'il avait accompagné M. de la Michodiére, venu présider l'Assemblée extraordinaire de la Chambre pour suivre la discussion d'un important projet de règlement pour le commerce des îles et de la côte d'Afrique (1).

En 1772, « M^{rs} les syndics étant informés que M^r de Saint-Seine, avocat au Parlement, premier secrétaire et subdelegué général de l'Intendance de Rouen, étoit

(1) 27 décembre 1762. *Reg. des délib.*, XII, 426.

sur le point de se retirer, penetrés de reconnaissance pour les bons offices qu'il a rendus au commerce depuis qu'il est dans cette ville, il a été arrêté qu'il luy sera présentée une medaille d'or de la Compagnie, comme un temoignage de son estime et de la considération qu'il a meritée (1). »

Le 18 août 1773 (2), il est présenté une médaille d'or à M. de Trudaine de Montigny, directeur général des ponts et chaussées, qui, de passage à Rouen, avait désiré voir les bâtiments de la Juridiction.

En 1776, l'Intendant du commerce, M. de Montaran, avait été envoyé à Rouen par le Contrôleur général pour conférer avec la Chambre de divers objets intéressant le commerce. Le Ministre procédait à une véritable enquête sur la marine marchande, pour rechercher les meilleurs moyens de lui venir en aide. M. de Montaran avait présidé l'Assemblée du 9 octobre où il avait lu un mémoire sur ces objets, celle du 10 où avaient été entendues les observations de la Chambre. Pendant douze assemblées tenues les jours suivants, la Chambre avait continué de rédiger ses observations; M. de Montaran était revenu présider les trois dernières. Avant qu'il prît congé de la Chambre, M. le Prieur, au nom de la Compagnie, lui présenta une médaille d'or (3).

M. Béhic avait été député du commerce de la province de Normandie pendant vingt-trois années consé-

(1) 27 mars 1772, *Reg. des délib.*, XV, 296-297.

(2) *Ibid.*, XV, 516.

(3) 25 octobre 1766, *ibid.*, XIII, 573.

cutives. Au mois d'octobre 1777, l'âge et les infirmités le contraignirent d'offrir au Roi sa démission. Par arrêt de son Conseil, le Roi lui accorda une pension viagère de trois mille livres, dont deux mille reversibles sur la tête de sa femme, payable par la caisse de l'octroi des marchands. C'est en se conformant à l'article XXIII de l'arrêt portant établissement de la Chambre que, le 19 janvier 1778, la Compagnie attribua une médaille d'or à M. Béhic, ancien député au Conseil de commerce (1).

En cessant d'être syndics, après deux années d'exercice, les membres de la Chambre, sortis de fonctions, continuaient d'appartenir à la Compagnie et prenaient part aux assemblées générales. C'est ainsi qu'en 1785, la Chambre fêtait la cinquantaine d'un de ses membres, M. Dupont, en lui présentant une médaille d'or qui lui fut délivrée en même temps qu'étaient distribuées les médailles aux syndics sortant d'exercice (2).

Cette distinction d'une médaille d'or fut une fois demandée à la Chambre, par le sieur Morel, ci-devant employé dans l'inspection des manufactures de cette ville, lequel exposa son désir dans un mémoire adressé à l'Intendant. Celui-ci le remit à la Chambre, en la priant de lui dire si elle avait auparavant accordé pareille distinction et si elle croyait qu'il y eût quelque inconvenient à la demande du sieur Morel. La Chambre chargea M. le Prieur de se transporter chez

(1) *Reg. des délib.*, XVI, 569.

(2) *Ibid.*, XIX, 46 et 47, 28 et 30 décembre 1785.

M. l'Intendant pour lui dire qu'il n'a point été d'usage de faire une pareille distribution (1).

Les inspecteurs royaux des manufactures n'étaient cependant pas exclus de cet honneur. A la fin de l'année 1765, après la distribution des médailles d'or aux syndics sortant d'exercice « la Chambre, de son propre mouvement a pris en considération les services assidus, distingués et sans exemple que M. Godinot a rendus au commerce et aux manufactures et désirant luy en marquer sa satisfaction elle a arresté qu'il luy sera présenté une medaille d'or (2). » M. Godinot était depuis longues années inspecteur des toiles et toilleries de la Généralité de Rouen, commissionné par le contrôleur général.

Spontanément, ou sur la demande de l'Intendant ou du Contrôleur général, la Chambre donnait sa médaille pour reconnaître des services rendus à la Compagnie, ou au bien général du commerce, ou à l'humanité. Parfois elle se contentait d'accorder une médaille d'argent.

Ainsi, le 6 juillet 1768 (3), « a été fait lecture d'une requête présentée à Mr l'Intendant par le nommé le Métayer, fabriquant de la paroisse de Hautot-Saint-Sulpice, souscritte d'un *soit communiqué* à la Chambre par Mr l'Intendant, laquelle requête tendante à obtenir une gratification pour avoir soutenu sa

(1) 15 juin 1763, *Reg. des délib.*, XII, 506.

(2) 28 décembre 1765. *ibid.*, XIII, 405.

(3) *Ibid.*, XIV, 330.

fabrique montée de 150 métiers et entretenu ses ouvriers malgré la misère du temps, ce qui l'a epuisé de fonds, étant chargé de presque toutes les marchandises qu'il a fabriquées. Sur quoy les avis pris, il a été arresté que la requeste sera mise aux archives de la Chambre et qu'il sera présentée une medaille d'argent au sieur Guillaume le Metayer, par distinction particulière qu'il merite pour avoir conservé jusqu'à présent la même quantité de metiers qu'il avoit precedemment et pour l'encourager à continuer. »

Le 30 août 1760, l'Intendant Feydeau de Brou vint présider l'assemblée de la Chambre pour lui communiquer lui-même une lettre du Contrôleur général et un mémoire d'un sieur de Gonfreville, receveur financier de la terre de Sieurey, près Vernon, sur les moyens d'éviter le blé noir, conformément à la méthode de M. Tillet. « La Chambre, reconnoissant l'utilité des expériences et du memoire du sieur de Gonfreville, et combien il seroit a desirer que son exemple et ses soins fussent imités, a arresté qu'il luy seroit présentée une de ses medailles et que la presente delibération sera imprimée a la suite dudit memoire, que le sieur de Gonfreville sera invité a rendre public (1). »

Un sieur Lecomte avait, en 1786, « en considération de l'avantage résultant pour la marine de la fabrication d'un brai gras, dont il avait trouvé la composition », obtenu que le Contrôleur général demandât pour lui une médaille d'or à la Chambre. Sur les repré-

(1) *Reg. des délib.*, XII, 5-6.

sentations de la Chambre, transmises par l'Intendant, M. de Villedieuil, le Ministre, approuvant les motifs sur lesquels elles étaient fondées, autorisa la Compagnie à n'accorder au sieur Lecomte qu'une médaille d'argent, en y joignant, comme la Chambre le proposait, « la valeur de la médaille d'or, soit en jettons, soit en espèces, au choix de ce particulier. » Il reçut trois cents livres en espèces avec la médaille d'argent (1).

La Chambre réservait la médaille d'or pour de plus hautes distinctions.

Un arrêt du Conseil du 30 août 1784, par lequel les étrangers étaient admis à faire le commerce dans les îles françaises de l'Amérique, avait causé un vif émoi dans le commerce maritime de la métropole. Les Chambres de commerce des ports avaient échangé leurs observations et s'étaient communiqué leurs mémoires. L'un des Directeurs du commerce de la province de Guyenne, M. Ch. Lemesle, avait donné ses soins tout particuliers à l'étude de la question et s'était même rendu à Rouen. A l'assemblée du 5 septembre 1785, « sur ce que Mr le Prieur a exposé que Mr Lemesle, dont le zelle s'est manifesté dans les réclamations du commerce contre les dispositions de l'arrêt du Conseil du 30 août 1784, par différents mémoires qu'il a donnés sur cette matière et qu'il a même eu l'attention d'adresser à la Chambre, se trouvant en cette ville, il a été invité en cette Assemblée pour luy

(1) *Reg. des délib.*, XIX, 93, 21 juin 1786.

être fait de vive voix les remerciemens qui luy sont dus. La Compagnie a remercié M. Ch. Lemesle d'avoir bien voulu luy faire part des memoires qu'il a produits dans une affaire qui interesse si essentiellement le commerce national, et l'a prié de recevoir l'expression de la reconnaissance due au zelle qu'il a mis dans la defense de la cause commune, et la Chambre, desirant d'autant plus donner à mondit sieur Lemesle un temoignage de ses sentimens, luy a présenté une medaille d'or qu'il a acceptée avec remerciemens ; a été aussi arrêté, qu'il luy sera delivré une copie de cette delibération (1).

Lorsque la réduction notable que les désastres de la guerre de sept ans avait fait éprouver à la marine marchande nationale fit concevoir à la Chambre de commerce de la province de Normandie la pensée de favoriser son rétablissement, en mettant gratuitement à la disposition des constructeurs des chantiers dans le port de Rouen, elle avait adopté le projet qu'avait présenté un sieur Le Tellier de les établir au Mont-Riboudet. Aussi, dans une assemblée générale tenue le 10 mars 1768, à l'occasion de l'établissement des chantiers, « la compagnie ayant pris en consideration que le sieur le Tellier avoit le premier donné lieu à l'établissement des chantiers par le projet qu'il en avoit présenté, il a été arresté que pour luy temoigner la reconnaissance de la compagnie il luy sera présenté une bourse de cent jettons d'argent (2). »

(1) *Reg. des délib.*, XIX, 43.

(2) *Reg. des délib.*, XIV, 275.

Les phares de l'Ailly, de la Hève et de Gatteville, que le Roi avait autorisé la Chambre de commerce de Rouen à édifier sur les côtes de la province de Normandie, et dont il lui avait confié la direction ainsi que l'administration des droits créés pour payer leur construction et leur entretien, furent l'occasion de diverses libéralités de la Chambre en jetons et en médailles.

Elle offre, en février 1774, une médaille d'or à chacun de MM. Lestorey de Boulogne, le père et le fils, propriétaires et seigneurs de la falaise de la Hève, qui abandonnent gratuitement à la Chambre le terrain nécessaire pour la construction des deux tours (1).

L'ingénieur de la marine, de Gaulle, professeur d'hydrographie au Havre, avait offert à la Chambre une carte qu'il avait dressée de la Manche en trois feuilles : la compagnie lui avait fait remettre une médaille d'argent. En vue d'orner d'un en-tête utile l'avis que la Chambre se proposait de distribuer aux navigateurs, il avait fait de cette carte une réduction relative aux quatre phares. En reconnaissance, la Chambre avait décidé de lui présenter une bourse de cent-vingt jetons d'argent. Mais M. de Gaulle, pour racheter ce présent, « prie la Chambre de vouloir bien agréer la la liberté qu'il luy laisse, tant qu'il enseignera l'hydrographie, de nommer a sa volonté deux jeunes gens peu fortunés qu'il recevra gratuitement pour les mettre en etat, comme ses autres écoliers, de se rendre utiles et nécessaires au commerce, que ce n'est qu'a cette con-

(1) *Reg. des délib.*, XV, 568.

dition qu'il reçoit le présent. » La Chambre accepte son offre avec plaisir (1).

Lorsque, en 1788, le même M. de Gaulle envoya à la Chambre une carte qu'il avait rédigée pour l'embouchure de la Seine à l'usage des navigateurs, la Chambre lui fit présenter une médaille d'or, et l'ingénieur, touché de ce don, pria la compagnie d'agrèer quelques exemplaires de la même carte (2).

En septembre 1776, les anciens syndics de la Chambre, commissaires pour les feux, avaient été faire la réception des ouvrages, en compagnie de l'ingénieur du Roi de Cessart, qui avait succédé à Duchesne dans le service des ponts et chaussées de la Généralité de Rouen et dans la confiance de la Chambre pour les travaux des quatre phares dont Duchesne avait été l'architecte choisi par la compagnie. A leur retour de Dieppe, les commissaires « firent part a la Chambre de l'accueil gratuit que leur a fait à eux et à leur compagnie M. le curé de Varangeville, lorsqu'ils se sont transportés sur le cap de l'Ailly dépendant de sa paroisse. » La Chambre arrête d'écrire à M. le curé de Varangeville pour le remercier de ses politesses en lui envoyant une bourse de quarante jetons d'argent (3).

En 1786-1787, de nouveaux ouvrages, dont le devis montait à 16,000 livres, et la dépense à 17,740, avaient été exécutés au phare de l'Ailly. M. Chabry, inspecteur des ponts et chaussées au département de

(1) 2 août et 20 septembre 1776. *Reg. des délib.*, XVI, 325 et 340.

(2) 5 novembre 1788. *Reg. des délib.*, XIX.

(3) *Reg. des délib.*, XVI, 342.

Dieppe, y avait donné ses soins. Statuant sur ses honoraires (1), la Chambre arrête que « pour reconnaître l'attention qu'il a bien voulu donner à l'entretien du phare et à la conduite des ouvrages qu'il a fait executer, il lui sera présenté une bourse de cent jettons d'argent, et pour le dédommager des dépenses particulières qu'il auroit faites dans les frequens voyages au phare de l'Ailly, M. le Procureur syndic le priera d'accepter une somme de 600 livres. » M. Chabry remercia la Chambre de la bourse de cent jetons. Mais quant aux 600 livres qui y ont été ajoutés pour le dédommager de ses voyages et de ses frais, il pria la Chambre de trouver bon qu'il ne les acceptât point, attendu que les voyages ne lui avaient rien coûté et qu'il s'estimait heureux d'avoir pu donner ses soins à un objet aussi utile au commerce. « Vu le désinteressement du sieur Chabry, la Chambre voulant cependant reconnaître ses soins, arrête que M. le Procureur syndic lui présentera une medaille d'or (2). »

Dans le même temps, M. de Lamandé, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité de Rouen, avait fait remettre à la Chambre les plans des différents ports de la province de Normandie, priant la Compagnie de les agréer comme un témoignage de sa considération et de ses sentiments à son égard. La Chambre, pour remercier M. de Lamandé de son attention et de son zèle pour ce qui intéresse le com-

(1) 23 juillet 1788. *Ibid.*, XIX.

(2) 6 août 1788. *Ibid.*, XIX.

merce, lui avait adressé une lettre que M. le Prieur s'était chargé de lui remettre en lui présentant une médaille d'or (1).

Le chirurgien Le Cat, un des fondateurs de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, dont il devint le secrétaire perpétuel, était à la fois un habile lithotomiste et un savant écrivain. Comme lithotomiste, le Roi l'avait gratifié, par arrêt de son Conseil du 25 février 1755, d'une pension annuelle de mille livres, servie par la caisse de l'octroi des marchands. Comme écrivain, il avait, entre autres mémoires, composé un ouvrage « sur le climat de Rouen, contenant quatorze années d'observations de meteorologie et des maladies de ses habitans, leur cure, etc. » Et pour l'illustration de son livre, il avait eu recours à la main de Bacheley, qui dessina et grava, aux dépens du savant, trois vues différentes de la ville de Rouen. Mais il ne pouvait faire les frais de la publication de son travail. Le Ministre Bertin, y intéressait la Chambre de commerce dans une lettre qu'il adressa le 20 août 1765 à M^{rs} de la Juridiction (2).

(1) 5 septembre 1787. *Ibid.*, XIX.

(2) 18 septembre 1766. — A été fait lecture d'une lettre de M. Bertin, en date du 20 aoust dernier dont la teneur suit :

« Messieurs, L'estime particulière que j'ay pour les talens et la personne du sr Le Cat m'engage à vous recommander la demande qu'il vous a faite d'un secours pendant quelques années sur le produit du droit des marchands qui puisse le mettre en état de donner ses ouvrages au public. Je suis instruit de votre zelle pour tout ce qui peut contribuer à honorer votre ville, et l'édition des ouvrages du sr Le Cat ne peut qu'augmenter la réputation que beaucoup de savants [travaux]

La Chambre recevait en même temps de Lecat la première qui fût prête des gravures de Bacheley, celle qui donnait la *Vue du port de Rouen prise du Petit-Château*. Bien que la Compagnie se fût contentée de répondre « que M^{rs} du siege étoient priés de se charger de ladite lettre pour y faire reponse comme leur ayant été adressée (1), » ses dispositions avaient paru assez favorables pour que Le Cat pût croire qu'elle se laisserait volontiers autoriser par le Contrôleur général à lui payer une somme annuelle de douze cents livres pendant dix ans : subside qui aurait compensé les frais des trois gravures de Bacheley et de l'impression de l'ouvrage qui devait former deux volumes in-quarto. La Chambre, en attendant, remercia Le Cat du don de sa gravure en lui présentant une médaille d'or (2). Trois ans plus tard, le 3 juillet 1768 (3), il était offert à la Chambre, de la part de Le Cat, un nouveau plan de la ville de Rouen, vue prise des Chartreux, dont quatorze exemplaires furent déposés sur le bureau : le savant fut remercié de cette attention, mais mourut six semaines plus tard (20 août 1768), sans que rien eût été décidé pour la publication de son ouvrage. Sa veuve se fit écouter du Contrôleur général qui commu-

« luy ont acquise à juste titre. Vous me ferés plaisir de proposer et
« d'appuier dans votre assemblée la demande du s^r Le Cat et de me donner
« avis de ce qui aura été résolu. M. l'Intendant a qui j'en ay parlé
« pense comme moi que cela seroit convenable. Je suis, Messieurs, votre
« affectionné serviteur, signé, Bertin. »

(1) 18 septembre 1765. *Reg. des délib.*, XIII, 358.

(2) 5 mars 1766. *Ibid.*, XIII, 444.

(3) *Ibid.*, XIV, 331.

niqua sa requête à la Chambre, et celle-ci, sous la réserve de l'approbation du Contrôleur général, se chargea de faire imprimer l'ouvrage. La dépense fut-elle autorisée? Le manuscrit fut-il remis à la Chambre? En tous cas l'impression n'en fut pas faite et le travail de Le Cat est apparemment perdu (1).

(1) Ed. Frère, à la fin de la notice qu'il consacre à Lecat dans son *Manuel du Bibliographe normand* dit : « C'est à l'instigation de ce savant praticien qu'ont été dessinées et gravées par Bacheley les trois vues de Rouen qui présentent un panorama exact de la ville en 1765. Elles étaient destinées à accompagner un important travail sur le climat de Rouen et les maladies de ses habitants, travail dont Le Cat avait communiqué des fragments à l'Académie de Rouen, mais dont on ne peut retrouver la trace aujourd'hui. »

Après la mort de l'auteur, sa veuve sollicita la protection du Contrôleur général pour mettre au jour l'ouvrage de son mari. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans les registres des délibérations de la Chambre de commerce, XIV, 374-377 : « a été fait lecture d'une lettre de M. de Crosne, Intendant de la Généralité de Rouen, en date du 15 de ce mois, dont suit la teneur :

« M. le Contrôleur general me mande, Messieurs, que la dame Le Cat
« luy a representé que son mary luy a laissé en mourant differents ou-
« vrages, entr'autres une Histoire naturelle de Normandie, contenant des
« observations sur le climat de cette province et en particulier de la ville
« de Rouen, sur le temperament de ses habitans, sur les maladies qui
« y regnent et sur les remedes convenables a ces maladies; qu'il avoit
« en consequence fait graver a grands frais trois vues de la ville de Rouen,
« qu'il auroit fait imprimer ce livre si sa fortune luy eût permis de faire
« les frais de l'impression ou s'il eût pu obtenir de la bonté du Roy
« quelques secours, mais que sa fortune epuisée par les depenses des
« trois planches l'avoit mis hors d'état de faire l'avance de l'édition de
« son livre qui formeroit deux volumes in-quarto; que vous lui aviés fait
« connoistre que vous desiriés fort qu'il mit cet ouvrage au jour et que
« vous l'aviés engagé a vous faire authoriser a luy payer pendant dix ans
« sur l'octroy dont vous aviés la direction, une somme annuelle de douze
« cents livres sans retenue du vingtieme et autres impositions royales.

Revenant à l'attribution que la Chambre faisait de ses médailles, nous avons encore à relater celles qu'elle décernait pour services rendus à l'humanité.

« Ce ministre m'ajoute que la dame Le Cat desiroit fort de donner cet ouvrage au public et qu'elle luy observe que vous n'étiez pas moins favorablement disposés pour elle que vous ne l'étiez pour Mr Le Cat son mary. Je vous prie de vouloir bien me mander si les faits avancés par Madame Le Cat sur le payement annuel de douze cents livres pendant dix années sont exacts et ce que vous pensez de ses representations et si l'octroy peut estre dans le cas de supporter cette depense. »

« Sur quoy les avis de la Compagnie pris, a été arrêté ce qui suit : La Chambre a consideré dans tous les temps le merite et les talents du sieur Le Cat ; les services qu'il a rendus notamment à cette province par son experience et ses talents doivent rendre à toujours sa memoire recommandable et donnent lieu de penser que son livre d'observations sur le climat de cette province, en particulier de la ville de Rouen, sur le tempérament de ses habitans, les maladies qui y reignent et les remedes convenables a ces maladies, doivent estre d'une grande utilité à la province, particulierement aux habitans de la ville de Rouen et notamment aux ouvriers employés aux manufactures. Par ces differentes considerations beaucoup de negocians et parmy eux quelques personnes qui auroient passé à la Chambre de commerce ont pu desirer particulierement l'impression de cet ouvrage, mais la Chambre n'a point été dans le cas, jusqu'à present, de s'expliquer sur cet objet et moins encore d'engager le sieur Le Cat de la faire autoriser de luy payer sur l'octroy une somme annuelle de douze cents livres pendant dix années. La Chambre pense au surplus que les representations de la dame Le Cat peuvent estre accueillies en faveur du livre proposé et de son autheur. Mais dans le cas où M. le Controleur general y consentiroit, la Chambre estime que pour assurer au public une plus prompte distribution du livre présenté, il seroit plus convenable que la Chambre se chargeât de faire imprimer a ses depens la quantité d'exemplaires qu'elle jugera à propos, pour ensuite estre remis à la dame Le Cat qui les feroit distribuer à son proffit. Cet errement sembleroit en même tems plus honorable à la memoire du sieur Le Cat, et comme la Chambre de commerce ne pouroit fournir aux frais de cette impression qu'autant qu'elle sera autorisée par M. le Controleur general d'en prendre les fonds sur l'octroy des marchands,

Le 21 janvier 1778 (1), « M. le Prieur a dit que le sieur Bouzard, garde pavillon à Dieppe, prie MM. les Sindics de la Chambre de commerce de luy permettre d'entrer pour les saluer et les assurer de vive voix de la continuation de son zelle pour tout ce qui pouvoit interesser la navigation et l'humanité. Sur quoy, de l'avis de la Chambre, M. le Procureur syndic l'a fait entrer et après l'avoir fait asseoir et avoir entendu de

elle se persuade que ledit octroy pouroit encore prendre sur luy cette augmentation de depense malgré ses charges extraordinaire. La Chambre d'ailleurs croit devoir a cet egard s'en rapporter à la connoissance plus particuliere que M. l'Intendant peut tirer des etats qui luy sont presentés par M^{rs} les Directeurs de l'octroy. »

Dans l'Assemblée du 20 décembre suivant (XIV, 387-388), « a été exposé par M. le Prieur qu'il auroit receu une lettre de Madame la veuve de M^r Le Cat, dont la teneur suit : Monsieur, qu'il est consolant pour moy d'apprendre en arrivant à Rouen ce qu'un corps respectable vient de faire en ma faveur, quelle reconnaissance et quels remerciemens ne vous dois-je pas pour une telle marque de distinction ? C'est un grand motif de plus pour me feliciter d'avoir été unie à un homme qui avoit eu le bonheur d'adopter cette ville pour sa patrie, que vous regardez comme un citoyen utile et dont vous daignés estimer et recompenser les travaux. Que ne peut-il lui mesme s'acquitter de ce qu'il vous doit ? Combien il seroit sensible a l'honneur que vous faites aujourd'hui à sa memoire et combien il s'estimeroit recompensé et amplement payé des veilles dont vous voulés me faire recueillir les fruits glorieux ? Permetez, Monsieur, que je vous suplie de faire agreer à M^{rs} de la Chambre de commerce toute ma gratitude et aussi les prier de trouver bon que la grace qu'ils m'accordent soit commune entre mes enfans et moy, je la recevray avec un sentiment bien plus vif, c'est alors que je jouiray parfaitemment d'un bienfait si honorable et que j'en conserveray un souvenir eternel. J'ay l'honneur d'estre avec un profond respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissante servante. Signé Champossin Le Cat, au Lieu de Santé, le 30 novembre 1768. »

(1) *Reg. des délib.*, XVI, 570.

luy même le recit du naufrage d'un navire venant de la Rochelle jetté par la tempête à trente toises au dessus de la jetée de Dieppe et du secours aussi prompt que périlleux qu'il a apporté à l'équipage au nombre de dix hommes compris deux passagers, il en avoit sauvé huit en se jettant à la mer à diverses reprises, action qui luy a mérité d'être nommé par le roy Louis XVI *Brave homme*; la Chambre ayant connoissance de ce fait autentique a arresté unanimement qu'il seroit présent à audit sieur Bouzard une medaille d'argent comme le temoignage le plus distingué que la Chambre pouvoit luy donner de sa reconnoissance pour une action aussi genereuse et de sa veneration pour une bravoure qui peut estre n'a point d'exemple, et qu'il seroit donné copie de la presente deliberation audit sieur Bouzard. » Le Roi autorisa le Brave homme à porter sa médaille sur sa poitrine (1).

Le fils Bouzard, suivant l'exemple de son père, mérita, quelques années plus tard, pareil témoignage. Le 9 novembre 1785 (2), « M. le Prieur a remis sous les yeux de la Chambre sa deliberation du 21 janvier 1778, par laquelle il a été arrêté de donner une medaille d'argent au nommé Bouzard, dit le Brave homme,

(1) « Copie de la lettre de M. le comte de Vergennes, au nommé Bouzard, dit le *Brave homme*, en datte de Versailles le 6 août 1781 : « Brave homme, le Roi qui n'a point oublié votre action courageuse, vous permet de porter la médaille que vous avez reçue de la Chambre de commerce de la province de Normandie, suivant sa délibération du 21 janvier 1778. Je suis tout à vous, signé Vergennes. » *Reg. des délib.*, XIX, 31.

(2) *Reg. des délib.*, XIX, 30.

garde pavillon à Dieppe, en reconnaissance du courage et de la generosité qu'il a manifesté en sauvant du naufrage l'équipage d'un navire qui s'est alors perdu entre les jettées de Dieppe, action qui luy merita dans le temps la bienveillance de Sa Majesté et la lettre la plus honorable de la part de son Controleur general. Mondit sieur le Prieur a également mis sur le bureau une lettre de M. le comte de Vergennes, adressée le 6 août 1781 audit Bouzard pour luy permettre au nom du Roy de porter cette medaille, dont a été donné lecture ainsi que d'un certificat du capitaine Duhamel par lequel il constate que dans la nuit du 8 au 9 février 1781, Jean Bouzard, fils ainé du precedent a sauvé au péril de sa vie ledit capitaine Duhamel et neuf autres personnes de son équipage (1). Vu lesquelles pièces,

(1) Copie du certificat du capitaine Duhamel : « Nous, capitaine commandant la galiote *la Providence*, du port de Saint-Vallery-sur-Somme, et Jean François, officier major de ladite galiote, certifions qu'étant à la rade de Dieppe la nuit du 8 de ce mois, ledit navire faisant eau au point qu'il couloit bas, ne pouvant attendre l'heure de la marée pour entrer dans le port, nous avons été obligés de faire côte et d'échouer de mer basse au galet devant ladite ville ; que la pesanteur du navire l'ayant fait prendre terre très promptement, il se trouvoit une grande largeur d'eau entre la terre et nous, et la mer étoit très agitée, et chaque vague passoit par dessus le navire, ce qui mettoit moi et mon équipage dans le cas de perdre la vie, n'ayant presque personne pour nous secourir ; non seulement à cause de la nuit, mais encore à cause que la mer étoit basse, il ne se trouvoit personne sur la jetée ; que Jean Bouzard fils ainé étant survenu, s'est donné les plus grands soins pour nous secourir, s'étant avancé dans la mer à portée de pouvoir nous faire parvenir des cordages, à l'aide desquels il a sauvé la vie à dix hommes de mon équipage, qui l'auroient indubitablement perdue, ainsi que l'a perdue le onzième ; ledit Bouzard a été obligé de rester dans l'eau et de soutenir la force des va-

M. le Prieur estime que la lettre de M. le comte de Vergennes doit être copiée dans tout son contexte sur les registres de la Chambre comme très honorable pour elle, puisque Sa Majesté daigne faire une distinction publique de sa medaille, et il propose ensuite à la Chambre de changer en une medaille d'or la medaille d'argent qui fut donnée audit Bouzard père en 1778, et de lui permettre de donner à son fils aîné Jean Bouzard de la part de la Chambre la medaille d'argent ci-dessus. » La Chambre adopta la proposition.

Enfin, en 1790, une médaille d'or fut attribuée à un capitaine anglais, pour avoir secouru le capitaine d'un navire français contre une partie de son équipage révoltée, qui avait déjà assassiné le second et un mousse (1).

gues pendant plus de deux heures ; en soi de quoy nous lui avons délivré le présent à Dieppe le dix février 1781. Signé Duhamel, capitaine. »

(1) 29 nov. 1790, « a été donné lecture d'un mémoire présenté à la Chambre par le capitaine Boquié, commandant le navire *le Monarque*, du port de Rouen, expositif que dans un voyage qu'il a fait en avril dernier de Marseille en destination pour cette ville, il a éprouvé une insurrection de la part de trois gens de son équipage, qui, pendant la nuit du 23 au 24 avril, ont massacré le capitaine en second et un mousse ; qu'ils ont exercé des cruautés sur la personne même dudit capitaine qui auroit succombé avec le surplus de son équipage, sans les secours et la générosité d'un capitaine anglois nommé Heurson, qu'il a heureusement rencontré le 26 dudit mois d'avril, et qui, après s'être emparé des trois assassins, a accompagné ledit capitaine Boquié jusqu'au port de Carthagène. Sur quoy les avis pris, la Chambre, après avoir vérifié l'exactitude des faits énoncés au mémoire cy dessus, a vu avec le plus vif intérêt le service signalé que le capitaine Thomas Heurson anglois a rendu audit capitaine Boquié, et pour témoigner à ce brave capitaine anglois la reconnaissance due à son action généreuse, la Chambre a arrêté qu'il lui sera écrit une lettre de

La Chambre, cependant, ne faisait pas toujours droit aux requêtes qui lui étaient adressées en vue d'obtenir la délivrance de sa médaille. Ainsi, en 1760 (1), un sieur Duclos, maître passementier, avait envoyé à l'Intendant un mémoire avec des échantillons joints à sa requête « se flattant d'avoir trouvé le moyen de teindre le cotton en rouge d'Andrinople beaucoup plus beau que celuy que l'on tire de l'étranger, et aussi beau que l'echantillon qui luy a été donné pour modèle par M. Hellot, de l'Académie des sciences, et concluant à ce que si M. l'Intendant se portoit à faire présent de ce secret à la fabrique et au commerce, qui luy a occasionné une depense de plus de quinze mil livres, il seroit tres content d'une pension viagere de douze cents livres reversible par moitié sur la tête de son epouse et d'une medaille. » L'Intendant avait transmis la requête à la Chambre, qui répondit avec une bonhomie un peu moqueuse (2) : « Que, dans le cas ou le sieur Duclos auroit bien reellement le secret de teindre le cotton en bon rouge façon d'Andrinople, et par grandes parties, la possession de ce secret doit estre pour luy et pour les siens l'objet d'une fortune bien plus considerable qu'aucune recompense qu'on put luy arbitrer; qu'au surplus il n'y a que le Conseil ou est déposé le secret du procedé du bon rouge qui soit en etat de verifier si le sieur Duclos a réussi. »

remerciement et qu'il luy sera envoyé une médaille d'or avec une copie de la présente délibération. » *Reg. des délib.*, XIX.

(1) 25 février, *Reg. des délib.*, XI, 337.

(2) 7 mai 1760, *ibid.*, 567.

Telles sont les particularités que nous avons pu relever touchant les jetons et médailles de l'ancienne Chambre de commerce de la province de Normandie. Nous allons maintenant passer rapidement en revue l'histoire du jeton de la Chambre actuelle.

VIII

JETONS DE LA CHAMBRE MODERNE

L'arrêté des Consuls du 3 nivôse an XI (24 décembre 1802), qui rétablissait la Chambre de commerce de Rouen, ne contenait pas, comme l'arrêt du Conseil du 19 juin 1703, d'article accordant aux membres de la Compagnie des jetons d'argent pour leur assiduité aux séances et des médailles d'or à leur sortie d'exercice. Dans le premier budget dressé par la nouvelle Chambre (1) ne figure de prévision ni pour la fabrication d'un coin dans les frais d'établissement, ni pour la frappe de jetons ou médailles dans les dépenses annuelles. Mais, si l'idée ne réparaît pas d'une médaille donnée par la Chambre à ceux de ses membres qui prennent congé d'elle, celle d'un jeton de présence revint un peu plus tard, peut-être après deux ou trois assemblées qui ne purent se tenir faute d'un nombre suffisant d'assistants. Cependant la Chambre était bien embarrassée pour en faire les frais : le gouvernement qui l'avait rétablie n'avait pas eu, pour subvenir à son existence, la prévoyance de celui de Louis XIV, il

(1) 26 ventôse an XI. *Reg. des proc.-verb.*, I, 20.

ne lui avait constitué aucunes ressources. Elle en était réduite à quémander des secours. En quatre ans elle avait fait environ 19,000 fr. de dépenses pour le payement desquelles elle n'obtint qu'une fois, au cours de cette période, un maigre subside de 2,500 fr. Se rappelant que l'entretien de son aînée était assuré par le produit de l'octroi des marchands, la Chambre nouvelle avait demandé soit l'établissement d'un octroi du commerce, soit une imposition additionnelle à la patente. C'est à ce dernier système qu'on s'arrêta. Dans la séance du 6 novembre 1806 (1), on lut une lettre du Conseil général du commerce adressant à la Chambre ampliation d'un arrêté du 23 septembre précédent, par lequel les dépenses des Chambres de commerce étaient assimilées à celles des Bourses de commerce et seraient comme elles acquittées par les centimes additionnels perçus sur les patentés des première et seconde classes.

La Chambre qui, depuis son premier essai infructueux de budget, avait cessé d'en dresser pendant cette période de disette, présenta le 20 novembre 1806 un état comprenant 11,000 fr. de dépenses à faire pour son établissement, dans lesquelles figure pour 1,500 fr. la confection d'un coin, et 11,320 fr. pour ses frais annuels, où la distribution des jetons tient sa place pour une somme de 4,320 fr.

Ces propositions parurent exagérées, et ce n'est qu'en octobre 1807 (2) que la Commission chargée de

(1) *Reg. des proc.-verb.*, I, 286.

(2) *Ibid.*, I, 354.

conférer avec le Préfet pour les dépenses de la Chambre, rendit compte des économies qu'elle avait arrêtées avec lui pour trouver les moyens de distribuer des jetons aux membres de la Chambre. Les économies s'élevaient à environ 1,400 fr., et le Préfet ayant promis de compléter la somme de 2,400 fr. qu'on estimait pouvoir être la dépense annuelle des jetons, le bureau fut autorisé à faire graver un coin pour pouvoir commencer cette distribution avec l'année 1808.

La Chambre avait reçu, au commencement de novembre 1806, du préfet Savoye-Rollin « un coin qui paraissait avoir servi anciennement à frapper les jetons de la Chambre de commerce. » Elle en avait envoyé les empreintes à M. Droz, conservateur des médailles à Paris : la face avait le buste de Louis XV enfant ; le revers, le Mercure assis devant le port de Rouen. « La Chambre, écrivait l'archiviste Riaux à M. Droz (1), possède le coin de l'un des côtés de ses anciens jetons (le Mercure assis). En retouchant ce coin et changeant l'année, on pourroit, peut-être, le faire servir aux jetons nouveaux. L'empreinte opposée doit être totalement changée, et l'on désire y substituer l'effigie de Sa Majesté impériale avec ces mots : *Napoleo Imperator*. C'est ce qui paraît le plus convenable. Toutefois, si l'on pouvoit trouver dans vos ateliers un coin qui pût s'adapter à celui que la Chambre a conservé, ce moyen économique seroit préférable à tout autre, ne fût-ce que par rapport au temps qu'il épargneroit. »

(1) 7 novembre 1806.

M. Droz (1) déconseilla cette économie incompatible avec la beauté du jeton et s'offrit pour graver deux coins nouveaux dont le prix serait de douze à quinze cents francs.

Un an plus tard (2), le bureau présenta à la Chambre divers dessins et la Compagnie arrêta que les jetons seraient octogones et du prix de 4 fr. 50, et qu'ils présenteraient d'un côté un Mercure versant une corne d'abondance sur une vue de la ville de Rouen, et de l'autre cette inscription : CHAMBRE DE COMMERCE entre deux branches de chêne et de laurier. Le bureau fut invité à faire sans délai graver et frapper ces jetons dont la distribution devait commencer avec l'année 1808.

La Chambre confia le 26 novembre l'exécution du coin à Tiolier, graveur général des monnaies et successeur de B. Duvivier : elle lui donna comme modèle la médaille de J. Duvivier de 1752, en en réduisant le diamètre de dix-huit à quinze lignes (de 41^{m/m} 65 à 34^{m/m} 70), sous la forme octogonale.

Le graveur demanda pour son travail douze cents francs, que la Chambre ne lui accorda qu'après avoir tenté de lui en faire accepter mille (3). Et comme il ne

(1) 10 novembre 1806.

(2) 19 novembre 1807. *Reg. des proc.-verb.*, I, 360.

(3) « Paris, le 4 décembre 1807.

« *Tiolier graveur général des Monnaies impériales,
A Messieurs les Membres composant la Chambre de Commerce
de Rouen.*

« *MESSIEURS,*

« *Je m'empresse de répondre à votre lettre du 28 novembre dernier.*

pouvait livrer son ouvrage assez tôt pour que les jetons fussent frappés à temps pour être distribués aux pre-

« En consentant à entreprendre la gravure des coins du jeton que vous avez dessein de faire frapper au prix de 1,200 francs, j'ai représenté à la personne avec qui j'en ai conséré, que j'envisageais moins les difficultés d'une copie à faire d'une des meilleures médailles de M. Duvivier père (difficultés plus réelles que n'en aurait une nouvelle production), que le plaisir de travailler d'après un ouvrage d'un de mes parens. Je lui ai fait observer que ce prix était d'autant plus modéré, que la médaille avait été payée le double il y a 53 ans et que ce n'était pas une copie pure et simple qu'il s'agissait d'exécuter, mais bien une réduction des proportions de la médaille en raison de la diminution du jeton, et de plus des rectifications à faire dans les détails conformément à vos désirs.

« A cet égard, je me procurerai une des vues de Rouen prise du point saisi dans la médaille. Mais il ne vous échappera pas, Messieurs, qu'en cherchant à remplir autant que possible vos intentions dans un espace de 15 lignes au lieu de 18, c'est ajouter aux difficultés.

« Je ne puis donc rien diminuer sur le prix que je vous ai demandé, et je n'hésite point à avancer que l'artiste qui a offert d'entreprendre ce travail à moitié, ou n'en connaissait pas la nature, ou n'y apporterait pas les soins dont il est susceptible.

« Si vous adhérez, Messieurs, à ma proposition, je vous prie de vouloir bien m'en donner connaissance par un arrêté de votre Chambre énonçant que le prix sera payé lors de la livraison des coins dont je répondrai après l'épreuve des cinquante premiers jetons, garantie plus que suffisante pour s'assurer de leur validité : livraison que mes travaux actuels pour la fourniture des monnaies au commencement de l'an prochain ne me permettent d'effectuer que dans les derniers jours de janvier ou au plus tard dans les premiers de février,

« J'ai l'honneur, Messieurs, de vous saluer.

« Signé : TIOLIER. »

En même temps qu'elle s'était adressée à Tiolier, la Chambre avait écrit à Droz, qui lui avait fait les premières ouvertures, ainsi que le prouve la lettre suivante de celui-ci :

« Paris, le 22 décembre 1807.

« J'ai reçu votre lettre du 18 novembre dernier. Mais une incommodité

mières séances de 1808, « M. le Président fut invité à arrêter la liste des membres présents pour que la distribution pût leur être faite à l'arrivée des premiers jetons (1). »

Ce n'est qu'en juin 1808 que Tiolier adressa à la Chambre une épreuve des coins qu'il avait gravés pour elle, demandant quelle quantité de jetons elle désirait frapper. Le Bureau fut chargé de s'entendre avec le préfet sur cette dépense avant de répondre à Tiolier. L'entente se faisait difficilement ; car le 26 août on lit une nouvelle lettre de celui-ci qui rappelle à la Chambre que les coins de ses jetons sont gravés depuis plus de deux mois et souhaite le payement des douze cents francs, montant du prix convenu pour la gravure. M. Le Brument, membre et secrétaire de la

assez grave m'ayant empêché d'y répondre, j'emploie le premier moment que j'ai de libre à vous satisfaire.

« Le jetton que vous me proposez à pans et suivant le dessin que vous m'envoyez, est on ne peut plus convenable et il est impossible d'y rien ajouter d'autant plus que le Mercure planant sur la ville de Rouen est un des plus beaux ouvrages de Duvivier père. Je me rappelle de l'avoir vu, mais je vous prierai de m'en envoyer une épreuve dans le cas où il vous conviendrait que je le fisse. Après avoir vu l'ouvrage qu'il y aurait, je me réduirai le plus possible quant au prix et ferai tous mes efforts pour répondre à la confiance dont la Chambre de commerce a bien voulu m'honorer,

« Signé : J.-P. DROZ. »

La Chambre répondit le 24 : « Nous regrettons qu'une incommodité grave vous en ait fait différer la réponse jusqu'à ce jour. Mais un laps de temps aussi considérable nous avait fait présumer que vous ne vouliez pas vous charger de ce travail, ce qui nous a forcés d'avoir recours à un autre artiste avec lequel nous venons de traiter. »

(1) 24 décembre 1807. *Reg. des proc.-verb.*, I, 367.

Chambre, qui était à Paris, fut prié de payer l'artiste et de se livrer des coins qu'il remit le 9 septembre sur le bureau de la Chambre avec un reçu des douze cents francs.

Tiolier avait religieusement imité le Mercure de 1752, et, tout en modifiant la vue du port et de la ville, pour se conformer aux intentions de la Chambre, leur avait laissé le caractère de fidélité locale qu'elle avait déjà dans l'œuvre de Thomas Bernard et qu'elle avait conservé dans celle de J. Duvivier.

Avec la Restauration, le jeton redévoit circulaire, l'effigie royale reparut et prit la place du Mercure, le revers gardant la légende de *Chambre de commerce de Rouen* au milieu de sa couronne de feuillage.

Autour du buste de Louis XVIII, tourné vers la droite, les cheveux noués sur la nuque par un ruban, est inscrit :

LOUIS XVIII ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE

Sous le buste :

DEPAULIS F.

DEPUYMARIN D.

Depaulis est l'auteur du jeton actuel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Le buste de Charles X est tourné vers la gauche
L'exergue porte :

CAROLUS X REX FRANCIÆ.

Et sous le buste, on lit :

GAYBARD F.

En 1818, le président de la Chambre de commerce autorisa l'archiviste à racheter les jetons, pour le compte de la Chambre, à raison de cinq francs la pièce (1). Cet usage s'est maintenu jusqu'à ce jour, bien que la valeur intrinsèque en ait diminué de moitié (2). Dans la séance du 29 mai 1829, il avait été convenu qu'on ne reprendrait que les jetons portant l'effigie du roi régnant.

Après juillet 1830, l'effigie fut de nouveau chan-

(1) Le Président de la Chambre de Commerce de Rouen,

D'après l'intention manifestée par la plupart des membres de la Chambre de disposer d'une partie de leurs jetons de présence,

Vu les factures délivrées par la Monnaie des médailles qui établissent le prix moyen de chaque jeton à 5 fr. 48 c.,

Nous avons arrêté ce qui suit :

1^o Les jetons seront rachetés pour le compte de la Chambre à raison 5 fr. la pièce.

2^o Ils ne seront repris que s'ils sont bien conservés et donnés par portions de 20 à la fois.

3^o L'archiviste est autorisé à payer la valeur des jetons sur les fonds alloués à la Chambre pour cet article de dépenses.

Rouen, le 22 avril 1848.

Signé : A.-G. DUPONT.

(2) Facture de la Monnaie du 15 juin 1893 :

300 jetons.....	741.30
Port.....	2.90
	<hr/> 744.20

Soit 2 fr. 48 la pièce.

gée (1). Dans un jeton circulaire, dont le revers reste le même avec ses branches de chêne et de laurier, autour du buste du roi tourné vers la gauche, est l'inscription :

LOUIS-PHILIPPE ROI DES FRANÇAIS.

et sous le buste, le nom du graveur :

CAQUÉ F.

Le gouvernement de juillet aimait et conseillait l'économie. Sur la demande du Ministre du Commerce, la Chambre décida, le 5 février 1841, la suppression des jetons (2). En compensation, l'année suivante, sur

(1) 16 mai 1831. — L'archiviste de la Chambre est autorisé à faire frapper de nouveaux jetons à l'effigie de Louis-Philippe et à reprendre les anciens au prix ordinaire de 5 fr. à ceux des membres qui voudront les lui remettre.

(2) 5 février 1841. — « Le Ministre du Commerce aurait fait remarquer que depuis quelque temps plusieurs Chambres de commerce avaient abandonné l'usage des jetons à titre de droit de présence aux assemblées, et il aurait fait inviter la Chambre à examiner si cette dépense, toujours onéreuse aux contribuables, n'était pas en effet superflue pour maintenir l'exactitude de MM. les Membres. Toutefois l'imposition en est déjà assise pour l'année actuelle 1841.

« Sur quoi délibéré et M. l'Archiviste entendu dans son rapport sur l'état de la caisse des jetons, qui en contient à ce jour 97, déjà payés sur les exercices précédents,

« La Chambre, qui n'avait pas introduit, mais laissé seulement subsister l'usage en question établi de temps immémorial, et qui du reste partage entièrement les vues louables mises en avant par M. le Ministre, décide qu'aussitôt après distribution en la forme ordinaire des jetons actuellement encore en caisse et malgré l'imposition déjà en recouvrement pour 1841, il n'en sera plus ultérieurement distribué; qu'ainsi même la somme de 1,200 francs affectée à ce service au budget de 1841 et qui peut dès lors

le rapport de M. A. Le Mire (1), la Chambre arrêta que, les jetons de présence ayant été supprimés, il serait inscrit au budget ordinaire de la Chambre, au

être considérée comme à la disposition des membres de la Chambre, recevra un emploi d'utilité publique se rattachant au bien-être de la Chambre et de la Bourse ; mais que cet emploi sera ultérieurement déterminé par elle sur les propositions qu'elle charge son Bureau de lui faire à cet égard. »

(1)

Séance du 4 août 1841.

RAPPORT DE LA COMMISSION.

« Messieurs, vous avez envoyé à l'examen d'une Commission la proposition d'un membre de décerner, à la fin de chaque exercice, une médaille d'argent à chaque membre sortant. Je vais avoir l'honneur de vous soumettre le résultat de son examen.

« Sur le fond de la question, la Commission n'a pas hésité à penser que vu la suppression des jetons de présence, il y avait convenance de décerner à l'avenir à chaque membre sortant une médaille qui constaterait le passage du commerçant aux honorables fonctions de membre de la Chambre de commerce. Ce sera un souvenir que chacun recevra avec orgueil et se plaira à léguer à ses enfants comme une marque de la confiance dont il a été honoré par ses concitoyens.

« Votre Commission s'est trouvée plus embarrassée sur les moyens d'exécution qui naturellement doivent entraîner une dépense et à laquelle il faudra pourvoir, quelque minime qu'elle soit. Les cinq médailles à décerner chaque année devront occasionner une dépense d'environ cent francs. Votre Commission, à l'exemple de ce qui se passe au Tribunal de commerce, avait pensé à l'établissement d'une amende de la part des membres qui, sans motif légitime, ne se rendraient pas à la séance ou y arriveraient tardivement : le produit de ces amendes fournirait un fond qui pourrait peut-être subvenir à la dépense des médailles. Mais votre Commission a dû renoncer à cette idée par le motif que l'exactitude des membres de la Chambre de commerce n'était pas d'une aussi grande importance que celle des juges du Tribunal et qu'il n'y avait pas lieu dès lors à leur imposer le sacrifice auquel Messieurs du Tribunal ont librement consenti dans l'intérêt du service public.

« Il ne restait donc d'autre moyen que de porter la dépense au budget

lieu d'une somme de douze cents francs pour jetons, une somme de quatre cents francs pour décerner à

ordinaire de la Chambre et c'est ce que votre Commission m'a chargé à l'unanimité de vous proposer.

« Votre Commission vous propose donc, Messieurs, de décider qu'à l'avenir il sera décerné, à la fin de l'exercice, à chaque membre sortant, le jour de l'installation des nouveaux membres, une médaille d'un grand module, à l'effigie du Roi d'un côté, et sur l'autre côté de laquelle il serait gravé ces mots :

*La Chambre de commerce de Rouen
à M. l'un de ses membres
pendant l'exercice de 1840, 1841, 1842
1^{re} (2^e ou 3^e) élection
20 septembre 1842*

(Date du jour de l'installation des nouveaux membres.)

« Votre Commission vous propose aussi, pour pourvoir à cette dépense, de porter à votre budget une somme de 200 francs sous le titre *Médailles à décerner aux membres sortants*.

« Cette somme dépasse celle prévue pour la dépense des cinq médailles annuelles. Mais votre Commission a pensé que la Chambre devait se réservier le moyen de compléter cette dépense dans le cas où elle dépasserait la somme prévue, ce qui d'ailleurs lui fournirait aussi le moyen d'avoir à sa disposition chaque année quelques jetons de la Chambre à offrir, ainsi qu'elle l'a déjà fait en plusieurs circonstances, comme témoignage d'estime aux personnes qui auraient rendu quelques services gratuits à la Chambre dans l'intérêt du commerce.

« Ainsi, au lieu d'une dépense de 1,200 francs que votre budget portait chaque année pour les jetons de présence, il ne comporterait plus que celle de 200 francs pour médailles à décerner aux membres sortants, si toutefois la Chambre adopte la proposition de sa Commission.

« La Chambre, dans ce cas, aurait à décider ultérieurement le module de la médaille qu'elle choisirait parmi celles en assez grand nombre qui se frappent à l'Hôtel des Monnaies à Paris. »

La Chambre ^{adopta} la proposition de la Commission en portant à 400 francs le crédit à inscrire au budget, et elle adopta pour la médaille le module de 30 millimètres.

chaque membre sortant de charge une médaille d'un grand module portant sur la face l'effigie du roi et au revers le nom et les services du membre auquel elle serait décernée (1).

Trois ans plus tard, la Chambre demanda, dans l'intérêt du service, le rétablissement des jetons, et, l'ayant obtenu, supprima la médaille aux membres sortants (2). Aussi ne se rendit-elle pas à l'invitation

(1) La médaille dans son étui revenait à environ vingt francs, d'après ce reçu de la Monnaie des médailles du 24 novembre 1842 :

5 Méd. argent 50 m/m Buste du Roi 330 gr 90 à 266 fr le kil...	88.02
Rev. couronne :	
Prime 4.50 le mille	43
5 Etuis en maroquin 50 m/m à 3 fr.....	15 »
Emballage et transport à la diligence	75
	—
	103.90

(2) Séance du 20 septembre 1844. — « Un membre annonce l'intention de saisir la Chambre, quand elle sera en nombre, d'une proposition ayant pour objet le rétablissement des jetons de présence au moyen d'une cotisation individuelle que chaque membre s'imposerait au commencement de chaque exercice. Cette cotisation pourrait être fixée à 50 francs, ce qui pour les 13 membres donnerait 750 francs. En ajoutant ces 750 francs aux 400 francs portés annuellement au budget pour médailles à décerner aux membres sortants, on aurait une somme totale de 1,150 francs suffisante pour la distribution d'une année. Cette pensée a été suggérée à l'auteur de la proposition par la remarque faite que depuis la suppression des jetons de présence beaucoup de membres arrivent longtemps après l'ouverture de la séance et plusieurs même s'abstiennent d'y venir, ce qui fait que depuis quelque temps, et cette séance même en est une preuve, la Chambre s'est souvent trouvée en nombre insuffisant pour délibérer, chose fort rare autrefois et qui est fort nuisible à la prompte expédition des affaires. »

La proposition reproduite et discutée dans l'assemblée du 4 octobre, fut prise en considération et renvoyée à une Commission composée de

que lui fit, en janvier 1849, le Ministre du Commerce et de l'Agriculture, M. L. Buffet, priant les Chambres

MM. Th. Le Picard, Ch. Martin et Germonière, qui présenta, dans l'Assemblée du 18 octobre, le rapport suivant :

« Aujourd'hui, sa propre expérience des trois dernières années constraint la Chambre de déclarer que, nonobstant ses efforts, malgré les mutations annuelles dans son personnel, dès lors sans doute par une disposition commune à tous, signalée même en bien plus haut lieu, et qu'il faut bien constater, tout en la regrettant, l'exactitude aux assemblées laisse beaucoup à désirer ; que plusieurs de celles-ci ont été renvoyées, faute d'un nombre de membres suffisant pour se constituer, que surtout les retards d'arrivée à l'heure d'ouverture de la séance, occasionnent de la part des membres morosiss un préjudice à ceux qui ne le sont pas, et comme le service aussi en souffre, il importe d'y mettre un terme.

« Sans parler d'ailleurs des autres Chambres du royaume où l'usage des droits de présence subsiste, sans que nous sachions s'il a jamais été attaqué, il est à notre connaissance que la Chambre de commerce du Havre provoquée à le supprimer s'y est refusée, et que la Chambre de commerce de Lille, après l'avoir quitté, l'a rétabli.

« Ici, au surplus, sous le point de vue de l'intérêt pécuniaire du contribuable, la considération mise en avant en 1841 n'a pas du tout été atteinte, car la contribution spéciale des patentés n'a subi aucune réduction. Le tiers de l'ancienne allocation a été maintenu par des médailles dont l'effet simplement commémoratif ne répond pas du tout au but véritable et utile des jetons, celui d'encourager à l'exactitude. Les deux autres tiers ont reçu des emplois déterminés par la Chambre, mais leur économie même, cût-elle lieu, serait loin d'équivaloir au bénéfice de la ponctualité dans les services réclamée par les besoins du commerce et de l'industrie.

« Si ces grands intérêts en accordant leurs suffrages à des représentants alternatifs, les honorent assurément, cependant ils ne demandent d'eux non plus le détournement de plus de temps que les questions à débattre n'en réclament. Si l'expérience démontre la nécessité d'un moyen d'excitation pour arriver à ce but, la très faible participation individuelle du contribuable au prix d'un jeton honorifique, ne constitue pas pour lui une charge, pas plus que sa valeur ne constitue un objet de convoitise

de commerce, « en raison des circonstances actuelles et pour alléger les charges qui pèsent sur le commerce » de supprimer les jetons de présence. Rappe-lant qu'elle avait dû les rétablir, la Chambre de commerce de Rouen refusa de les abolir.

Les effigies royales ayant été proscrire par la Révolution de février, la Chambre avait décidé, le 2 novembre 1848, d'adopter à l'avenir, pour son jeton, l'ancien modèle de forme octogone représentant sur une face la ville de Rouen surmontée d'un Mercure, et de l'autre l'inscription Chambre de commerce de Rouen, dans une couronne.

Le rétablissement de l'Empire ne causa pas de nouvelle transformation. Le jeton de 1806, dont le sujet et les inscriptions ne se rapportaient qu'au commerce, convenait sous tous les régimes. On continua, sous Napoléon III, de frapper les jetons de la Chambre avec les coins créés sous le premier Empire et remis en usage sous la seconde République.

Ces coins, à force de servir, finirent par être altérés. Le 27 août 1861, M. B. Durand, président de la Commission des monnaies et médailles à Paris, don-nait avis à la Chambre qu'ils étaient tellement cassés et foulés qu'ils ne pouvaient plus donner que des empreintes défectueuses, et l'invitait, avant d'avoir l'occasion de frapper de nouveaux exemplaires de ce

pour l'élu, et il peut être aussi honorablement offert qu'accepté. La priva-tion pourtant en est sensible à l'amour-propre et suffisante comme aiguillon : rien ne paraît donc répréhensible et tout paraît justifiable et utile dans le retour à l'usage ancien. »

jeton, de procéder à la reproduction des deux coins (face et revers), dépense qu'il avait fait estimer à six cents francs.

La Chambre soumit les coins à Lecomte, graveur à Rouen, espérant qu'il les pourrait réparer. Mais celui-ci les trouva tellement détériorés qu'il lui sembla impossible d'y songer, et en même temps envoya un projet pour de nouveaux coins. « Conservant l'aspect général de la composition de Tiolier, il avait cru devoir y faire quelques changements pour donner à cette gravure un caractère plus moderne. » Sous le Mercure planant, la vue de Rouen se présentait prise de la grande chaussée, avec le pont suspendu, un bateau à aubes sur la rivière, les hautes maisons modernes sur les quais, un certain nombre de clochers sur la ville et la chapelle sur la côte de Bonsecours. Lecomte demandait mille francs pour la gravure des coins, y compris le poinçon en relief, qui serait alors la propriété de la Chambre. Celle-ci paraît avoir peu goûté ce modernisme, et, après étude faite par sa Commission, composée de MM. Cordier, H. Barbet, Bazille, Pouyer-Quertier et L. Hazard, préféra payer du prix de six cents francs une reproduction modifiée de l'ouvrage de Tiolier, quatrième avatar de la composition fournie en 1703 par l'Académie des Inscriptions à la Chambre de commerce lors de son premier établissement.

Le Mercure transporté dans les airs par Jean Duvi vier, s'éleva avec chaque graveur nouveau un peu plus haut vers les cieux : dans la plus récente figura-

tion, la ville de Rouen est absolument dégagée du corps du Dieu planant. La Cathédrale, qui dresse juste au centre du jeton la flèche de Robert Becquet, touche à peine de son coq le flanc du Mercure. Dans la petite terrasse ménagée au bas de la face, le nom de Lecomte a remplacé celui de Tiolier. Au revers, les branches de chêne et de laurier renferment cette inscription :

CHAMBRE
DE COMMERCE
DE NORMANDIE
MDCCIII

—:-

CHAMBRE DE COMMERCE
DE ROUEN
MDCCII

La Chambre se sert encore de ces coins pour la frappe des jetons qu'elle a conservé l'usage de distribuer à ses membres présents et aux personnes qui lui font l'honneur d'assister à ses assemblées.

Mai 1897.

LE RENDU DU FEUILLAGE CHEZ LES PEINTRES PAYSAGISTES

Par M. BARBIER DE LA SERRE

Membre correspondant.

L'arbre est une partie intégrante et essentielle de tout paysage ; il en est à la fois l'ornement, l'intérêt et la vie. Le feuillage des arbres a été étudié avec amour sous tous ses aspects, toutes ses formes, avec tous ses attraits, par les artistes qui ont eu le culte de la nature, et il m'a paru curieux de rechercher de quelles manières, aux différentes époques et dans les diverses écoles, le peintre, le dessinateur et le graveur ont cherché à rendre, par le burin, le crayon et le pinceau, la végétation arborescente.

Ces millions de petites lamelles qui toutes reçoivent d'une manière différente l'incidence des rayons solaires et renvoient à nos yeux des jeux de lumières variés à l'infini devaient naturellement tenter et exercer l'imagination et la faculté reproductive du peintre de paysage, et pour celui qui a voulu s'affranchir de la routine et quelquefois des préjugés d'une école, il n'est peut-

être pas de sujet où il ait su être plus personnel, où il ait mis plus d'originalité, où il ait mieux apposé la marque propre de son talent. Cette originalité est d'ailleurs une des conditions du succès, car il est clair que si tous les paysagistes nous représentaient les arbres avec la netteté, l'exactitude et le détail d'une photographie, on ne distinguerait plus le mérite de chacun d'eux ; la personnalité disparaîtrait dans un savoir faire uniforme et monotone ; l'habileté de la main absorberait l'inspiration artistique. L'art consiste quelquefois à produire de grands effets avec peu de moyens, et c'est ainsi que de deux paysages, l'un largement traité en quelques coups de pinceau, l'autre patiemment exécuté au moyen d'une infinité de petites touches, le premier pourra nous offrir moins de correction, mais plus de poésie ; moins d'adresse manuelle et de perfection graphique, plus de vie et de sentiment.

Je me souviens, à ce sujet, d'une anecdote déjà vieille, car elle vient de mon professeur de philosophie. Entre deux leçons sur l'esthétique, cet excellent M. L... nous contait qu'un jour il recommandait chaudement à un critique influent un jeune peintre paysagiste qui lui paraissait donner de grandes espérances. Le critique lui répondit : « — Votre protégé a certainement du talent. — Ah ! tant mieux ! — On voit que c'est un homme qui sait manier le pinceau. — J'en suis enchanté ! — Son tableau est plein de bonnes qualités. — Alors, vous croyez qu'il sera remarqué du public, et que... — Non, je ne le crois pas. — Mais, cependant... — Ce jeune homme manque d'originalité ; il

peint comme tout le monde ; il n'a pas su encore mettre dans ses œuvres ce cachet de personnalité qui attirera sur lui l'attention des connaisseurs. Qu'il s'affranchisse des copies serviles ; qu'il peigne la nature comme il la voit lui-même, en s'attachant aux aspects qui le frappent, lui, davantage. Il fera alors des tableaux marqués au coin de son génie personnel. Je lui prédis du succès, et il n'aura plus besoin de mes articles. »

Cette personnalité chez les peintres de paysage est beaucoup plus l'apanage des modernes que celui des artistes des anciennes écoles. Il y a chez les premiers une tendance à s'affranchir de la tradition et à ne s'inspirer que des impressions données par la nature prise en quelque sorte sur le fait. Les peintres primitifs observaient sans doute consciencieusement la nature, mais la reproduisaient d'après des données conventionnelles, avec naïveté et d'une main inhabile. Ainsi les peintres italiens des XV^e et XVI^e siècles, qui d'ailleurs ont donné au paysage peu de place dans leurs tableaux, faisaient de l'arbre un accessoire, un encadrement aux scènes religieuses qu'ils aimait à peindre ; le feuillage est de couleur riche, mais de facture défectueuse. Il manque d'élégance et de légèreté.

Le paysage italien, sous son ciel bleu et avec les souvenirs de l'antiquité, avait cependant de grandes séductions, mais il paraît avoir plus attiré les artistes étrangers que les enfants du pays. Les plus anciens peintres des écoles flamandes et hollandaises venaient l'étudier sur place, quittant leur ciel brumeux et leurs plaines humides. Ils étaient à la recherche du pittoresque et

n'en trouvaient pas à leur gré dans les côtes plates de la mer du Nord ou dans les villes trop propres de leur pays natal. Mais, au XVII^e siècle, surgissent des dynasties de peintres chez lesquelles le talent est héréditaire : les Breughel, les Van de Velde, les Wouverman, les Van Ostade, les Ruysdaël. Ces artistes, ne s'étant presque jamais éloignés de leur pays, y vécurent dans un commerce plus intime avec la nature qu'il leur offrait et surent y découvrir, dit M. Emile Michel, cette intime poésie qu'ils ont si bien rendue dans leurs œuvres. De l'école de Harlem, qui prit naissance à cette époque sortirent d'excellents paysages qui ornent tous les musées de l'Europe. Pour rester dans notre sujet, nous dirons que l'arbre y est toujours traité avec cette patiente recherche, cette perfection dans les détails et cette réalité d'expression, qui n'excluent pas l'effet de l'ensemble ni l'harmonie des groupes. La couleur est quelquefois un peu froide dans les toiles de Pister de Molyn, un peu dure et criarde dans celles de Van Goyen, du moins aux débuts de cet artiste. Les Breughel sont une famille d'excellents peintres de paysage, dont l'un des représentants, Pierre, dit Breughel de Velours, né en 1568, après avoir débuté en Italie, revint en Flandre à la fin du XVI^e siècle. Il a excellé dans la représentation de l'arbre et a su, mieux quaucun de ses prédecesseurs, rendre la feuille des différentes essences, la légèreté et les gracieuses découpures de leurs frondaisons. Sa couleur est en général un peu conventionnelle : les différents plans de ses paysages sont marqués par des tons qui se répètent uniformément dans toutes ses

toiles et y apportent une certaine monotonie. Les Ruysdaël sont issus de ces premiers précurseurs ; leurs tableaux offrent une grande analogie avec leurs devanciers ; l'arbre y est très bien traité ; la touche, très souple, exprime bien la mobilité du feuillage qui se profile également sur des fonds clairs. Jacob, le plus illustre des Ruysdaël, a vécu dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Au début de sa carrière artistique, il peint des tableaux de couleur âcre et froide, dans lesquels, dit encore M. E. Michel, le dessin des arbres dénote une application et une ténacité singulières : les moindres branches y sont suivies dans l'enchevêtrement de leur ramure, et la dentelure compliquée de leur feuillage se découpe nettement, non sans quelque dureté, sur le ciel. Dans le fameux *Buisson*, du musée du Louvre ; dans deux *Entrées de Forêts*, celle du Belvédère à Vienne et celle de Vorcester Collège à Oxford, ces qualités apparaissent à un degré éminent ; la représentation de l'arbre atteint son apogée : à une grande précision dans les formes se joint une entente parfaite de la distinction et de la valeur relative des différents plans. La couleur est encore un peu conventionnelle : les verts francs de la végétation sont souvent remplacés par des tons brun olivâtre, roux ou jaunâtres, opposés aux teintes trop bleues des lointains. Mais, à tout prendre, avec ses qualités et ses défauts, Ruysdaël est bien le peintre de l'arbre ; il l'a compris, connu, poétisé. « Il a su nettement spécifier les essences, donner à chaque individu sa physionomie propre, résultant des conditions mêmes de sa croissance, du sol où il est attaché, de son ori-

tation, de ses voisinages : chacun à sa manière raconte son histoire. » (M. E. Michel, *Ruysdaël et les paysagistes de l'école de Harlem.*)

Avec la dynastie des Ruysdaël on doit citer celle des Van de Velde qui lui est contemporaine. Adrien en est le représentant le plus célèbre. Ses paysages valent ceux de Jacob et la couleur en est souvent meilleure. Les verdures printanières sont parfaitement rendues ; le feuillage des chênes est étudié avec une connaissance et une exactitude qu'on n'a pas dépassées depuis.

De nombreux dessins à la mine de plomb, à la sanguine ou à la pierre noire, souvent achevés à l'aide d'un lavis à l'encre de chine, au bistre ou à la sépia, montrent que les artistes que nous avons cités étaient aussi habiles dessinateurs que peintres de génie. Ces esquisses sont fréquemment, avec plus ou moins de modifications, celles de tableaux connus ; d'où il résulte que l'étude en était faite consciencieusement d'après nature, au moins en ce qui concerne le dessin, la couleur, comme nous l'avons vu, n'ayant pas toujours la sincérité d'une reproduction sur place.

Adrien Van de Velde et Jacob Ruysdaël furent aussi des aquafortistes de mérite ; ils ont gravé plusieurs de leurs tableaux et ont fait aussi des études originales dans lesquelles on retrouve leurs qualités éminentes de dessinateurs.

Nous abordons, au XVII^e siècle, le paysage classique, qui brille de toute sa splendeur avec Poussin et Claude Lorrain. C'est un paysage composé, dans lequel l'artiste réunit tout ce qui peut apporter un élément pitto-

resque ; il groupe ces éléments avec harmonie et donne ce paysage pour cadre à une scène mythologique ou historique, dont les personnages attirent plus l'attention que les arbres, les ruines, les rochers et les eaux. Chez Poussin, l'arbre lui-même affecte la forme classique : il offre de belles masses bien arrondies, le feuillage, d'un vert un peu sombre, est bien fouillé, élégamment découpé sur son pourtour, et d'une facture uniforme, qui ne permet pas de bien reconnaître si l'artiste a voulu représenter des châtaigniers ou des sycomores, des platanes ou des lauriers. Claude Lorrain, qui vécut à la même époque, fit aussi des paysages classiques et rendit l'arbre avec une touche habile et gracieuse. Son coloris est plus chaud que celui de Poussin : on y sent l'influence du soleil d'Italie, où l'artiste passa la plus grande partie de sa vie. Cent ans plus tard, Joseph Vernet peignit dans le même genre et se fit remarquer par la beauté de sa couleur, en y joignant, comme ses prédécesseurs, une grande habileté de main et une patiente recherche de l'élégance des formes, de la légèreté des contours.

Les tableaux de Boucher et de son école, qui remplissent le milieu du XVIII^e siècle, laissent peu de place au paysage, qui reste classique, en ce qu'il est de pure convention et ne sert que de cadre aux bergers et aux bergères Pompadour que le goût corrompu de cette époque mettait à la mode. La touche, d'ailleurs, est légère et élégante, mais le coloris souvent faux, poussé au bleu et manque de solidité.

Sous l'empire, le paysage, qui eut peu de représen-

tants, est encore en grande partie classique et je suis porté à croire qu'il ne procède pas d'une étude très approfondie de la nature.

De nos jours, le paysage classique est complètement abandonné : les maîtres de l'école contemporaine, sans se préoccuper de l'arrangement, s'attachent à un aspect spécial de la nature, celui qui les frappe et leur plaît le plus, et le traduisent sur la toile avec toutes les ressources d'un art matériellement perfectionné. Les titres de leurs tableaux disent l'objet de leur inspiration : intérieur ou lisière de forêt, un soir d'automne, la chute des feuilles, une matinée de printemps, effet de brouillard, de givre, de pluie ou d'orage. Les aspects de la nature varient à l'infini et tous trouvent des traducteurs habiles à en faire partager au public l'intérêt et les charmes. « Un paysage est un état d'âme, a dit Amiel ; l'artiste se livre tout entier dans ses toiles, comme un poète qui raconte ses rêves. » Celui-ci est séduit par les horizons lointains que font valoir des plans habilement dégradés ; celui-là préfère les sous-bois sans ciel, mais non sans lumière, semés de clairières qui laissent filtrer les rayons du soleil. L'un sait rendre cette fluidité de l'atmosphère qui donne aux objets des contours nets et des couleurs vives ; l'autre les voit à travers des brumes opalescentes et translucides qui estompent les profils et adoucissent les reliefs. Et tous deux, en traduisant leurs impressions sur un sujet identique, pourront nous donner des œuvres parfaitement vraies, quoique dissemblables. Le musée de Rouen possède deux toiles qui fournissent à cet égard deux excellents termes de com-

paraison. L'un est le fameux tableau des *Etangs de Ville-d'Avray*, par Corot; c'est un effet de brouillard lumineux, au milieu duquel les arbres se détachent en silhouettes plates et bleuâtres, aux contours vagues et adoucis; les premiers plans sont baignés d'une vapeur transparente, où percent çà et là des plantes fleuries aux couleurs vives. L'autre est un paysage de Daubigny, où des masses d'arbres, d'une pâte solide et d'une touche ferme, groupés au bord d'une rivière, s'enlèvent avec vigueur sur un ciel clair, et dans le feuillage desquels, malgré l'opacité des tons, l'œil pénètre et reçoit la sensation de la profondeur. Les lointains, quoique bien dégradés, ont encore une netteté harmonieuse. Ces deux tableaux, tout à fait dissemblables comme dessin et comme couleur, ont chacun leur mérite particulier: les deux maîtres y ont puissamment exprimé leur individualité propre, leur génie caractéristique. L'étude de la nature y est également vraie et sincère, mais elle est faite à des points de vue différents: la lumière, les couleurs, les oppositions de tons n'y sont pas vues du même œil; et c'est ainsi que tous deux, par des moyens différents, arrivent à nous charmer en idéalisant leur sujet.

Nous retrouvons chez beaucoup d'artistes de mérite égal ces dissemblances d'exécution dans des sujets analogues. Les uns aiment à reproduire le feuillage jusque dans ses plus extrêmes divisions, les autres en laissent avec intention les masses et les contours vaporeux, se confondant presque avec le ciel. Les verts-francs dominent dans tel tableau et deviennent gris dans tel autre. Certains artistes font de véritables *portraits*

d'arbres, chacun ayant son essence et son caractère définis ; d'autres peignent l'arbre comme un être abstrait dont les manifestations importent peu, pourvu qu'il reste l'âme et la vie du paysage. Or, lequel fait preuve de la plus grande somme de talent, de celui qui a force de patience, de retouches minutieuses, se rapproche indéfiniment de son modèle, de manière à nous en donner l'expression la plus vraie, ou de celui qui synthétisant son sujet, dédaigne les détails pour ne se préoccuper que de l'effet général ? Je vais faire à cet égard une comparaison. Le musée du Louvre possède un tableau du peintre de la Berge qui constitue, comme exécution, un véritable tour de force. Sur un ciel très pur et très net, où les gris clairs du zénith arrivent insensiblement par une habile dégradation, au jaune d'or et au pourpre du couchant, se détache et tranche, avec une netteté surprenante, un groupe d'arbres d'un vert sombre. Cette muraille végétale oppose un écran parfaitement opaque aux dernières lueurs du jour, laissant les premiers plans dans l'obscurité ; mais les contours, et quelques trouées savamment ménagées sont fouillés et découpés avec la dernière des précisions. L'artiste a vu son feuillage avec les yeux du lynx, à travers une atmosphère parfaitement limpide, et a su reproduire ce que ses yeux voyaient. Je me figure le même sujet traité par Corot ou par un peintre de son école. Ici, plus de feuilles peintes une à une ; la vapeur crépusculaire eût envahi le paysage, adoucissant les tons, mettant du vague aux contours : les irradiations de la pénombre, perçant le feuillage, se fussent inter-

posées entre l'œil et son objectif, répandant sur l'ensemble cette lumière douce, cette teinte opalescente qui donnent un si grand charme aux œuvres du maître. Alors se représente la question que je posais tout à l'heure : lequel des deux artistes eût fait preuve du plus grand talent, lequel eût semblé plus près de la perfection ? Dans le tableau de de la Berge, l'arbre est la partie prépondérante du paysage et arrache à l'observateur cette exclamation : « Comme ce feuillage est bien rendu, comme il est traité avec conscience et habileté ! » Dans le tableau idéal que nous lui opposons, le spectateur se fût écrié : « Comme cet effet de lumière est vrai et séduisant, comme cette couleur charme et captive l'œil ! » C'est que, dans ce dernier cas, l'artiste s'en serait tenu au point de vue spécial d'une lueur de soleil couchant inondant tout un paysage. Chacun d'eux nous aurait traduit à sa manière l'impression qui dominait en lui, et tous deux nous auraient donné une œuvre excellente.

Je ne passerai pas sous silence une école contemporaine qui, s'appuyant sur certaines lois de la décomposition de la lumière, produit des tableaux d'aspect bizarre, qui peuvent se justifier par des théories physiques, mais n'en produisent pas moins un effet étrange, invraisemblable. On en arrive à peindre des arbres rouges et jaunes, projetant sur le sol des ombres bleues. Des teintes criardes sont juxtaposées, comme les petits cubes d'une mosaïque, de manière à produire à distance la nuance voulue. Le ciel lui-même est traité comme une marqueterie. C'est, en un mot, de la peinture scientifique ; mais les spectateurs ont toujours le droit

d'objecter : Ce n'est pas ainsi que nous voyons la nature : notre œil n'est pas un prisme, et ces couleurs, si elles existent réellement, affectent autrement nos organes.

Je veux rendre justice à la Normandie, en mentionnant ici un de ses titres de gloire, qui est en même temps un sujet fécond d'études pour les artistes : le pommier. L'arbre auquel nous devons le bonheur de boire du cidre a toujours tenté la verve des paysagistes, lorsqu'au printemps il se couvre de fleurs d'un blanc rosé, soit que celles-ci se marient avec le vert tendre des feuilles naissantes, soit qu'elles tranchent sur les rameaux encore noirs de l'hiver. De bons tableaux ont été produits, où le verger en fleurs est le motif principal : j'en citerai un excellent de Daubigny, qui est au musée du Louvre.

Par contre le saule, avec sa verdure argentée, qui est d'un si joli effet parmi les prés et au bord des eaux, a été rarement bien reproduit. Son feuillage léger, au ton gai, aux masses élégantes, constitue, semble-t-il, un écueil pour le crayon comme pour le pinceau, et la difficulté ne paraît pas avoir été complètement résolue.

Comme on le voit, je n'ai fait qu'effleurer mon sujet. Il y aurait beaucoup à dire et beaucoup à étudier dans l'œuvre des paysagistes de toutes les époques, si on voulait comparer les talents, critiquer les défauts, faire ressortir les qualités. Cela n'est du reste pas de ma compétence. J'ai voulu seulement montrer, en envisageant un des côtés de l'art du paysagiste, qu'un artiste produit toujours une œuvre estimable lorsqu'il s'attache à

reproduire sincèrement un des effets de cette nature si féconde en beautés de tout genre et réussit à faire passer dans l'âme des spectateurs l'impression qu'il a lui-même ressentie.

DIVERSES NOTES HISTORIQUES

(1678-1722)

Par M. l'Abbé TOUGARD.

La Revue rétrospective de littérature et d'histoire normandes que les deux précédents *Précis* se sont partagée, n'a point été si exclusive dans la moisson quasi fortuite de ses matériaux, qu'elle se soit toujours refusé le luxe d'excursions hors de la province. Voici, par manière d'épilogue, ce contingent extra-local.

Le titre *historiques* qui l'annonce, doit s'entendre au sens étymologique de connaissance de notre passé littéraire, social, artistique ou industriel. Dans sa signification courante, *l'histoire* du règne de Louis XIV est trop bien connue pour qu'on puisse y glaner encore des nouveautés dignes d'attention.

Dans cette dernière série de remarques faites sur le *Mercure galant* (1), on s'était essayé à ne cueillir que

(1) Le plus grave reproche que semble mériter le *Mercure galant* est d'avoir concouru à préparer les tristes mœurs de la Régence. Dans chaque numéro, en effet, trois ou quatre *histoires* ne sont que des anecdotes passionnées qui laissaient de funestes impressions particulièrement dans

la fleur des informations, et encore ne reprend-on pas aujourd'hui tout l'ensemble des observations primitives. Plus encore peut-être que leurs devancières, elles affectent la brièveté d'une table analytique de documents. Mais pour les travailleurs, dont les recherches s'efforcent de gagner en profondeur à mesure que les sources gagnent en étendue, il ne peut qu'être agréable de voir se multiplier ainsi ces sortes d'inventaires même de textes imprimés.

I

Dans les lettres françaises des vingt dernières années du XVII^e siècle, un nom domine tous les autres par la grandeur du génie et la beauté du style, non moins que par le nombre, l'importance et le but de ses œuvres. On ne l'a jamais mieux compris qu'à notre époque : depuis dix ans, M. Crouslé, l'Université, le clergé, la Compagnie de Jésus ont comme à l'envi publié sur Bossuet de remarquables livres, mais sans épuiser les thèmes d'études que ce puissant esprit a légués à la postérité. La Normandie a bien mérité, elle aussi, de cette glo-

les jeunes lecteurs. C'était un grand élément de succès ; mais, ici moins qu'ailleurs, la fin ne justifie pas les moyens ; et les gens sages s'en alarmèrent si bien que, sous le règne moral de Mme de Maintenon, les *histoires* disparurent.

Cette réserve devait être faite : car si, comme on l'a dit, il n'y a qu'en morale qu'il soit permis d'être janséniste, le jansénisme y est même de rigueur. La réprimande de Pascal à sa sœur au sujet de réflexions faites devant des enfants n'était que de la prudence chrétienne.

rieuse mémoire : durant trois quarts de siècle, deux de ses enfants, A. Floquet et le chanoine Lebarq, ont identifié leur vie avec la vie et les écrits de l'incomparable évêque.

Aux suppléments notables que leur a fournis M. A. Gasté, joignons donc les mentions du *Mercure*. Si Henri de Bourbon, marquis de Malause, abjura en 1678, ce fut à la suite des instructions de Bossuet. Deux ans après, les incendiés du bourg de Granvilliers, près de Beauvais, durent une « exhortation touchante » à l'ancien précepteur du Dauphin, qui « se surpassa lui-même » au sermon de Pâques 1681. Son entrée à Meaux le mercredi des Cendres 1682 est racontée en plus de cinquante pages, avec le résumé de son sermon. Quinze mois plus tard (27 juin 1683), il prêchait au Val-de-Grâce l'abjuration de MM. du Motet.

Le 1^{er} mai 1689, il fit la levée du corps de la Dauphine « qu'il ne quittait plus depuis longtemps. » Ce fut lui qui célébra à Saint-Denis la messe d'inhumation. Le personnel attaché à la princesse montait à plus de trois cents officiers de service.

Comme MM. Floquet et Lebarq l'ont remarqué, le volume de décembre 1691 emprunte un intérêt exceptionnel de douze lignes de Bossuet qu'aucun éditeur n'a reproduites. Il s'agit d'un fragment de sa lettre sur la mort du P. René de Saint-Albert, carme du couvent des Billettes (1). Il en faut dire autant, ce semble, du

(1) Comme il n'est pas pour déplaire au *Précis de compléter toutes les Œuvres de Bossuet*, voici le passage :

« Le serviteur de Dieu s'en est donc allé en paix. J'ay esté bien inspiré

mois précédent pour un morceau deux fois plus étendu, extrait d'une lettre à M^{me} de la Vallière sur la mort de mère Agnès. Cette lacune est d'autant plus malheureuse que la correspondance générale a recueilli une lettre de Bossuet à mère Agnès sur la célèbre pénitente.

Son oraison funèbre de Marie-Thérèse fut suivie d'une aumône à quatre mille pauvres. Le 25 septembre 1684, le curé de Saint-Sulpice présentant le cœur de la princesse Palatine à l'abbaye de Faremoutiers, Bossuet lui répond « avec beaucoup d'éloquence. » Le 28 novembre suivant, il bénit l'abbesse de Chaillot, sans qu'on ajoute qu'il ait pris la parole.

« Il est presque impossible d'aller au-delà de ce qu'il fait, » avait dit le *Mercure* au sujet de l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague : aussi insère-t-il six pages de celle de Condé. Deux ans plus tôt, il publiait un dialogue en faveur de l'*Histoire des Variations*.

Bossuet, après avoir assisté au sacre de l'évêque de Chartres (31 août 1692), officia à la messe solennelle d'actions de grâces que célébrèrent les Oratoriens de la rue Saint-Honoré pour le rétablissement du Dauphin. Mais il était déjà trop souffrant, le 31 janvier 1704, pour pouvoir présider la thèse de l'abbé de Maulévrier-Colbert. Le 11 juillet suivant, l'ouverture des *Sorbo-*

de l'aller voir avant mon départ; et en luy disant le dernier adieu, j'ay receu les dernières marques de son amitié, et les derniers conseils de sa prudence consommée. C'estoit un homme qui ne travailloit qu'à s'unir à Dieu et à y unir tous ceux qui l'approchoient. Ce fruct estoit meur pour le ciel, etc. [sic]. » (p. 265.)

niques entendit son éloge funèbre sommaire ; Maffei fit même son éloge au collège de la Propagande (1).

Recueillons comme introduction aux faits littéraires un mot de la modestie la plus honorable pour l'un des premiers érudits du grand siècle. Il est d'autant plus intéressant de le rencontrer ici que l'auteur était mort depuis plus de cinquante ans. Le P. Petau, à l'occasion de quelques erreurs qu'on lui signalait dans ses ouvrages de chronologie, avoua qu'il y avait déjà trouvé lui-même plus de trois cents fautes, et qu'il était persuadé qu'il en découvrirait encore beaucoup d'autres (févr. 1706, p. 240).

Octobre 1694 insère (p. 244-248) une lettre de La Fontaine à la duchesse de Bouillon. Cette édition, que ne citent pas les *Grands Écrivains*, a bien l'air d'être l'originale.

Les périodiques annoncés par le *Mercure* n'ont pas été, sauf un, enregistrés par Hatin. Leur mention est donc curieuse.

Blageart distribua le projet d'un *Journal général de France*, qui n'a sans doute jamais paru. — *La Relation sincère*, journal de Namur, commencé au plus tard vers juillet 1695, montre un « air de vérité » et

(1) *Mercure*, sept. 1706, p. 149 ; déc. 1680, p. 78 ; 1681, avril, p. 255 ; mai, p. 55 ; mars 1682, p. 8-63 ; 1683, juillet, p. 19 ; sept. p. 276 ; 1684, octobre, p. 90 ; déc. p. 235 ; août 1685, p. 43, 85-106 ; mars 1687, p. 327 ; 1689, avril, p. 224 ; mai, p. 215 ; 1691, nov. p. 73 ; déc. p. 265 ; sept. 1692, p. 194 ; décembre 1698, p. 128 ; avril 1701, II, 229 ; 1704, févr. p. 199 ; juillet, I, 213 ; mars 1705, p. 159.

d'exactitude. » — Un *Mercure* s'imprimait à Toulouse en 1701. — Des journaux hebdomadaires sont cités en mars 1710. — Dès le 15 juillet 1702 parurent 60 pp. d'*Essais de Littérature*, qui devaient être mensuels. — Un volume de *Mercure réprouvé*, malheureusement sans titre (in-12 de 168 pp.), se rencontre dans la série 1716-1717. — En 1722, un *Spectateur français* s'annonçait comme devant paraître deux fois le mois ; et quelques semaines après le *Mercure* insère cette note assez amusante, quoique un peu obscure : « *Roderici Alexandri opus nullum.* Rien premier. Paris, v^e Le-fèvre; 1722, in-12 de 15 pp. *Rien* ne donne pas grand chose au-delà de ce qu'il promet, et menace de se montrer tous les premiers lundis du mois (1). »

Junker a donné en Allemagne une *Histoire des Journaux*, et il est dit que l'on travaille en France sur le même sujet (juillet 1706, p. 98).

Nous voyons éclore successivement un bon nombre de Sociétés littéraires, outre la nouvelle « Académie aisée, » sur laquelle on ne s'explique point (février 1683, p. 159). La même année une Académie s'établit à Nîmes (octobre, I, 136) ; mais de « Beaux Esprits » l'avaient devancée à Villefranche (juillet 1680, p. 28). Celle d'Angers ne prit naissance qu'en 1686 (octobre, p. 162), devançant Toulouse de trois ans (octobre 1689, p. 20). Amiens se contentait en 1702 (juin p. 340) d'un « Cabinet de Lettres. » Enfin en février 1707 (p. 289)

(1) *Mercure*, août 1681, p. 351 ; nov. 1695, p. 332 ; sept. 1701, p. 233 ; mars 1710, p. 5 ; juillet 1702, p. 80-92 ; 1722, févr. p. 87 ; mai, p. 113.

était annoncée la première séance publique de l'Académie de Montpellier. Grâce à Fléchier, l'Académie de Nîmes fut associée à l'Académie française en 1692 (nov. p. 129). Peu de mois après sa création, l'Académie d'Angers donnait au *Mercure* ses statuts et les conditions de ses concours (1687, juillet, p. 32 ; août, p. 25 ; 1688, juin, 1). Appartient au même ordre d'idées le discours à la gloire des Académies d'Italie que Martel de Toulouse inséra en juillet 1696 (p. 10).

Un petit prodige, qui rappelle assez ceux de l'an passé, est celui de l'abbé de Louvois, de la bibliothèque du roi, qui à l'âge de treize ans répondit publiquement le 5 mars 1688 « sur tout Homère » dans la salle de l'Académie des Sciences. Le fait vaut une citation, rien que par la présence de Bossuet, qui posa des questions. La conférence dura trois heures. Le 14 avril de l'année suivante, le précoce helléniste donna un exercice public sur Théocrite, auquel assista l'Académie française (mars 1688, p. 221-224 ; 1689, avril, p. 286 ; mai, p. 46).

La nécrologie littéraire tenait, comme il était naturel, une large place dans la rédaction du *Mercure*. Il n'est donc à propos de citer que des noms ou qu'on ne serait pas sûr d'y rencontrer, ou dont la notice a quelque particularité notable : l'éloge de Cl. Chastelain, du P. Thomassin, de Nicole, « l'un des plus pieux et des plus savants hommes du siècle, » de l'abbé de Pure. La mort de cette victime de Boileau est enregistrée comme « une perte qui n'est pas aisée à réparer » ; et les dictionnaires biographiques donnent raison à de Vizé. Racine, « l'un des plus excellents hommes de ce siècle, »

fut par sa mort l'occasion de vers adressés à Boileau par l'abbé du Tremblay. L'éloge des Sanson géographes terminerait au mieux, si l'on ne devait me reprocher d'omettre une mention plus convenable pourtant dans la bouche de tout autre, celle d'un abbé Tougard, « docteur en théologie, curé de Conflans et de Charenton (1). »

Il fallait que notre journal eût une grande confiance dans l'avidité de ses lecteurs pour leur offrir des dissertations classiques ou philologiques qui rappellent l'ancienne manière des *Débats*, et eussent été bien mieux à leur place dans une lecture de « la petite Académie des Médailles, » comme on parlait alors. Par exemple, après avoir discuté en 1694 sur les deux formes Bordeaux et Bourdeaux, il commenta en 1696 et 1697 des passages de Virgile et de Térence.

D'autres articles moins érudits seraient encore médités avec profit, tels qu'une lettre sur le bon goût (avril 1698, p. 114-135) et des réflexions sur l'inconvénient de la critique à outrance que Pouchard cultivait (janv. 1706, p. 225-227). Deux articles sur l'*Histoire des Superstitions*, de l'abbé Thiers (1697, août, p. 97-109; novembre, p. 90-97) sont notables en ce qu'ils devancèrent la condamnation dont la cour de Rome frappa ce livre en 1703, puis en 1737.

Au nombre des œuvres purement littéraires se placent un *Portrait de la Cour* par l'abbé Boileau ; le *Tombeau de Boileau*, satire, « présent de M. de S. H., » qui

(1) *Mercure*, mars 1712, p. 148; décembre 1695, p. 144-154; novembre 1695, p. 304-311; avril 1680, p. 326; 1699, avril, p. 258; mai p. 189; juin 1702, p. 29-88; sept. 1692, p. 221.

l'affirme inédite ; et enfin une ode de Voltaire, présentée à l'Académie, mais non couronnée (avril 1704, p. 265-268; août 1714, p. 149-174; octobre 1714, p. 103-114).

Onze distiques suivis d'une strophe asclépiade (mars 1700, p. 6-12) ne grossissent sûrement pas les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Mais ils complètent toutes les bibliographies bénédictines. Ils ont pour auteur D. Joseph Roset, inconnu à D. Tassin. M. U. Robert l'appelle Rosset ou Roset et lui donne un article assez intéressant, où ces vers ne sont pas cités.

Les annonces simplement bibliographiques, et celles même qui y mettent un peu plus d'apparat, sont dès lors innombrables. Avons-nous été bien inspiré en notant de préférence les suivantes ? Dans janvier 1697, un *Recueil de Contes* (p. 250-253), et aussi la même année la traduction de quatre *Discours de S. Ephrem* (août, p. 135; septembre, p. 214). A cette date aussi appartiennent les extraits de l'*Histoire de Louis le Grand* par notre abbé Legendre (nov. p. 278-282), et de la *Bibliothèque des Auteurs* (maximes sur toutes sortes de sujets), par de Coursaut (juin, p. 123).

Un bon augure sur l'état d'esprit de la société semblerait pouvoir se tirer de la « quatrième » édition des *Réflexions sur le Ridicule* par l'abbé de Bellegarde (janv. 1699, p. 121) : à moins que le public n'ait plutôt cherché à se divertir qu'à se corriger. — On n'a pas encore dévoilé l'anonyme, favorable à Corneille, qui écrit la *Dissertation sur les caractères de Corneille et de Racine contre le sentiment de la Bruyère*

(janv. 1710, p. 306). Ce n'est d'ailleurs qu'une brochure, qui doit être devenue rare, mais que les *Mémoires de Trévoux* n'avaient pas dédaigné d'analyser (octobre 1709, p. 1702). Les *Poésies sacrées* de J.-B. Rousseau paraissent à la fin d'avril 1711. Sept ans après a lieu la première représentation d'*Œdipe* par M. Arouet; une note ms. ajoute : « Pas encore Voltaire. » (nov. 1718, p. 165.)

Dès 1687, des professeurs d'anglais et de hollandais avaient été institués au collège de Bordeaux. — Dans une soutenance au collège de Navarre, le 13 mai 1722, fut distribuée une ode en grec, en latin et en français. — Le journaliste devance les préjugés de son époque quand il ose écrire en 1702 qu'au xv^e siècle « on se piquait d'une profonde ignorance. » Par bonheur, M. Léopold Delisle a prouvé, il y a bientôt un demi-siècle, quel l'ignorance ne fut jamais un titre de noblesse pas plus qu'un brevet de capacité (1).

L'improvisation a été de tout temps un talent peu commun ; à plus forte raison, un improvisateur en traduction tel que Malézieu mérite-t-il une mention spéciale. — « Fameux » dès 1699, avec quatre volumes, le *Dictionnaire de Moreri* est encore aujourd'hui, malgré ses imperfections, un livre fort utile : il le doit sans aucun doute à son plan primitif et à la collaboration de deux générations d'érudits. Prenons congé de l'histoire littéraire par la mention d'articles où les plus

(1) *Mercure*, nov. 1687, p. 141 ; mai 1722, p. 181 ; juin 1702, p. 397.

habiles auraient encore sans doute à apprendre : « Comment on devient Docteur de Sorbonne (1). »

II

Le 13 février 1717, Louis XV, qui le lendemain prenait sept ans, fut débarrassé des lisières. Comme on lui demanda le 14 s'il voulait les remettre : « Non, non, répondit-il (févr. 1717, p. 155). » Pourquoi faut-il que, quarante ans plus tard, il les ait indignement reprises des mains de ses favorites ?

Sous ce roi enfant, l'état de la France était loin d'être florissant. Quelques mois auparavant, les billets d'Etat n'étaient acceptés que pour la moitié dans le paiement de marchandises vendues à Nantes. L'homme trop célèbre qui ne contribua guère à la prospérité de ce temps tient au *Mercure* une assez large place. Abjurant le protestantisme à Melun le 8 décembre 1715, Law fut reçu, six jours après, membre honoraire à l'Académie des Sciences. Toutes les distinctions agréaient à l'agio-teur, et un don de 100,000 écus pour l'achèvement de Saint-Roch valut à l'ancien anglican le titre de marguillier d'honneur de cette église. Quelques semaines plus tard (5 janvier 1720), il fut nommé contrôleur général des finances (2).

(1) *Mercure*, sept. 1709, p. 171; nov. 1699, p. 172; 1709, août, p. 53-88; sept. p. 22-78; oct. p. 34-73.

(2) *Item*, février 1717, p. 155; septembre 1716, p. 253; décembre 1719, p. 174, 176, 179; janv. 1720, p. 194.

La santé publique donnait déjà lieu aux mêmes doléances que notre existence surchauffée et à grande vitesse. « Tant de personnes meurent tous les jours d'apoplexie ! » Le rédacteur y revient au bout de vingt mois : « L'apoplexie, mal fort ordinaire cette année. » Un peu plus tard enfin, il conclut : « Les morts subites sont fréquentes et l'apoplexie est fort en règne, » autant que l'année précédente et « si ordinaire depuis quelque temps (1). »

Les centenaires cependant n'étaient point rares. Avec une Marie Lambertie, citée en 1702, voici un procureur du diocèse de Toulouse, mort le 17 décembre 1699 à cent huit ans, et qui ne vivait depuis douze années que de pain trempé dans l'eau. Le diocèse de Bayonne possédait un homme de cent onze ans, dont les enfants étaient en bas âge. Les dents repoussaient à un homme de Châteaudun, âgé de cent dix ans. Enfin un centenaire n'avait pas cessé « de manger maigre les vendredis et les samedis : » ce qui prouve que l'abstinence n'écourt pas la vie, mais qu'on en dispensait dès lors (2).

Ajoutons quelques faits divers de physiologie. Les os d'une jeune fille de vingt-deux ans s'étaient ramollis, et elle avait décru d'un grand pied. Un enfant était né pétrifié. Après cinq cents ans, un cadavre s'était retrouvé entier. Un chat avait servi à des expériences pour un remède contre la rage ; en tira-t-on du secours lorsqu'à

(1) *Mercure*, avril 1697, p. 108 ; janvier 1699, p. 235 ; mars 1702, p. 336 et 390 ; février 1710, p. 260.

(2) *Item*, août 1702, p. 112 ; janvier 1700, p. 91 ; déc. 1704, p. 29 ; 1708, janv. p. 91 ; nov. p. 308.

la belle saison de 1714 des loups enragés entrèrent à Angers, et mordirent une cinquantaine de personnes ? Pasteur n'était pas seul du reste à rencontrer de si lointains précurseurs : les homœopathes y voient aussi poindre leur doctrine, qui remonte d'ailleurs jusqu'à Paracelse. On se préoccupait enfin beaucoup de « l'année climatérique, » lorsque surtout, comme 1701, c'était celle du roi (1).

Louis XIV ne négligeait pas l'hygiène publique. C'est ainsi qu'en 1678, il fit installer, comme savants médecins, au Louvre, deux pères capucins, qui se retirèrent avant la fin de l'année suivante (1678, juin, p. 187; sept. p. 243; nov. p. 87; décembre 1679, p. 75). Longtemps toutefois la Faculté de Médecine de Paris n'avait voulu recevoir aucun médecin « religieux. » (janvier 1686, p. 245). L'inoculation de la petite vérole est citée en mai 1722. (II, 142, 147 et 175).

Les intempéries sont de toutes les périodes de l'histoire. L'hiver de 1709 fit chômer les imprimeries du *Mercure*, et la sécheresse universelle de 1718 obligea d'aller chercher l'eau à sept ou huit lieues. La Pologne avait connu en 1690 les ravages des sauterelles (janvier 1709, p. 368; août 1718, p. 198; nov. 1690, p. 297).

Suivant l'esprit de ce temps, la chronique religieuse est largement représentée au *Mercure*. Abordons-la par un fait qui touche à l'histoire générale. Il y avait si

(1) *Mercure*, janv. 1700, p. 106; oct. 1702, p. 339; juin 1708, p. 449; août 1712, p. 32-42; juin 1714, p. 449; extr. oct. 1683, p. 226-229; nov. 1697, p. 129-143; févr. 1702, p. 5.

peu de catholiques à la Rochelle, quand Mgr de Laval en fut nommé évêque, que tout le clergé de sa ville épiscopale se composait d'un curé avec son vicaire, et de deux aumôniers. Ce pontife y créa une cathédrale, un Chapitre et un séminaire (avril 1684, p. 25).

Chaque année, la messe se chantait en grec le dimanche de Quasimodo aux Cordeliers du grand couvent de Paris : on y entendait par surcroît un discours grec, « toujours fait par un jeune homme de quatorze ou quinze ans, et souvent même beaucoup moins âgé. » (mai 1685, p. 378 ; mai 1686, p. 187.)

Tout le monde chercherait en Palestine l'évêché de Bethléem, bien que son siège fût dans « Clamecy, faubourg de Nevers. » Blois, dont le premier évêque fut sacré le 15 septembre 1697, était nommé « la ville des rois, » parce qu'on y élevait autrefois les enfants de France (juin 1701, p. 176 ; septembre 1697, p. 269).

« L'ancien usage » obligeait l'abbesse de Maubeuge de donner à ses chanoinesses le jour de sa réception un grand bal, qui durait de dix heures du soir à deux heures du matin. La réserve même qu'affecte l'article oblige de conclure que c'était là un criant abus. Un autre abus non moins choquant permit au curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas de prendre possession de son église une heure après l'enterrement de son prédécesseur (janv. 1700, p. 59 ; nov. 1704, p. 17).

Le monde, qui ne connaît guère l'*abstine* antique, juge communément avec plus de rigueur les inconvenients des privations que les suites des excès. Pourtant le *Mercure* n'est pas désobligeant pour une jeune Tou-

lousaine qui s'était mutilé la poitrine dans une préoccupation louable mais inconsidérée de modestie. A propos d'abstinence, les femmes la pratiquaient alors à l'égard du vin, comme il résulte de ce compte rendu de réjouissances publiques de Chartres : « Un particulier fit couler devant sa porte deux fontaines tout à la fois, une de vin et une de cidre, *pour contenter les deux sexes.* » (juin 1685, p. 74 ; août 1703, p. 355.)

Les biographies épiscopales ont ici quelques matériaux curieux. L'évêque de Grasse, chaque année, donnait aux pauvres à sa porte 1,200 livres. Après son intronisation, l'évêque d'Orléans mange en rochet et en camail (était-ce une fantaisie, ou une coutume?) Par mandement, l'évêque de Senlis fit chômer la Saint-Louis dans son diocèse : saint nouveau dont on *chargeait le prône*, maudit peut-être par le savetier du Bonhomme ; mais bénii par les corps de métier qui, comme à Rouen, avaient droit à pleine paye, sauf quand les jours chômés l'emportaient sur les jours ouvrables : le bonheur et le malheur sont toujours relatifs. — Pour un de nos plus savants confrères, une existence archiépiscopale, intimement liée à notre histoire normande, est restée une énigme : c'est celle d'Harlay II, mort archevêque de Paris, mais auparavant archevêque de Rouen. Les contemporains n'en parlaient qu'en chuchottant ; mais comme le prélat soutint énergiquement les décisions du Saint-Siège contre les subterfuges sectaires, il reste à craindre que les « purs comme des anges, orgueilleux comme des démons » n'aient noirci à plaisir un homme qui n'est peut-être pas bien blanc. N'y avait-il pas pour

cela les *on* sacramentels, des phrases à tour innocent et presque bénin ? La Bruyère a été assez souvent injuste, pour que son témoignage, plus écrasant que bien d'autres, n'entre au dossier que sous bénéfice d'inventaire. Voici, parmi les témoins à décharge, un mot publié en janvier 1685 : « Il n'y a aucun éloge qui ne soit dû à ce grand prélat. » Nous n'osons rien préjuger ; mais la réhabilitation, au moins partielle, du cardinal Dubois laisse quelque espérance (1).

Variétés religieuses plus ou moins connues, et ainsi plus ou moins intéressantes. A la mort de Claude Joly, chanoine de Paris durant soixante-dix ans, matines s'y chantaient encore à minuit à Notre-Dame. — Au diocèse de Châlons la fête de saint Martin fut célébrée par sept frères prêtres. — Le prince de Galles fut confirmé à Saint-Germain, le 19 juin 1697, à l'âge de neuf ans accomplis. Cet usage de confirmer les jeunes enfants, conforme à l'ancienne pratique de l'Eglise, a été naguère repris à Marseille, et en d'autres parties de la France.

— A Niort, une messe finit à plus de quatre heures de l'après-midi, parce que deux mille personnes y avaient communie. — Le 1^{er} février 1717, « selon l'ancienne coutume, » le recteur de l'Université offrit au roi un cierge. — Au baptême d'un Polonais, fils de l'envoyé d'Autriche, l'archevêché de Paris autorisa le père à lui donner neuf prénoms. L'abbesse de Maubuisson reçut au baptême protestant le prénom de *Hollandine*, « parce

(1) *Mercure*, mars 1699, p. 86; mai 1707, p. 48; sept. 1706, p. 36 à 42; janv. 1685, p. 101. — M. de Seilhac, *l'abbé Dubois*. Paris, 1862; 2 vol. in-8°.

qu'elle avait été tenue sur les fonts par les Etats Généraux. » En pareille matière, le *Mercure* estime que le premier prénom « est ordinairement celui quidemeure. » — Personne n'avait le droit de sépulture à Notre-Dame de Paris, hormis la duchesse de Lesdiguières, dont la famille avait donné à ce siège quatre prélats successifs. — Il y eut enfin une dispute entre Oxford et Genève, à l'occasion de quelques vers écrits par les étudiants anglais à la louange des catholiques (1).

Rome est qualifiée « ville de repos, de paix, de douceur et de sincérité. » — Cette capitale du monde chrétien comptait en 1700 huit églises françaises. L'année suivante, sa population est évaluée à cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix habitants, dont huit mille personnes consacrées à Dieu, et plus de onze mille Juifs. En 1704, on y découvre des machinations qui se proposaient de faire périr par sortilège Louis XIV et Philippe V. Au 28 mars 1716, le froid y était plus grand qu'au mois de janvier. Il y neige, et vingt-cinq à trente pauvres meurent par jour. Le froid persiste encore le 25 avril. On fait alors des prières pour la pluie (2).

Dès 1697 s'agitait une discussion qui va être reprise, si ce n'est déjà fait : tant, malgré les progrès plus ou moins avérés de l'esprit humain, nous tournons souvent

(1) *Mercure*, janvier 1700, p. 277 ; déc. 1696, p. 150 ; juin 1697, p. 225 ; avril 1699, p. 21 ; février 1717, p. 146 ; novembre 1687, p. 116 août 1692, p. 304 ; décembre 1708, p. 292 ; sept. 1708, p. 242.

(2) *Mercure*, sept. 1685, p. 209 ; févr. 1700, p. 252 ; janv. ou févr. 1701 ; juin 1704, p. 260-272 ; mai 1716, p. 52, 68, 93.

dans un cercle qu'on peut appeler vicieux en tout sens. Il s'agissait donc de savoir si le XVIII^e siècle commençait en 1700 ou en 1701 (avril 1697, p. 211 ; mai 1699, p. 15). Or, malgré l'indice trompeur du chiffre, le dix-septième siècle ne fut vraiment terminé, semble-t-il, qu'à minuit du 31 décembre 1700 : attendu que, pour posséder une centaine d'objets, il ne suffit pas d'en avoir reçu quatre-vingt dix-neuf, et qu'ainsi le second siècle de notre ère ne commença qu'avec l'année 101.

Les nouvelles archéologiques se bornent à la découverte d'une statue de Mercure, près de Beauvais, au don d'une statue antique que les Algériens firent à Louis XIV, et à une note sur trois antiquités de Bordeaux. La Franche-Comté remit au jour vers cette époque l'ancienne ville d'Antre (1695, août p. 203 ; sept. p. 112 ; octobre p. 195-230 ; mars 1702, p. 186 ; mai 1698, p. 139-168).

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous laissons les étrangers se faire nos pourvoyeurs : ainsi, en 1704, des navires de Suède et de Danemark importaient nos marchandises. Déjà aussi s'était pratiquée l'acclimatation pour diverses plantes d'Amérique, dont un bon nombre avaient été débarquées au Havre. — Vers le même temps, Dôle fonde un hôpital, afin de supprimer la mendicité. — On cite dès lors aussi des maisons d'orphelinages ; comment donc le nom d'*Orphelinat* est-il si jeune ? — Les carrosses n'étaient point en usage à Marseille, « à cause de l'inégalité du terrain, et que les rues sont la plupart fort étroites. » — La plus grande gloire

de Paris était dès lors dans cette simple attestation : « Il n'y a point de ville dans le monde où l'on fasse tant de charités (1). »

Depuis j'ai trouvé, naturellement sans la chercher, l'origine et l'explication de ce service spécial, dans les *Affiches de Normandie* du 20 avril 1764.

III

Voici maintenant de tout un peu (et peut-être faut-il conclure comme H. Langlois, « rien en somme. ») Aujourd'hui qu'il semble difficile d'expliquer ce que Emm. Gaillard entendait au juste par la « petite poste » de Rouen, vers 1835 ; ces vestiges d'usages deux fois séculaires ont droit à ne point passer inaperçus (2).

L'administration du *Mercure* fait observer que chez

(1) *Mercure*, juillet 1704, I, 253 ; juillet 1699, p. 275 ; nov. 1668, p. 163 ; déc. 1708, p. 99 ; mai 1698, p. 183 ; mai 1710, p. 240.

(2) Voici un changement dans nos mœurs, qui ne date que d'un demi-siècle, et que notre génération ne devinerait sûrement pas.

Jusqu'en 1844, le cimetière d'une modeste commune des environs de Rouen était aussi nu qu'un champ de blé, sauf l'ombrage de son bel if. Cela ne veut pas dire que les morts y fussent oubliés, la population étant généralement chrétienne ; mais on n'était point riche, et on faisait comme ses pères.

Mais cette année-là l'instituteur ayant perdu un proche parent de sa femme, eut l'idée de planter sur la tombe une épine qu'il tailla en croix. C'en fut assez pour modifier les habitudes du village, et aujourd'hui les tombes les plus pauvres elles-mêmes ne sont pas absolument nues.

Dans ce village, jusqu'après 1830, il ne se construisait point de maison de petits propriétaires sans qu'on la pourvût d'un four. — Il n'est pas sûr qu'aujourd'hui la plus grande ferme elle-même y cuise son pain.

elle l'emballage est gratis ; ce n'était donc pas l'usage commun. En 1704, l'annonce d'un vol. in-4° porte qu'il est « relié en papier marbré et roulé. » La reliure usuelle était donc le cuir ou le parchemin ; mais le brochage était un perfectionnement d'économie (au profit du marchand ? ou de l'acheteur ?) encore inconnu (1). L'exemplaire du *Mercure de la Bibliothèque de Rouen* n'a pas un seul volume broché avant février 1717 ; mais alors cette simplification dans la toilette du journal devient ordinaire. Ajoutons que, vers la fin du XVI^e siècle, la reliure en bois était encore la plus usitée, au moins dans le nord de l'Italie. Le renseignement provient d'une source où on n'eût guère songé à l'aller prendre. L'*Instruction pour l'établissement des séminaires*, rédigée par saint Charles Borromée, n'en néglige pas les futures bibliothèques, et conseille, en cas de besoin, de faire relier « en bois ou en cuir. »

Ne sont pas restés dans le domaine public : le *diogirromètre*, ou machine pour mesurer le chemin et la direction des navires ; — les parapluies et les parasols de poche ; — un procédé pour rendre l'eau de mer potable ; — le moyen de tirer du sucre de l'érable ; — les carrosses « inversables et incahotables ; » — les confitures sèches qu'on jetait au peuple par les fenêtres ; —

(1) Pourtant, dès 1672, le libraire Léonard, « imprimeur du roi, » annonçait dans son catalogue des livres non reliés (*incompactorum*). N'auraient-ils donc été qu'en feuilles ?

En tout cas les livres *incompacti* étaient si bien une singularité qu'en 1679 le catalogue de Thou les rejette en appendice à la fin de ses deux forts volumes.

les bateaux en jonc, qui pouvaient porter trois personnes (1).

Le boulet lancé à une lieue au moyen de la poudre fulminante d'un sieur Chaisson de Montélimart, en 1683, était resté lettre morte, aussi bien que l'espèce de machine infernale dont se glorifiait Voltaire dans sa lettre du 18 juin 1757. Ce ne serait plus, hélas ! aujourd'hui qu'un jeu d'enfant. Il en faudrait sans doute dire autant des pompes à incendies que Paris installa en 1706 : elles ont été perfectionnées par les fondeurs rouennais Thillaye. (Janv. 1683, p. 279 ; sept. 1706, p. 121-134.)

Que penser d'un baume pour la goutte ; — du sudorifique de l'abbé Audibert, curé d'Ivry en Brie ; — de la nouvelle forme de boussolle, décrite par l'académicien La Hire ; — enfin de « l'art de *laver* [en peinture] sur une matière qui n'avait point encore été traitée » (octobre 1688, p. 231 ; oct. 1689, p. 211 ; juillet 1687, p. 35-63 et 315) ?

Les Romains n'avaient plus qu'un pas à faire pour inventer la typographie, comme l'Académie l'a entendu de la bouche de Deville en 1847. Mais un jésuite allemand fut beaucoup plus près de la télégraphie, en 1695, lui qui montrant de Tournon, à l'aide d'une lunette, l'heure qu'il était à Valence, concluait que des cadrans munis de lettres feraient lire à distance tout ce que marquerait l'aiguille déplacée à la main (nov. 1695,

(1) *Mercure*, janvier 1686, fin ; mars 1704, p. 379 ; février 1701, p. 36 ; janv. 1711, p. 195 ; août 1717, p. 400-109 ; juillet 1722, p. 21 ; avril 1689, p. 294 ; oct. 1697, p. 47 ; févr. 1698, p. 27.

p. 214). En cela comme en tout le reste, la Providence a ses heures.

Quoique, au dire d'un homme du métier, une clepsydre fonctionne encore dans un couvent de Rouen, on doit bien qualifier « deux fois renouvelée des Grecs » la montre à eau de 1685; « il n'en faut qu'une chopine pour entretenir le mouvement pendant vingt-six heures (juillet, p. 82). » Mais les Bréguet, les Lepaute, et sans doute notre compatriote M. Hainaut eussent jugé digne de quelque attention la montre « qui marche un an, » de 1678 (juillet, p. 194). Balthasar Martinot, dont la famille doit à M. de Beaurepaire quelques notes instructives, fit avec Gribelin une loterie de montres et de pendules qui comprenait quarante-cinq lots (nov. 1695, p. 291); était-ce une œuvre charitable ou y avait-il surabondance d'articles en magasin? Enfin deux problèmes d'horlogerie se lisent au volume de novembre 1718 (p. 56-65).

L'improvisation, toujours rare comme on vient de le dire, eut toutefois, pour charmer Colbert, des hardiesse que le siècle de la vapeur et de l'électricité n'a pas connues; ce fut l'improvisation navale. En 1678, une galère fut faite en un jour à Marseille; et l'année suivante, Toulon construisit un vaisseau en six heures et demie (décembre 1678, p. 18; 1679, juillet p. 366; août, p. 1-20). La chose est si peu vraisemblable qu'il est à propos d'ajouter que les historiographes de la marine attestent la vérité des faits. Les chantiers de Quevilly ambitionnent d'autres succès, aussi bien que les éminents industriels Normand du Havre; et personne

ne les en blâmera. Car ces instantanés de charpente nautique durent avoir à peu près le sort de la *Grande françoise*, et n'être que des ruineux joujoux à côté du vieux navire de cent trente-cinq ans qu'un marin du Val-de-la-Haye put admirer dans le port de Marseille.

Plus intéressant semble le modèle de frégate « d'un nouveau dessin, » exécuté à Versailles (févr. 1681, p. 302). Ce travail était dirigé par le chevalier de Tourville, c'est-à-dire apparemment par le grand homme que le désastre de la Hogue n'a pu déshonorer. Epuisons ce dossier maritime par les observations sur le flux et le reflux que Du Bocage fit au Havre en 1711 (décembre p. 145-165).

Quelques traits de mœurs plus ou moins remarquables nous amèneront à des usages religieux. En Wurtemberg les réjouissances pour la naissance du duc de Bourgogne en 1682, comprirent des marionnettes. — A côté du galimatias des Diafoirus, le langage médical avait des simplicités dont le peuple a seul hérité : ainsi « coup de sang, *ictus sanguinis*, veine qui se rompt dans le cerveau (déc. 1684, p. 295). » — A la Cène, après la messe du Jeudi-Saint, c'étaient les princes qui apportaient les plats aux treize pauvres qui mangeaient chez le roi. — L'inhumation du comédien La Grange, faite sans difficulté à Saint-André-des-Arcs, suffirait seule à prouver que les pénibles incidents qui ont rendu célèbres les obsèques de Molière provenaient uniquement de ce que l'on doutait que le grand comique eût fait ses pâques l'année précédente, pratique absolument requise

par la discipline du temps pour obtenir la sépulture ecclésiastique (1). — En 1689, dans le rite parisien, la communion des laïques était ordinairement suivie d'une ablution qu'ils prenaient dans un calice. Il en fut longtemps de même en Normandie ; mais ici elle se faisait avec du cidre. Force fut à l'autorité diocésaine d'intervenir : car parfois on en prenait... sinon beaucoup trop, du moins un peu plus qu'assez (2).

Par sentiments de pauvreté chrétienne, on se faisait encore parfois inhumer sans cercueil. Aussi le mode de sépulture fréquent au moyen âge devenait le privilège de chrétiens plus aisés, mais aussi plus humbles que le commun des fidèles. — Certains adoucissements au carême, qu'on croit dater d'hier, n'étaient pas dès lors inconnus. Par exemple, le roi d'Angleterre, « qui jeûne régulièrement » prenait du thé le matin. — Après une messe d'action de grâces au collège de Navarre, on distribua « les sportules ordinaires » à plus de six cents docteurs. — Aux Gobelins, une messe semblable fut suivie de la distribution de mille pains à la porte de l'église (3).

Un petit mémoire botanique d'un bon chartreux

(1) Dans la préface du *Tartufe*, Molière s'efforce de montrer que des Pères de l'Église n'ont pas proscrit rigoureusement la comédie. On voit où l'opinion publique de son temps puisait ses inspirations. Si en ces dernières années MM. Labiche et Sardou eussent voulu défendre le théâtre, ils se seraient peu souciés d'ouvrir la Patrologie.

(2) *Mercure*, octobre 1682, II, 359 ; déc. 1684, p. 295 ; avril 1689, p. 83 ; mars 1692, p. 227 ; mars 1689, p. 239.

(3) *Mercure*, avril 1680, p. 223 ; mars 1689, p. 238 ; déc. 1686, p. 37 ; janv. 1687, p. 251.

semble plus naïf que scientifique. Comme il peut néanmoins être utile pour l'étude d'anciennes théories, disons que le fr. François examine pourquoi les bourgeois résistent aux grands froids de l'hiver, et périssent aux petites gelées du printemps. (Juill. 1706, p. 44-120).

Terminons par quelques lignes relatives aux beaux-arts. Une académie de peinture et de sculpture est citée à Bordeaux en janvier 1692 (p. 304). — Par un choix très honorable pour notre pays, un Français, le chevalier Poirson, fut placé à la tête de l'Académie romaine de peinture (déc. 1711, I, 41). — Enfin, une indépendance d'esprit fort honorable provoque cette franche déclaration, à propos de la célèbre statue trouvée à Arles : « Sans la vénération qu'on a pour l'antiquité, je dirais que nous avons des statues modernes beaucoup plus belles que cette Vénus (août 1684, p. 321). »

Un de nos premiers bibliographes avouait naguère qu'il avait autrefois songé à dresser une table générale du *Mercure galant*. La tâche n'eût pas été médiocre, mais aurait rendu des services incalculables. Car cette troisième série de notes démontre une fois de plus que les chétifs volumes de Vizé sont une des premières sources d'informations sur la fin du XVII^e siècle, et le siècle suivant. Une foule de pièces manuscrites elles-mêmes, malgré un attrait exceptionnel, le leur cèdent en ce point.

P.-S. — Peu d'heures s'étaient à peine écoulées depuis que cette note avait été lue à l'Académie, quand

s'est révélé sur De France, l'un de ses fondateurs, un fait trop peu connu, semble-t-il, et qui à ce titre mérite ce petit appendice.

Que De France ait été un habile architecte, c'est ce qui résulte notamment des mentions élogieuses que M. de Beaurepaire en a faites dans plusieurs mémoires insérés aux procès-verbaux de la Commission des Antiquités.

Mais De France fut en outre un ingénieur mécanicien. On le voit par cette allusion de M^{me} Du Bocage dans le premier poème qu'ait couronné l'Académie (1746).

Artistes, qui savez par de nouveaux ressorts
Ressusciter Orphée, en rendre les accords,
Et de nos mouvements lui prêter la souplesse,
Sur d'utiles objets exercez votre adresse.

« M. de France, académicien de Rouen, explique la note, a fait deux flûteurs automates, qu'on a vus cette année à Paris. »

Louis XV et sa cour admirèrent à Versailles, le 29 décembre 1745 et les cinq jours suivants, cet automate de l'architecte rouennais. C'était « un berger et une bergère, groupés, posés sur un piédestal, lesquels jouent plusieurs airs en partie sur la flûte traversière dans une grande perfection et dans un unisson plus parfait que ne peuvent faire les deux plus habiles joueurs de flûte (*Mercure de France*, janvier 1746, p. 158). »

L'invention eut-elle tout le succès que cet émule de Vaucanson se promettait? On en peut douter à cause du silence du *Mercure*, qui annonçait de plus amples

détails quand les deux flûteurs seraient exhibés à Paris quelques semaines après, et qui n'en a point reparlé. Car enfin les oublis de la presse ne sont pas tous involontaires.

SAINT DENIS... D'EN HAUT. --- SAINT DENIS... D'EN BAS

Par M. SAMUEL FRÈRE

SAINT DENIS.... D'EN HAUT

Au-delà du parc aux huîtres, sous la chapelle de Notre-Dame-des-Flots, une route blanche dévalant vers la mer, à gauche un bosquet de peupliers malmené par les mauvais vents et les gamins, à droite, des maisons accrochées à la pente, puis un poteau avec une flèche, la pointe vers le nord, vous êtes à Saint-Denis-chef-de-Caux.

Histoire ou légende, ce lieu a un passé. Sur ces espaces dévorés par la dent du flot, s'élevait jadis une grande ville à palais et à églises ; un soir d'orage, la marée sortit de son lit, escalada le galet et engloutit la cité. Tout glissa dans l'abîme. Pareil à la ville d'Ys, l'ancien chef de Caux n'est plus, mais la terre voisine s'est rappelée de la terre disparue et le nom est resté aux quarante bicoques plantées à la file sur le rivage.

Toutes ces baraqués ont leur jardin... un jardinet grand comme un journal, où foisonnent, à l'abri des

tamaris, les pétunias, les roses trémières, les iris et le réséda. Pour cadre, la haute falaise profilant son nez de sable jaune boutonné de silex. En face, la baie noyée dans des pâleurs opales mouchetées de steamers courant vers le Havre. On est bien là.

C'est dimanche. Les quarante cabanes ont hissé leur jeu de pavillons à leurs quarante sémaphores : une en-volée de jaune, de bleu, de rouge et de blanc frisonnant dans la lumière sur l'outremer du ciel. Rien de plus gai, rien de plus vivant : Une chanson pour l'œil ! Ailleurs, ce pavoiement ferait rêver concours régional ou visite ministérielle ; ici, à la pointe du cap, il est dans la note, le drapeau ne fait-il pas partie du mobilier de la mer. Déployez donc vos étamines, pseudo Cauchois du nouveau Saint-Denis, habillez vos chalets en régates internationales et laissez dire les passants jaloux.

Il faudrait la lyre de Sapho accordée par Caran d'Ache pour chanter dignement les joies que goûte ici un jour sur sept mon ami Robert, journée exquise, fouettée de vent ou grillée de soleil, suivant les fantaisies de l'équinoxe.

Dès le matin, papa Robert a fermé son bureau du Havre, il a acheté du pain, du fromage, du jambon et de la salicoque dont il rafolle. Son filet est comble, il prend le tramway de Saint-Adresse jusqu'à Marie-Christine, puis vingt minutes de marche, et le voilà devant son palais de Saint-Denis.

Quand il l'a loué, ce palais, il a longtemps réfléchi avant de lui donner un état-civil : dans la famille, on

désirait un nom fringant, sonore, bien approprié au site. Les voisins avaient choisi avant lui, *la Chau-mière, le Cap, la Bourrasque, la Hève, Mon plaisir, les Bluets, le Gourbi.....* Ces vocables étaient donc interdits. Il avait pensé à *la Mouette*, mais *la Mouette* était prise aussi, alors comme il est de Lorient, il a préféré *la Sardine*. *La Sardine*, au moins, ça dit quelque chose. A parler franc, ce hors-d'œuvre fréquente la plage de Saint-Denis exclusivement en boîtes de conserves ; peu importe ! un nom de poisson..... même à l'huile, ne dépare pas la couleur locale ! « Va donc pour *la Sardine* a déclaré Robert, et qu'on ne m'en parle plus ! »

Deux artistes logent à côté ; l'un, fervent disciple de Wagner, a enjolivé son pignon d'une magnifique clef de sol à califourchon sur une portée de bois découpé ! L'autre est peintre ; heureux homme ! il a illustré son écriteau celui-là : Une mer courroucée sous un ciel vermillonné et un Eole soufflant au premier plan à pleines joues ce simple mot : *l'Ouragan*. C'est parlant ! Que voulez-vous ! Tout le monde ne naît pas avec la palette de Raphaël en sautoir. Robert la Sardine a dû se contenter d'un panneau fond rouge où sont moulées des lettres gothiques au noir de pêche, c'est beau aussi dans un autre genre. A l'heure du crépuscule, on dirait une ligne télégraphique sur un soleil couchant !

A présent, il y est habitué, mais dans les commencements... quelle jubilation d'atteindre sa clef dans son gousset, d'ouvrir sa porte, d'ôter ses volets et de pavoyer sur toutes les drisses. Si vous aviez vu, à côté, la

tête de *l'Ouragan*; c'était à le faire tourner en cyclone! Heureusement, le jeu de pavillons est en loques, La Sardine se contente désormais du drapeau national coiffé d'une flamme bleue. Il ne lui manque plus qu'un canon! Oh un canon! Son rêve..... entre les boutons d'or et les capucines naines, une jolie batterie, la gueule tournée vers la rivière de Caen! Quel cachet ça vous aurait eu!

En attendant, La Sardine a chaud et il met habit bas; une cruche à la main comme Rebecca en Mésopotamie, il va chercher de l'eau à la source sans le moindre chameau, puis il allume le feu et il jure à plein gosier, parce que le tuyau ne tire pas; peu à peu, la cuisine de Lilliput s'emplit de fumée. Papa La Sardine se résigne à ce métier de hareng saur quand arrivent M^{me} Robert et les deux fils, braves collégiens, très diables, très en dehors, aimant leur père en camarade. Avec eux, nous n'aurons plus un moment de répit; vite au canot!

La Sardinette, la quille en l'air, est dépouillée de son prélart. On la retourne sur le gravier du jardin en écrasant les plates bandes. On la pare, on la traîne sur le galet, et la mer transparente vient mouiller sa quille comme pour lui donner le baiser des fiançailles.

De son côté, maman Robert a ôté son chapeau; la table est mise dehors sous le berceau de vignes folles, les assiettes tintent un joyeux cliquetis. De sa place, chacun « voit passer les bateaux en vidant son verre ». La Sardine enfin dîne chez la Sardine! Seulement, au rebours de tant d'autres, La Sardine aime à manger vite, et ses fils, je dois le dire, professent les mêmes

traditions. Elevés à l'école des menus synthétiques, ils guettent le moment où papa aura fini son café et allumé sa pipe, alors, bonsoir la compagnie ! On court à *la Sardinette* et l'on s'embarque en se mouillant les mollets : A Dieu va !

Ces premiers moments de navigation à l'eau de rose ont une saveur innommée. La lame ouvre ses bras, elle enlace les flancs du canot avec des caresses d'amante longtemps attendue. A peine la voilure hissée, l'étrave commence avec le flot son chant de clapotis clair et allègre. Tantôt le vent fraîchit, l'allure s'accentue, alors la chanson devient triomphale, tantôt la brise s'assoupit, le mât se redresse, et la mélodie se fait argentine sur une seule note tintinnabulante tellement subtile qu'on dirait un gazouillement d'enfant au réveil.

Grisé de soleil, baigné d'âcres parfums, vous touchez de la main en vous penchant, cette molle enveloppe qui vous berce en cadence : un signe, un mouvement de la barre, et l'on mène son rêve aux quatre vents du ciel, le regard fixé sur un point de la côte, ou perdu dans l'immensité bleue du large, avec les fières illusions d'un Christophe Colomb quittant l'Espagne.

L'après-midi s'effeuille ainsi sans qu'on sache l'heure, et n'était le jour qui baisse dans une brume rouge, on oublierait Saint-Denis. Robert est marin dans l'âme, l'odeur du goudron l'hypnotise ; lui et ses fils sacrifieraient leur dernière veste plutôt que de vendre *la Sardinette*.

On a croisé longtemps devant Saint-Adresse autour d'un bataillon de mouettes et pour regagner le mouil-

lage, on lutte contre le jusant. Robert fait des prodiges de manœuvres. Regardez-le à son banc d'arrière, maniant la barre d'une poigne souple et ferme, clignant de l'œil en s'abritant de la main. On dirait qu'il va percer la calotte des cieux d'un trou de vrille, tant il apporte à cette opération grave une acuité de vision vraiment surhumaine.

Parfois l'œil de La Sardine — son œil lui-même, — ne suffit pas, il aperçoit une forme anormale à babord, on atteint la jumelle dans le coffre, il se lève, et l'amiral fouille l'Océan : les enfants se taisent, on ne respire plus. — C'est la drague qui lâche sa vapeur sur le Ratiere. — *All Right!* crie Robert d'une voix dramatique, et La Sardine cingle sur la bicoque d'où M^{me} Robert, à grands coups de mouchoir, télégraphie des signes désespérés de ralliement !

SAINT-DENIS... D'EN BAS

Aujourd'hui, Robert m'a admis à son bord, et il ne s'agit pas de nous amuser, car à nous quatre nous emplissons *la Sardinette*, qui profite de la circonstance pour faire eau par tous les bouts. Voilà huit jours que la barque se dessèche sur la plage, et comme un canard exilé retrouvant la mare de ses pères, elle veut boire maintenant outre mesure. On écope, on écope ferme, mais ce que ça mouille !

Aussi bien, nous ne partons pas pour New-York, nous venons de piquer droit sur la première bouée de

la rade, et à six cents mètres du bord on a jeté l'ancre pour pêcher.

— Un bon endroit, disent les garçons, nous y avons pris dimanche dernier deux soles et trois limandes.

— Juste au-dessus de Saint-Denis-le-Vieux, ajoute le père.

J'allais jeter mes lignes de fond, je m'arrêtai un peu surpris.

— Comment ? Saint-Denis-le-Vieux ?... la cité engloutie, c'est là-dessous ? Vous croyez donc ça ?

— Ma foi, on le prétend, je n'ai pas été y voir, vous comprenez.

— Ah ! vraiment !

— Vous avez l'air d'en douter. Après tout, je m'en moque, moi, de votre « cité engloutie », comme vous dites, mais je demande qu'on ne cause pas.... Si vous voulez causer, restez à terre...

— Je vous prie de remarquer que depuis cinq minutes....

— Assez... négligez le fil de la conversation et suivez celui de vos lignes. C'est mon dernier mot.

— Il est joli pour quelqu'un qui n'en fait pas son...

Robert me foudroie du regard, je rentre au fourreau mon compliment et l'on s'accoste pour attendre le bon plaisir de Messieurs les poissons.

Je ne suis pas, je le confesse, un pêcheur sérieux. D'abord je manque de conviction. J'imiter sans les envier ces fanatiques de l'hameçon qui, pareils à des bouddahs de pierre, restent des heures les yeux et l'esprit rivés à un brin de corde. Moi, ce rôle de muet

m'endort, il me donne des fourmis sous les pieds et sous la langue.

Ce jour-là notamment, ça n'allait pas ! le soleil, le silence, et ce mouvement de balancoire sur l'étendue verte qui respirait sous moi, anéantissait mes facultés de pensée et de vision. Penché sur la lisse, je croyais entrevoir, surgissant et disparaissant tour à tour, dans les dessous où nous pêchions, des formes sans nom dont l'anatomie hétérodoxe m'épeurait. J'eus beau me secouer, me raccrocher à la réalité des objets ambients, comme un homme au bord d'un puits cherchant de la main dans l'ombre une branche de salut, tout m'échappait, tout craquait sous mon étreinte de cataleptique ; las de lutter, je fermai les yeux. Je sentis alors l'eau monter jusqu'à mes bras, jusqu'à mes épaules, jusqu'à mes lèvres, lentement, sans m'étouffer, sans me faire souffrir. Au contraire, à mesure que ma personne s'immergeait, j'éprouvais une sensation de fraîcheur et de renaissance, ma poitrine se dilatait... plus je descendais, plus je jouissais de cette intensité de perception et de bien-être. Le ciel avait disparu, une clarté cendrée de verre dépoli tamisée par des nappes fluides plafonnait sur ma tête. Subitement ma chute s'arrêta. J'étais couché au fond de la mer.

J'ignore combien de temps je restai ainsi sur le dos, mais je fis, je m'en souviens, cette réflexion ridicule, que si je lézardais dans un endroit aussi humide, je n'en serais sûrement pas quitte pour un rhume de cerveau. Je me levai donc, et aussitôt j'entendis chanter des orgues éloignées !

Un lourd portail d'église flanqué de tours romanes massives ouvrait ses portes à vingt pas de moi sur une plateforme colossale où l'on montait par dix marches de marbre noir.

Au plus haut degré, ainsi qu'un sphinx aux pylones du temple d'Isis, une énorme pieuvre était accroupie, gluante, bavante comme une plaie. Le monstre m'avait vu sans doute. Son ventre de crapaud se gonflait, ses membres s'allongeaient sur l'escalier pour en barrer l'entrée. D'une détente furieuse il avait plaqué la plus robuste de ses tentacules sur le revêtement de pierre de l'édifice, et en s'abattant de toute sa longueur, le serpent avait secoué les cloches dans leurs habitacles aux fenêtres sculptées de dents de scie.

Une pareille rencontre m'eût gêné sûrement en temps normal : on dit ces bêtes-là fort mal élevées. Pure calomnie, paraît-il, car je montai l'escalier avec la désinvolture de Louis XIV rentrant à Versailles par l'Orangerie. La pieuvre me laissa emjamber ses grosses cuisses à épiderme flétrie, en me regardant d'un air chose, et je franchis crânement le seuil du temple pendant que l'orgue jouait la symphonie gothique de Widor, anachronisme stupide qui révolta mon érudition musicale dans ses plus intimes susceptibilités.

Au premier moment, j'eus beau me frotter les paupières, je ne vis plus rien. Je pénétrais des eaux plus denses qui neutralisaient sans doute la pesanteur de mon corps et procuraient à ma démarche la légèreté d'un oiseau dans l'air. J'étendis les mains en avant d'un geste d'aveugle cherchant à se guider dans l'inconnu,

mais il courut sur mes doigts un contact de membrane vermiculée dont les mille ventouses essayaient de se coller à ma peau. Je reculai, la lumière se fit, et l'intérieur de l'église m'apparut.

A droite, soutenu par un polypier couleur de corail, un bénitier bâillait de ses deux valves à festons irisés ; autour des piliers trapus avaient poussé des buissons de fucus agités de mouvements de couleuvres, plus haut descendant des pleins cintres, le long rameau vert des algues marines, insinuant son capricieux décor dans les tores coupés, les damiers, les torsades et les têtes de clou de l'arcade romane. Au creux des chapiteaux à figures grimaçantes, des bouquets de varech pareils à des dentelles sur le col d'un vase ciselé !

C'était gracieux et lugubre.

J'approche : un monde remue derrière ces frondaisons de catacombes impénétrables au rayon d'or du soleil, des êtres visqueux souillent le front des statues aux manteaux azurés de coquilles ; des prunelles rondes et ouvertes comme des gueules guettent sur la frise des proies invisibles. J'avance, j'avance toujours ; à mes pieds rampent sur les dalles de pierre usées par le pas des lévites, des corps gluants, et dans les grilles des chapelles aux fers tordus, je devine des reptiles convulsés sous la tenaille de crabes géants. Plus loin, à travers les colonnettes des tribunes, des araignées flasques et velues agacent de leurs pattes en crochets de faux des carapaces veloutées d'émeraude immobiles, prêtes à fondre en avant d'un saut de catapulte. De tous côtés, c'est un enchevêtrement, un grimpement muet et

grouillant. Je sens la peur me hanter, j'essaie de fuir, une force m'entraîne... en avant, en avant... quoi ! des figures agenouillées sur des tombeaux et qui prient les mains jointes.

Une ignoble méduse suspendue à la corde qui jadis soutenait la lampe du sanctuaire, panache en l'air, comme un lustre de verre vénitien à pendentifs coulés dans un phosphorescence bleuâtre. Jusqu'au faîte des voûtes lézardées, montent et descendent d'innombrables nageoires, pareilles à des ailes d'anges dans les glauques transparences des eaux.

L'autel est là, paré de longues herbes jaunes d'où émergent les chandeliers d'argent, aux nervures corrodées par le sel. Tremblant, je m'incline, le tabernacle s'ouvre. Il abrite encore le ciboire dédoré où repose l'hostie des anciens jours... On dirait qu'une auréole lumineuse l'environne... Une horreur grandissante envahit mes sens dévoyés, mes gestes ameutent les cohortes diluviennes qui sortent en bataillon épais de leurs repaires. D'un effort surhumain j'arrache mes pieds cloués à la terre, je me jette en arrière du côté où je suis entré ! Malédiction ! Sur le parvis la pieuvre s'est retournée et m'attend ! Au moment où traqué, mourant, je vais sauter en dehors, je sens le fouet de ses grands bras m'aplatir sur la porte de chêne, mes os craquent, je vais défaillir... et...

— Sac à papier, crie Robert, en me frappant sur l'épaule, qu'est-ce que vous avez donc à remuer comme ça, vous venez de me faire manquer une limande !

— Robert !.. une limande !... Comment ! vous ici ?..

— Ah ça ! êtes-vous malade ou dormez-vous ? Vous avez l'air de revenir de l'autre monde.

— Je..., oui... C'est vrai mon ami, je reviens de Saint-Denis-le-Vieux ; vous aviez raison, c'est bien là-dessous !

— Farceur !... mais tirez-donc ; ça mord ! vous ne voyez pas... qu'est-ce que je vous disais ! un bar, mon cher ! un bar superbe !

Je me jetai ahuri sur l'infortuné poisson, je l'avais bien gagné ; seulement, en le précipitant à fond de cale, j'eus comme un tressaillement ! Ces orbites vitreuses, ces ouïes sanglantes, cette queue en papillon. Grand Dieu ! dis-je tout bas, l'aurais-je déjà rencontré !... là-bas !

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. DE LÉRUE, MEMBRE HONORAIRE,

Par M. CHRISTOPHE ALLARD.

M. de Lérue, chef de division honoraire à la Préfecture de la Seine-Inférieure, ancien membre de la Commission de statistique du département, officier d'Académie, membre honoraire de notre Compagnie, ancien président de la Société d'Emulation du Commerce et de l'Industrie, est mort le 23 novembre dernier à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il était né à Blangy-sur-Bresle le 20 décembre 1811.

Les membres honoraires, dit l'art. 6 du règlement de 1848, prennent place avant les membres résidants, immédiatement après le bureau.

Jamais cette disposition ne fut mieux justifiée que pour M. de Lérue. N'était-il pas digne, en effet, par la vénération qu'il inspirait, par l'ancienneté et la constance des services rendus, par sa sereine et souriante vieillesse, d'occuper un des premiers rangs dans cette Compagnie dont il faisait partie depuis quarante et un

ans ? Ce qu'il fut en dehors de l'Académie et dans la vie publique, dans l'administration à laquelle il appartint jusqu'à l'âge de sa retraite, je n'ai pas à le rechercher. Lui-même avait d'ailleurs, à ce point de vue, involontairement tracé d'avance son propre portrait en 1856, dans son discours de réception, en traitant de la bienveillance et de la politesse chez l'administrateur et le fonctionnaire. En traçant à grands traits le caractère de l'administrateur tel qu'il le concevait, mélange de bienveillance et de fermeté, d'indépendance et de justice, de réserve prudente et conciliante, et pour qui le dernier mot est toujours : intérêt général, notre collègue indiquait, dans une forme saisissante, le programme et les principes auxquels il devait obéir jusqu'à la fin.

Mais il est une autre bienveillance que M. de Lérue possédait au suprême degré, qui obéit à une idée plus élevée, et qui vient du cœur : L'heure de la retraite ne sonne pas pour elle, *nescit occasum*, et notre vénéré collègue l'a prouvé jusqu'à son dernier jour. Longtemps il est resté secrétaire de l'hôpital Forbras. Je connais une Société de secours mutuels qui s'est honorée de le compter pendant quarante ans parmi les membres de son conseil, et qui n'a jamais fait appel en vain à ses lumières, à sa compétence spéciale, ni à son dévouement sous toutes les formes.

Mais j'ai hâte de considérer l'écrivain en M. de Lérue : je ne pourrai le faire d'ailleurs sans indiquer, avec un souvenir reconnaissant, qu'il nous a consacré, pendant toute sa vie, la meilleure partie de ses loisirs.

Il semble que sa qualité maîtresse était, en plus d'une

érudition toujours en éveil, d'un goût artistique éclairé et d'une imagination féconde, une incroyable ardeur au travail. L'Académie le sait d'ailleurs, elle qui en a tant profité; elle sait que, pendant quarante ans, M. de Lérue a toujours pris au pied de la lettre l'article 58 de notre règlement, et que quelque chose aurait semblé manquer à nos *Précis*, s'ils n'avaient reproduit ou mentionné annuellement une ou plusieurs communications de notre collègue. Il en fut de même après 1886, alors que l'âge et les infirmités le contraignirent à demander l'honorariat : s'il ne pouvait plus, le plus souvent, venir les lire lui-même, M. de Lérue nous envoyait fréquemment encore les derniers accents d'une ardeur que la mort seule a pu éteindre.

Dans l'œuvre très nombreuse de M. de Lérue, la diversité des sujets qu'il a abordés autorise à faire quatre parts.

La première comprend d'importants travaux d'érudition administrative; il a notamment publié, en 1852, *De la bienfaisance publique et privée dans le département de la Seine-Inférieure*; en 1862, un travail rempli d'observations, *Etude sur les aveugles et les sourds*, et un ouvrage paru sous le patronage de l'économiste Louis Reybaud, *Maitres et domestiques*, dans lequel il recherche les moyens les plus propres pour arriver à l'amélioration de la domesticité; en 1865, une *Etude sur l'Economie industrielle et rurale*, et une *Note sur l'Assistance publique à Rouen*; en 1867, un examen approfondi de la *Question des Octrois*, qu'il devait reprendre et compléter en 1882; en 1873, des

Considérations sur les Sociétés protectrices de l'Enfance; en 1876 enfin, une *Dissertation économique sur l'impôt des intermédiaires*.

L'activité de ce fécond esprit s'est exercée en second lieu sur de nombreux sujets d'érudition locale. Dès 1860, le souvenir du sol natal, vers lequel nous reportent toujours nos plus chères affections, avait suscité chez lui le désir d'écrire *l'Histoire de la Ville de Blangy-sur-Bresle*, monographie composée avec le plus grand soin, presque avec amour, et que devaient compléter plus tard des *Paysages et profils rustiques du Bray normand* et des récits humoristiques : *De la Seine à la Bresle*. Dans des *Notices sur le Pont-de-Pierre de Rouen et la statue de Corneille* (1863); sur *Pierre de Boisguilbert, économiste* (1872); sur *Ancelot, sur Jadoule, sur l'Edicule de la ferte* (1874); sur *Descroisilles et les membres de sa famille* (1875); sur *un Couteau normand trouvé dans la Seine* (1880); dans un *Relevé du registre d'écrou de la maison d'arrêt de Saint-Lô pendant la Terreur* (1883), extrait de documents qui sont restés en la possession de M. de Lérue et auxquels il attachait le plus grand prix, on remarque les mêmes qualités de patiente et minutieuse investigation.

Mais l'attrait des curiosités locales était heureusement complété chez notre collègue par un goût très sûr et de sérieuses connaissances artistiques. On aime à retrouver ces qualités dans ce journal de littérature et de musique qu'il dirigea de 1835 à 1837, *le Boieldieu*, dans une *Etude sur les faïences de Rouen* (1868) et une

Notice (1878) sur plusieurs collections locales de céramique, dans *Un Voyage artistique en Normandie, Féret et Hyacinthe Langlois* (1873), dans une étude sur la *Recherche de l'étrange en littérature* (1878), dans *Une gravure du Parnasse français de Titon du Tillet* (1882), etc.

J'arrête ici cette nomenclature, trop nombreuse pour qu'il soit possible de l'accompagner daucun commentaire, bien incomplète cependant : je n'ai pu y faire figurer ni le discours d'ouverture et les réponses à des discours de réception prononcés par M. de Lérue lorsque vous l'avez, en 1869, appelé à la présidence de l'Académie, ni les innombrables comptes rendus qu'il n'a jamais omis, exemple trop rarement suivi, de faire sur les ouvrages renvoyés à son rapport.

Economiste et érudit, M. de Lérue était aussi poète. Est-ce à la suite des relations qu'il avait entretenues avec Victor Hugo vers 1844, que l'instinct poétique s'était éveillé en lui, et en publiant en 1857 un long fragment d'un poème sur *Notre-Dame de Rouen*, M. de Lérue songeait-il à élaborer une œuvre qui pût marcher de pair avec ce grand poème en prose, *Notre-Dame de Paris*? Il est permis d'en douter. Toujours gracieuse, élégante, distinguée, la Muse, sous la dictée de laquelle rimait M. de Lérue, cherchait rarement à atteindre aux hautes cimes : si, dans un poème étendu sur l'*Ivrognerie*, il a su trouver pour flétrir ce vice des accents énergiques et puissants, il se plaisait surtout à conter des fables, des apologues, souvent heureux, il chantait le printemps, l'enfant, les grands

parents, le bleu du ciel, la vertu. Dans une gracieuse allégorie intitulée : *Musa ales*, il indique quelle est sa poétique de prédilection. C'est

La poésie
Qui par une divine loi
Rattachant la vie à la foi,
Sait nous donner foi dans la vie...

Et c'est bien en effet dans l'idée religieuse que M. de Lérue a puisé ses meilleures inspirations (*La Charité*, *Chant national* et son volume de vers intitulé : *Dieu et Patrie*).

Je ne veux pas oublier toutefois que notre collègue s'était à diverses reprises essayé dans l'art dramatique : *l'Irréparable*, comédie en trois actes, *le Sceptique* et *Erreur n'est pas compte*, comédies, et un drame inédit, *Louis Brune*, prouvent qu'il savait le faire avec succès.

Oserais-je ajouter en terminant que l'assiduité de M. de Lérue aux travaux de notre compagnie était telle que le sentiment de confraternité qui l'unissait à nous avait revêtu, avec le temps, un caractère touchant, affectueux et presque familial? Qui d'entre vous ignore depuis combien d'années il avait pris l'habitude de demander à ses confrères de s'inscrire sur un registre où il aimait à conserver leurs noms ? Prose, vers, dessins, musique, M. de Lérue aimait ces autographes qui lui rappelaient à la fois les vivants et les disparus. Vous n'avez pas appris sans émotion qu'il avait tenu, par une intention délicate, à ce que cet album, œuvre des membres de l'Académie, revînt à l'Académie après sa mort.

Tel fut l'homme modeste et désintéressé, l'érudit consciencieux, le poète aux inspirations aimables et élevées, dont nous conserverons la mémoire. Il y a bien des années que M. de Lérue écrivait, dans une de ses pièces les plus gracieuses :

Lorsque Dieu prolonge une vie,
Il choisit parmi les meilleurs.

Ne devons-nous pas reconnaître combien il a mérité de justifier par lui-même la justesse de cette pensée ?

ACADEMIE
DES
Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

PRIX

PROPOSES POUR LES ANNEES 1898, 1899 ET 1900

1898

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce même pays où ont résidé les familles Belain, Diel et Baillardel, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux aujourd'hui connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission : Allouville, Beaunay, Bec-de-Mortagne, Cailleville près Saint-Valery-en-Caux, Canouville près Allouville, Crasville-la-Mallet, Dieppe, Esnambuc près Sainte-Marie-des-Champs, Hautot-Saint-Sulpice, Les Hameaux près Gonnehem, Limpiville, Miromesnil près Tourville-sur-Arques, Sainte-Geneviève et Venesville.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Étude critique sur les meilleurs appareils employés actuellement pour l'humidification et la ventilation des ateliers industriels.

Détermination des conditions théoriques et pratiques que doit remplir un appareil.

On démontrera, s'il y a lieu, que les lois physiques appliquées dans cette question impliquent des conditions contradictoires, et l'on tirera la conséquence de ces contradictions au point de vue des applications pratiques.

1899

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr., à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude critique sur les œuvres de Saint-Evremont.

1900

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure œuvre de musique vocale ou instrumentale, due à un compositeur né ou domicilié en Normandie.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine importance, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles, présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Etude sur les poètes normands au XVI^e siècle.

PRIX ANNUELS

L'Académie décerne aussi, chaque année, dans sa séance publique, les prix suivants :

PRIX DUMANOIR

Un prix de 800 fr. à l'auteur d'une belle action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

PRIX OCTAVE ROULAND

Deux prix, de 300 fr. chacun, aux « membres de familles nombreuses qui ont fait preuve de dévouement envers leurs frères ou sœurs. »

Les personnes qui connaîtraient des actes de dévouement ou des belles actions, dignes de concourir pour les prix *De la Reinty*, *Dumanoir* et *Octave Rouland*, sont invitées à les signaler à l'Académie, en adressant au Secrétariat, rue Saint-Lô, n° 40, à Rouen, une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés.

Cette notice, appuyée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être envoyée franco à l'Académie avant le 1^{er} juillet.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages adressés devront être envoyés *francs de port avant le 1^{er} juin* (terme de rigueur) soit à M. POAN DE SAPINCOURT, soit à M. G.-A. PREVOST, secrétaires de l'Académie.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADEMIE

« *Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais.* »

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE
DES OUVRAGES OFFERTS A L'ACADEMIE
PENDANT L'ANNEE 1896-1897

- Alessandri (Dott. G. de). — *La pietra da cantoni di Rosignano e di Vignale (basso Monferrato), studi stratigrafici e paleontologici.*
- Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution to July 1894.*
- Assises de Caumont. — *Compte rendu de la deuxième session tenue à Rouen les 15, 16, 17 et 18 juin 1896.*
- Association normande. — *Annuaire des cinq départements de la Normandie, 63^e année, 1896.*
- Auvard (Paul). — *Saint Dictamen, 4^e fasc.*
- Beljernick (M.-W.). — *Über Gaellbindung und Generations-Wechsel bei Cynips calicis und über die Circulansgalle;* Amsterdam.
- Bergey (David-Hendrick). — *Methods for the Determination of organic matter in air;* Washington.
- Boislisle (A. de). — *Lettres de M. de Marville, lieutenant-général de police au ministère Maurepas (1744-1747), publiées d'après les originaux;* tome I, 1896.
- Boucher (Dr). — *La peste à Rouen au XVI^e et au XVII^e siècle, discours de réception.* — *Rapport sur le prix La Reinty.*
- Bourdon (abbé). — *V. Pothier (Dom J.).*
- Brette (Armand). — *Recueil des Documents relatifs à la convocation des États-Généraux de 1789;* Paris, 1896.
- Bullard (C.). — *V. Davenport (C.-B).*
- Caland (Dr W.). — *Die Altindischen Todten-und Bestattungsgebräuche, etc.;* Amsterdam.
- Canonville-Deslys (Th). — *Rapport sur le mouvement scientifique, industriel et commercial, présenté aux assises de Caumont, 1896.*

- Card (Fred W.). — *Windbreaks*. Lincoln Nebraska, 1897.
- Chevalier (chanoine Ulysse). — *Cartulaire municipal de la ville de Montélimar*; Montélimar, 1871. — *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Léomel au diocèse de Die, ordre de Citeaux*, 1^{re} livr., Montélimar, 1869. — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, ordre de Saint-Benoît*, suivi d'un appendice de chartes inédites sur le diocèse de Vienne; Vienne, Lyon, 1869. — *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé*, XIV^e et XV^e siècles; Montbéliard-Lyon, 1874. — *Notice analytique sur le Cartulaire d'Aimon de Chissé*; Colmar, 1869. — *Inventaire des Archives des Dauphins à Saint-André de Grenoble en 1277*; Paris-Lyon, 1869. — *Oeuvres complètes de saint Avit, évêque de Vienne, publiées par le chanoine*.... 1891. — *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier et Chronique de Saint-Pierre du Puy*. — *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial*, 1891. — *Annales de la ville de Romans* (manuscrit inédit); Valence-Paris, 1897. — *Itinéraire des Dauphins de la troisième race, Anne et Humbert I^{er}, Jean II, Georges VII et Humbert II (1289-1355)*; Valence, 1887. — *Cartulaire de Saint-Bernard de Romans*, nouvelle édition.
- Chevalier (abbé Ulysse). — V. Giraud (Paul-Emile).
- Clos (Dr D.). — *Note sur deux longues séries d'observations météorologiques dans le pays toulousain*.
- Cohen (J.-B.). — *The air of towns*; Washington, 1896.
- Collette (abbé A.). — V. Pothier (Dom J.).
- Conseil général du département de la Seine-Inférieure*, 2^e session ordinaire de 1896 : Rapport de M. E. Hendlé, préfet; Procès-verbaux des délibérations. — 1^{re} session ordinaire de 1896 : Rapport de M. E. Hendlé, préfet; Rapport de la Commission départementale et procès-verbaux des délibérations.
- Coutil (L.). — *Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque*. — *Inventaire des documents mégalithiques de la Manche*. —

Inventaire des monnaies gauloises du département de l'Eure.

— Anneaux en pierre trouvés en Normandie et spécialement dans le bassin de la Seine. — Plaque zoomorphe de style barbare trouvée à Muids (Eure).

Davenport (C.-B.) et Bullard (C.). — *A contribution to the quantitative study of correlated variation and the comparative variability of the sexes.*

Deniker (J.). — *Bibliographie des travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et naturelles), publiée par les Sociétés Savantes de la France, tome I, 2^e livr., 1897.*
— *Ministère de l'Instruction publique.*

Duclaux (E.). — *Atmospheric Actinometry and the actinie constitution of the Atmosphere*; Washington, 1896.

Du Coudray la Blanchère (R.). — *Tombes en mosaïque de Thabraca.* — *Deux stèles votives du Musée de Bardo*, 1897.

Faggi (Adolfo). — *La Filosofia dell' Inconsciente metafisica e morale, contributo alla storia del Pessimismo.*

Fennema (R.). — V. Verbeck (D^r R.-D.-M.).

Féral (Gaston). — *Observations météorologiques sur les pluies générales et les tempêtes*; Albi, 1897.

Gauthier (Victor). — *Description des Echinides fossiles des terrains jurassiques de la Tunisie, recueillies par M. Le Mesle.*

Gavault (Pierre). — *Etude sur les ruines romaines de Tigzirt*, 1897.

Giraud (Paul-Emile) et Ulysse Chevalier. — *Le Mystère des trois Doms, joué à Romans en M D IX, etc.*; Lyon, 1887.

Gobin (Léon). — *Essai sur la Géographie de l'Auvergne*; Clermont-Ferrand, 1896.

Gordon y de Acosta (D^r D.-Antonio). — *Discurso leido el dia de Noviembre de 1896 en el acto de la apertura del primo Dispensario para Ninos pobres de la Habana, etc.*; Habana, 1896. — *Discurso leido el dia 21 de Febrero de 1897 en la sesion solemne celebrada en la Real Academia de Ciencias medicas, fisicas y naturales para le ingreso del Exemo Sr. D. dom Cesario Fernandez de Lorada.* — *Discurso leido*

el dia 19 de Mayo de 1896 en la sesion solemne et commemorativa de la fundacion de la Real Academia de Ciencias medicas, fisicas y naturales de la Habana. — Discurso leido el primo de Enero de 1897 en el acto de la apertura del segundo dispensario para ninos pobres de la Habana. — Los Loros y la tuberculosa, 1897. — Discurso leido el dia de juin de 1897 en el acto de la apertura del tercio dispensario para ninos pobres de la Habana.

Hainaut. — *Recherches sur l'origine de l'horlogerie.*

Hamburger (Dr H.-J.). — *Ein Apparat, welcher gestattet die Gesetze von Filtration und Osmose strömender Flüssigseiten bei homogenem Membranen zu studiren*; Amsterdam, 1896. — *Over den invloed der intraabdominale drukking op de resorptieimde buikholte*; Amsterdam.

Helten (W.-L. van). — *Zur lexicologie des Altwest-frisischen*; Amsterdam.

Heringa (J.). — V. Mulder (E.).

Héron (A.). — *Rapport sur l'état moral et les progrès de l'instruction, présenté aux Assises de Caumont, 1896. — L'Œuvre pomologique de la Société centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure, 1896.*

Holden (Edward-S.). — *Mountain observations in America and Europe*; Washington, 1896.

Hudson (Edward-J.). — V. Mabery (Charles-F.).

Husnot (T.). — *Graminées : Description, figure et usages des Graminées spontanées et cultivées de France, Belgique, Iles Britanniques, Suisse, 2^e livr.*, 1897. — *Musci Galliæ. Herbier des Mousses de France (n^os 851-900) fasc. 18. — Revue bryologique, 23^e année, n^os 5-6, 1896 ; 24^e année, n^os 1, 2, 3, 1897.*

Joret (Ch.). — *Le Comte du Manoir et la Cour de Weimar.*

Kluyver (J.-C.). — *Over een minima aloppevlak van tweerondigen samenlang door...* Amsterdam, 1896.

Koster (W.). — *Eene methode ter bepaling van het draripunt van het oog*; Amsterdam, 1896.

- Lacroix (A.). — *Romans et le Bourg-de-Péage avant 1790.* — *Archéologie, Histoire, Statistique, etc.*; Valence, 1897.
- Laforge (Léon). — *Mac-Mahon, le chevalier sans peur et sans reproche*; Tours, 1897.
- Lebarq (abbé J.). — *Corneille à Rouen, 1606-1662. Souvenir du second centenaire*.
- Lefèvre (abbé Théodore). — *Notice historique sur le canton de Bernaville (Somme)*.
- Le Jolis (Auguste). — *Remarques sur la nomenclature algologique*; Paris, 1896. — *Quel nom doit porter le Erythræa diffusa Woods*.
- Lenepveu (Ch.). — *Notice sur M. Ambroise Thomas*.
- Lyon (T.-L.). — *Suggestions for Chicory Culture*, 1897.
- Mabery (Charles-F.) et Skittelberger (Arthur). — *On the composition of a South American Petroleum*.
- Mabery (Charles-F.). — *The constituents of Pennsylvania, Ohio, and Canadian Petroleum between 150° and 220°*.
- Mabery (Charles-F.) et Hudson (Edward-J.). — *Investigations on an american Petroleum.* — *On the Butanes and Octanes in american Petroleum.* — *Refractric power of the hydrocarbons and chlorine derivations, etc.*
- Marchi (Dr Vittorio). — *Sopra i resti di un coccodrillo scoperti nelle ligniti mioceniche di Montebamboli*.
- Mark (E.-L.). — *Contributions from the zoological Laboratory of the Museum of comparative Geology at Harvard College*.
- Martinati (Dr Camillo). — *Notizie storiche-biografiche intorno al conte Baldessare Castiglione con documenti inediti*, 1890.
- Ministère de l'Instruction publique. — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1896, 1^{re} et 2^e livr. — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés Savantes de la France*; tome III, 1^{re} livr. — *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France : Paris, Bibl. Sainte-Geneviève*, tome II; *Bibl. de l'Arsenal*, tome VII; *Départements*,

- tome XXVIII ; Avignon. — *Compte général de la justice criminelle 1893 et 1894*, 2 vol. — *Idem de la justice civile et commerciale, 1893 et 1894*, 2 vol.
- Minati (Alfonso). — *Sul Lichen rosso*, 1891.
- Mulder (E.) et J. Heringa. — *Over een peroxy-salpeterzuur zilver*, 1896 ; Amsterdam.
- Mulder (E.). — *Over verbindingen afgeleid van wijnsteenzuur en parabrandig druivengurer* ; Amsterdam.
- Niel (E.). — *Note sur quelques Carex nouveaux ou rares de la Flore de Normandie*. — *Remarques sur le Cladosporium herbarum Link*. — *Les marchés aux fleurs et l'industrie florale*. — *Notes mycologiques*.
- North American Fauna*, n°s 10 et 12 ; Washington.
- Notice historique de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure*, 1896.
- Overeen Ir (van). — *De merkwaardige Punten van den ingeschreven Veelhoek* ; Amsterdam.
- Panel (Dr G.). — *Statistique médicale et démographique de la ville de Rouen*, 8^e année, 1895.
- Passy (Louis). — *Table générale des principales matières contenues dans le Bulletin de la Société nationale d'Agriculture de France, 1837-1894*.
- Pellizzari (Prof. Giorgio). — *Archivio di Anatomia normale e Patologica*, tome V, fasc. I et II.
- Pennetier (Dr). — *Georges Pouchet*, 1833-1894. — *Actes du Muséum d'Histoire naturelle de Rouen*, VI. 1897.
- Pennetier (Dr) et Renard. — *L'affaire de Malaunay (une erreur judiciaire : Instruction, expertise et contre-expertise)*, 1896.
- Peters (A.-T.). — *Serum Therapy in Hog Cholera* ; Lincoln-Nebraska, 1897.
- Philips (P. Lee). — *Virginia cartography, a bibliographical description* ; Washington, 1896.
- Picardie historique et monumentale (La), canton de Poix* :

- Notices, par J. Roux. — *Villers-Bocage*, par R. de Guyencourt. — *Boves*, par A. Janvier, C. Enlart et J. Roux.
- Pothier (Dom J.), A. Collette (abbé) et Bourdon (abbé). — *Mémoires sur la musique sacrée en Normandie*.
- Rayleigh (lord) et Ramsay (William). — *Argon, a new constituent of atmosphere*; Washington.
- Ramsey (Prof. William). — V. Rayleigh (lord).
- Raveret-Wattel (C.). — *Essai d'acclimatation d'écrevisses américaines (Cambarus) à Fécamp*, 1896.
- Réception de Fridtjof Nansen, 1877. (*Bulletin de la Société normande de Géographie*.)
- Regis-Cregat (abbé G.). — *Le Concile de Clermont en 1095 et la première Croisade*; Clermont-Ferrand, 1895.
- Richards (Théodore-William) et Parker (Harry-George). — *A revision of the Atomic Weight of Magnesium*.
- Robert (A.). — *Le droit d'association en matière d'assistance privée*, 1896.
- Roda (Giuseppe). — *Manuale pratico per la Forzatara delle Piante fruttifere*. — *La Botanica recreativa : Le Miraveglie della Vegetazione*. — *Le Piantagoni ed i Ripari nelle costruzioni ferroviarie*.
- Russel (Francis-Albert-Rollo). — *The Atmosphere in relation to human life and health*; Washington, 1896.
- Sagnier (H.). — *Rapport présenté au nom d'une Commission spéciale sur l'admission temporaire des blés et sur les bons d'importation*, 1896.
- Sarrazin (A.). — *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV^e siècle*; Rouen, 1896. — *Un Avocat rouennais au XVIII^e siècle, d'après les lettres inédites d'Auguste Le Chevalier (1730-1744)*, 1876. — *Eglises supprimées de Rouen : Saint-Pierre-du-Châtel ; Saint-Vigor ; Sainte-Croix-des-Pelletiers ; Saint-Denis*; 1874. — *Abrégé d'un Journal historique de Rouen, publié avec une introduction*. — *Le Souvenir Français, etc. : Conférence faite le 12 février 1893*. — *La Fourmi rouennaise : Conférence sur le but, les avantages et l'organisation de la*

Société, 1891. — *L'Autographe normand, comprenant : Saint-Godard, la Crypte et le Cénotaphe de Becdelièvre.* — *Epaves archéologiques : Les Environs de Canteleu ; les anciens serruriers de Rouen.* — *Souvenirs : Fontaine-le-Bourg ; le Val-de-la-Haye ; ancienne Commanderie de Sainte-Vaubourg ; La Bouille ; Jumièges ; Caudebec ; Pont-de-l'Arche ; Rouen et la Normandie qui s'en va.*

Schante (P.-H.). — *Het vierdimensionale Prismoïde* ; Amsterdam, 1896.

Scudder (Samuel-H.). — *The genera of North America Melampli.*

Seventeenth annual Report of the United States Geological Survey. Mineral resources of the U. S. nonmetallic products, except coal, 3^e partie, 2 vol.

Sharsorn (Charle-Davies). — *An index to the genera et species of the Foraminifera, 2^e partie* ; Washington.

Skittolberger (Arthur). — V. Mabery (Charles-P.).

Société des Antiquaires de Picardie. — *Album archéologique, 12^e fasc. : Croix dite du Paraclet à la cathédrale d'Amiens.* — *Châsse de saint Firmin à la cathédrale d'Amiens.*

Suringar (W.-F.-R.). — *Vierde Bijdrage tot de kennis der Melocacti* ; Amsterdam, 1896.

Taber (Henry). — *On the group of real linear transformations whose invariant is a real quadratic form.*

Tougard (abbé). — *Le chanoine Lebarq* ; Paris, 1897.

United States geological Survey. — *15^e Rapport, 1893-1894 ; 16^e Rapport, parties 1, 2 et 3.*

Varigny (Henry de). — *Air and life* ; Washington, 1896.

Verbeck (Dr R.-D.-M.) et Fennema (R.). — *Description géologique de Java et Madoura.*

Vingtrinier (Aimé). — *La Famille des Jussieu et les deux Alexis.*

Vogel (Dr Fr.). — *Aanteekeningen over Nederlandsche Versteeningen* ; Amsterdam, 1895.

Wallon (H.). — *Une page d'histoire locale. — La Bourse découverte et les Quais de Rouen, avec plans*; Rouen, 1897.

Wigglesworth Clarke (Frank). — *The Constants of Nature Part V. A recalculation of the atomic Weights*; Washington, 1897.

Zviers (H.-J.). — *Recherches sur l'orbite de la comète périodique de Kolmes et sur les perturbations de son mouvement elliptique*, 1895.

TABLEAU
de
L'ACADEMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
pour l'année 1897-1898.

OFFICIERS EN EXERCICE

M. le Dr MERRY-DELABOST, *Président*.
M. Chr. ALLARD, *Vice-Président*.
M. POAN DE SAPINCOURT, *Secrétaire pour la classe des Sciences*.
M. PREVOST (G.), *Secrétaire pour la classe des Lettres*.
M. HÉRON, *Archiviste*.
M. CANONVILLE-DESLYS, *Tresorier*.
M. DECORDE, archiviste honoraire.

ACADEMICIEN RÉSIDANT NOUVEAU

1897. M. A. SARRAZIN, avocat, bâtonnier de l'Ordre, place des Carmes,
n° 34, à Rouen.

ACADEMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

1897. M. Léon COUTIL, aux Andelys (Eure).
1897. M. le chanoine Ulysse CHEVALIER, à Romans (Drôme).

ACADEMICIEN HONORAIRE DÉCÉDÉ

1897. M. DE LÉRUE, rue Verte-de-la-Motte, n° 3, à Rouen.

ACADEMICIEN CORRESPONDANT DÉCÉDÉ

1897. M. FOUCHER de Saint-Maurice, à Québec (Canada).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la séance publique du 16 décembre 1897.....</i>	5
<i>Discours de réception, par M. Albert Sarrazin.....</i>	9
<i>Réponse à ce Discours, par M. l'abbé Bourdon, président.....</i>	57
<i>Rapport sur le prix Dumanoir, par M. le docteur Giraud.....</i>	75
<i>Rapport sur les prix Octave Rouland, par M. Canonville-Deslys..</i>	81
<i>Rapport sur le prix Boucot, par M. Samuel Frère.....</i>	91

CLASSE DES SCIENCES

<i>Rapport sur les Travaux de la Classe des Sciences pour l'année 1896-1897, par M. Poan de Sapincourt, secrétaire de cette classe.</i>	103
<i>Analyse de trois ouvrages de M. Giuseppe Roda sur la botanique et l'horticulture, par M. Eugène Niel.....</i>	104
<i>Rapport sur l'ouvrage du docteur Antonio di Gordon y Acosta. Les Perroquets et la tuberculose, par M. A. Héron.....</i>	106
<i>Rapport sur le catalogue raisonné des plantes de la Tunisie, de MM. le docteur Ed. Bonnet et Baratte, par M. Eugène Niel....</i>	107
<i>Rapport sur la description des graminées spontanées et cultivées de la France et des pays limitrophes, de M. Husnot, membre correspondant, par le même.....</i>	108
<i>Communication sur des recherches médicales faites à l'aide de la radiographie, par M. le docteur Delabost.....</i>	109
<i>Note concernant la généalogie des Poterat, de Troyes, par M. Poan de Sapincourt</i>	109

CLASSE DES BELLES-LETTRES

<i>Rapport sur les Travaux de la Classe des Lettres et des Arts, pour l'année 1896-1897, par M. Christophe Allard, Secrétaire de cette classe.....</i>	113
<i>Décès de M. de Lérue, membre honoraire, et de M. Foucher de Saint-Maurice, membre correspondant</i>	114
<i>Rapport sur les travaux de M. Léon Coutil, par M. le docteur Coutan, et élection de M. Coutil au titre de membre correspondant</i>	115

	Pages
<i>Rapport sur les ouvrages de M. l'abbé Ulysse Chevalier, par M. l'abbé Vacandard, et élection de M. l'abbé Chevalier au titre de membre correspondant.....</i>	116
<i>Rapport sur les ouvrages de M. A. Sarrazin, par M. Gustave Prevost, et élection de M. Sarrazin au titre de membre résidant, Analyse du Précis de la Société neuchâteloise de Géographie, par M. le docteur Boucher.....</i>	117
<i>Rapport sur les Bulletins de la Société d'anthropologie, par M. le docteur Giraud.....</i>	118
<i>Rapport sur l'ouvrage de M. Hainaut, intitulé : Recherches sur l'origine de l'horlogerie, par M. de Beaurepaire.....</i>	118
<i>Rapport sur l'ouvrage de M. Léon Lafarge, Mac-Mahon, par M. Samuel Frère.....</i>	119
<i>Rapport sur le travail de M. E. Le Mire, Madame de Sévigné, sa dernière maladie, sa mort, sa sépulture, par M. Henri Frère ..</i>	119
<i>Introduction à une réimpression des œuvres de Pierre de Marbeuf, par M. A. Héron.....</i>	119
<i>Pour devenir conseiller au Parlement, par M. Le Verdier</i>	119
<i>Réponse aux critiques de la Vie de saint Bernard, par M. l'abbé Vacandard.....</i>	120
<i>La Scola du Palais mérovingien, par le même.....</i>	120
<i>L'enfance et la jeunesse de saint Ouen, par le même.....</i>	121
<i>Diverses notes historiques (1678-1722), par M. l'abbé Tougard, membre correspondant</i>	122
<i>Un établissement de bains chauds à Rouen en 1763, par M. de Beaurepaire.....</i>	122
<i>Le portrait de Mgr de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, par le même.....</i>	122
<i>Notes historiques extraites des papiers de la famille Ducasse ou Duchesne, par le même</i>	123
<i>Jetons et médailles de la Chambre de commerce de Rouen, par M. H. Wallon</i>	123
<i>Le rendu du feuillage chez les peintres paysagistes, par M. Barbier de la Serre, membre correspondant.....</i>	124
<i>Saint Denis... d'en haut. — Saint Denis... d'en bas, par M. Samuel Frère.....</i>	125
<i>Distinctions honorifiques accordées à des membres de l'Académie.</i>	126

Pages

MÉMOIRES IMPRIMÉS

<i>L'enfance de saint Ouen</i> , par M. l'abbé Vacandard.....	129
<i>Un établissement de bains chauds à Rouen, en 1763</i> , par M. de Beaurepaire.....	155
<i>Le portrait de Mgr de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen</i> , par le même	159
<i>Notes historiques extraites des papiers de la famille Ducasse ou Duchesne</i> , par le même.....	165
<i>Jetons et médailles de la Chambre de commerce de Rouen</i> , par M. H. Wallon.....	201
<i>Le rendu du feuillage chez les peintres paysagistes</i> , par M. Barbier de la Serre, membre correspondant.....	275
<i>Diverses notes historiques (1678-1822)</i> , par M. l'abbé Tougard, membre correspondant.....	289
<i>Saint Denis... d'en haut. — Saint Denis... d'en bas</i> , par M Samuel Frère.....	317
<i>Notice biographique sur M. de Lérue, membre honoraire</i> , par M. Christophe Allard.....	329
<i>Programme des prix proposés pour les années 1898-1900</i>	337
<i>Tableau des ouvrages reçus pendant l'année académique 1896-1897</i>	341
<i>Tableau de l'Académie pour l'année 1897-1898</i>	351

